



بنك الأمان
AMEN BANK

GROUPE AMEN

Société anonyme au capital social de 122.220.000 Dinars
Divisé en 24.444.000 actions de nominal 5 dinars entièrement libérées
Siège social : Av. Mohamed V- 1002 Tunis – RC : B176041996
Tél. : 71 148 000 ; Fax : 71 833 517

DOCUMENT DE REFERENCE «AMEN BANK 2014»

Ce document de référence a été enregistré par le CMF le **17 DEC. 2014** sous le n° **14 - 012 /**
donné en application de l'article 14 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif à l'appel public à l'épargne. Il devra être actualisé régulièrement par les informations périodiques, permanentes et occasionnelles. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par le Conseil du Marché Financier. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

RESPONSABLE DE L'INFORMATION :

Mr. Néji Ghandri
Membre du Directoire
Tél. : 71 148 806-812-814
Fax : 71 830 517
E-MAIL : néji.ghandri@amenbank.com.tn

Le présent document de référence est mis à la disposition du public sans frais auprès de Amen Bank, à l'avenue Mohamed V, 1002 Tunis, tous les intermédiaires en bourse et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.



Décembre 2014
AMC ERNST & YOUNG
Boulevard de la Terre
Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
Tél: 70 749 111

L'AGE du 05/03/2013 a décidé de porter le capital social de 100 000 000 de dinars à 122 220 000 de dinars.

Sommaire

PRESENTATION RESUMEE DE LA SOCIETE.....	5
Chapitre 1-RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET REFERENCE ET RESPONBLES DU CONTROLE DES COMPTES.....	7
1.1-RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE:.....	7
1.2-ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE.....	7
1.3- RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES :.....	8
1.4 RESPONSABLE DE L'INFORMATION:.....	14
Chapitre 2- RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA BANQUE ET SON CAPITAL	15
2.1- RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT AMEN BANK :	15
2.1.1- Dénomination et siège social :	15
2.1.2- Forme juridique et législation particulière applicable :	15
2.1.3- Date de constitution et durée de vie :	15
2.1.4- Objet social :	15
2.1.5- Clauses statutaires particulières:	16
2.1.6- Registre de commerce :	22
2.1.7- Exercice social :	22
2.1.8- Nationalité :	22
2.1.9- Régime fiscal:	22
2.1.10- Matricule fiscal :	22
2.1.11- Capital social :	22
2.1.12- Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la banque :	22
2.1.13-Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et la Tunisie Clearing :	22
2.2 – RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL : ...	23
2.3- TABLEAU D'EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL :	23
2.4- REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 30/09/2014 :	24
2.4.1 Structure du capital au 30 Septembre 2014 :	24
2.4.2 Liste des actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital et des droits de vote au 30 Septembre 2014 :	24
2.4.3 Pourcentage du capital et des droits de vote détenus par les membres du Conseil de Surveillance au 30 Septembre 2014:.....	25
2.4.4 Pourcentage du capital et des droits de vote détenus par les membres du Directoire au 30 Septembre 2014:	25
2.5- DESCRIPTION SOMMAIRE DU GROUPE AMEN AU 31 DECEMBRE 2013:	25
2.6- DESCRIPTION DU GROUPE AMEN BANK AU 31 décembre 2013 :	32
2.6.1- Présentation des sociétés du groupe « Amen Bank » :	32
2.6.2- Schéma financier du groupe AMEN BANK au 31-12-2013 :	32
2.6.3 État des participations réciproques entre les sociétés du groupe Amen Bank au 31/12/2013 :	34
2.6.4-Événements récents modifiant le schéma financier du groupe Amen Bank entre le 31/12/2013 et la date d'élaboration du document de référence :	35
2.6.5-Chiffres clés des sociétés du groupe Amen BANK au 31-12-2013 :	35
2.6.6- Les engagements financiers du groupe AMEN BANK au 31 Décembre 2013	36
2.6.7- Politique actuelle et future de financement inter sociétés du groupe :	37
2.7- RELATIONS D'AMEN BANK AVEC LES SOCIETES DU GROUPE AMEN BANK AU 31-12- 2013:.....	37
2.7.1- Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du groupe :	37
2.7.2- Les créances et dettes commerciales avec les sociétés du groupe :	38
2.7.3- Les apports en capitaux avec les sociétés du groupe :	38
2.7.4- Les dividendes et autres rémunérations encaissés par AMEN BANK en 2014 et distribués par les sociétés du groupe au titre de l'exercice 2013:	38

2.7.5 Les dividendes distribués par AMEN BANK, en 2014 aux sociétés du groupe au titre de l'exercice 2013:	38
2.7.6- Les garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues des sociétés du groupe :	38
2.8- RELATIONS COMMERCIALES ENTRE AMEN BANK ET LES AUTRES SOCIETES DU GROUPE DURANT L'EXERCICE 2013 :	39
2.8.1 Le chiffre d'affaires réalisé par Amen Bank avec les autres sociétés du groupe :	39
2.8.2- Les achats ou ventes d'immobilisations corporelles, incorporelles, financières ou autres éléments d'actif avec les sociétés du groupe :	40
2.8.3- Les prestations de services reçues ou données :	40
2.8.4 - Les contrats de gestion :	40
2.8.5- Les contrats de location :	42
2.8.6- Les fonds gérés :	42
2.9- RELATIONS AVEC LES AUTRES PARTIES LIEES au 31-12-2013 :	43
2.9.1- Informations sur les engagements :	43
2.9.2- Transfert de ressources :	44
2.9.3- Relations commerciales :	44
2.10 DIVIDENDES :	45
2.11 MARCHÉ DES TITRES :	45
 Chapitre 3- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA BANQUE	46
 3.1- PRESENTATION SOMMAIRE DE LA BANQUE :	46
3.2- ORGANISATION DE LA BANQUE	47
3.2.1- Gouvernance :	47
3.2.2 - Le Contrôle interne :	54
3.2.3 - Le Système d'Information :	55
3.2.4 – La politique sociale de la banque	56
3.2.5 – Réseau	59
3.3- Activité et performance de la banque au 31 Décembre 2013 :	59
3.3.1 Ressources.....	59
3.3.2 Emplois.....	61
3.3.3. Les Résultats d'exploitation.....	66
3.4 – ACTIVITE ET PERFORMANCE DE LA BANQUE AU 30 JUIN 2014 :	68
3.3.1 Ressources.....	68
3.3.2 Emplois.....	70
3.3.3. Les Résultats d'exploitation.....	73
3.7 – FACTEURS DE RISQUES ET NATURE SPECULATIVE DE L'ACTIVITE DE LA BANQUE : ...	79
3.8 – DEPENDANCE DE L'EMETTEUR :	84
3.9- LITIGE OU ARBITRAGE :	86
3.10- POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DE LA BANQUE:	86
 Chapitre 4 - PATRIMOINE - SITUATION FINANCIERE - RESULTAT	87
 4.1-SITUATION DES IMMOBILISATIONS ET DU PORTEFEUILLE TITRES DE LA BANQUE AU 31-12-2013 :	87
4.1.1- Situation des Immobilisations au 31-12-2013:	87
4.1.2- Situation du portefeuille titres au 31-12-2013 :	98
4.2- SITUATION DES IMMOBILISATIONS ET DU PORTEFEUILLE TITRE AU 30-06-2014 :	102
4.2.1- Situation des Immobilisations au 30-06-2014:	102
4.2.2- Situation du portefeuille titres au 30-06-2014 :	114
4.3- Principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières postérieures au 30/06/2014 :	119
4.4- RENSEIGNEMENTS FINANCIERS SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS AU 31 DECEMBRE 2013 :	120
4.4.1 États financiers comparés au 31-12-2013:	121
4.4.2 - NOTES COMPLEMENTAIRES	177
4.4.3 - NOTES EXPLICATIVES ET RECTIFICATIVES :	181
4.4.4- Tableau des mouvements des capitaux propres (2011-2012-2013) :	188
4.4.5- Tableau de répartition des bénéfices des trois derniers exercices	190
4.4.6- Évolution des dividendes :	190

4.4.7- Évolution du produit net bancaire et du résultat d'exploitation	190
4.4.8- Évolution du résultat net :	191
4.4.9-Évolution de la marge brute d'autofinancement :	191
4.4.10 - Emprunts obligataires garantis par AMEN BANK :	191
2.4.11- Emprunts obligataires souscrits par AMEN BANK au 31.12.2013:	192
4.4.12 - Emprunts obligataires émis par Amen Bank :	192
4.4.13 – Structure des souscripteurs à l'emprunt obligataire subordonné 2012:	192
4.4.14- Principaux indicateurs et ratios :	193
4.5- RENSEIGNEMENTS FINANCIERS SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES COMPARES	
AU 31 -12-2013:	196
4.5.1Note complémentaire aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2013 :	232
4.5.2 Notes explicatives et rectificatives aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2013 :	232
4.6- RENSEIGNEMENTS FINANCIERS SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS COMPARES	
AU 30-06-2014:	233
4.7 Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2014 :	270
4.8 Notes explicatives et rectificatives aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2014 :	270
4.9 INDICATEURS BOURSIERS :	273
4.10 EVOLUTION DU COURS DE L'ACTION :	273

Chapitre-5: ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES 275

5.1 CONSEIL DE SURVEILLANCE:	275
5.1.1- Membres du conseil de surveillance :	275
5.1.2- Fonction des membres du conseil de surveillance et du directoire dans la Banque :	275
5.1.3- Principales activités exercées en dehors de la Banque au cours des trois dernières années par les membres du Conseil de Surveillance et du Directoire :	276
5.1.4- Mandats des membres des organes d'administration et de direction les plus significatifs dans d'autres sociétés :	276
5.1.5 - Fonctions des représentants permanents des personnes morales membres du Conseil de Surveillance dans la société qu'ils représentent :	277
5.2- INTERETS DES DIRIGEANTS DANS LA BANQUE AU 31-12-2013 :	277
5.2.1 - Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d'administration et de direction au titre de l'exercice 2013 :	277
5.2.2- Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration et de direction au 31-12-2013 :	278
5.3- CONTROLE :	278
5.4 NATURE ET IMPORTANCE DES OPERATIONS CONCLUES DEPUIS LE DEBUT DU DERNIER EXERCICE AVEC LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AINSI QU'AVEC UN CANDIDAT A UN POSTE DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE OU UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 5% DU CAPITAL :	279

Chapitre- 6: RENSEIGNEMENTS CONCERNANTS L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR 280

6.1 - EVOLUTION RECENTE ET ORIENTATION STRATEGIQUE	280
6.1.1. Évolution récente :	280
6.1.2- Stratégie de développement et orientations stratégiques:	283
6.2 LES PERSPECTIVES D'AVENIR.....	284
6.2.1- Analyse des écarts enregistrés et des modifications effectuées au niveau des prévisions 2014 – 2018 par rapport aux informations prévisionnelles 2012 – 2016 :	284
6.2.2 Perspectives d'avenir :	291
6.3 ETATS FINANCIERS PREVISIONNELS :	301
6.3.1 Bilans prévisionnels :	301
6.3.2 État des Résultats prévisionnels :	302
6.3.3 État de flux prévisionnels :	303
6.4 INDICATEURS DE GESTION ET RATIOS FINANCIERS PREVISIONNELS :	304
6.4.1 Principaux indicateurs	304
6.4.2 Principaux ratios	305

PRESENTATION RESUMEE DE LA SOCIETE

Parmi les seize banques universelles tunisiennes, **AMEN BANK** se distingue par sa longue histoire qui remonte à plus d'un siècle. En effet, c'est au XIX^{ème} siècle et plus précisément en 1880, qu'a eu la création de la Société Centrale de Banque, un établissement français qui s'est installé en Tunisie sous la dénomination de "Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie" (CFAT). Le siège du CFAT était à Alger et l'implantation d'une succursale à Tunis entraînait dans le cadre d'un vaste mouvement d'installation d'établissements de crédit métropolitains.

L'année 1967 allait témoigner de la transformation de la dite succursale en une véritable banque par la naissance du "Crédit Foncier et Commercial de Tunisie" (le CFCT). L'année 1971 marque, pour sa part, un tournant décisif dans l'histoire de la banque. En effet, une jeune institution financière, la Banque Générale d'Investissement "BGI SA" créée par MM. Brahim, Béchir et Rachid Ben Yedder, et devenue ultérieurement la "PGI holding", prend le contrôle du CFCT. Un nouveau Conseil d'Administration est élu. Il nomme le Président de la PGI, Monsieur Rachid Ben Yedder, Président Directeur Général du CFCT.

Au cours de l'année 1994, l'action CFCT est introduite en bourse. En Janvier 1995, le CFCT change de dénomination et devient AMEN BANK.

AMEN BANK fait partie du groupe AMEN constitué, actuellement, de 50 sociétés opérant dans plusieurs secteurs de l'économie tunisienne (banque, assurance, leasing, SICAR, gestion de titres, santé, tourisme...). A la tête de ce groupe se trouve la société holding PGI (société de Participation de Gestion et d'Investissement) dont les principaux actionnaires sont les membres de la famille BEN YEDDER.

AMEN BANK est elle-même à la tête d'un groupe constitué de 25 sociétés du groupe AMEN opérant essentiellement dans le domaine des finances et ayant réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 508 MDT en 2013.

En 2013, AMEN BANK a collecté 6 546,7 MDT de ressources en augmentation de 9,7% par rapport à 2012. Les emprunts et ressources spéciales ont atteint un encours de 846,0 MDT enregistrant une augmentation de 15,8 % par rapport à 2012.

Les crédits à la clientèle ont totalisé 5 484,4 MDT à fin décembre 2013 en affichant une progression de 12,3% tandis que le portefeuille titres d'investissement a progressé de 10,3 % pour se situer à 550,5 MDT au 31 décembre 2013.

Ces évolutions ont permis à la banque de réaliser un chiffre d'affaires de 510,7 MDT contre 401,1 MDT en 2012. Le produit net bancaire s'est situé à 249,5 MDT au 31 décembre 2013 en progression de 24,3% et le bénéfice de l'exercice 2013 a été de 99,8 MDT contre 46,8 MDT en 2012.

Le ratio de solvabilité a atteint 12,0% en 2013 contre un ratio réglementaire de 8 %.

Le ratio de liquidité s'est amélioré en passant de 78,5% à fin 2012 à 89,8% à fin 2013. A fin juin 2014, le ratio de liquidité est établi à 92,6% et ce compte tenu du plan d'action engagé pour la résilience du ratio de liquidité à fin 2014 en visant notamment la maîtrise de l'accroissement des crédits à moyen et long terme sur ressources ordinaires en faveur des financements à court terme et des crédits imputés sur les ressources extérieures, l'orientation vers le financement indirect du secteur public via les BTA , l'amélioration de la structure des dépôts dont la progression de la quote-part des dépôts d'épargne et la mobilisation de plus des ressources longues et stables.

Le taux de créances classées de 12,83% et un taux de couverture de ces mêmes créances de 65,05% au 31/12/2013.

Nature	2013	2012 Retraité	2011 Retraité
Ratio de Liquidité	89,80%	78,50%	68,90%
Ratio de Capital	12,00%	11,00%	13,00%
Taux des créances classées	12,83%	14,30%	8,97%
Taux de couverture des créances classées	65,05%	56,80%	88,03%
Taux de couverture des créances	8,90%	8,6%	7,10%

Pour le premier semestre de 2014, Amen Bank a réalisé un chiffre d'affaires de 285,5 millions de dinars contre 240,4 millions de dinars durant la même période de 2013 soit une augmentation de 45,1 millions de dinars ou 18,77%. Parallèlement, les charges d'exploitation bancaires ont enregistré une hausse de 40,3 millions de dinars ce qui a permis un accroissement du produit net bancaire de 4,8 millions de dinars.

Les principaux indicateurs au 30 juin 2014 se présentent comme suit :

Nature	30-juin-14	30/06/2013 retraité	31-déc-13
Chiffre d'affaires	285 548	240 431	510 708
Produit Net Bancaire	126 084	121 315	249 464
Résultat Net	57 695	49 405	99 804
Ratio de liquidité	92,60%	85,10%	89,80%
Taux des créances classées	12,53%	13,40%	12,83%
Taux de couverture des créances classées	66,68%	60,94%	65,05%
Taux de couverture des créances	8,95%	8,69%	8,94%

Chapitre 1 – RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

1.1- RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE :

Le Président du Directoire d'AMEN BANK : Monsieur Ahmed EL KARM

1.2- ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE :

« A notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la banque. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

Le Président du Directoire d'AMEN BANK
Monsieur Ahmed EL KARM



FINOR
Société d'Expertise Comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre
International City Center - Tour des bureaux
Centre Urbain Nord de Tunis
Tél. (01) 70.728.400 - Fax: 70.728.405



AMC ERNST & YOUNG
Département de la Tunisie
Centre Urbain Nord de Tunis
Tél: 70 749 111

1.3- RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES :

États financiers individuels de AMEN BANK- Exercice 2011:

AMC ERNST & YOUNG

Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Mr.Noureddine HAJJI – Bd de la terre ; Centre Urbain Nord. 1003 Tunis

Société les commissaires aux comptes associés MTBF

Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Mr.Ahmed BELAIFA- Passage du Lac Annecy- 1053- Les Berges du Lac.

États financiers individuels de AMEN BANK- Exercices 2012 et 2013:

AMC ERNST & YOUNG

Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Mr.Noureddine HAJJI – Bd de la terre ; Centre Urbain Nord. 1003 Tunis

FINOR

Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Mr.Fayçal DERBEL- Immeuble International City Center-Centre Urbain Nord- 1082 Tunis..

États financiers consolidés de AMEN BANK- Exercices 2012 et 2013:

AMC ERNST & YOUNG

Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Mr.Noureddine HAJJI – Bd de la terre ; Centre Urbain Nord. 1003 Tunis

FINOR

Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Mr Mr.Fayçal DERBEL- Immeuble International City Center-Centre Urbain Nord- 1082 Tunis.

États financiers intermédiaires de AMEN BANK arrêtés au 30-06-2014

AMC ERNST & YOUNG

Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Mr.Noureddine HAJJI – Bd de la terre ; Centre Urbain Nord. 1003 Tunis

FINOR

Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Mr.Fayçal DERBEL- Immeuble International City Center-Centre Urbain Nord- 1082 Tunis.

Extraits des opinions des commissaires aux comptes :

Opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2011.

Les états financiers individuels de l'AMEN BANK relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011 ont fait l'objet d'un audit effectué par les sociétés AMC Ernst & Young représentée par Mr. Noureddine HAJJI et MTBF membre de PRICE WATERHOUSE COOPERS représentée par Mr. Ahmed BELAIFA, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés en émettant la réserve et les observations suivantes :

« Justification de l'opinion avec réserve

1. Ainsi qu'il est indiqué dans les notes aux états financiers (notes explicatives 1.1, 1.2, 1.3, 1.7, 2.5 et 4.2), certains comptes d'actifs et de passifs, notamment des comptes d'attente, des comptes de liaison et de régularisation, les comptes BCT et correspondants et des comptes en devises, faisant apparaître des suspens à la fois débiteurs et créditeurs et d'écarts non justifiés, ont donné lieu à la constitution par la banque de provisions à hauteur de **29 578 KDT**. Nos procédures d'audit ne nous ont pas permis de conclure, au stade actuel d'avancement des travaux d'apurement, que les provisions ainsi constituées suffisent pour couvrir les risques de perte liés à ces comptes.

Opinion avec réserve

A notre avis et sous réserve de l'incidence de la question évoquée au paragraphe « Justification de l'opinion avec réserve », les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière d'Amen Bank, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion avec réserve exprimée ci-haut, nous attirons l'attention sur les points suivants :

2. En application des dispositions récentes des circulaires de la BCT n° 2011-04 du 12 avril 2011 et 2012-02 du 11 janvier 2012 et la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 mars 2012, les règles de classification, de provisionnement des créances sur la clientèle et de réservation des intérêts ont connu des dérogations par rapport à celles appliquées au cours des exercices antérieurs. A ce titre :
 - certaines relations ont été maintenues parmi les créances saines alors qu'elles auraient été, en application des règles usuelles classées parmi les engagements non performants. Par ailleurs, les échéances en intérêts de l'année 2011 qui ont été rééchelonnées pour un montant de 9 483 KDT, ont fait l'objet de réservation ; et
 - une provision collective sur les engagements classés en « 0 » et « 1 » a été comptabilisée pour un montant de 21 066 KDT.
3. La banque a comptabilisé, de façon forfaitaire, au titre des engagements inférieurs à 15 KDT, une provision additionnelle de 8 312 KDT en plus de celles requises en application des règles usuellement appliquées par la banque.

Rapport sur les vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, et à l'exception des points exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que notre examen a mis en évidence des insuffisances de contrôle se traduisant par des anomalies d'équilibre de certaines journées comptables au cours de l'exercice 2011 et des exercices antérieurs. Les anomalies détectées au cours de l'exercice 2011 ont été régularisées et un système de veille a été mis en place pour permettre d'identifier, de suivre et de régulariser les opérations à l'origine de ces anomalies.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur. »

Opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2012.

Les états financiers individuels de l'AMEN BANK relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012 ont fait l'objet d'un audit effectué par les sociétés AMC Ernst & Young représentée par Mr. Noureddine HAJJI et FINOR représentée par Mr. Fayçal DERBEL, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés en émettant la réserve et l'observation suivantes :

« Justification de l'opinion avec réserve

Ainsi qu'il est indiqué dans les notes aux états financiers, les travaux de rapprochement, de justification et d'apurement des suspens des comptes en devises objet de la note explicative 1.7 ne sont pas encore achevés. Au stade actuel d'avancement des travaux, nous ne sommes pas en mesure de conclure si ces suspens présentent un risque de perte avéré sur ces comptes.

Opinion avec réserve

A notre avis et sous réserve de l'incidence de la question évoquée au niveau du paragraphe « Justification de l'opinion avec réserve », les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière d'Amen Bank, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note 7.3 qui décrit le fait que la banque fait actuellement l'objet d'un contrôle social au titre des exercices 2009, 2010 et 2011. La banque a reçu des notifications de redressement au titre des exercices 2009 et 2010. Elle a formulé son opposition à la majorité des chefs de redressement sans que le sort final ne soit définitivement arrêté. Sur la base des informations disponibles à la date du présent rapport, l'impact définitif de cette situation ne peut pas être estimé de façon précise.

Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Rapport sur les vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, et à l'exception du point exposé ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Directoire sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers à l'exception de celle mentionnée ci-haut.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur. »

Opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2012.

Les états financiers consolidés du groupe AMEN BANK relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012 ont fait l'objet d'un audit effectué par les sociétés AMC Ernst & Young représentée par Mr. Nouredine HAJJI et FINOR représentée par Mr. Fayçal DERBEL, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés en émettant la réserve et l'observation suivantes :

« Justification de l'opinion avec réserve

Ainsi qu'il est indiqué dans les notes aux états financiers consolidés, les travaux de rapprochement, de justification et d'apurement des suspens des comptes en devises au niveau de la société mère Amen Bank objet de la note explicative 1.7 ne sont pas encore achevés. Au stade actuel d'avancement des travaux, nous ne sommes pas en mesure de conclure si ces suspens présentent un risque de perte avéré sur ces comptes.

Opinion avec réserve

A notre avis et sous réserve de l'incidence de la question évoquée au niveau du paragraphe « Justification de l'opinion avec réserve », les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du Groupe Amen Bank, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note 8.1 qui décrit le fait que la société mère Amen Bank fait actuellement l'objet d'un contrôle social au titre des exercices 2009, 2010 et 2011. La société mère Amen Bank a reçu des notifications de redressement au titre des exercices 2009 et 2010. Elle a formulé son opposition à la majorité des chefs de redressement sans que le sort final ne soit définitivement arrêté. Sur la base des informations disponibles à la date du présent rapport, l'impact définitif de cette situation ne peut pas être estimé de façon précise.

Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Rapport sur les vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, et à l'exception des points exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport du directoire sur la gestion de l'exercice. »

Opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31 Décembre 2013.

Les états financiers individuels de l'AMEN BANK relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013 ont fait l'objet d'un audit effectué par les sociétés AMC Ernst & Young représentée par Mr. Nouredine HAJJI et FINOR représentée par Mr. Fayçal DERBEL, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés en émettant la réserve et l'observation suivantes :

« Justification de l'opinion avec réserve

Ainsi qu'il est indiqué dans les notes aux états financiers (Note 1.7), les travaux de rapprochement, de justification et d'apurement des comptes d'attente de la salle de marché, dont le solde s'élève à la date du 31 décembre 2013 à 16 319 KDT (contre 30 397 KDT à la date du 31 décembre 2012) ne sont pas encore achevés. Au stade actuel d'avancement des travaux, nous ne sommes pas en mesure de conclure s'il existe un risque de perte avéré sur ces comptes.

Opinion avec réserve

A notre avis et sous réserve des incidences de la remarque évoquée au niveau du paragraphe « Justification de l'opinion avec réserve », les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière d'Amen Bank, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers 1.6 «Provisions additionnelles : changement de méthodes comptables» décrivant une nouvelle obligation pour les établissements de crédit instaurée par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 30 décembre 2013, de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net.

En application de cette circulaire, les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012, sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de l'établissement de crédit au titre de l'exercice 2013. Conformément aux dispositions de la norme comptable NCT 11 relative aux modifications comptables, cette nouvelle obligation instaurée par ladite circulaire a été traitée en tant que changement de méthode comptable, dont l'effet sur les exercices antérieurs a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013.

Par ailleurs et en application du paragraphe 17 de ladite norme, ce changement de méthode a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2012 ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de la comparabilité.

L'effet de la nouvelle méthode sur les exercices antérieurs qui a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013, s'élève à 76 412 KDT. Son effet sur l'exercice 2013 s'est traduit par la constatation d'une dotation aux provisions additionnelle de 6 395 KDT et d'une reprise sur provisions de 13 259 KDT.

Rapport sur les vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, et à l'exception du point exposé ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Directoire sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers à l'exception de celle mentionnée ci-haut.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur. »

Opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2013.

Les états financiers consolidés du groupe AMEN BANK relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013 ont fait l'objet d'un audit effectué par les sociétés AMC Ernst & Young représentée par Mr. Nouredine HAJJI et FINOR représentée par Mr. Fayçal DERBEL, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés en émettant la réserve et l'observation suivantes :

« Justification de l'opinion avec réserve

Ainsi qu'il est indiqué dans les notes aux états financiers (Note 1.7), les travaux de rapprochement, de justification et d'apurement des comptes d'attente de la salle de marché au niveau de la société mère Amen Bank, dont le solde s'élève à la date du 31 décembre 2013 à 16 319 KDT (contre 30 397 KDT à la date du 31 décembre 2012) ne sont pas encore achevés. Au stade actuel d'avancement des travaux, nous ne sommes pas en mesure de conclure s'il existe un risque de perte avéré sur ces comptes.

Opinion avec réserve

A notre avis et sous réserve des incidences de la remarque évoquée au niveau du paragraphe « Justification de l'opinion avec réserve », les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du Groupe Amen Bank, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers consolidés 5.3« Provisions additionnelles : changement de méthodes comptables » décrivant une nouvelle obligation pour les établissements de crédit instaurée par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 30 décembre 2013, de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net.

En application de cette circulaire, les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012, sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de l'établissement de crédit au titre de l'exercice 2013. Conformément aux dispositions de la norme comptable NCT 11 relative aux modifications comptables, cette nouvelle obligation instaurée par ladite circulaire a été traitée en tant que changement de méthode comptable, dont l'effet sur les exercices antérieurs a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013.

Par ailleurs et en application du paragraphe 17 de ladite norme, ce changement de méthode a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2012 ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de la comparabilité.

L'effet de la nouvelle méthode sur les exercices antérieurs s'élève à 76 412 KDT ayant généré un actif d'impôt différé de 10 461 KDT, soit un effet net qui a été imputé sur les capitaux d'ouverture de l'exercice 2013 de 65 951 KDT. L'effet de ladite méthode sur l'exercice 2013 s'est traduit par la constatation d'une dotation aux provisions additionnelles de 6 395 KDT et d'une reprise sur provisions de 13 259 KDT. »

Avis sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 Juin 2014.

Les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2014 ont fait l'objet d'un examen limité effectué par les sociétés AMC Ernst & Young représentée par Mr. Noureddine HAJJI et FINOR représentée par Mr. Fayçal DERBEL, les commissaires aux comptes déclarent :

« Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Justification de l'avis avec réserve

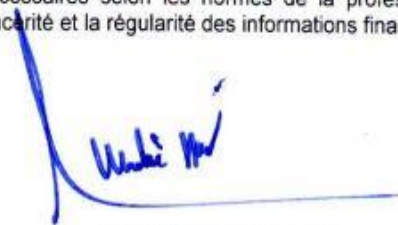
Ainsi qu'il est indiqué dans les notes aux états financiers (Note 1.7), les travaux de rapprochement, de justification et d'apurement des comptes d'attente de la sale de marché, dont le solde s'élève à la date du 30 juin 2014 à 15 094 KDT (contre 16 319 KDT à la date du 31 décembre 2013) ne sont pas encore achevés. Au stade actuel d'avancement des travaux, nous ne sommes pas en mesure de conclure s'il existe un risque de perte avéré sur ces comptes.

Conclusion

A l'exception de l'impact du point ci-dessus mentionné et sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière d'AMEN BANK au 30 juin 2014, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. »

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES :

« Nous avons procédé à la vérification des informations financières et des données comptables figurant dans le présent Document de référence en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées. »


AMC ERNST & YOUNG
Nouredine HAJJI


FINOR
Fayçal DERBEL

1.4- RESPONSABLE DE L'INFORMATION :

Mr. Néji Ghandri
Membre du Directoire
Tél. : 71 148 806
71 148 812
71 148 814
Fax : 71 830 517
E-mail : nej.ghandri@amenbank.com.tn



AMC ERNST & YOUNG
Boulevard de la Tarte
Centre Urbain Nord - 1093 Tunis
Tél. 70 749 111

Chapitre 2- RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA BANQUE ET SON CAPITAL

2.1- RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT AMEN BANK :

2.1.1- Dénomination et siège social :

Dénomination sociale : AMEN BANK.
Siège social: Avenue Mohamed V-1002 Tunis.
Tél. : 71.148 000.
Fax: 71.833 517.
Télex : 18 801- 18 800
SWIFT: CFCTTNTXXX
Internet Banking: www.amennet.com.tn
Site web: www.amenbank.com.tn.
E Mail : amenbank@amenbank.com.tn.

2.1.2- Forme juridique et législation particulière applicable :

AMEN BANK est une société anonyme régie par les textes législatifs et réglementaires en vigueur et notamment la loi 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par la loi 2006-19 du 2 mai 2006.

2.1.3- Date de constitution et durée de vie :

AMEN BANK a été constituée le 18 juillet 1967.
La durée de vie de la société est de 99 ans.

2.1.4- Objet social :

Article 2 des statuts :

La Société a pour objet de faire, en tous pays et dans les conditions autorisées par la législation en vigueur tant pour elle-même que pour le compte de tiers ou en participation toutes opérations de banque, d'escompte, de crédit, de commission, de change ou de bourse, toutes souscriptions et commissions, comme tous achats, ventes, changes et placements de fonds d'Etat, d'actions, d'obligations et autres valeurs quelconques ; tous recouvrements de toutes créances pour le compte de tiers et généralement sans exception, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à la profession de banquier.

Elle peut notamment, sans que l'énumération, ci-après seulement énonciative, puisse être en quoi que ce soit limitative :

- 1 – Recevoir tous dépôts de fonds en compte courant ou autrement, avec ou sans intérêts, remboursables à vue, sous préavis ou à terme ;
- 2 – Réaliser tous prêts et opérations de crédit ou d'avances, avec ou sans garantie, l'achat, la vente, l'escompte, le réescompte, l'encaissement, le nantissement de tous engagements ou créances, effets de commerce, chèques, warrants, effets publics, bons du trésor et comme conséquence des dites opérations l'achat, la vente, le nantissement de toutes marchandises ainsi que la commission et le courtage les concernant ;
- 3 – Prêter sur hypothèques, à moyen ou long terme, soit seule, soit en participation avec tous autres établissements, s'il y a lieu sous sa propre garantie, aux propriétaires d'immeubles, les dits prêts amortissables ou non amortissables et réalisables par obligations simples ou sous forme d'ouvertures de crédit ;

4 – Acquérir ou de faire acquérir par voie de cession ou autrement et de rembourser avec ou sans subrogation des créances privilégiées ou hypothécaires et des créances sur personnes et établissements publics ;

5 – Recevoir tous dépôts de titres, monnaies, valeurs et objets quelconques sans que la responsabilité du dépôt puisse s'étendre au cas de force majeure ou de vice propre, louer tous coffres et compartiments de coffres ;

6 – Effectuer toutes opérations sur valeurs mobilières, spécialement l'achat, la souscription, la vente, le nantissement, le report de tous titres ainsi que toutes émissions de titres, tous services financiers, services de coupons, services de transferts, ordres de bourse ;

7 - Réaliser toutes opérations de change, achats, ventes, emprunts, prêts, nantissements, reports de monnaies ou de devises étrangères ainsi que de métaux précieux ;

8 – Donner toutes acceptations, cautions, avals et garanties quelconques ;

9 – Contracter et négocier tous emprunts publics ou privés, participer à ces emprunts ainsi qu'à toutes souscriptions ;

10 – Effectuer tous paiements, ainsi que tous recouvrements de toutes sommes et valeurs par tous moyens amiables, administratifs et judiciaires ;

11 – Passer avec tous paiements et tous établissements et collectivités publics ou privés, toutes conventions et accords, les exécuter ;

12 – Acquérir, par quelque mode que se soit, tous immeubles bâtis ou non bâtis, situés en tous pays, les mettre en valeur, notamment par l'édification ou la transformation de constructions pour toutes destinations et par tous travaux de viabilité et autres, les administrer et les exploiter par bail, location ou autrement, les aliéner en tout ou en partie par voie de vente, d'échange, apport en société ou autrement ;

13 – Constituer toutes sociétés, même étrangères ou participer à leur constitution, s'intéresser par voie d'apports, fusions, scissions, participations, prêts, ouvertures de crédits, souscriptions ou achats d'actions, de titres ou droits sociaux dans toutes sociétés ou associations, créées ou à créer.

Et généralement, faire sans exception toutes opérations financières, commerciales, industrielles mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à la profession de banquier.

2.1.5- Clauses statutaires particulières:

Répartition statutaire des bénéfices:

Article 44 : Affectation de résultat :

Les produits nets de la banque, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques, constituent les bénéfices nets majorés ou minorés des résultats reportés, et ce, après déclaration de ce qui suit :

- Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit :
- Une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social.
- La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés.
- Les réserves statutaires.

Sur l'excédent disponible, l'Assemblée Générale Ordinaire, sur la proposition du Directoire, a le droit de prélever toutes sommes qu'elle juge convenable, soit pour des amortissements supplémentaires de l'actif, soit pour être versées à un ou plusieurs fonds de réserves extraordinaires, généraux ou spéciaux soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant.

Le solde appartient aux actionnaires.

Article 45 : Modalités de distribution des dividendes :

L'époque, le mode et le lieu de paiement des dividendes sont fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire, à défaut, par le Directoire, qui ne peut dans tous les cas dépasser le délai de trois (03) mois à partir de la décision de l'Assemblée Générale.

Les dividendes de toute action nominative sont valablement payés au porteur du titre.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité sont prescrits.

Assemblées Générales :

Article 31 :

1 – Les actionnaires se réunissent en Assemblées Générales Ordinaires, Extraordinaires ou à caractère constitutif.

Les Assemblées Générales sont qualifiées :

- D'Assemblées Extraordinaires lorsqu'elles sont appelées à décider ou à autoriser toute augmentation de capital ou à délibérer sur toutes les modifications statutaires, y compris celles touchant à la forme ou à l'objet de la société ;
- D'Assemblées à caractère constitutif lorsqu'elles sont appelées à vérifier des apports en nature ou des avantages particuliers ;
- Et d'Assemblées Ordinaires dans tous les autres cas.

2 – L'Assemblée Générale Ordinaire est réunie chaque année, dans les six premiers mois suivant la clôture de l'exercice social, sur la convocation du Directoire, et en cas de nécessité, elle sera convoquée par les personnes agissant conformément aux dispositions légales en vigueur.

3 – L'Assemblée Générale Extraordinaire est convoquée par le Directoire lorsqu'il en reconnaît l'utilité.

4 – L'Assemblée à caractère constitutif est convoquée par le Directoire lorsqu'il doit être procédé à la vérification d'apports en nature ou d'avantages particuliers.

Article 32 : Règlement des assemblées générales :

1- Les Assemblées Générales réunies sur première convocation ne peuvent, quelle que soit leur nature, se tenir avant le seizième jour suivant celui de la publication de l'avis de convocation.

Les Assemblées Générales Ordinaires réunies sur deuxième convocation ne peuvent être tenues que dès le seizième jour suivant la date prévue pour la tenue de la première Assemblée Générale Ordinaire.

Les convocations sont faites par un avis inséré dans le Journal Officiel de la République Tunisienne et deux quotidiens dont l'un est en langue arabe.

Les actionnaires qui en ont fait la demande sont d'autre part convoqués à leurs frais au moyen de lettres expédiées dans le délai imparti pour la convocation de l'Assemblée.

2- Les avis de convocation mentionnent l'ordre du jour de l'Assemblée et les jour, heure et lieu de la réunion. Si l'Assemblée est tenue sur deuxième convocation, l'avis reproduit l'ordre du jour et le résultat de l'Assemblée précédente.

3- Les Assemblées sont réunies soit au siège social, ou en tout autre endroit désigné par le Directoire.

4- L'ordre du jour est arrêté par l'auteur de la convocation, en l'occurrence le Directoire, sinon par le ou les commissaires aux comptes ou par d'autres personnes prévues par la réglementation en vigueur, si la convocation est faite par l'un d'eux.

Il ne peut être mis en délibération que les propositions figurant à l'ordre du jour.

Article 33 : Droit d'assister à l'AGE:

Sous réserve des dispositions du premier alinéa de l'article 38 ci-après, tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales sur simple justification de son identité, à condition que ses actions soient libérées des versements exigibles et aient été immatriculées à son nom cinq jours au moins avant la réunion.

- 1– Le Directoire peut toutefois, s'il le juge utile, remettre aux actionnaires des cartes d'admission nominatives et personnelles.
- 2– Les actionnaires peuvent se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial.
Les pouvoirs, dont la forme est déterminée par le Directoire doivent être déposés au siège social cinq jours au moins avant la réunion et pendant le délai fixé par le Directoire.
- 3– Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les représentants des sociétés actionnaires ont accès aux Assemblées.
L'usufruitier représente valablement le nu-propriétaire.
- 4– Le Directoire a la faculté, par voie de mesure générale, d'abréger les délais ci-dessus fixés.

La banque s'engage à confirmer l'article 33 de ses statuts à la réglementation en vigueur.

Article 35 : Droit de vote :

- 1 – Chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
- 2 – Les votes sont exprimés, soit à main levée, soit par appel nominal.

Article 38 : Droit de siéger et quorum de l'A.G.O :

1 – L'Assemblée Générale Ordinaire (annuelle ou convoquée extraordinairement) se compose des propriétaires de dix actions ou plus libérées de versements exigibles.

Toutefois, les propriétaires de moins de dix actions doivent, afin de pouvoir user de ce droit de réunion, déposer leurs pouvoirs au siège social cinq jours au moins avant la réunion de l'Assemblée.

2 – Pour délibérer valablement, l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, ou l'Assemblée Générale Ordinaire convoquée extraordinairement doit être composée d'actionnaires ou de représentants d'actionnaires possédant ou représentant le 1/3 au moins des actions donnant droit au vote.

Si ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée est convoquée à nouveau, dans les formes et délais indiqués sous l'article 32 ci-dessus, et les délibérations sont valablement prises quel que soit le nombre des actions représentées, mais elles ne peuvent porter que sur les questions figurant à l'ordre du jour de la première réunion.

3 – Les délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle ou convoquée extraordinairement sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Article 39 : Pouvoirs de l'AGO :

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle entend le rapport du Directoire sur la marche de la société, les observations du Conseil de Surveillance relatives à ce rapport et aux états financiers et les rapports des commissaires aux comptes. L'Assemblée Générale Ordinaire discute, approuve ou redresse les comptes et statue sur l'affectation et la répartition des bénéfices.

Elle approuve ou désapprouve les conventions insérées sous l'article 27 ci-dessus.

Elle nomme, ou révoque les membres du Conseil de Surveillance et les Commissaires aux Comptes et leur donne tous quitus. Elle approuve ou rejette les nominations provisoires des membres du Conseil de Surveillance autorisées par l'article 20 ci-dessus.

Elle révoque sur proposition du Conseil de Surveillance les membres du Directoire. Elle fixe le montant des jetons de présence alloués au Conseil de Surveillance, ainsi que la rémunération des Commissaires aux Comptes.

Elle confère au Directoire les autorisations nécessaires pour tout acte excédant les pouvoirs attribués au dit Directoire ; notamment elle autorise tous emprunts par voie d'émission d'obligations.

Enfin, elle délibère sur toute proposition portée à son ordre du jour et qui n'est pas de la compétence de toute autre Assemblée Générale Extraordinaire.

Article 40 : Quorum de l'A.G.E :

1 – Les Assemblées Générales autres que les Assemblées Ordinaires ne sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement qu'autant qu'elles sont composées d'actionnaires représentant au moins la moitié du capital social.

Et, si ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée réunie sur deuxième convocation, ne délibère valablement que si elle est composée d'actionnaires représentant le tiers au moins du capital social.

A défaut, il peut être procédé à une troisième convocation et ce dans un délai ne dépassant pas les deux mois à partir de la date de la convocation. L'Assemblée délibère valablement à la majorité des 2/3 des voix des actionnaires présents ou des représentants ayant droit au vote.

Dans toutes ces Assemblées, le quorum n'est calculé qu'après déduction de la valeur nominale des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions législatives ou réglementaires et notamment lorsqu'il s'agit d'Assemblées à caractère constitutif des actions appartenant à des personnes qui ont fait l'apport ou stipule les avantages particuliers soumis à l'appréciation de l'Assemblée.

2 – Dans toutes les Assemblées Générales, autres que les Assemblées Ordinaires, qu'elles soient réunies sur première convocation ou sur une convocation subséquente, les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Article 41 : Pouvoirs de l'AGE :

1– L'Assemblée Générale Extraordinaire peut, sur la proposition du Directoire, apporter aux présents statuts toutes les modifications dont elle reconnaîtra l'utilité.

2 – Elle peut, notamment, décider, sans que l'énumération ci-après ait un caractère limitatif :

- le changement de la nationalité de la société dans les conditions légales et réglementaires ;
- la transformation de la société en toute autre forme ;
- la modification directe ou indirecte de l'objet social ;
- la modification de la durée de la société, sa réduction, son extension ou la dissolution anticipée ;
- la modification de la dénomination sociale ;
- le transfert du siège social ;
- l'augmentation ou la réduction du capital social ;
- la modification du mode d'administration
- la fusion de la société avec toutes sociétés constituées ou à constituer ;
- la modification de la forme ou du taux des actions, ainsi que les conditions de leur transmission ;
- la modification du nombre des membres du Conseil de Surveillance, ainsi que du nombre des actions de garantie ;
- la modification du mode et des délais de convocation des Assemblées Générales, ainsi que la modification de la composition de l'Assemblée Générale Ordinaire ;
- la limitation du nombre des voix des actionnaires dans les Assemblées Générales ;
- toutes modifications à l'affectation et à la répartition des bénéfices ;
- et toutes modifications dans les conditions de la liquidation tant qu'elle n'est pas en contradiction avec les dispositions légales en vigueur notamment la loi relative aux établissements de crédits et les textes subséquents portant modification de cette loi.

Transmission des actions :

Article 13 : Cession des actions :

La cession des actions s'opère librement conformément aux prescriptions légales en vigueur.

Administration de la société :

Article 17 : Mode d'administration

La société est dirigée par un Directoire qui assume la responsabilité de sa direction et exerce ses fonctions sous le contrôle permanent du Conseil de Surveillance.

Article 17 bis : Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de douze membres au plus, pris parmi les personnes physiques ou morales actionnaires et nommées par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les personnes morales nommées au Conseil de Surveillance, seront tenues de désigner un représentant permanent qui sera soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était membre du Conseil en son nom propre.

Article 18 : Actions de garantie

Les membres du Conseil de Surveillance doivent être propriétaires chacun de dix actions pendant toute la durée de leurs fonctions.

Ces actions sont affectées en totalité à la garantie des actes d'accomplissement de leurs fonctions, même de ceux qui seraient exclusivement personnels à l'un des membres. Elles sont nominatives, inaliénables, mention en est faite sur le compte ouvert au nom de l'actionnaire tel que prévu à l'article 12 des statuts.

Si au jour de sa nomination, un membre du Conseil de Surveillance n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis, ou si en cours de mandat il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office, s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai de trois mois à partir de la date de sa nomination.

Article 19 : Mandat des membres du Conseil de Surveillance

La durée des fonctions des membres du Conseil de Surveillance est de trois années. Tout membre sortant est rééligible.

Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Article 21 : Nomination du Président et du Vice Président du Conseil de Surveillance

Le Conseil nomme parmi ses membres un Président et un Vice Président qui doivent être des personnes physiques et actionnaires, et qui exercent leurs fonctions pour la durée de leur mandat au Conseil de Surveillance. Le Président, ou le Vice Président, a pour mission de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats.

Article 21 bis: Nomination du Directoire

Le Conseil de surveillance nomme les membres du Directoire, qui sont au maximum au nombre de cinq, fixe la durée de leurs fonctions et confère à l'un d'eux la qualité de Président du Directoire. Le Président du Directoire représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Le mandat des membres du Directoire, qui ne peut excéder trois ans, est renouvelable.

Les membres du Directoire peuvent être choisis en dehors des actionnaires.

La nomination des membres du Directoire prend effet à partir de l'acceptation par l'intéressé de ses fonctions, et le cas échéant, à partir de la date de présence aux premières réunions du Directoire.

Le Directoire assure la Direction de la Banque sous le contrôle permanent du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs membres du Directoire, ils portent alors le titre de Directeurs Généraux.

Article 24 : Pouvoirs du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Banque par le Directoire.

Le Conseil nomme les membres du Directoire. Il désigne le Président du Directoire ou les Directeurs Généraux.

Le Conseil peut décider la limitation des pouvoirs du Directoire.

Le Conseil présente à l'assemblée Générale Ordinaire ses observations sur le rapport du Directoire ainsi que sur les états financiers.

Le Conseil de Surveillance est seul habilité à décider du transfert du siège social, sous réserve toutefois de la ratification de cette décision par l'assemblée Générale Ordinaire qui suit.

Article 24 bis : Pouvoirs du Directoire

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société, accomplir ou autoriser tous actes et opérations relatifs à son objet et représenter la société en tous pays, vis-à-vis de tous tiers, de tous établissements ou administrations publics ou privés et de tous Etats.

Sa compétence s'étend à tout ce qui n'est pas expressément réservé au Conseil de Surveillance et à l'Assemblée Générale par la loi ou par les présents Statuts.

Le Directoire a notamment les pouvoirs suivants:

- Il délibère sur toutes les affaires et fait tous les règlements du service intérieur de la banque;
- Il représente la banque vis-à-vis des tiers et de toutes administrations;
- Il reçoit et paye toutes sommes en capital, intérêts et accessoires; il effectue le retrait de tous titres, pièces ou sommes déposées dans toutes caisses publiques ou particulières;
- Il détermine le taux et les conditions des escomptes, des avances, des dépôts et des comptes courants;
- Il autorise toutes les opérations de la banque et en détermine les conditions;
- Il fixe l'emploi des réserves, il fait choix des effets et engagements qui peuvent être admis à l'escompte, sans avoir besoin de motiver ses refus;
- Il autorise tous traites, transactions, emplois de fonds, transferts de rentes sur l'Etat et autres valeurs, achats de créances et autres droits incorporels, cession de mêmes droits avec ou sans garantie, désistements d'hypothèques ou privilèges, abandons de droits personnels ou réels, mainlevées d'inscriptions, de saisie et d'oppositions, le tout avec ou sans paiement; Il exerce toutes les actions judiciaires tant en demandant qu'en défendant et participe à tous concordats amiables et judiciaires;
- Il consent et accepte tous baux avec ou sans promesse de vente; il achète, vend et échange tous biens et droits mobiliers et tous immeubles et droit immobiliers;
- Il se fait ouvrir tous comptes courants et autres, notamment à tout Institut d'Emission ainsi que tous comptes chèques postaux;
- Il cautionne et avalise;
- Il retire de toutes administrations et de tous services publics ou privés, tous colis, lettres chargées ou non, télégrammes et mandats à l'adresse de la Société ;
- Il consent toutes subventions ou allocations quelconques.
- Il contracte et résilie toutes polices ou contrats d'assurances concernant les risques de toute nature;
- Il demande et accepte toutes concessions, fait toutes soumissions, prend part à toutes adjudications, fournit tous cautionnements;
- Il loue tous coffres-forts et désigne les personnes habilitées à user de ces coffres;
- Il contracte tous emprunts sous quelque forme que ce soit suivant autorisation du Conseil de Surveillance; en outre les émissions d'obligations doivent être également approuvées par l'Assemblée Générale Ordinaire;
- Il peut hypothéquer les immeubles de la Société, donner tous gages, nantissements et autres garanties;
- Il renouvelle et encaisse toutes les créances, effets de commerce et valeurs de toute nature appartenant à la société;
- Il remplit toutes formalités nécessaires pour soumettre la Société aux lois, arrêtés et règlements de tous pays où elle pourrait faire les opérations sociales,

- Il veille à ce que la Banque ne fasse d'autres opérations que celles qui sont déterminées par ses statuts et dans les formes prescrites par les règlements intérieurs de la banque;
- Il convoque les Assemblées Générales, arrête leur ordre du jour et détermine les questions qui seront mises en délibération;
- Il fixe l'organisation des bureaux; il nomme et révoque tous les membres du personnel; il détermine leurs pouvoirs et fixe leurs traitements, salaires et gratifications ainsi que les conditions de leur admission et de leur retraite; Il fixe les dépenses générales d'administration ;
- Étant ici expressément convenu que les pouvoirs qui viennent d'être indiqués sont purement énonciatifs et non limitatifs et n'apportent aucune restriction au principe qui confère tous pouvoirs au Directoire. Le Président du Directoire représente la société dans ses rapports avec les tiers, il peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs et attributions avec faculté de subdélégation.

Article 29 ter : Modification du mode d'administration

Conformément aux dispositions légales, la société pourra au cours de son existence choisir de modifier le mode d'administration et opter soit pour le modèle de Directoire et Conseil de Surveillance soit pour celui de Conseil d'Administration. Cette décision sera prise par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

2.1.6- Registre de commerce :

B 176041996

2.1.7- Exercice social :

Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

2.1.8- Nationalité :

Tunisienne.

2.1.9- Régime fiscal:

Droit commun.

2.1.10- Matricule fiscal :

000 M P 00221-M.

2.1.11- Capital social :

122.220.000* dinars divisés en 24.444.000 actions de 5 dinars chacune entièrement libérées.

2.1.12- Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la banque :

Siège social de AMEN BANK : Av.Mohamed V- 1002 Tunis.

2.1.13- Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et la Tunisie Clearing :

Mr.Néji GHANDRI

Membre du Directoire

Tél. : 71 148 806- 812-814

Fax : 71 833 517

E-MAIL : néj.ghandri@amenbank.com.tn

* L'AGE du 05/03/2013 a décidé de porter le capital social de 100 000 000 de dinars à 122 220 000 de dinars.

2.2 – RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL :

Capital Social : 122.220.000 DT.
Nombre d'actions : 24.444.000.
Nominal : 5 DT.
Forme des actions : Nominative.
Catégorie : Ordinaire.
Libération : Intégrale.
Jouissance : 1^{er} janvier 2013****.

2.3- TABLEAU D'EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL :

Date de la décision et l'organe qui l'a décidée	Nature de l'opération	Évolution du capital		Capital en circulation	
		Montant (en Drs)	Nombre de Titres	Montant (en Drs)	Nombre de Titres
A.G.C du 18-07-1967	Capital initial			325 000	32 500
A.G.E du 28-11-1973	Aug.par émission en numéraire	375 000	37 500	700 000	70 000
A.G.E du 21-03-1975	Aug.par émission en numéraire	300 000	30 000	1 000 000	100 000
A.G.E du 19-08-1975	Aug.par émission en numéraire	400 000	40 000	1 400 000	140 000
A.G.E du 05-03-1976	Aug.par incorporation de réserves	350 000	35 000	1 750 000	175 000
	Aug.par émission en numéraire	400 000	40 000	2 150 000	215 000
A.G.E du 09-07-1979	Aug.par incorporation de réserves	1 075 000	107 500	3 225 000	322 500
	Aug.par émission en numéraire	1 000 000	100 000	4 225 000	422 500
A.G.E du 11-02-1981	Aug.par incorporation de réserves	845 000	84 500	5 070 000	507 000
A.G.E du 26-07-1984	Aug.par émission en numéraire	3 930 000	393 000	9 000 000	900 000
A.G.E du 02-12-1985	Aug.par émission en numéraire	1 000 000	100 000	10 000 000	1 000 000
A.G.E du 22-06-1989	Aug.par incorporation de réserves	2 000 000	200 000	12 000 000	1 200 000
	Aug.par émission en numéraire	5 000 000	500 000	17 000 000	1 700 000
	Aug.par incorporation des réserves *	3 000 000	300 000	20 000 000	2 000 000
A.G.E du 23-09-1993	Aug.par incorporation de réserves	2 500 000	250 000	22 500 000	2 250 000
	Aug.par émission en numéraire	7 500 000	750 000	30 000 000	3 000 000
A.G.E du 27-07-1995	Aug.par émission en numéraire	7 000 000	700 000	37 000 000	3 700 000
	Aug.par incorporation de réserves	3 000 000	300 000	40 000 000	4 000 000
A.G.E du 19-09-1997	Aug.par incorporation de réserves	3 000 000	300 000	43 000 000	4 300 000
C.A 23-10-1997**	Aug.par émission en numéraire	10 000 000	1 000 000	53 000 000	5 300 000
C.A 28-10-1999**	Aug.par émission en numéraire	6 000 000	600 000	59 000 000	5 900 000
	Aug.par incorporation de réserves	2 000 000	200 000	61 000 000	6 100 000
C.A 15-02-2001**	Aug.par émission en numéraire	6 500 000	650 000	67 500 000	6 750 000
	Aug.par incorporation de réserves	2 500 000	250 000	70 000 000	7 000 000
A.G.E du 19-06-2007	Aug.par incorporation de réserves	5 000 000	500 000	75 000 000	7 500 000
	Aug.par émission en numéraire	5 000 000	500 000	80 000 000	8 000 000
	Aug.par offre publique de Souscription (OPS)	5 000 000	500 000	85 000 000	8 500 000
A.G.E du 11-06-2009	Aug. par émission en numéraire	7 500 000	750 000	92 500 000	9 250 000
	Aug. par incorporation de réserves	7 500 000	750 000	100 000 000	10 000 000
AGE du 31-05-2012	Réduction de la valeur nominale de 10DT à 5DT	-	-	100 000 000	20 000 000
AGE du 05-03-2013***	Aug.par incorporation de réserves	10.000.000	2.000.000	110 000 000	22 000 000
	Aug.par émission en numéraire	12.220.000	2.444.000	122 220 000	24 444 000

* Opération réalisée en 1992

** En vertu des pouvoirs accordés par l'AGE du 19-09-1997 pour augmenter le capital de la banque de 40 à 70 MD.

*** Modalités de réalisation de l'opération d'augmentation du capital :Incorporation des réserves d'un montant de 10 millions de dinars et l'émission de 2.000.000 actions nouvelles gratuites attribuées aux anciens actionnaires détenteurs des 20.000.000 actions composant le capital avant l'augmentation par incorporation des réserves .Augmentation de capital d'un montant de 12,220 millions de dinars par l'émission de 2 444 000 actions nouvelles totalement souscrites en numéraire par la Société Financière Internationale -SFI- (IFC) et libérées intégralement à la souscription. Le prix d'émission par action nouvelle souscrite est de 30,830 dinars, soit 5 dinars de valeur nominale et 25,830 dinars de prime d'émission par action.

**** La date de jouissance des 2 000 0000 actions nouvelles gratuites et des 2 444 000 actions nouvelles souscrites en numéraire par la SFI est le 12 juin 2013.

2.4- REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 30/09/2014 :

Le capital de AMEN BANK au 30 Septembre 2014, est détenu à près de 58,34% par le groupe AMEN, principalement à travers les sociétés COMAR, PGI Holding, PARENIN et la famille BEN YEDDER.

2.4.1 Structure du capital au 30 Septembre 2014 :

Actionnaires	Nombre d'actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	% du capital et de droits de vote
1/ Participations Privées tunisiennes	1 322	21 791 097	108 955 485	89,15%
Personnes Morales	86	17 716 466	88 582 330	72,48%
Ayant 3 % et plus	5	15 352 805	76 764 025	62,81%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3 %	5	1 748 285	8 741 425	7,15%
Public ayant au maximum 0,5 %	76	615 376	3 076 880	2,52%
Personnes Physiques	1 236	4 074 631	20 373 155	16,67%
Ayant 3 % et plus	-	-	-	-
Ayant plus de 0,5% et moins de 3 %	7	1 892 455	9 462 275	7,74%
Public ayant au maximum 0,5 %	1 229	2 182 176	10 910 880	8,93%
2/ Participations Étrangères	35	2 652 903	13 264 515	10,85%
Personnes Morales	18	2 645 428	13 227 140	10,82%
Ayant 3 % et plus	2	2 199 600	10 998 000	9,00%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3 %	1	244 400	1 222 000	1,00%
Public ayant au maximum 0,5 %	15	201 428	1 007 140	0,82%
Personnes Physiques	17	7 475	37 375	0,03%
Ayant 3 % et plus	-	-	-	-
Ayant plus de 0,5% et moins de 3 %	-	-	-	-
Public ayant au maximum 0,5 %	17	7 475	37 375	0,03%
TOTAL	1 357	24 444 000	122 220 000	100,00%

2.4.2 Liste des actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital et des droits de vote au 30 Septembre 2014 :

ACTIONNAIRES	Nationalité	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en dinars	% du capital et de droits de vote
STE "ASSURANCE COMAR"	Tunisienne	6 772 632	33 863 160	27,71%
STE PGI HOLDING	Tunisienne	4 943 054	24 715 270	20,22%
STE MENINX HOLDING	Tunisienne	1 578 217	7 891 085	6,46%
STE "PARENIN"	Tunisienne	1 139 660	5 698 300	4,66%
STE HORCHANI FINANCE	Tunisienne	919 242	4 596 210	3,76%
GROUPE (SFI) *	Etrangère	2 444 000	12 220 000	10,00%
TOTAL		17 796 805	88 984 025	72,81%

* Le groupe SFI désigne la société International Finance Corporation SFI (1,00%), et les deux fonds d'investissement IFC, Capitalisation Equity Fund (5,00%) et Africa Capitalisation Fund (4,00%).

2.4.3 Pourcentage du capital et des droits de vote détenus par les membres du Conseil de Surveillance au 30 Septembre 2014:

Nom ou raison sociale	Nombre d'actions et de droits de vote	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en dinars	% du capital et des droits de vote
COMAR	Membre du conseil de surveillance	6 772 632	33 863 160	27,71%
P.G.I	Membre du conseil de surveillance	4 943 054	24 715 270	20,22%
PARENIN	Membre du conseil de surveillance	1 139 660	5 698 300	4,66%
Rachid BEN YEDDER (président)	Membre du conseil de surveillance	593 365	2 966 825	2,43%
Béchir BEN YEDDER	Membre du conseil de surveillance	236 764	1 183 820	0,97%
Sté LE PNEU	Membre du conseil de surveillance	127 042	635 210	0,52%
Nébil BEN YEDDER	Membre du conseil de surveillance	46 036	230 180	0,19%
Mourad M'HIRI	Membre du conseil de surveillance	22	110	0,00%
Ridha BEN GAIED (représentant petits porteurs)	Membre du conseil de surveillance	309 460	1 547 300	1,27%
GROUPE (SFI) (Étrangers)	Membre du conseil de surveillance	2 444 000	12 220 000	10,00%
Rached Fourati (membre indépendant du Conseil de Surveillance)*	Membre du conseil de surveillance	-	-	-
Zeineb Guellouz (membre indépendant du Conseil de Surveillance)*	Membre du conseil de surveillance	-	-	-
TOTAL		16 612 035	83 060 175	67,96%

* Conformément à l'article 13 de la circulaire BCT N° 2011-06 du 20/05/2011, madame Zeineb GUELLOUZ ainsi que monsieur Rached FOURATI, en tant que membres indépendants au sein du Conseil de Surveillance d'AMEN BANK, ne détiennent pas une participation directe ou indirecte dans le capital d'Amen Bank.

Toutefois, Cette situation est non conforme aux dispositions de l'article 237 du code des sociétés commerciales et de l'article 18 des statuts de la banque qui stipulent que chaque membre du Conseil de Surveillance doit être propriétaire de dix actions pendant toute la durée de sa fonction.

2.4.4 Pourcentage du capital et des droits de vote détenus par les membres du Directoire au 30 Septembre 2014:

Nom ou raison sociale	Nationalité	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en dinars	% du capital et des droits de vote
Ahmed EL KARM (Président du Directoire)	Tunisienne	5 167	25 835	0,02%
Karim BEN YEDDER (Membre du Directoire)	Tunisienne	43 382	216 910	0,18%
Mehrez RIAHI (Membre du Directoire)	Tunisienne	890	4 450	0,00%
Néji Ghandri (Membre du Directoire)	Tunisienne	-	-	-
TOTAL		49 439	247 195	0,20%

2.5- DESCRIPTION SOMMAIRE DU GROUPE AMEN AU 31 DECEMBRE 2013:

Le groupe AMEN est constitué actuellement de 50 sociétés intervenant dans plusieurs secteurs répartis comme suit :

- Secteur financier : 26 sociétés (dont 3 OPCVM) ;
- Secteur agricole : 3 sociétés ;
- Secteur immobilier : 2 sociétés ;
- Secteur touristique : 2 sociétés ;
- Secteur de santé : 9 sociétés ;
- Secteur équipements mécaniques : 5 sociétés ;
- Secteur informatique : 2 sociétés ;
- Secteur des services : 1 société.

A la tête de ce groupe se trouve la société mère « PGI Holding » dont le capital de 15 millions de dinars est détenu par les membres de la famille BEN YEDDER.

Il est à signaler que PGI Holding établit des états financiers consolidés en tant que société mère du groupe Amen.

Ci-après une description sommaire des principales sociétés du groupe AMEN par secteur d'activité :

SECTEUR FINANCIER :

➤ **P.G.I Holding.**

La société de participation, de gestion et d'investissement, PGI initialement dénommée la Banque Générale d'Investissement, a été créée en juin 1971.

Elle a pour objet la création d'entreprises, la participation au capital d'entreprises existantes ainsi que la participation directe ou indirecte à toutes opérations commerciales ou industrielles. La PGI est une société holding à la tête du groupe AMEN.

Son capital social actuel est de 15 MDT détenu par les membres de la famille BEN YEDDER.

En 2013, son chiffre d'affaires a été de 10,2 MDT et son résultat net de 8,2 MDT.

➤ **AMEN BANK.**

Créée en 1967, AMEN BANK est une société anonyme au capital social de 122.220.000DT, détenu à hauteur de 58,34% par le groupe AMEN. L'objet social de la société est l'exercice de la profession bancaire et notamment la mobilisation de l'épargne et l'octroi de crédits. L'introduction de AMEN BANK en bourse a eu lieu en 1994.

En 2013, son chiffre d'affaires a été de 510,8 MDT dégageant un bénéfice net de 99,8 MDT.

➤ **AMEN INVEST.**

En tant qu'intermédiaire agréée Amen Invest est spécialisée dans les métiers des titres. Au niveau de la gestion de l'épargne, Amen Invest offre des produits standardisés de valorisation des capitaux et/ou de dégrèvement fiscal et des solutions spécifiques et sur mesure. Sa gamme de produits d'épargne couvre tous les besoins des placements financiers de la clientèle. Au niveau des services aux entreprises émettrices, Amen Invest propose une solution globale qui va de l'étude du montage financier au placement des titres nouvellement émis et d'introduction en bourse.

En 2013, Amen Invest a réalisé un chiffre d'affaires de 2,2 millions de dinars pour un total bilan de 11,6 millions de dinars. Son bénéfice s'élève à 131 mille dinars.

➤ **AMEN PREMIERE SICAV.**

AMEN PREMIÈRE SICAV est une société d'investissement à capital variable de type obligataire. Créée le 31 mars 1994, elle a pour objet la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières. Elle a pour gestionnaire AMEN INVEST et pour dépositaire AMEN BANK.

Son actif net dispose à fin 2013 de fonds gérés s'élevant à 256.993 millions de dinars. Sa part de marché des SICAV obligataire s'établit à 5,77 %. Le rendement réalisé durant l'année 2013, compte tenu de la variation de sa valeur liquidative de 104,217 et d'un dividende distribué de 3,487 dinars, s'élève à 3,60% net d'impôts.

➤ **COMAR.**

Si la COMAR a réussi à se positionner comme le premier assureur privé en Tunisie c'est grâce notamment à sa rigueur dans la gestion technique et financière et à la qualité de son réseau de distribution. Mettant à profit son assise financière, elle a réussi à se doter des meilleurs indicateurs de solidité et de solvabilité réglementaire minimale et le taux de couverture de ses engagements par les actifs admis en représentation dépasse largement les 100%.

La COMAR s'est engagée dans un processus de modernisation de son système d'information et procède continuellement à l'enrichissement de sa gamme de produits.

Les performances de l'exercice 2013 de la COMAR font ressortir un chiffre d'affaires de 143,1 millions de dinars, en augmentation de 6,08% et un bénéfice net de 25,2 millions de dinars.

➤ **COMAR INVEST.**

La COMAR INVEST est une société d'investissement à capital fixe créée en 1995.

Son capital social actuel est de 3 MDT, détenu par la société COMAR à hauteur de 81,8% et PARENIN 11,67%.

En 2013, son chiffre d'affaires s'est élevé à 171 mille dinars et elle a dégagé un résultat déficitaire de 66 mille dinars

➤ **HAYETT.**

Suivant une totale rigueur dans ses méthodes de gestion, HAYETT a pu consolider sa position sur le marché de l'assurance vie en Tunisie. Pour répondre aux besoins évolutifs de la clientèle, elle a toujours misé sur l'invention de nouveaux produits et la formation continue de ses réseaux de distribution. En 2013, le chiffre d'affaires de HAYETT s'est élevé à 27,94 millions de dinars. Son bénéfice net s'élève à 1,229 millions de dinars.

➤ **TUNISIE LEASING :**

La société « Tunisie Leasing » a été créée en 1984 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel. Cet objet a été étendu en 1994 aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage », a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie factoring ».

Le capital social actuel de Tunisie leasing s'élève à la somme de 43 millions de dinars détenu par Amen Bank à hauteur de 32,48%. Les titres de la société sont admis à la cote de la Bourse depuis l'année 1992.

En 2013, son chiffre d'affaires a été de 47,7 MDT dégageant un bénéfice de 9,3 MDT.

➤ **MAGHREB LEASING ALGERIE.**

La Société Maghreb Leasing Algérie est un établissement financier de leasing créé le 15 janvier 2006 sous forme d'une société par action de droit algérien avec un capital initial équivalent à 18 millions de dinars tunisiens. Son capital social actuel de l'ordre de 63 millions de dinars tunisiens est détenu à hauteur de 42,61% par Amen Bank, en association avec Tunisie Leasing à hauteur de 30,00% et le reliquat par des institutions financières internationales (SFI, PROPARCO, FMO, MPEF...).

En 2013, Selon les états financiers IFRS, le PNB et le résultat net ont atteint respectivement l'équivalent de 27,04 et 11,9 millions de dinars tunisiens.

➤ **AMEN PROJECT SICAF.**

AMEN PROJECT, est une société d'investissement à capital fixe créée en octobre 1993. Son capital social actuel est de 9 MDT détenu à hauteur de 53,01% par AMEN BANK, 37,66% par COMAR, 7,5% par PARENIN et 1,45% par PGI Holding.

Son chiffre d'affaires a été de 0,6 MDT et son résultat net de 0,8 MDT en 2013.

➤ **TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR.**

Tuninvest International SICAR est une société d'investissement à capital risque, créée en Mars 1998 à l'initiative du groupe Tuninvest Finance Groupe « TFG ».

Tuninvest International Sicar investit exclusivement au moyen de son capital dans des sociétés tunisiennes non cotées en bourse en fonds propres ou quasi fonds propres par l'acquisition d'actions, titres participatifs, obligations convertibles en actions. Tuninvest Sicar ne peut investir plus de 20% de son capital dans une seule entreprise.

Son capital social actuel s'élève à 0,500 MDT détenu à raison de 30% par AMEN BANK, 25% par TUNISIE LEASING.

Au terme de l'exercice 2013, elle a réalisé un chiffre d'affaires de 67 mDT et un résultat déficitaire de 768 mDT.

➤ **TUNINVEST INNOVATIONS SICAR.**

TUNINVEST INNOVATIONS SICAR est une société d'investissement à capital risque, créée en janvier 2002 par le groupe Tuninvest Finance Groupe (TFG). Tuninvest Innovation Sicar investi en fonds propres dans la souscription d'actions ou l'acquisition d'obligations convertibles dans des entreprises tunisiennes opérant dans les secteurs innovant liés à la technologie de l'information et des communications à savoir l'infrastructure télécoms, équipements hardware, développement et distribution de software, intégration et conseil en systèmes d'information ainsi que le domaine des sciences de vie.

Son capital social a été ramené de 4,4 à 0,5 MDT détenu à concurrence de 27,27% par TUNISIE LEASING et à hauteur de 27,27% par AMEN BANK.

En 2013, son chiffre d'affaires a été de 7,4 MDT et son bénéfice de 7,2 MDT.

➤ **SICAR AMEN.**

SICAR AMEN est une Société d'Investissement à Capital Risque créée en 1999. Son capital social au 31-12-2005 était de 30 millions de dinars, détenu à hauteur de 88,20% par AMEN BANK. Il a été réduit en 2006 à 7,5 MDT puis à 5 MDT en 2008 puis à 2,5 MDT en 2010. Cette société a pour objet, la prise de participation pour son propre compte ou pour le compte de tiers en vue de sa rétrocession.

Ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013, laissent apparaître un résultat net de 1,460 MDT pour un chiffre d'affaires de 1,635 MDT.

➤ **SICAV AMEN.**

SICAV AMEN est une société d'investissement à capital variable de type mixte. Créée en juin 1992, elle a pour objet la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds propres. Elle a pour gestionnaire AMEN INVEST et pour dépositaire AMEN BANK.

Son actif net s'est élevé à 69,4 MDT en 2013 et son résultat net s'est établi à 2,4 MDT.

➤ **AMEN FINANCE COMPANY « AFC »**

La Société AMEN FINANCE COMPANY est une société anonyme créée en 2012 avec un capital social de 100 millions de dinars libéré à hauteur de 50 millions. Elle a pour objet la participation au capital d'entreprises existantes, ou à créer qu'elles soient ou non cotées en bourse ; la création d'entreprises ; le rachat total ou partiel d'entreprises, ainsi que la détention et la gestion de participations en valeurs mobilières ou par d'autres moyens. Elle détient actuellement 23,77% du capital de la société ENNAKL, concessionnaire des marques Volkswagen, Volkswagen utilitaires, Audi, Porsche et Seat.

En 2013, la société AFC a réalisé un total bilan de 92,4 millions de dinars et un résultat déficitaire de 322,1 mille dinars.

➤ **TUNISIE FACTORING**

La société « Tunisie Factoring » a été créée en juin 1999, avec pour objet principal la prise en charge, par différents moyens tels que paiement, financement, garantie, tenue des comptes, encaissement, et recouvrement de créances, détenues par ses clients et ses correspondants, représentées par des factures.

Son capital social actuel s'élève à 10 MDT, détenu à hauteur de 56,98% par TUNISIE LEASING et 38,36% par EURO FACTOR.

Au 31 décembre 2013, son chiffre d'affaires a été de 12,1 MDT dégageant un bénéfice de 1,8 MDT.

➤ **SOCIETE LE RECOUVREMENT**

Constituée en Avril 2001 avec un capital de 300 mDT totalement libéré et quasiment détenu (99,88%) par AMEN BANK, la Société Le Recouvrement a pour objet l'achat de créances pour son propre compte ainsi que le recouvrement des créances pour le compte des tiers.

Son chiffre d'affaires a été de 479,9 mDT et son bénéfice de 491,4 mDT en 2013.

➤ **SOGEREC**

Créée en 2009, la SOGEREC est une société anonyme au capital actuel de 6,6 MDT, détenue à hauteur de 39,63% par Amen Bank, 24,23% par Amen project, 17,11% par COMAR et 14,44% par PARENIN. Elle a pour objet l'achat de créances pour son propre compte ainsi que le recouvrement des créances pour son propre compte ainsi que le recouvrement des créances pour le compte des tiers et ce, en application de la loi 98-04 du 02-02-1998.

Le résultat de la SOGEREC enregistré en 2013 présente un bénéfice de 1351,3 mDT.

➤ **AMEN CAPITAL**

Créée en 2010, AMEN CAPITAL est une société anonyme au capital de 500 mDT dont seul le premier quart a été libéré. AMEN CAPITAL est détenue à hauteur de 60,00% par Amen Bank et 30% par la PGI. Elle a pour objet la gestion des fonds communs de placement à risque et des fonds d'amorçage et de gestion sous mandats du portefeuille d'investissement de type SICAR et SICAF.

En 2013, la société a réalisé un bénéfice net de 17 mDT et un chiffre d'affaires de 404,2 mDT.

SECTEUR AGRICOLE :

➤ **EL KHIR.**

Cette société, créée en 1988, est une société de mise en valeur et de développement agricole, elle exploite 2.090 ha à El Mhammdia. Ses activités principales sont les grandes cultures irriguées, l'arboriculture fruitière intensive et l'élevage ovin.

Son capital social actuel est de 5,2 MDT détenu à hauteur de 30,00% par AMEN BANK, 28,48% par PARENIN, 24,02% par COMAR, 7,69% par Amen Project et 5,8% par PGI.

La société a dégagé une perte de 464,0 mDT pour un chiffre d'affaires de 2,786 MDT en 2013.

➤ **KAWARIS.**

Créée en 1993, KAWARIS est une société de mise en valeur et de développement agricole qui exploite 120 hectares à Béni-Khalled dans le Cap Bon. Elle gère le plus grand verger intensif d'agrumes en Tunisie avec l'introduction de nouvelles variétés. Son capital social actuel est de 3,3 MDT détenu à hauteur de 29,36% par AMEN BANK, 36,82% par PARENIN et 23,89% par COMAR.

En 2013, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 2,378 MDT et un bénéfice net de 0,447 MDT.

SECTEUR IMMOBILIER :

➤ **EL IMRANE.**

EL IMRANE est une société de promotion immobilière créée en 1984. Son capital social actuel s'élève à 7 MDT détenu par AMEN BANK à hauteur de 30%, par COMAR à hauteur de 46,23% et par PARENIN à hauteur de 17,71%.

A fin décembre 2013, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 12,2 MDT dégageant un bénéfice de 1,5 MDT.

➤ **SICOF.**

La société Immobilière, Commerciale et Financière (SICOF) a été créée en 1948 et a pour objet essentiellement l'achat, la location, la mise en valeur et l'exploitation de toutes propriétés agricoles ou urbaines, ainsi que la participation directe ou indirecte à toutes opérations commerciales ou industrielles.

Son capital social actuel est de 4,4 MDT et est détenu à hauteur de 90,91% par la PGI Holding. Le reste du capital est détenu par les membres de la famille BEN YEDDER.

En 2013, son chiffre d'affaires a été de 6,4 MDT et son bénéfice a été de 6,7 MDT.

SECTEUR TOURISTIQUE :

➤ DAR ZARROUK.

La société DAR ZARROUK, gère un restaurant niché sur la colline de SIDI BOU SAID. Son capital social actuel est de 1,250 MDT détenu à hauteur de 75% par la société MAJESTIC HÔTEL.

Son chiffre d'affaires a été de 1,9 MDT et son résultat est de 0,3 MDT en 2013.

➤ MAJESTIC HOTEL.

La société MAJESTIC HOTEL, gère l'hôtel MAJESTIC situé en plein centre ville de Tunis ainsi que l'hôtel de charme "DAR SAID" situé à SIDI BOU SAID. Son capital est détenu par la PGI à hauteur de 32,52%, SICOF à hauteur de 30,59% et COMAR à hauteur de 21,21%.

L'hôtel MAJESTIC a été construit en 1910 et a été acquis par le groupe Amen en 1972. Il est classé en catégorie 3 étoiles et dispose de 100 chambres de dimension variable.

L'hôtel DAR SAID dispose de 24 chambres toutes différentes et typiquement décorées.

Au terme de l'exercice 2013, son chiffre d'affaires a été de 3,6 MDT dégageant un résultat négatif de 231,5 mDT.

SECTEUR DE SANTE :

➤ CLINIQUE EL AMEN NABEUL.

La société CLINIQUE EL AMEN NABEUL créée en Février 2012 gère une unité de soins de santé qui emploie 183 personnes. Son capital social actuel est de 6,5 MDT libérées de moitié, détenu par COMAR à hauteur de 59,15% et AMEN BANK à hauteur de 30,00%.

➤ CLINIQUE EL AMEN BIZERTE

La société CLINIQUE EL AMEN BIZERTE créée en Janvier 2013 gère des établissements sanitaires et hospitaliers et réalise toutes opérations financières, commerciales, industrielles mobilières se rattachant directement et indirectement au secteur de la santé.

Son capital social actuel est de 8.000 MDT détenu par AMEN BANK à hauteur de 30 %.

➤ HOPITAL PRIVE EL AMEN.

La société HOPITAL PRIVE EL AMEN a été créée en 2010 et n'est pas encore entrée en exploitation. Son capital social actuel est de 24 MDT détenu par COMAR à hauteur de 67,21 % et AMEN BANK à hauteur de 30 %.

➤ AMEN SANTE

La société AMEN SANTE créée en 2009, son capital social actuel est de 34,375 MDT détenu par COMAR à hauteur de 56,60% et AMEN BANK à hauteur de 16,00%.

La société a réalisé un chiffre d'affaires de 1.722 mDT et un bénéfice de 747 mDT en 2013.

➤ POLYCLINIQUE EL AMEN LA MARSA.

Cette société a été créée en 1993, et a rejoint le groupe Amen en 2005. Elle gère une polyclinique Medico Chirurgicale. Son capital social actuel est de 4,1 MDT dinars détenu par AMEN SANTE à hauteur de 41,75% et COMAR à hauteur de 34,90%. Son chiffre d'affaires en 2013 a été de 4,3 MDT pour un résultat déficitaire de 0,7 MDT.

EQUIPEMENTS MECANIQUES :

➤ PARENIN.

Créée en 1902, la société commercialise des engins industriels et agricoles de chantiers et de travaux publics. Son capital est détenu par la famille Ben Yedder à hauteur de 73,76% et par SICOFF à hauteur de 18,81%.

Elle représente des marques de grande renommée, leaders mondiaux dans leurs secteurs dont CATERPILLAR dans le créneau « engins de travaux publics ». Son capital social est de 12 MDT.

Son chiffre d'affaires pour l'exercice 2013 a été de 106,7 MDT et son bénéfice de 6,7 MDT.

➤ MEDITRAC INTERNATIONAL.

Cette société a été créée en 1995 par une Joint Venture entre CATERPILLAR et PARENIN. Elle est spécialisée dans la Commercialisation des engins industriels et agricoles de chantiers et de travaux publics.

Son capital social actuel est de 6MDT.

En 2013, son chiffre d'affaires a été de 47,4 MDT pour un résultat de 2,0 MDT.

➤ ENNAKL.

Créée en 1965, la société Ennakl Automobiles est l'importateur officiel et le concessionnaire en Tunisie des marques Volkswagen, Volkswagen Utilitaires, Audi, Porsche et SEAT. Son capital est de 30 000 MDT détenu par la société Amen Finance Company à hauteur de 23,77%, Amen Bank à hauteur de 8,14% et Amen Capital à hauteur de 0,78%.

Son chiffre d'affaires pour l'exercice 2013 a été de 278,5 MDT et son bénéfice de 15,0 MDT.

INFORMATIQUE :

➤ TUNISYS.

Cette société a été créée en 1989 et a repris l'activité d'UNISYS, dont la présence en Tunisie remonte à 1927.

Tunisys est le représentant d'un grand nombre de marques mondiales telles que : UNISYS, WINCOR, NIXDORF, BEA, DIAGRAM, EDI, S2M NETBAY, CRD, CUCENT TECHNOLOGIE... .

Son capital social actuel est de 1,5 MDT détenu à hauteur de 29,85% par AMEN BANK, 34,97% par COMAR, 15,09% par PGI, 15,99% par SICOFF et 5% par PARENIN.

Son chiffre d'affaires a été de 4,1 MDT en 2013 et son résultat est de 421 Mille Dinars.

SERVICES :

➤ LLD.

La société Tunisie Location Longue Durée (Tunisie LLD) est une société à responsabilité limitée constituée en 1999 avec pour objet principal la location de voitures. Son capital social actuel s'élève à 250 mDT, détenu à hauteur de 99,44% par TUNISIE LEASING.

La société a enregistré un chiffre d'affaires de 6,7 MDT en 2012 et son résultat est de 1,2 MDT.

➤ SUNAGRI.

Créée en 2013, la société « SUNAGRI SA » a pour objet de la collecte, la préparation, l'entreposage, le conditionnement et la commercialisation des produits agricoles sur le marché locale et international.

Son capital est de 800 MDT détenu par la société COMAR à hauteur de 30%, Amen Bank à hauteur de 27 %.

Son chiffre d'affaires pour l'exercice 2013 a été de 320 mDT et un résultat déficitaire de 2 mDT.

2.6- DESCRIPTION DU GROUPE AMEN BANK AU 31 décembre 2013 :

2.6.1- Présentation des sociétés du groupe « Amen Bank » :

Au 31 décembre 2013, Amen Bank est à la tête d'un groupe exerçant principalement dans le secteur financier et constitué des 25 sociétés suivantes :

Sociétés	Capital au 31/12/13 en (mDT)	NOMBRE D'ACTIONS	Part. directe AB en Nbre d'actions	% de participation directe	Provisions constituées en mDT
AMEN BANK	122 220	24 444 000	-	-	-
SICAR AMEN	2 500	25 000	22 051	88,20%	-
Société LE RECOUVREMENT	300	30 000	29 965	99,88%	-
AMEN PROJECT SICAF	9 000	200 000	106 011	53,01%	-
SOGEREC	6 600	660 000	261 575	39,63%	1 312
AMEN CAPITAL	500	50 000	30 001	60,00%	-
AMEN FINANCE COMPANY	100 000	1 000 000	299 999	30,00%	-
AMEN INVEST	2 000	20 000	7 380	36,90%	-
TUNISIE LEASING	41 500	8 300 000	2 695 692	32,48%	-
MAGHREB LEASING ALGERIE (MLA)**	3 500 000	3 500 000	1 491 284	42,61%	-
EL IMRANE	7 000	70 000	21 000	30,00%	-
KAWARIS ***	3 300	33 000	9 688	29,36%	-
EL KHIR	5 200	52 000	15 600	30,00%	1 163
HAYETT	6 000	60 000	15 000	25,00%	-
ENNAKL	30 000	30 000 000	2 442 500	8,14%	-
TUNINVEST INNOVATION SICAR	4 400	440 000	120 000	27,27%	-
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	500	50 000	14 999	30,00%	-
TUNISYS	1 500	150 000	44 769	29,85%	-
AMEN SANTE	34 375	3 437 500	549 997	16,00%	-
Clinique El Amen Nabeul	6 500	650 000	195 000	30,00%	-
Clinique El Amen Bizerte	4 000	800 000	239 990	30,00%	-
SUNAGRI	800	8 000	2 160	27,00%	-
SICAV AMEN	66 715 *	1 907 907	1 460	0,09%	93
AMEN PREMIERE SICAV	259 977 *	2 515 741	740	0,03%	-
Amen Corporate Finance ****	1	-	-	-	-

* Actif net

** le capital de MLA est présenté en KDZ. La CV au cours moyen du mois de Décembre 2013 (10 DZ-> 0,0210 TND) est de 62 792 mDT.

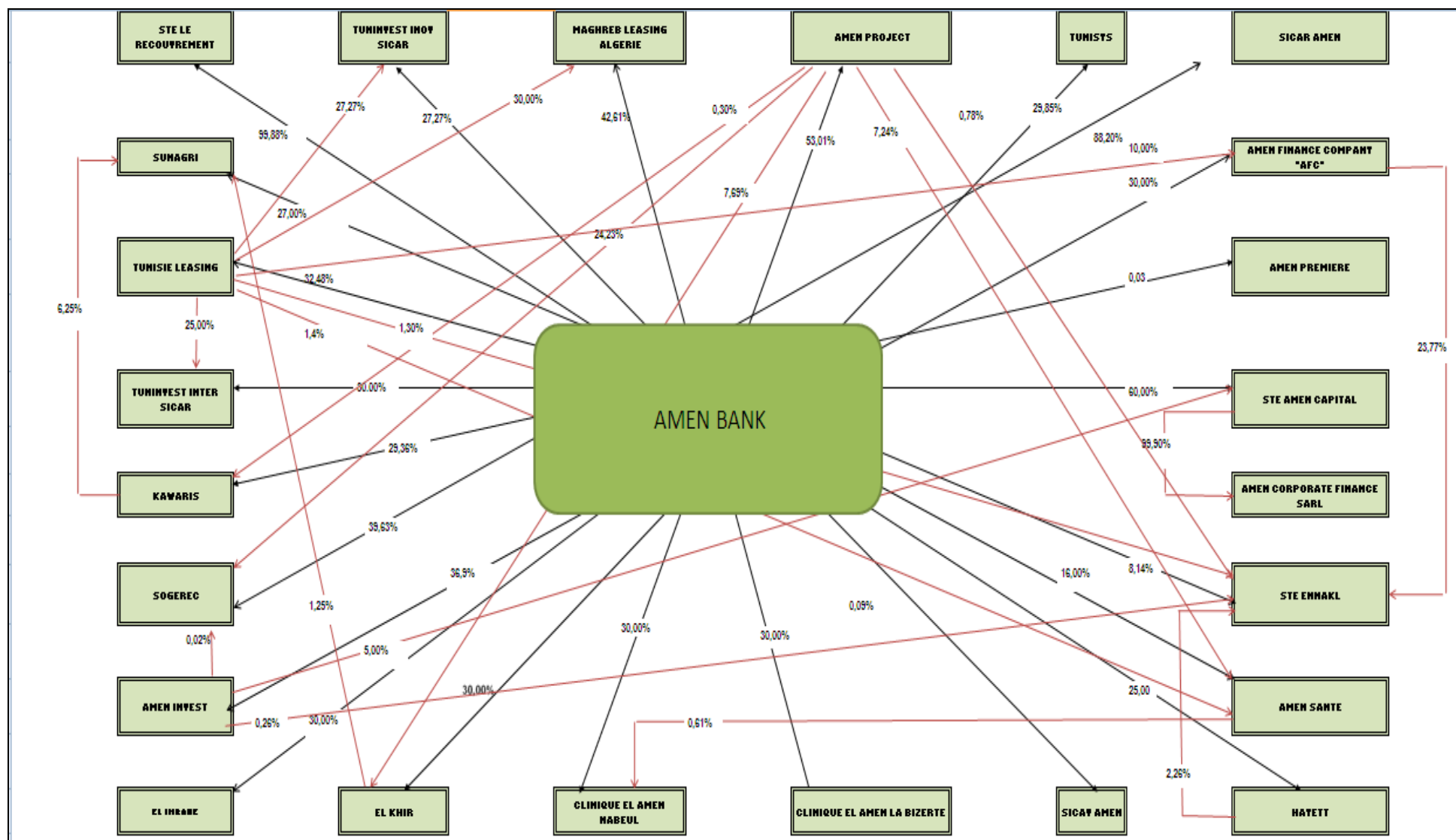
*** KAWARISS est une société agricole qui arrête ses états financiers au 31/08/2013.

**** La société Amen Corporate Finance détenu à hauteur de 99,9% par AMEN CAPITAL (filiale d'AMEN BANK).

Amen Bank établit des états financiers consolidés pour son groupe. L'intégration des SICAV dans le périmètre de consolidation du groupe Amen Bank se justifie par l'existence d'une influence notable.

2.6.2- Schéma financier du groupe AMEN BANK au 31-12-2013 :

Pourcentage de contrôle dans les sociétés du groupe au 31.12.2013



2.6.3 État des participations réciproques entre les sociétés du groupe Amen Bank au 31/12/2013 :

(EN %)

SOCIETES	AMEN BANK	AMEN INVEST	SOGEREC	Amen Première	AMEN PROJECT	AMEN CORPORATE FINANCE	EL IMRANE	EL KAWARIS	EL KHIR	HAYETT	LE RECOUVREMENT	SICAV Amen	TUNINVEST INNOVATION SICAR	SICAR AMEN	TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	TUNISIE LEASING	TUNISYS	AMEN SANTE	MAGHREB LEASING ALGERIE	CLINIQUE EL AMEN BIZERTE	AMEN CAPITAL	SUNAGRI	ENNAKEL	CLINIQUE EL AMEN NABEUL	AMEN FINANCE COMPANY
AMEN BANK		36,90	39,63	0,03	53,01	0,00	30,00	29,36	30,00	25,00	99,88	0,09	27,27	88,20	30,00	32,48	29,85	16,00	42,61	30,00	60,00	27,00	8,14	30,00	30,00
AMEN INVEST			0,02																		5,00		0,26		
SOGEREC																									
AMEN PREMIERE																									
AMEN PROJECT			24,23					0,30	7,69									7,24					0,78		
AMEN CORPORATE FINANCE																									
EL IMRANE																									
EL KAWARIS																						6,25			
EL KHIR																						1,25			
HAYETT																							2,26		
LE RECOUVREMENT																									
SICAV AMEN																									
TUNINVEST INNOVATION SICAR																									
SICAR AMEN																									
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR																									
TUNISIE LEASING													27,27		25,00			1,40	30,00				1,30		10,00
TUNISYS																									
AMEN SANTE																								0,61	
MAGHREB LEASING ALGERIE																									
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE																									
AMEN CAPITAL						99,90																			
SUNAGRI																									
ENNAKEL																									
CLINIQUE EL AMEN NABEUL																									
AMEN FINANCE COMPANY																							23,77		

* Aux termes de l'article 21 de la loi 2001-65 relative aux établissements de crédit, la banque ne peut détenir directement ou indirectement plus de 30% du capital d'une même entreprise. Toutefois, elle peut dépasser ce pourcentage lorsque la participation est faite en vue de permettre le recouvrement de ses créances ou que la participation est faite dans le capital des sociétés exerçant dans le domaine des services financiers y compris les services d'intermédiation en bourse.

2.6.4-Evénements récents modifiant le schéma financier du groupe Amen Bank entre le 31/12/2013 et la date d'élaboration du document de référence :

Néant.

2.6.5-Chiffres clés des sociétés du groupe Amen BANK au 31-12-2013 :

(En mDT)

DENOMINATION SOCIALE	Capitaux propres avant affectation	Produit d'exploitation	Résultat d'exploitation	Résultat net	Total des passifs	Charges financières
AMEN BANK	568 459	510 708	107 262	99 804	6 657 172	-
AMEN INVEST	3823	2 178	172	131	7 810	-
SOGEREC	3 297	2 425	1470	1351	491	113
AMEN PREMIERE SICAV	256 993**	11 470	9 219	8 736	541	-
AMEN PROJECT SICAF	10 409	611	798	796	245	203
EL IMRANE	11542	12181	3449	1484	26 729	1 398
EL KHIR	876	2 786	-344	-464	3 446	140
HAYETT	13 483	2 794	1 633	1 229	166 906	-
KAWARIS*	3 993	2 378	478	447	386	-
TUNISYS	3 189	4 054	647	421	1 814	54
SICAR AMEN	6 491	1 635	1 465	1 460	210 421	-
SICAV AMEN	69 329**	3 182	2 557	2 351	99	-
LE RECOUVREMENT	1 293	480	492	491	20	-
TUNISIE LEASING	123 279	47 788	11 066	9 269	501 381	26 406
TUNINVEST INNOVATION SICAR	8 008	7 405	7 254	7 239	15	-
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	3 902	67	-763	-768	831	-
AMEN CORPORATE FINANCE SARL	85	257	85	84	182	-
SUNAGRI	798	320	-9	-2	232	-
AMEN SANTE	37 456	1 722	-766	747	720	-3
AMEN CAPITAL	321	404	14	17	312	-
MAGHREB LEASING ALGERIE	93 414	24 103	15 686	11 817	96 827	3 234
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE	8 000	-	-	-	205	-
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	6 500				50	
AMEN FINANCE COMPANY	49 735	2 281	2 118	- 332	42 691	2 505
ENNAKL	74 875	278 547	10 050	15 388	93 635	139

* Les états financiers sont arrêtés au 31 août 2013

** Actif net

2.6.6- Les engagements financiers du groupe AMEN BANK au 31 Décembre 2013

(En mDT)

	AMEN BANK	TUNISIE LEASING	SICAR AMEN	EL IMRANE	Le recouvrement	AMEN FINANCE COMPANY	ENNAKL	TUNISYS	EL KHIR	M L A *	Amen Invest	Total
Crédits bancaires	135 011	119 494	-	1 413	-	32 369	352 281	342	1 824			642 734
Crédits extérieurs		58 651	-	-	-					8 297		66 948
Emprunts obligataires	241 817	223 292	-	-	-							465 109
Fonds gérés	223 535	-	206 765	-	775							431 075
Ressources spéciales	598 961	-	-	-	-							598 961
Découverts	-	8 507	-	212 009	-					710	366	221 592
Billets de trésorerie	-	39 500	-	-	-							39 500
Leasing	-	-	-	-	-			25				25
Total	1 199 324	449 444	206 765	213 422	775	32 369	352 281	367	1 824	9 007	366	2 465 944

* En DZD

Il est à signaler que :

- Les engagements figurent hors dettes rattachées ;
- Les engagements de la société MLA sont de 4 288 914 KDZ et sont convertis au cours moyen du mois de décembre 2013 de la BCT, (10 DZ -> 0,0210 TND);
- Sur les emprunts obligataires de Tunisie leasing, Amen Bank détient un encours de 21 940 mDT.
- Parmi les fonds gérés par SICAR Amen, 159 585 mDT sont des fonds de Amen Bank ;
- Sur les emprunts obligataires d'Amen Bank, Amen première détient 311 000 obligations d'un encours de 23 955 mDT
- Sur les emprunts obligataires d'Amen Bank, SICAV AMEN détient 93 000 obligations d'un encours de 4 842 mDT
- Sur les emprunts obligataires d'Amen Bank, HAYETT détient 75 000 obligations d'un encours de 6 033 mDT
- Les autres sociétés du groupe Amen Bank n'ont aucun engagement financier au 31/12/2013.
- Sur les emprunts obligataires d'Amen Bank, SICAR AMEN détient 156 000 obligations d'un encours de 15 600 mDT soit 15 600 000 DT détaillés comme suit :
 - 7 102 400 DT imputé sur le fonds géré AB 2012
 - 8 297 600 DT imputé sur le fonds géré AB 2011-3
 - 200 000 DT imputé sur le fonds géré AB 2011-4.

2.6.7- Politique actuelle et future de financement inter sociétés du groupe :

Afin de satisfaire leurs besoins de financement, les sociétés du groupe recourent généralement aux banques et au marché financier et peuvent émettre des billets de trésorerie avalisés par Amen Bank et souscrits par les sociétés du groupe.

Au 31-12-2013, les concours bancaires de Amen Bank aux sociétés du groupe sont respectivement de :

- Crédits bancaires et découvert : 61 360 mDT ;
- Engagement par signature et crédit documentaire : 24 304 mDT ;
- Fonds gérés (encours au 31/12/2013) : 127 413 mDT.

2.7- RELATIONS D'AMEN BANK AVEC LES SOCIETES DU GROUPE AMEN BANK AU 31-12-2013:

2.7.1- Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du groupe :

Crédits reçus :

Le total des dépôts des sociétés du groupe auprès de Amen Bank au 31-12-2013 s'élève à 92,3 MDT réparti en dépôts à vue à hauteur de 18,5 MDT et en dépôts à terme à hauteur de 73,8 MDT.

Prêts octroyés :

DENOMINATION SOCIALE	Concours accordés	Découvert		CT		MLT		EPS		Credoc	
		Encours	Marge	Encours	Marge	Encours	Marge	Encours	Marge	Encours	Marge
SOGEREC	1 500	-	-	1 500	TMM+4,5%	-	-	-	-	-	-
HAYETT	2	-	-	-	-	-	-	2	1 % / mois	-	-
EL IMRANE	21 165	349	TMM+2,5%	-	-	18 841	TMM+2%	-	-	-	-
				1 974	TMM+2,5%						
				1	TMM+1,5%						
TUNISYS	1 509	-	-	-	-	342	TMM+2%	1 119	1 % / mois	48	1,5 % / mois
SUNAGRI	21	-	-	-	-	-	-	21	1 % / mois	-	-
EL KHIR	1 400	-	-	1 000	TMM+2%	400	7,45%	-	-	-	-
TUNISIE LEASING	36 957	9 507	TMM+2%	13 333	TMM+2%	14 063	TMM+2%	4	1 % / mois	-	-
				50	TMM+1,5%	-	-	-	-	-	-
MAGHREB LEASING D'ALGERIE	21 178	-	-	-	-	-	-	21 178	5 % / mois	-	-
STE ENNAKL	27 013	-	-	-	-	-	-	1 980	1 % / mois	25 033	1,5 % / mois
TOTAL	110 745	9 856	-	17 858	-	33 646	-	24 304	-	25 081	-

N.B : Les divergences qui existent entre ce tableau et celui des engagements financiers découlent du fait que les engagements financiers du groupe Amen ne sont pas tous contractés auprès de Amen Bank.

Tunisie Leasing a enregistré dans son hors bilan une dette d'un montant de 2 943 693 DT correspondant au reliquat du montant de la participation d'Amen Bank, pour le compte de Tunisie Leasing, à l'augmentation du capital de Maghreb Leasing Algérie (MLA). Ce montant, considéré comme un prêt, est redevable sur une période de cinq ans.

2.7.2- Les créances et dettes commerciales avec les sociétés du groupe :

- Néant.

2.7.3- Les apports en capitaux avec les sociétés du groupe :

Reçus :

- Néant.

Donnés :

- Néant.

2.7.4- Les dividendes et autres rémunérations encaissés par AMEN BANK en 2013 et distribués par les sociétés du groupe au titre de l'exercice 2012:

(En mDT)

Sociétés	Dividendes encaissés au titre de l'exercice 2013
M L A	1 315
Tunisie Leasing	2 273
Amen Project	477
Sicar Amen	29
Ste EL IMRANE	210
TUNINVEST INNOVATION SICAR	120
Hayett	150
TUNIVEST INTER SICAR	300
Amen Invest	44
El Kawaris	97
TUNISYS	90
ENNAKL	708
Le Recouvrement	15
Amen Première SICAV	3
Total	5 831

2.7.5 Les dividendes distribués par AMEN BANK, en 2014 aux sociétés du groupe au titre de l'exercice 2013:

- Néant

2.7.6- Les garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues des sociétés du groupe :

Les garanties et sûretés réelles :

Reçues :

(en mDT)

SOCIETE	MONTANT	NATURE
AMEN PROJECT	1 600	Garantie à 1 ^{ère} demande
EL IMRANE	18 470	Hypothèques sur immeubles
Total	20 070	

Données :

- Néant.

Les cautions :

Reçues :

- Néant.

Données :

En (mDT)

SOCIETE	CREDOC	CAUTIONS		AVALS	TOTAL
TUNISIE LEASING	-	54	*	-	54
M L A	-	20 178		-	20 178
HAYETT	-	2			2
TUNISYS	48	327		-	375
ENNAKL	25 033	-		-	25 033
TOTAL	25 081	20 561		-	45 642

(*) Engagements pris mais non encore utilisés.

2.8- RELATIONS COMMERCIALES ENTRE AMEN BANK ET LES AUTRES SOCIETES DU GROUPE DURANT L'EXERCICE 2013 :

2.8.1 Le chiffre d'affaires réalisé par Amen Bank avec les autres sociétés du groupe :

Encaissé :

- Le chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés du groupe (intérêts et commissions) s'élève à 6 131 mDT au titre de l'année 2013.
- L'encours des emprunts obligataires émis par **Tunisie Leasing** et souscrit par cette dernière s'élève au 31 décembre 2013 à 21 940 mDT. Le total des intérêts perçus et à percevoir à ce titre par Amen Bank au cours de l'exercice 2013 s'élèvent à 809 mDT.
- La banque a conclu, en 1994, deux conventions relatives au dépôt des titres émis par **Sicav Amen** et des titres émis par **Amen Première SICAV**. En contre partie des prestations effectuées, Amen Bank a reçue des commissions au titre de l'exercice 2013 dont le montant s'est élevé à 361 mDT pour Sicav Amen et 1 305 mDT pour Amen Première SICAV.
- En vertu d'une convention de gestion en date du 18 juin 1999, "Amen Bank" est chargée de la gestion financière, administrative et commerciale de la société "SICAR Amen". En contrepartie de ces services, la banque perçoit les rémunérations suivantes:
 - o une rémunération annuelle forfaitaire de 50 KDT hors taxes ;
 - o une commission fixe de 500 dinars hors taxes par dossier de participation présenté au Conseil d'Administration. Cette commission est portée à 4 KDT hors taxes (avenant 2007) si le dossier est transmis pour déblocage effectif ;
 - o un intéressement représentant 7% hors taxes de la plus-value réalisée sur le portefeuille.

La rémunération au titre de l'exercice 2013, s'élève à 160 KDT (HT).

- La société Amen Finance Company a comptabilisé un montant de 12 500 DT hors taxes au titre de la commission de gestion relative à l'exercice 2013 et revenant à l'Amen Bank. Cette commission n'est pas payée à la fin de l'exercice.

Décaissé :

- Les intérêts payés par Amen Bank sur les placements du groupe sont de 8 213 mDT en 2013.
- Amen Bank a acquis auprès de la société «Tunisys» dans laquelle elle détient **29,85%** du capital, du matériel et des équipements informatiques. Le montant décaissé au titre de ces acquisitions au cours de l'exercice 2013 s'élève à **1 035 KDT** en TTC. En outre, cette société a engagé en 2013 pour le compte de la banque des travaux d'entretien et de maintenance de matériel informatique pour un montant de **382 KDT** en TTC.
- Treize (13) conventions de gestion de fonds portant sur un encours confié de 127 413 KDT. La commission de gestion au titre de 2013, calculée sur la base d'un taux annuel de 1% des montants gérés, s'élève à 1 261 KDT(HT).

2.8.2- Les achats ou ventes d'immobilisations corporelles, incorporelles, financières ou autres éléments d'actif avec les sociétés du groupe :

Achats :

- Acquisition de matériel et équipements informatiques auprès de TUNISYS pour 1 035 mDT en TTC.

Vente :

- Néant

2.8.3- Les prestations de services reçues ou données :

Reçues :

- Les charges d'entretien et de maintenance du matériel informatique de **TUNISYS** s'élèvent à 382 mDT en TTC.

Données :

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec SICAV Amen Première et SICAV Amen, les rémunérations revenant à l'Amen Bank au titre de l'exercice 2013 se détaillent comme suit :

OPCVM	Pourcentage de détention	Fonctions de	Base de rémunération	Commission 2013 (hors TVA)
SICAV Amen première	0,03%	Dépositaire	Rémunération variable en fonction du montant de l'actif net et plafonnée à 25 KDT HT	25 KDT
		Distributeur	0,5% de l'actif net HT	1 280 KDT
SICAV Amen	0,07%	Dépositaire	Rémunération variable en fonction du montant de l'actif net et plafonnée à 25 KDT HT	25 KDT
		Distributeur	0,5% de l'actif net HT	336 KDT

2.8.4 - Les contrats de gestion :

La banque a conclu :

- Une nouvelle convention de gestion de fonds a été conclue en 2013 avec la société SICAR Amen dans laquelle Amen Bank détient **88,20%** du capital. Cette convention porte sur la gestion de fonds d'une valeur globale de **10,6 MDT**. En contrepartie, SICAR Amen perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de **1%** des fonds gérés.

- Une nouvelle convention de gestion de fonds a été conclue en 2013 avec la société SICAR Amen dans laquelle Amen Bank détient 88,20% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur globale de 5,8 MDT. En contrepartie, SICAR Amen perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 1% des fonds gérés.

Ces conventions ont été autorisées par le Conseil de Surveillance réuni le 7 février 2013.

La commission de gestion au titre de l'exercice 2013, calculée sur la base d'un taux annuel de 1% des fonds gérés s'élève à 127 KDT (HT).

- Une nouvelle convention de gestion de fonds a été conclue en 2013 avec la société SICAR Amen. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur globale de **50 MDT**. En contrepartie, SICAR Amen perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 1% des fonds gérés.

Un avenant à cette convention a été conclu en mars 2014 prévoyant la création de deux fonds d'une valeur globale de 50 MDT au lieu d'un seul fonds

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance réuni le 27 janvier 2014.

- Une convention de gestion a été conclue avec la société AMEN FINANCE COMPANY dans laquelle la banque détient 30% du capital et ayant des dirigeants communs. En vertu de cette convention, AMEN BANK se charge de l'exécution de l'ensemble des tâches relatives à la gestion financière, administrative et commerciale des fonds que la société AMEN FINANCE COMPANY lui confie. En contrepartie des prestations effectuées, AMEN BANK perçoit une rémunération annuelle fixe de 30 KDT hors taxes, ainsi qu'une rémunération fixe de 5 KDT hors taxes par dossier de participation présenté au conseil d'administration.

Le montant des revenus constaté par Amen Bank au titre de l'exercice 2013, s'élève à 12 KDT.

- En vertu d'une convention de gestion en date du 18 juin 1999, "Amen Bank" est chargée de la gestion financière, administrative et commerciale de la société "SICAR Amen". En contrepartie de ces services, la banque perçoit les rémunérations suivantes:
 - une rémunération annuelle forfaitaire de 50 KDT hors taxes;
 - une commission fixe de 500 dinars hors taxes par dossier de participation présenté au Conseil d'Administration. Cette commission est portée à 4 KDT hors taxes (avenant 2007) si le dossier est transmis pour déblocage effectif;
 - un intéressement représentant 7% hors taxes de la plus-value réalisée sur le portefeuille.

La rémunération au titre de l'exercice 2013, s'élève à 160 KDT (HT).

- La banque a conclu en date du 1er janvier 2007 avec la société "Le Recouvrement" dans laquelle elle détient 99,88% du capital, une convention de gestion comptable et fiscale. En vertu de cette convention, "Amen Bank" est chargée de la tenue de la comptabilité, de l'arrêté des comptes, de la préparation de la liasse de consolidation et de la préparation des déclarations fiscales de la société "Le Recouvrement". En contrepartie de ses services, la banque perçoit une rémunération annuelle de 1 500 dinars (HT).

2.8.5- Les contrats de location :

- Néant

2.8.6- Les fonds gérés :

- La Banque a conclu au cours des exercices précédents, 13 conventions de gestion de fonds avec **Sicar Amen** :

(En mDT)

Fonds	Montant confié	Intérêt perçu sur fonds géré en 2013	Commission SICAR Amen en 2013 (HT)
31 décembre 2002	1 800	829	5
27 décembre 2005	2 428	499	24
30 novembre 2006	10 000	446	100
13 octobre 2008	15 000	939	150
13 octobre 2009	3 000	15	30
7 janvier 2010	5 000	342	50
31 décembre 2010	20 000	11	200
24 mai 2011	500	58	5
14 juin 2011	3 500	503	35
24 mai 2012	14 000	540	140
24 septembre 2012	11 000	1 261	110
27 décembre 2012	7 185	181	72
30 décembre 2012	34 000	291	340
Total	127 413	5 915	1 261

Les intérêts perçus sur les fonds gérés au titre de l'exercice 2013 ont totalisé 5 915 mDT.

La commission de gestion perçue par **Sicar Amen** à hauteur de 1% l'an sur le fonds géré s'est élevée au 31 décembre 2013 à 1 261 mDT (HTVA).

Il est à signaler que deux nouvelles conventions de gestion de fonds ont été conclues en mars 2013 avec la société SICAR Amen. Ces conventions portent sur la gestion de fonds d'une valeur globale de 16,4 MDT. En vertu de ces conventions, SICAR Amen perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 1% des fonds gérés.

Ces conventions ont été autorisées par le Conseil de Surveillance réuni le 7 février 2013.

Il est à signaler que une nouvelle convention de gestion de fonds a été conclue le 31 décembre 2013 avec la société **SICAR Amen**. Cette convention porte sur la gestion d'un fond d'une valeur de 50 MDT. En vertu de cette convention, SICAR Amen perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 1% des fonds gérés.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance réuni le 27 janvier 2014.

2.9- RELATIONS AVEC LES AUTRES PARTIES LIEES au 31-12-2013 :

L'article 23 de la circulaire aux banques 2006-19 prévoit que l'établissement de crédit doit disposer d'une procédure de sélection des risques et d'un système de mesure de ces risques leur permettant d'identifier les personnes ayant des liens avec l'établissement de crédit ou la banque non résidente au sens des articles 23 de la loi 2001-65 relative aux établissements de crédit et 200 du Code des Sociétés Commerciales et de s'assurer du respect des conditions prévues à l'article 29 de la dite loi relatives à toutes conventions passées avec les personnes susvisées.

Dans leur rapport sur le contrôle interne, les commissaires aux comptes ont soulevé une défaillance relative aux processus d'identification et de gestion des parties liées, du fait que : « *Il n'existe pas de processus clair et formalisé de gestion des relations avec les parties liées au sein de la banque, incluant le recensement de toutes les parties liées potentielles telles que définies par le code des sociétés commerciales, la loi 2001-65 et la norme comptable N°39, l'identification des personnes rentrant dans le cercle des parties liées et le recensement de toutes les opérations conclues avec elles. Actuellement, l'identification des opérations avec les parties liées est uniquement basée sur les connaissances des opérateurs.* »

2.9.1- Informations sur les engagements :

Les concours accordés par AMEN BANK aux membres du conseil d'administration et de direction, ainsi qu'aux sociétés en relation avec eux sont présentés, au 31 décembre 2013, dans le tableau suivant :

(En mDT)

PARTIES LIEES	Crédits à court terme	Crédits à moyen et long terme	Découvert	Escompte	Credoc	Engagements par signature	Total concours
- Groupe AMEN	28 111	82 499	10 946	12 201	25 737	34 737	194 231
Dont COMAR						467	467
PARENIN	10 022	19 449	-	9 920	104	9 734	49 229
PGI HOLDING							-
RACHID BEN YEDDER							-
KARIM BEN YEDDER		26					26
- Groupe BECHIR B.YEDDER	930	98	643	528	950	1 007	4 156
dont Béchir BEN YEDDER							-
Nébil BEN YEDDER							-
Groupe TAMARZISTE	100	-	280	373	-	280	1 034
dont Société LE PNEU						34	34
- Groupe Néji M'HIRI	9 691	38 323	9 784	6 805	602	4 615	69 821
dont Mourad MHIRI							-
- Ridha BEN GAIED		1 116					1 116
- Ahmed EL KARM							-
- Neji GHANDRI		256					256
- Mehrez Riahi		230	1				231

2.9.2- Transfert de ressources :

Données :

AMEN BANK ne détient aucune participation directe dans le capital des sociétés promues par les membres de son conseil d'administration et de direction, hormis les sociétés du groupe Amen suivantes à travers la société PGI Holding.

(En mDT)

SOCIETES	Capital social au 31-12-2013	Participation Amen Bank en nombre d'actions	Valeur comptable de la participation	Taux de participation	Provisions nettes
Société Dar Zarrouk	1 250	710	4	0,28%	0
Société Tunisie SICAV	533 636*	1	1	0,00%	0

* Actif Net

Les rémunérations et dividendes versés aux administrateurs et membres de directoire, au titre de l'exercice 2013 s'élèvent à 70 000 mDT dont 200 mDT sous forme de jetons de présence.

Reçus :

- Néant.

2.9.3- Relations commerciales :

2.9.3.1- Chiffre d'affaires réalisé avec les autres parties liées au 31 décembre 2013 :

La banque a souscrit auprès de la société COMAR diverses polices d'assurances détaillées comme suit :

4. des polices d'assurance auto, multi garanties, vol, matériel informatique et monétique dont la prime annuelle globale au titre de l'exercice 2013 s'élève à **520 KDT**;
5. des polices d'assurance maladie, invalidité et décès au profit du personnel de la banque. Le montant global des cotisations versées à la COMAR au titre de 2013, s'élève à **1 466 KDT**.

2.9.3.2 Cessions et acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs avec les autres parties liées :

Achats :

- Néant.

Vente :

- Néant.

2.9.3.3 Prestations de services reçues ou données :

Reçues :

PGI Holding fournit des moyens matériels, humains et informatiques dans le but d'assister la banque dans le domaine du développement, le domaine informatique et en matière juridique.

En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la banque avec un plafond de 150 KDT hors taxes. Le montant des frais supportés par la banque au titre de l'exercice 2013, s'élève à 150 KDT (HT).

Données :

- Néant.

2.9.3.4 Contrats de location :

1. Amen Bank loue auprès de la société PGI Holding une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 150, avenue de la liberté, Tunis. Le montant du loyer au titre de l'exercice 2013 s'élève à 111 KDT (HT).
2. Des contrats de location en vertu desquels COMAR occupe trois locaux, propriétés d'Amen Bank. Les revenus de loyers de ces immeubles au titre de 2013 s'élèvent à **19 KDT** (HT).

2.10 DIVIDENDES :

	2013	2012	2011
Capital (en DT)	122 220 000	100 000 000	100 000 000
Dividendes (en DT)	22 457 532	17 000 000	14 000 000
Nombre d'actions	24 444 000	20 000 000	10 000 000
Dividendes par action (en DT)	1,000*	0,850	1,400
Taux de dividende en % du nominal	20%*	17%	14%
Date de détachement	26/06/2014	10/07/2013	07/06/2012

* Les 4 444 000 actions nouvelles portent jouissance à partir du 12/06/2013.

2.11 MARCHE DES TITRES :

Il existe 6 emprunts obligataires émis par l'Amen BANK et côtés sur le marché obligataire de la cote de la bourse.

Il s'agit de :

- AMEN BANK 2006: 40 MDT, TMM+1%; 10 ans.
- AMEN BANK Subordonné 2008: 40 MDT émis en 2 catégories:
 - Catégorie A: 15 ans: 6,5%;
 - Catégorie B: 20 ans: 7%;
- AMEN BANK Subordonné 2009: 60 MDT émis en 2 catégories:
 - Catégorie A: 15 ans: 5,45%;
 - Catégorie B: 15 ans : TMM+0,85%.
- AMEN BANK Subordonné 2010: 80 MDT, TMM+0,85%; 15 ans.
- AMEN BANK Subordonné 2011: 50 MDT émis sur 10 ans à deux taux : 6,10% et/ou TMM+1%
- AMEN BANK Subordonné 2012 :50 MDT : émis sur 10 ans à deux taux 6,25% et/ou TMM+1,30%.

Chapitre 3- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA BANQUE

3.1- PRESENTATION SOMMAIRE DE LA BANQUE :

AMEN BANK fait partie du groupe AMEN constitué, actuellement, de 50 sociétés opérant dans plusieurs secteurs de l'économie tunisienne (banque, assurance, leasing, Sicar, gestion de titres, santé, tourisme...). A la tête de ce groupe se trouve la société holding PGI (société de Participation de Gestion et d'Investissement) dont les principaux actionnaires sont les membres de la famille BEN YEDDER.

AMEN BANK est elle-même à la tête d'un groupe constitué de 25 sociétés du groupe AMEN opérant essentiellement dans le domaine des finances et ayant réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 508 MDT en 2013.

En 2013, AMEN BANK a collecté 5 810 MDT de ressources en augmentation de 13,3% par rapport à 2012. Les emprunts et ressources spéciales ont atteint un encours de 846 MDT enregistrant une augmentation de 15,8 % par rapport à 2012.

Les crédits à la clientèle ont totalisé 5 485 MDT à fin décembre 2013 en affichant une progression de 12,3% tandis que le portefeuille titres d'investissement a progressé de 10,3 % pour se situer à 550 MDT au 31 décembre 2013.

Ces évolutions ont permis à la banque de réaliser un chiffre d'affaires de 511 MDT contre 401 MDT en 2012. Le produit net bancaire s'est situé à 249 MDT au 31 décembre 2013 en progression de 24,3% et le bénéfice de l'exercice 2013 a été de 99,8 MDT contre 46,8 MDT en 2012.

Le ratio de solvabilité a atteint au 31/12/2013, compte tenu des engagements de financements donnés, 12,0% en 2013 contre un ratio réglementaire de 8 %.

Le ratio de liquidité s'est amélioré en passant de 78,5% à fin 2012 à 89,8% à fin 2013. A fin juin 2014, le ratio de liquidité est établi à 92,6% et ce compte tenu du plan d'action engagé pour la résilience du ratio de liquidité à fin 2014 en visant notamment la maîtrise de l'accroissement des crédits à moyen et long terme sur ressources ordinaires en faveur des financements à court terme et des crédits imputés sur les ressources extérieures, l'orientation vers le financement indirect du secteur public via les BTA , l'amélioration de la structure des dépôts dont la progression de la quote-part des dépôts d'épargne et la mobilisation de plus des ressources longues et stables.

L'évolution de l'encours des créances classées inhérente d'une part à la conjoncture économique et d'autre part à la classification d'une partie des crédits rééchelonnés en 2012 suite aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises en difficulté instituées par la Banque Centrale de Tunisie, a engendré :

- un taux des créances classées de 12,8% en 2013 contre 14,3% en 2012,
- un taux de couverture (hors provisions collectives et agios affectés aux crédits rééchelonnés pour respectivement 34,6 millions de dinars et 2,8 millions de dinars en 2013) de 65,1% contre 56,8% en 2012.

S'agissant du taux de couverture de l'ensemble des engagements, il s'est amélioré en passant de 8,6% en 2012 à 8,9% en 2013.

3.2- ORGANISATION DE LA BANQUE

3.2.1- Gouvernance :

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mai 2012 a décidé dans sa deuxième résolution de modifier le mode de gouvernance d'Amen Bank selon le modèle de Conseil de Surveillance et de Directoire. Ainsi, la société est désormais dirigée par un Directoire qui assume la responsabilité de la direction et exerce ses fonctions sous le contrôle permanent du Conseil de Surveillance.

Par ailleurs, Amen Bank a mis en place toutes les actions nécessaires pour une bonne application des nouvelles dispositions de la Banque Centrale de Tunisie régissant le système de la bonne gouvernance. C'est dans ce cadre que l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mai 2012 a désigné deux membres indépendants dans le Conseil de Surveillance et un membre représentant les petits porteurs.

De même, un code de gouvernance a été adopté par le Conseil d'Administration du 03 mai 2012. Ce code traite principalement des questions afférentes à la mission et aux prérogatives du conseil de surveillance, aux différents comités émanant du Conseil, aux procédures d'évaluation régulières du Conseil et des comités, à la politique de gestion des conflits d'intérêts, à la politique de lutte contre les délits d'initiés, à la politique du contrôle interne, aux règles régissant le contrôle de la conformité et à la politique de communication et d'information d'Amen Bank. Sont également annexés à ce code une charte du membre du Conseil de Surveillance et un code de déontologie de l'exercice de l'activité bancaire.

1- Conseil de surveillance :

Mission et composition

- Le conseil de surveillance est composé de trois membres au moins et de douze membres au plus. Chaque membre du conseil de surveillance doit être propriétaire de dix actions de la Banque conformément à l'article 18 des statuts.
- Le conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Banque par le Directoire. Le Conseil nomme les membres du Directoire. Il désigne le Président du directoire ou les directeurs généraux.
- Le conseil peut décider la limitation des pouvoirs du Directoire.
- Le conseil de surveillance présente à l'assemblée générale ses observations sur le rapport du directoire ainsi que sur les états financiers de l'exercice.
- Le conseil de surveillance est seul habilité à décider du transfert du siège social, sous réserve toutefois de la ratification de cette décision par l'Assemblée Générale Ordinaire qui suit.
- Enfin, aucun membre du conseil de surveillance de la Banque ne peut en même temps faire partie de son directoire.

2- Directoire

Mission et composition

Le Directoire est investi des pouvoirs nécessaires pour agir au nom de la société, accomplir ou autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet et représenter la société en tous pays, vis-à-vis de tous tiers, de tous établissements et administrations publics ou privés et de tous Etats. Sa compétence s'étend à tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'Assemblée Générale et au Conseil de Surveillance par la loi ou par les statuts d'Amen Bank.

Il se compose de quatre membres :

- M. Ahmed El Karm, Président du directoire ³,
- M. Karim Ben Yedder, membre du directoire ³,
- M. Mehrez Riahi, membre du directoire, ²
- M. Néji Ghandri, membre du directoire ³

² Nommés par le Conseil de Surveillance 31/05/2012.

³ Nommé par le conseil de surveillance du 01/11/2012

Fonctionnement :

Le Directoire est assisté par les comités suivants :

- Comité du Directoire
- Comité Supérieur de Financement et de recouvrement
- Comité de Gestion du Patrimoine
- Comité Supérieur des Risques
- Comité Organisation, Normes, Méthodes, et Nouveaux Produits

Comité du Directoire :

Le comité de directoire est composé de tous les directeurs de la banque et se réunit en cas de nécessité sous la présidence du Président du Directoire pour débattre des questions stratégiques.

Le Comité Supérieur de Financement :

Le comité de financement, composé des directeurs prenant partie dans le processus de financement, se réunit chaque semaine pour statuer sur les dossiers de financement (crédits LMT, prise de participation, souscription à des emprunts...). Ce comité examine également les dossiers des relations en difficulté pour statuer sur les suites à donner aux propositions des organes de recouvrement.

Le comité Organisation, Normes, Méthodes et Nouveaux Produits.:

Le comité Organisation, Normes, Méthodes, et Nouveaux Produits valide les nouvelles procédures, nouvelles normes (communications, règles internes) liées aux risques relatifs aux volets de l'organisation, de la gestion des risques, du suivi, de la maîtrise des risques et du reporting.

Ce comité valide aussi les nouvelles méthodes quantitatives qui concernent les outils de valorisation des produits dérivés liés à l'activité de marché, les modèles de notation, et de façon générale, toutes les méthodes à forte composante quantitative.

Comité de Gestion du Patrimoine

Ce comité gère toutes les questions ayant trait avec le patrimoine immobilier de la banque, notamment les acquisitions ou cessions d'immobilisations, la location pour autrui des locaux de la banque, la location et l'aménagement des locaux pour les besoins de la banque, et généralement tous les travaux concernant les immobilisations de la banque.

Le Comité Supérieur des Risques

Le Comité des Risques couvre toutes les activités, directions et réseau d'Amen Bank et est le garant, grâce à ses sous-comités, d'une vision transversale et d'une approche globale de l'évaluation et du suivi de tous les risques.

Composition

Présidence : Président du Directoire

Secrétariat : Directeur des Risques

Membres permanents : Le Directoire, le Directeur des Risques, et tout autre membre listé dans la composition des sous-comités

Invités : En tant que de besoin et selon les dossiers présentés, peuvent y être invités :

- tout autre directeur ou responsable concerné par les risques abordés,
- toute autre personne susceptible d'apporter son éclairage sur un point à l'ordre du jour

Mission

Les missions détaillées sont :

L'organisation de la Direction des Risques dans ses missions de

- ✓ identification et mesure des risques :
- ✓ suivi et encadrement des risques :
- ✓ reporting risques et veille réglementaire :
- ✓ mise en place des normes et méthodes Risques :

Coordination des différentes missions des sous-comités Risques.

3- Comité Permanent d'Audit

Composition⁴

Ce comité est constitué de 3 membres du Conseil de Surveillance et un conseiller désignés pour une durée de 3 ans renouvelables. Le comité est composé des membres suivants :

- M. Rached Fourati, membre indépendant du conseil de surveillance	: Président
- Mme Salma Babbou (Représentant permanent de la société PGI)	: Membre
- M. Mehdi Tamarziste (Représentant permanent de la société Le Pneu)	: Membre
- M. Lotfi Ben Hadj Kacem	: Conseiller

Ce comité est rattaché au Conseil de surveillance et exerce son activité en toute indépendance.

⁴ Nommés par le Conseil de Surveillance 31/05/2012.

Mission

Le Comité Permanent d'Audit est appelé à :

- procéder à la vérification de la clarté des informations fournies et à l'appréciation de la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques,
- examiner les insuffisances du fonctionnement du système de contrôle interne relevées par les différentes structures de la banque et autres organes chargés des missions de contrôle et l'adoption des mesures correctrices,
- contrôler et coordonner les activités de la structure d'audit interne et le cas échéant les travaux des autres structures de la banque chargées des missions de contrôle,
- donner son avis au conseil sur la désignation du responsable de la structure chargée de l'audit interne, des auditeurs internes ainsi que de leur promotion et de leur rémunération,
- proposer la nomination du ou des commissaires aux comptes et/ou des auditeurs externes et donner un avis sur le programme et les résultats de leur contrôle,
- et veiller à ce que la structure d'audit interne soit dotée de moyens humains et logistiques pour s'acquitter efficacement de sa mission.

Fonctionnement

Le Comité Permanent d'Audit se réunit au moins six fois par an sur convocation de son Président et chaque fois qu'il est jugé utile. Ces réunions interviennent avant celles du Conseil de surveillance. Les réunions donnent lieu à l'établissement de procès verbaux soumis au Conseil de surveillance pour approbation.

Durant l'exercice 2013, le Comité permanent d'audit d'Amen Bank a tenu six réunions et ce, dans le cadre de la mission et des responsabilités qui lui ont été confiées. Les principaux points examinés ont concerné principalement, les états financiers provisoires de fin de périodes, l'évolution des créances classées et des ratios réglementaires, le suivi des engagements des groupes et autres relations d'un montant égal ou supérieur à 5 MD ainsi que les états financiers consolidés au 31/12/2012. Le comité s'est penché également sur les travaux de la Direction de l'audit réalisés et à réaliser notamment, la nouvelle approche du processus de gestion d'une mission d'audit, le cahier de charge du processus d'automatisation d'une mission d'audit ainsi que la révision de la charte validée par le Conseil de Surveillance le 27/01/2014. Le Comité permanent d'audit a par ailleurs assuré le suivi de l'état d'avancement du projet noyau comptable et du module de reporting. Il a examiné les observations et recommandations figurant sur les lettres des directions présentées par les deux commissaires aux comptes.

4- Comité de rémunération

Le comité de rémunération se charge de proposer au Conseil de Surveillance les émoluments des membres du Directoire et des cadres supérieurs d'Amen Bank. Il est présidé par Monsieur Rachid Ben Yedder et est composé des membres du Conseil de Surveillance suivants Messieurs Béchir Ben Yedder, Nébil Ben Yedder, Ridha Ben Gaied et Mehdi Tamarziste.

5- Organe permanent de contrôle de la conformité

Il a pour mission de :

- Vérifier l'exécution des obligations légales d'Amen Bank et son obéissance aux bonnes pratiques, ainsi qu'aux chartes professionnelles et morales,
- Identifier et déterminer les risques de non conformité aux lois, règlements en vigueur, et règles de bon fonctionnement de la profession et évaluer leurs conséquences sur l'activité d'Amen Bank,
- Adresser des rapports au Conseil de Surveillance et préparer des actions à même de permettre une maîtrise ainsi qu'une correction des risques de non-conformité,
- Assister les services et les autres structures d'Amen Bank de sorte à assurer la conformité aux lois et procédures applicables aux bonnes pratiques et aux chartes professionnelles et morales et mener des actions de formation pour le personnel chargé du contrôle de la conformité.

Au cours de l'année 2012, l'Organe de contrôle de la conformité s'est penché particulièrement sur la mise en place d'une stratégie pour lutter contre le blanchiment d'argent, le contrôle de l'application et le respect du taux effectif global, le suivi du respect des publications réglementaires, l'élaboration d'un questionnaire qualité relatif au respect des délais de traitement des opérations courantes, le suivi du respect des normes en matière de division et couverture des risques, et le suivi du respect des dispositions du Code des sociétés commerciales et des modifications apportées aux statuts d'Amen Bank.

6- Comité Exécutif de Crédit

Composition⁵

Ce comité est présidé par Monsieur Ahmed El Karm, Président du Directoire. Il est composé des membres du Conseil de Surveillance suivants :

- Monsieur Nébil Ben Yedder,
- Monsieur Ridha Ben Gaied,
- Monsieur Mohamed El Fadhel Khalil, représentant la Société Parenin,
- Monsieur Hakim Ben Yedder, conseiller

Mission

Le Comité exécutif de crédit se prononce sur l'activité de financement d'Amen Bank tout en veillant au respect des conditions et plafonds établis par le Conseil de Surveillance dans le cadre de la politique de financement et notamment les montants de crédits accordés, leur répartition sectorielle ainsi que les taux d'intérêts et les commissions bancaires y relatifs. Le Comité se réunit au moins six fois par an.

Fonctionnement

Le comité émet obligatoirement son avis sur :

- Les nouveaux crédits dépassant 10 millions de dinars,
- Les crédits aux clients dont les engagements auprès d'Amen Bank dépassent 15 millions de dinars,
- Les crédits de restructuration financière dont les montants sont supérieurs à 5 millions de dinars,
- Les crédits accordés aux personnes liées à Amen Bank,
- Les crédits accordés aux clients ayant des créances classées dont les montants dépassent 100mD.

Le Comité Exécutif de Crédit présente régulièrement au Conseil de surveillance, un rapport détaillé sur son activité.

L'organigramme de la banque a été actualisé le 31/12/2013. Il comporte les directeurs Centraux et les principaux responsables suivants:

⁵ Nommé par le conseil de surveillance du 31/05/2012

7- Comité de Risques

Composition⁶

Le comité des risques est présidé par Madame Zeineb Guellouz, membre indépendant du Conseil de Surveillance. Il est composé des membres du Conseil de Surveillance suivants :

- Monsieur Rachid Ben Jemiaa, représentant de la COMAR,
- Un membre indépendant proposé par la SFI,
- Monsieur Walid Chaouch, conseiller.

Mission

Il a pour mission d'aider le Conseil à s'acquitter de ses responsabilités relatives à la gestion et à la surveillance des risques et au respect de la réglementation et des politiques arrêtées en la matière.

Il est chargé d'assister le Conseil notamment dans :

- La conception et la mise à jour d'une stratégie de gestion de tous les risques et la fixation des limites d'exposition et des plafonds opérationnels,
- L'approbation des systèmes de mesures et de surveillance des risques,
- Le contrôle du respect par le Directoire de la stratégie de gestion des risques arrêtée,
- L'analyse de l'exposition de la banque à tous les risques y compris les risques de crédit, de marché, de liquidité, et le risque opérationnel ainsi que la conformité de l'exposition à la stratégie arrêtée en la matière,
- L'évaluation de la politique de provisionnement et l'adéquation permanente des fonds propres par rapport au profil des risques de la banque,
- L'étude des risques découlant des décisions stratégiques du Conseil,
- L'approbation des Plans de Continuité d'Activité,
- La désignation du responsable de la structure chargée de la surveillance et le suivi des risques ainsi que de sa rémunération,
- Et le suivi des crédits accordés aux clients dont les engagements auprès des établissements de crédit dépassent les montants prévus à l'article 7 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.
- Le Comité des risques présente régulièrement au Conseil de surveillance, un rapport détaillé sur son activité. Durant l'année 2012, les travaux du comité ont porté sur :
 - L'approbation de la charte du comité de risques,
 - L'examen de la politique générale de gestion de risques,
 - L'examen des différents ratios et des travaux de résilience du ratio de liquidité,
 - Le Suivi de la mission d'assistance de la SFI.

L'organigramme de la banque a été actualisé le 31/12/2013. Il comporte les directeurs Centraux et les principaux responsables suivants:

⁶ Nommé par le conseil de surveillance du 31/05/2012

1- Directeur Responsable du Contrôle de la Conformité

2- Direction Centrale de l'Audit

- **Direction de l'Audit :**

- Département de l'Audit Planifié :
- Département de l'Audit des Services :

3- Direction Centrale Comptable

- **Direction Comptable :**

- Département Comptable

4- Direction Centrale du Contrôle :

- **Direction du Contrôle :**

- Département du Contrôle des opérations :
- Département du Contrôle de Gestion :

5- Direction Centrale des Risques :

- **Direction des Risques :**

- Département des Risques

6- Direction Centrale de Recouvrement

- **Direction du Recouvrement :**

- Département du Recouvrement :

7- Direction Centrale de Financement :

- **Direction de Financement**

- Département des Grandes Entreprises :
- Département des Accords de Financement :
- Département de Mise en Place et de Suivi :

8- Direction Centrale des Relations Internationales :

- **Direction des Opérations Courantes :**

- Département des Opérations Courantes :

- **Direction des Relations Internationales :**

- Départements des Relations Bancaires et Internationales :

9- Direction Centrale de la Clientèle

- **Direction de la Clientèle :**

- Département de Gestion de la Clientèle :
- Département des Moyens de Paiement :
- Département des Services Electroniques :

- **Direction Marketing et Communication :**
- Département Marketing Bancaire :

10- Direction Centrale du Marché des Capitaux

- **Direction du Marché des Capitaux :**
- Département des Opérations du Marché :
- Département du Marché de Change :

11- Direction Centrale Juridique :

- **Direction Juridique :**
- Département des Garanties :
- Département de la Gestion Juridique :

12- Direction Centrale de l'Organisation et du Système d'Information :

- **Direction de Maîtrise d'Ouvrage et de l'Organisation :**
- Département de l'Organisation :
- Département de la Qualité :
- **Direction des Projets Informatiques :**
- Département de Projets Informatiques :
- **Direction de l'Exploitation Informatique :**
- Département de l'Exploitation Informatique
- **Direction de la Sécurité de l'Information :**
- Département de la Sécurité Information

13- Direction Centrale des Ressources Humaines :

- **Direction des Ressources Humaines :**
- Département des Ressources Humaines :

14- Direction Centrale Administrative :

- **Direction Administrative :**
- Département Administratif

3.2.2 - Le Contrôle interne :

Amen Bank a mis en place un système de contrôle interne répondant aux normes et pratiques nationales et internationales.

Ce système s'articule autour de certains principes de base permettant d'assurer une maîtrise des risques et des coûts et de garantir la régularité et l'efficacité des opérations et des procédures, à travers :

1. Une organisation adaptée aux objectifs d'Amen Bank basée notamment sur le principe de la séparation des tâches.
2. Des procédures écrites largement diffusées pour assurer la compréhension des instructions et des règles et des normes à suivre dans le déroulement des opérations. Cette documentation est constamment mise à jour et couvre la totalité de l'activité d'Amen Bank.

3. Des contrôles à tous les niveaux :

a) Le premier niveau représente un contrôle de base effectué par chaque entité d'Amen Bank et portant sur ses propres tâches.

Cet auto-contrôle se base largement sur des procédures automatiques effectuées par des programmes informatiques de l'entité concernée. Ces contrôles sont menés d'une façon quotidienne et relèvent de la responsabilité du chef hiérarchique de chaque entité.

b) Le deuxième niveau est un contrôle de supervision exercé sur les opérations, la gestion et les décisions des unités de base. Ce contrôle relève de structures de supervision de niveau hiérarchique supérieur sur la base de confirmation, de comptes rendus et des rapports ou dossiers qu'ils reçoivent d'une façon instantanée quotidienne ou périodique.

c) Le troisième niveau de contrôle est assuré par la Direction du Contrôle.

d) Le quatrième niveau est accompli par la Direction de l'Audit. Cette entité opère selon des programmes annuels arrêtés et validés par la Comité Permanent d'Audit. Ces contrôles donnent lieu obligatoirement à des rapports de mission communiqués aux audités, à toutes les directions qui peuvent être concernées et au Directoire. Les rapports d'audit font l'objet de réunions pour redresser les anomalies et s'assurer de l'application des actions de correction.

4. Un système de mesure de surveillance et de contrôle des risques est en cours de mise en place avec l'assistance de la SFI. Il permettra la mesure et la gestion des différents risques en respect des normes de la Banque Centrale de Tunisie et des standards internationaux.

3.2.3 - Le Système d'Information :

Au niveau du Système d'Information, l'année 2013 a été marquée par le déploiement généralisé de la nouvelle suite logicielle Front Office des agences « Emeraude » et la mise en place du progiciel « Megara Forex » pour la gestion de la salle des marchés en remplacement au logiciel TRADIX ainsi que par le parachèvement de la phase 2 du noyau comptable. Par ailleurs, la banque a finalisé la migration de toutes les applications portail vers le nouveau Data Center basé sur une architecture virtualisée, la mise en place du site de secours hébergé à Enfidha et l'enrichissement du portefeuille produits et services par un ensemble d'améliorations et de nouvelles applications.

Emeraude est une suite logicielle full web de 20 applications (retrait, versement, chèques reçus, chèques remis, BAO, LC, LCC, prélèvement, opposition, TFJ, caisse...) développée en interne avec une architecture J2EE. Sur le plan technique, la nouvelle architecture et l'utilisation des web services a permis d'intégrer Emeraude avec le reste des modules du Système d'Information d'une façon plus efficace et simplifiée. Sur le plan fonctionnel, Emeraude a permis de décharger les agences des travaux de comptabilisation et de simplifier la prise en charge des différentes activités.

Afin de renforcer les activités de la salle des marchés, un nouveau progiciel « Megra Forex-SVT » permettant la gestion des opérations de change, monétaires et de trésorerie devises et dinars, a été mis en production. Cette nouvelle solution a été intégrée avec les modules du bancaire étranger et le reste du Système d'information. D'autre part, un enrichissement par des écrans et des états de suivi a été apporté à l'application Placements. Des améliorations ont été apportées sur le module Titres et OPCVM pour se conformer aux nouveaux textes réglementaires et offrir plus de facilités commerciales à l'activité Titres.

Le nouveau module noyau comptable a été appuyé par une nouvelle version de l'interpréteur comptable, par une nouvelle application pour le plan comptable et par l'automatisation de l'intégration des journées complémentaires. De même, ont été accélérés l'automatisation du reporting comptable, la génération du ratio de liquidité quotidien et la mise en place d'un nouveau module de reporting réglementaire qui sera enrichi et

complété en 2014, notamment avec la généralisation de l'utilisation de l'interpréteur comptable sur tous les métiers de la banque.

Dans le cadre de l'amélioration des services rendus à la clientèle, une base de clients grands comptes a été conçue afin de garantir un modèle de traitement spécifique, assurant une meilleure efficacité et qualité de services, pouvant se traduire par l'élimination de certaines instances dans les étapes des processus de décision.

Des optimisations ont été réalisées dans le module financement pour alléger les workflows des autorisations de déblocage, du crédit habitat packagé et les conditions de banque. En partenariat avec la SFI, un projet de gestion de risque couvrant la notation interne des entreprises et l'ALM a été initié avec plusieurs campagnes d'enrichissement de données et des process. Aussi, un changement a été apporté au module de gestion de risque pour la prise en charge de la nouvelle circulaire BCT relative à la décote de garantie.

Des mises à niveau techniques ont été apportées aux modules monétiques avec notamment la migration des modules complémentaires vers le nouveau serveur d'application et la mise en place de nouvelles versions Web Services pour l'intégration avec TUNISIANA et le nouveau système agence Emeraude. Des améliorations ont été également apportées sur le module gestion de la fraude du serveur monétique.

Un nouveau produit gratuit « pack téléchargement » a été lancé. Ce produit offre à la clientèle abonnée le téléchargement de ses relevés de comptes sous format « PDF » et « TXT », ses avis d'opérations sous format « PDF » ainsi qu'un accès à l'historique de six mois d'opérations.

Au niveau infrastructure, après la réalisation d'une salle blanche totalement sécurisée et l'installation du nouveau Datacenter et suite aux dernières versions du moteur de gestion de bases de données et du serveur d'application Oracle en 2012, la banque a finalisé la migration des applications de portail, en s'appuyant sur des technologies de virtualisation. Afin de garantir une haute disponibilité du Système d'information, des technologies nouvelles pour les bases de données et pour les serveurs d'application ont été mises en place. De plus, tout le réseau de transmission des données liant les agences au siège a été complètement migré vers le réseau haut débit MPLS avec un backup automatique.

Sur le plan sécurité et afin de garantir la continuité des activités de la banque en cas de sinistre, un nouveau Plan de Continuité d'activité PCA a été mis en place. Ce PCA repose sur un nouveau PCO (Plan de Continuité des Opérations) et un nouveau site de secours. Ce dernier est composé par l'infrastructure de l'ancien Datacenter qui a été mis à niveau. La réplication des données inter-site est assurée en quasi temps réel. Le site est hébergé à Enfidha dans le datacenter de Meninx Technologies offrant ainsi un environnement neutre, conforme aux standards internationaux en termes de sécurité physique, énergétique et climatique. Parallèlement, une nouvelle version du module gestion des habilitations a été mise en exploitation.

3.2.4 – La politique sociale de la banque

Évolution de l'effectif

Au terme de l'année 2013, Amen Bank a compté un effectif de 1095 employés statutaires (CDI/CDD) dont 140 employés en contrat à durée déterminée, contre 1031 employés statutaires à fin 2012, enregistrant ainsi une évolution des employés statutaires de 6,2%.

En matière de recrutement, Amen Bank a intégré 90 nouvelles recrues par CDD et CDI, dont 74 sont diplômées de l'enseignement supérieur. En sus de ses embauches, 37 jeunes stagiaires ont été insérés par un contrat de stage d'insertion à la vie professionnelle (SIVP), parmi lesquels 26 sont diplômés de l'enseignement supérieur, portant ainsi l'effectif des stagiaires titulaires d'un contrat SIVP à 38 personnes à fin 2013. Ajoutée aux employés statutaires, la population des stagiaires en SIVP conduit l'effectif de la banque à s'établir globalement à 1133 personnes à fin 2013.

Le ratio de turn-over, qui compte parmi les plus bas du secteur, s'est établi à 5,6% à la fin de 2013, confirmant une fois de plus la stabilité de l'effectif d'Amen Bank. Le ratio de déperdition de l'effectif, déterminé par le rapport entre le nombre des embauches et le nombre des départs volontaires, s'est, quant à lui, établi à 12,8% contre 6,3% en 2012, ce qui équivaut à dire que chaque départ volontaire a été comblé par plus de 12 nouvelles embauches.

La structure de l'effectif

Au terme de 2013, l'effectif d'Amen Bank a compté 786 salariés statutaires (CDI/CDD) appartenant à la catégorie des cadres et des cadres supérieurs, contre 727 en 2012. Cette population qui représente 71,8% de l'effectif global compte 479 cadres diplômés du supérieur (maîtrise, Mastère, Doctorat...), soit plus de 43,7% de l'effectif global, contre 417 ou 40% de l'effectif en 2012.

La répartition de l'effectif entre les services centraux et le réseau fait pencher la balance du côté des points de vente en ce sens qu'ils accaparent 60,1% de l'effectif global, contre 39,9% pour les services centraux du siège, dénotant, si besoin est, une tendance au renforcement de la force de vente.

Déclinée par genre, la répartition de l'effectif des employés statutaires, qui demeure quasiment la même qu'en 2012, fait ressortir que 73,2% de l'effectif sont représentés par la gent masculine et 26,8% par la gent féminine.

Évolution de l'effectif par catégorie socioprofessionnelle (2011-2013) :

	2013	2012	2011	Variation 2013/2012	
				Montant	%
Personnel de direction	321	294	260	27	9,2%
Personnel d'encadrement	386	376	363	10	2,7%
Personnel d'exécution	248	271	305	-23	-8,5%
Contractuels	140	90	92	50	55,6%
Total	1095	1031	1020	64	6,2%

Promotions professionnelles :

Veillant à promouvoir les compétences internes et à fidéliser les hauts potentiels en faisant qu'ils puissent continuellement évoluer dans l'organisation de la banque, le Directoire d'Amen Bank a promu 57 cadres et cadres supérieurs à une fonction de responsabilité dans les structures du siège social (Directeur Central, Directeur, Chef de Département et Chef de Division).

De même, 11 cadres ont été nouvellement promus responsable de point de vente dans le réseau de Tunis et de l'intérieur.

En matière de reclassements professionnels de fin d'année, 379 employés sur un effectif de 439 employés inscrits au tableau d'aptitude ont été reclassés en grade. Ainsi, et abstraction faite des cadres supérieurs, le taux annuel de promotion a été 86,3%, contre 84,1% en 2012.

Formation continue

Ayant donné la priorité aux formations dispensées en interne par les cadres de la banque qui ont porté, pour la plupart, sur le nouveau système de gestion de l'agence « EMERAUDE », et sur l'évaluation du risque de financement de l'entreprise, Amen Bank a réalisé 511 heures de formation internes à destination de 772 employés dont 556 cadres.

Par ailleurs, de 44 cadres ont suivi des formations externes sur des thèmes d'actualité en lien avec les métiers bancaires.

Enfin, dans le cadre d'une politique volontariste portée à la fidélisation des talents et des hauts potentiels, Amen Bank a permis à 7 jeunes cadres de s'inscrire à des cursus de formation diplômante de haut niveau. Ceci outre le fait qu'elle a financé, à la faveur d'un contrat de parrainage, les droits d'inscription et les bourses d'études de 5 jeunes diplômés du supérieur au cursus spécialisé de 3ème cycle de l'IFID.

Frais du personnel

A fin 2013, les frais du personnel se sont élevés à 62,1 millions de dinars, contre 55,6 millions en 2012, enregistrant une augmentation de 11,7%.

Cette évolution qui a été en partie impactée par celle de la rémunération du personnel et des charges sociales y afférentes, notamment suite à l'attribution d'une prime exceptionnelle lors de la dernière augmentation du capital social de la banque, confortant une fois de plus une politique de rémunération portée sur la motivation du personnel, est considérée comme normale si l'on tient compte de l'évolution constatée dans les effectifs de la banque.

Le concours agences Motiv :

C'est une prime qui vient rétribuer les efforts du personnel des agences réalisant les meilleures performances aux différents concours, notamment en matière de collecte de ressources, de vente de cartes bancaires, d'ouverture de comptes d'épargne, etc. Le montant total de ces primes s'est consolidé d'année en année et profite, chaque année, à pratiquement plus de 55 % de l'effectif du réseau lors de chaque exercice.

L'enveloppe réservée au concours du Motiv agences a atteint en 2013 la somme de 400.000 DT.

Les primes de recouvrement :

Des primes de recouvrement sont attribuées au corps des recouvreurs internes réalisant avec succès des opérations de recouvrement, le but étant ici de susciter leur implication et de les amener à améliorer sans cesse leurs performances dans ce domaine.

Le montant de la prime de recouvrement est déterminé en fonction du montant de la créance recouvrée et de la complexité de l'opération de recouvrement. L'évolution de l'enveloppe des primes de recouvrement servies depuis 2011 est illustrée dans le tableau ci-après :

	2 013	2 012	2 011
<i>Montant des primes de recouvrement en DT</i>	45.000	45.000	45.000

Les prêts sociaux et l'intéressement du personnel

A fin 2013, le nombre des prêts accordés au personnel a atteint **1.438** prêts pour une enveloppe **15,39** millions de dinars, contre 1.500 prêts et une enveloppe de 15,35 millions de dinars en 2012, enregistrant une évolution de l'enveloppe des crédits de **0,26%** par rapport à 2012.

Les crédits à l'habitat ont représenté **22,5%** de l'enveloppe globale des prêts au personnel, contre 23,5% en 2012, alors que les prêts à la consommation et pour dépenses exceptionnelles ont atteint **74%** de l'enveloppe globale des prêts au personnel, contre 68,5% en 2012.

3.2.5 – Réseau

RESEAU	2013	2012	2011
Nombre d'agences	141	136	132
Nombre de DAB	151	146	126
Dont hors site	15	15	15

3.3- Activité et performance de la banque au 31 Décembre 2013 :

A fin décembre 2013, le total du bilan d'Amen Bank s'est établi à 7.225,6 millions de dinars contre 6.491,0 millions de dinars à fin décembre 2012 retraité, soit une augmentation de 734,6 millions de dinars ou 11,3%.

A la même date, l'activité d'Amen Bank a été caractérisée par les évolutions suivantes :

- Une augmentation des ressources de 581,5 millions de dinars ou 9,7 % ;
- Une augmentation des emplois par décaissement de 801,5 millions de dinars ou 13,9 % ;
- Un besoin de refinancement net auprès du système financier de 109,5 millions de dinars en diminution de 41,1 millions de dinars par rapport à fin décembre 2012.

3.3.1 Ressources

L'encours des ressources mobilisées par Amen Bank à fin décembre 2013 a atteint 6.546,7 millions de dinars, soit une progression de 581,5 millions de dinars ou 9,7 % détaillée comme suit :

(En millions de dinars)	2013	2012 Retraité	2011 Retraité	Variation 2013/2012	
				Montant	(%)
Dépôts et avoirs de la clientèle	4964,5	4 395,1	3 712,5	569,4	13,0%
Emprunts et ressources spéciales	846	730,5	581,6	115,5	15,8%
Billets de Trésorerie*	167,7	429,2	379,0	-261,5	-60,9%
Capitaux Propres	568,5	410,4	377,6	158,1	38,5%
Total	6 546,7	5 965,2	5 050,7	581,5	9,7%

(*) Ressources hors bilan

3.3.1.1 Capitaux propres :

A fin décembre 2013, les capitaux propres d'Amen Bank ont atteint 568,5 millions de dinars, enregistrant ainsi une augmentation de 158,1 millions de dinars ou 38,5%. Cette augmentation provient :

- de la réalisation de l'augmentation du capital pour 75,3 millions de dinars ;
- du résultat provisoire arrêté au 31 décembre 2013 pour 99,8 millions de dinars ;
- et de la distribution des dividendes pour 17,0 millions de dinars.

(En millions de dinars)	2013	2012 Retraité	2011 Retraité	Variation 2013/2012	
				Montant	(%)
Capital Social	122,2	100,0	100,0	22,2	22,2%
Réserves Légales	10,2	10,2	10,2	-	-
Autres Réserves	274,0	245,9	197,5	28,1	11,4%
Prime d'émission	121,0	57,9	57,9	63,1	109,1%
Modifications comptables	-85,0	-73,2	41,2	-11,7	16,0%
Fonds Social et de Retraite	25,8	22,5	20,4	3,3	14,7%
Écart de réévaluation	0,4	0,4	0,4	-	0,0%
Résultat de l'Exercice	99,8	46,8	32,5	53,1	113,5%
TOTAL	568,5	410,4	460,0	158,1	38,5%

3.3.1.2 Dépôts et avoirs de la clientèle

L'évolution des dépôts de la clientèle a été impactée par les effets conjugués de la conjoncture économique, du resserrement de la liquidité et de la forte concurrence entre les banques pour collecter les ressources à terme.

(En millions de dinars)	2013	2012	2011	Variation 2013/2012	
				Montant	(%)
Dépôts à vue	1 349,3	1 220,7	1 104,4	128,6	10,5%
Dépôts d'épargne	840,2	749,3	620,3	90,9	12,1%
Dépôts à terme (*)	2 681,9	2 305,9	1 913,1	376,0	16,3%
Autres dépôts de la clientèle	93,1	119,2	74,7	(26,1)	(21,9%)
Total	4 964,5	4 395,1	3 712,5	569,4	13,0%

(*) Comptes à terme, bons de caisse, certificats de dépôts, et placements à terme de la clientèle en devises

Comparés à fin 2012, les placements à terme à fin décembre 2013 ont augmenté de 376,0 millions de dinars, suite à l'augmentation des placements à terme en dinars pour 401,0 millions de dinars et la diminution des placements à terme en devises pour 25,0 millions de dinars.

Par ailleurs, l'augmentation des dépôts à vue de 128,6 millions de dinars est imputable à l'accroissement des dépôts à vue en dinars pour 110,2 millions de dinars et des dépôts à vue en devises et en dinars convertibles pour 18,4 millions de dinars.

Quant aux dépôts d'épargne, ils sont en augmentation de 12,1% ou 90,9 millions de dinars.

Part de marché* d'Amen Bank en terme de dépôts :

	2013	2012	2011
Dépôts de la clientèle	11,78%	11,17%	9,82%

* source Amen Bank

3.3.1.3 Emprunts obligataires et ressources spéciales

(en millions de dinars)	2013	2012	2011	Variation 2013/2012	
				Montant	(%)
Ressources extérieures	598,9	462,1	339,9	136,8	29,6%
Lignes extérieures	593,3	456,8	335,1	136,5	29,9%
Fonds budgétaire et dettes rattachées	5,6	5,3	4,8	0,3	5,7%
Emprunts obligataires	247,1	268,4	241,7	(21,3)	(7,9%)
Emprunts Amen Bank	241,8	263,0	236,7	(21,2)	(8,1%)
Dettes rattachées	5,3	5,4	5,0	(0,1)	(1,9%)
Total	846,0	730,5	581,6	115,5	15,8%

Les emprunts et les ressources spéciales ont augmenté de 115,5 millions de dinars ou 15,8%. Ils passent ainsi de 730,5 millions de dinars à fin décembre 2012, à 846,0 millions de dinars à fin décembre 2013.

Cette variation s'explique principalement par:

- Le remboursement des annuités sur les emprunts obligataires pour 26,2 millions de dinars contre un nouvel emprunt privé de 5,0 millions de dinars.
- L'augmentation de l'encours des lignes extérieures pour 136,5 millions de dinars suite principalement aux nouveaux tirages sur les lignes BEI investissements et les lignes AFD hôtellerie, partiellement compensés par les remboursements des annuités venant à échéance.

3.3.1.4 Billets de trésorerie

Les souscriptions en Billets de Trésorerie se sont élevées à 167,7 millions de dinars à fin décembre 2013 contre 429,2 millions de dinars à fin décembre 2012, soit une régression de 261,5 millions de dinars imputable, principalement, au non renouvellement de l'encours des billets de trésorerie avalisés.

3.3.2 Emplois

L'encours global des emplois, net de provisions, d'agios réservés et d'amortissements, a enregistré une augmentation de 801,5 millions de dinars ou 13,9%, passant de 5.780,9 millions de dinars à fin décembre 2012 retraité à 6.582,4 millions de dinars à fin décembre 2013.

Cette évolution a résulté des éléments suivants :

- Une augmentation de 601,2 millions de dinars des crédits à la clientèle ;
- Une augmentation de 196,4 millions de dinars du portefeuille titres ;
- Et une progression de 3,9 millions de dinars des valeurs immobilisées nettes d'amortissement.

(en millions de dinars)	2013	2012 Retraité	2011 Retraité	Variation 2013/2012	
				Montant	(%)
Crédits à la Clientèle	5 484,5	4 883,3	4 220,5	601,2	12,3%
Portefeuille Titres*	986,1	789,7	653,9	196,4	24,9%
Valeurs Immobilisées	111,8	107,9	108,0	3,9	3,6%
Total	6 582,4	5 780,9	4 982,4	801,5	13,9%

(*) Portefeuille titres commercial et d'investissement.

3.3.2.1 Crédits à la clientèle :

Les crédits à la clientèle sont passés de 4.883,3 millions de dinars à fin décembre 2012 à 5.484,5 millions de dinars à fin décembre 2013, enregistrant ainsi une augmentation de 601,2 millions de dinars ou 12,3%.

Le tableau ci-après retrace les principales composantes de cette variation:

(En millions de dinars)	2013	2012 Retraité	2011 Retraité	Variation 2013/2012	
				Montant	(%)
Comptes débiteurs de la clientèle	716,4	671,1	649,9	45,3	6,8%
Autres concours à la clie. sur ress. ordinaires	4 298,0	3 852,0	3 272,7	446,0	11,6%
Crédits sur Ress. Spéc. en devises et en dinars	470,1	360,2	297,9	109,9	30,5%
Total	5 485,5	4 883,3	4 220,5	601,2	12,3%

Part de marché* d'Amen Bank en terme de nature de crédits :

	2013	2012	2011
Crédits sur la clientèle	12,45%	12,31%	8,27%

* source Amen Bank

Classification des créances :

Le taux des créances classées est établi à 12,8% en 2013 contre 14,3% à fin décembre 2012.

Quant au taux de couverture des créances classées à fin décembre 2013, il est de 65,1% contre 56,8% à fin décembre 2012.

(en millions de dinars)	2013	2012-Retraité	2011-Retraité	Variation 2013-2012 Retraité	
				Montant	(%)
Créances ordinaires	5 969,3	5 475,1	5 100,4	494,2	9,0%
Créances classées	878,7	913,4	502,3	-34,7	-3,8%
Total des engagements	6 848,0	6 388,5	5 602,7	459,5	7,2%
Taux des engagements classés	12,8%	14,3%	9,0%	-1,47%	
Agios réservés affectés aux engagements classés	152,8	143,5	131,0	9,3	6,5%
Provisions affectées aux engagements classés	349,3	298,5	246,5	50,8	17,0%
Provisions additionnelles (Cir 2013- 21)	69,5	76,4	64,7	-6,9	-9,0%
Total des provisions et agios réservés	571,6	518,4	442,2	53,2	10,3%
Taux de couvertures des engagements classés	65,1%	56,8%	88,0%	8,3%	
Agios réservés affectés aux engagements courants (Cir 2011- 04 et 2012- 02)	2,8	4,5	9,5	-1,7	-37,8%
Agios réservés affectés aux engagements non classés	1,3	1,1	-	0,2	18,2%
Provision sur créances courantes	2,2	-	-	2,2	100,0%
Provisions collectives affectées aux engagements courants (Cir 2012- 02)	34,6	28,3	21,1	6,3	22,3%
Total des provisions et agios réservés affectés aux engagements courants	40,9	33,8	30,6	7,1	21,0%
Total général des provisions et agios réservés	612,5	552,3	472,8	60,2	10,9%
Taux de couverture de l'ensemble des engagements	8,9%	8,6%	8,4%	0,3%	

* Le taux de couverture calculé par les commissaires aux comptes dans leur rapport destiné à la BCT relatif à l'exercice 2012 est de 48,38%. Cette différence découle du fait que la banque a pris en compte les agios réservés sur des créances classées 0 et 1.

Répartition sectorielle des engagements :

(En millions de dinars)	2013	Quote part en %	2012	Quote part en %	2011	Quote part en %
Secteur d'activité						
AGRICULTURE ET PECHE	147,7	2,16%	146,2	2,29%	136,6	2,44%
INDUSTRIE	1 664,50	24,31%	1 656,30	25,93%	1 532,80	27,36%
MINE	8,2	0,12%	9,4	0,15%	25,5	0,46%
ENERGIE	61,4	0,90%	50,7	0,79%	45	0,80%
INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRES	271,2	3,96%	307,8	4,82%	278,4	4,97%
MATERIAUX DE CONSTRUCTION CERAMIQUE & VERRE	316,6	4,62%	302,3	4,73%	262,7	4,69%
INDUSTRIES MECANQUES & ELECTRIQUES	325	4,75%	317,7	4,97%	293,1	5,23%
CHIMIE & CAOUTCHOUC	238,2	3,48%	222,9	3,49%	207,2	3,70%
TEXTILE	25,4	0,37%	25,9	0,41%	22,3	0,40%
HABILLEMENT & CUIR	66,3	0,97%	74,4	1,16%	80,1	1,43%
BOIS LIEGE & AMEUBLEMENT	38,2	0,56%	39,6	0,62%	34,8	0,62%
PAPIER IMPRESSION INDUSTRIES POLYGRAPHIQUES	148,2	2,16%	148,1	2,32%	130,1	2,32%
BATIMENT & TRAVAUX PUBLICS	165,9	2,42%	157,5	2,47%	153,7	2,74%
SERVICES	5 035,80	73,54%	4 586,00	71,79%	3 933,40	70,20%
TRANSPORT & TELECOMMUNICATIONS	423	6,18%	555,8	8,70%	369,4	6,59%
TOURISME	579,2	8,46%	443,5	6,94%	514,2	9,18%
COMMERCE AGROALIMENTAIRE	89,7	1,31%	95,2	1,49%	68,2	1,22%
COMMERCE MATIERES PREMIERES, MATERIAUX & COMB	120,1	1,75%	115,4	1,81%	144,4	2,58%
COMMERCE DE QUINCAILLERIE MACHINES VEHICULES	215	3,14%	201	3,15%	128,3	2,29%
COMMERCE DE TEXTILE & CUIR	78,1	1,14%	69,3	1,08%	58,8	1,05%
COMMERCE DIVERS	562,3	8,21%	502,2	7,86%	492,8	8,80%
SANTE	137,5	2,01%	106,3	1,66%	79,8	1,42%
FINANCE	282,5	4,13%	332,8	5,21%	280,5	5,01%
LOISIRS ET CULTURES	40,3	0,59%	37,5	0,59%	30,6	0,55%
PARTICULIERS	1 340,40	19,57%	1 107,90	17,34%	905,5	16,16%
PROMOTION IMMOBILIERE	1 011,60	14,77%	867,6	13,58%	716,6	12,79%
DIVERS	156,1	2,28%	151,5	2,37%	144,3	2,58%
TOTAL	6 848,00	100,00%	6 388,50	100,00%	5 602,80	100,00%

3.3.2.2 Portefeuilles titres

3.3.2.2.1 Portefeuille titre commercial

En 2013, le portefeuille titre commercial s'est établi à 435,6 millions dinars à fin décembre 2013 soit une progression de 144,9 millions de dinars et ce compte tenu des augmentations enregistrées au niveau des portefeuilles de placement en BTA et en emprunts obligataires.

(en millions de dinars)	2013	2012	2011	Variation 2013-2012	
				Montant	(%)
BTA de placement et de transaction	324,0	215,0	167,1	109,0	50,7%
Créances rattachées sur BTA	9,4	6,6	6,1	2,8	42,4%
Emprunts obligataires de placement	93,1	65,4	33,7	27,7	42,4%
Créances rattachées sur emprunts obligataires de placement	3,2	1,5	1,1	1,7	113,3%
Titres de placement à revenu variable	5,9	2,2	2,0	3,7	168,2%
TOTAL	435,6	290,7	210,0	144,9	49,8%

3.3.2.2.2 Portefeuille titres d'investissement

En 2013, le portefeuille titres d'investissement a atteint 550,5 millions de dinars enregistrant une hausse de 51,5 millions de dinars ou 10,3% par rapport à fin 2012.

La variation du portefeuille titres d'investissement résulte essentiellement :

- de l'augmentation des encours des fonds gérés pour 46,8 millions de dinars. Cette variation s'est expliquée principalement par des nouvelles libérations de 66,4 millions de dinars au cours de 2013, par la constatation des créances rattachées pour 7,2 millions de dinars, par les remboursements effectués au cours de 2013 pour 10,3 millions de dinars et par l'annulation du fonds gérés « AMEN BANK 2012/3 » pour 16,0 millions de dinars,
- de la régression de l'encours des emprunts obligataires pour 10,2 millions de dinars ou 91,1%;
- d'une légère hausse des BTA d'investissement pour 0,1 million de dinars en faveur de l'accroissement du portefeuille à des fins de placement.
- et de l'augmentation de l'encours des participations, toutes catégories confondues, pour 13,5 millions de dinars suite à des prises de participations principalement dans des fonds communs de placement, à l'augmentation des encours des titres Tunisie Leasing (+7,2 MDT), Ennaki (3,5 MDT), Amen santé (+3,3 MDT), contre la baisse du portefeuille Hôpital privée el Amen (-2,9 MDT) Clinique el Amen Beja (-1,4 MDT) et Clinique el amen Gafsa (-0,7 MDT) suite à la réduction de son capital.

La composition détaillée du portefeuille titres d'investissement est la suivante :

(En millions de dinars)	2013	2012	2011	Variation 2013-2012	
				Montant	(%)
Titres d'investissement	329,3	292,7	288,5	36,6	12,5%
BTA	104,8	104,8	134,8	-	0,1%
Fonds gérés	223,5	176,7	138,2	46,8	26,5%
Emprunts obligataires	1,0	11,2	15,5	(10,2)	(91,1%)
Titres de participation	43,5	30,0	19,7	13,5	45,0%
Parts dans les sociétés du groupe	130,8	126,9	83,8	3,9	3,1%
Participations avec convention de rétrocession	46,9	49,4	51,8	(2,5)	(5,1%)
Total	550,5	499,0	443,8	51,5	10,3%

3.3.2.3 Immobilisations nettes

Les immobilisations nettes d'amortissement sont passées de 107,9 millions de dinars à fin décembre 2012 à 111,8 millions de dinars à fin décembre 2013 et ce, compte tenu d'une dotation aux amortissements de 5,6 millions de dinars.

(En millions de dinars)	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	Variation 2013/2012	
				Montant	%
Immobilisations nettes	111,8	107,9	108,0	3,9	3,61%

3.3.3. Les Résultats d'exploitation

3.3.3.1 Le Produit Net Bancaire

En 2013, le produit net bancaire a atteint 249,5 millions de dinars contre 200,8 millions de dinars à fin 2012.

(En millions de dinars)	2013	2012 Retraité	2011 Retraité	Variation 2013/2012	
				Montant	%
Marge en intérêts	138,8	107,5	87,0	31,3	29,1%
Commissions nettes	52,1	46,4	39,4	5,7	12,3%
Autres revenus	58,6	46,9	43,4	11,7	24,9%
P N B	249,5	200,8	169,8	48,7	24,3%

3.3.3.2 La Marge en intérêts :

En 2013, la marge d'intérêts a connu une progression de 29,1% suite à une hausse des produits d'intérêts de 30,3%.

(En millions de dinars)	2013	2012 Retraité	2011 Retraité	Variation 2013/2012	
				Montant	%
Produits en intérêts	394,0	302,5	259,1	91,5	30,2%
Charges en intérêts	255,2	195,0	172,1	60,2	30,9%
Marge en intérêts	138,8	107,5	87,0	31,3	29,1%

3.3.3.3 Les commissions nettes :

Les commissions nettes ont progressé de 12,3% soit 5,7 millions de DT pour passer de 46,4 millions de dinars à fin 2012 à 52,1 millions de DT à fin 2013.

(En millions de dinars)	2013	2012 Retraité	2011 Retraité	Variation 2013/2012	
				Montant	%
Commissions perçues	58,1	51,7	44,0	6,4	12,4%
Commissions encourues	6,0	5,3	4,6	0,7	13,2%
Commissions nettes	52,1	46,4	39,4	5,7	12,3%

3.3.3.4 Les autres revenus :

Les autres revenus ont enregistré une évolution positive de 24,9% soit 11,7 millions de DT pour atteindre le niveau de 58,6 millions de DT à fin 2013 contre 46,9 millions de DT à fin 2012.

(En millions de dinars)	2013	2012 Retraité	2011 Retraité	Variation 2013/2012	
				Montant	%
Gains sur portefeuille titre commercial	38,5	27,2	20,4	11,3	41,5%
Revenus du portefeuille investissement	20,1	19,7	23,1	0,4	2,0%
Autres revenus	58,6	46,9	43,4	11,7	24,9%

3.3.3.5 Les frais généraux (charges opératoires) :

Les charges opératoires ont totalisé 82,9 millions de dinars au cours de l'année de 2013 contre 75,3 millions de dinars pour la même période de l'année précédente, soit une hausse de 10,1% ou 7,6 millions de dinars.

Les charges opératoires sont constituées de :

(En millions de dinars)	2013	2012	2011	Variation 2013-2012 Retraité	
				Montant	(%)
Frais de personnel	62,1	55,6	52,6	6,5	11,7%
Charges générales d'exploitation	15,2	14,6	12,9	0,6	4,1%
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	5,6	5,1	5,5	0,5	9,8%
Total charges opératoires	82,9	75,3	71,0	7,6	10,1%
Coefficient d'exploitation	33,24%	37,51%	41,80%	(4,3%)	(11,4%)

La hausse des frais du personnel de 6,5 millions de dinars ou 11,7% est justifiée par les effets cumulés de l'augmentation des salaires au niveau sectoriel, de la prime d'augmentation de capital, des promotions et de l'accroissement de l'effectif.

Quant à la hausse enregistrée au niveau des charges générales d'exploitation, elle est imputable principalement aux coûts d'impressions et d'affranchissements et aux honoraires relatifs aux missions d'assistance dont celle de la SFI.

Le coefficient d'exploitation s'est amélioré de 4,3% en revenant de 37,51% en 2012 à 33,24% en 2013.

3.3.3.6 Les soldes en perte de créances (Dotations aux provisions sur créances et passifs):

Le coût du risque relatif aux créances, autres éléments d'actifs et passifs a totalisé en 2013 un montant de 62,9 MDT, enregistrant une baisse de 8,7 MDT par rapport à l'exercice 2012. Son détail se présente comme suit:

(En millions de dinars)	2013	2012 Retraité	2011 Retraité	Variation 2013-2012 Retraité	
				Montant	(%)
Dotations aux provisions / créances et passifs	99,0	72,4	53,9	26,6	36,7%
Pertes sur créances	10,6	2,7	4,9	7,9	292,6%
Reprises de provisions	46,7	3,5	1,8	43,2	1 234,3%
Soldes	62,9	71,6	60,6	-8,7	-12,2%

3.3.3.7 Résultat net de l'exercice

Le résultat net réalisé par Amen Bank a enregistré une progression de 113,5%, en passant d'une année à l'autre, de 46,7 millions de dinars à 99,8 millions de dinars.

Nature	2013	2012- Retraité	2011 Retraité	Variation 2013-2012	
				Montant	(%)
Résultat d'Exploitation	107,3	56,6	41,4	50,6	89,4%
Solde en gain / perte provenant des éléments ordinaires	-0,5	-0,8	0,3	0,3	-32,3%
Impôt sur les bénéfices	-6,9	-9,1	-9,2	2,2	-23,8%
Résultat net de l'exercice	99,8	46,7	32,5	53,1	113,5%
Rendement moyen des fonds propres	23,20%	11,80%	17,10%		
Rendement moyen des actifs	1,50%	0,80%	1,30%		

3.4 – ACTIVITE ET PERFORMANCE DE LA BANQUE AU 30 JUIN 2014 :

A fin juin 2014, le total du bilan s'est établi à 7.733,0 millions de dinars contre 7.128,2 millions de dinars à fin juin 2013 soit une augmentation de 604,8 millions de dinars ou 8,5%.

A la même date, l'activité d'Amen Bank a été caractérisée par les évolutions suivantes :

- Une augmentation des ressources de 709,2 millions de dinars ou 11,1 % ;
- Une augmentation des emplois de 723,9 millions de dinars ou 11,4 % ;
- Un besoin de refinancement net auprès du système financier de 83,0 millions de dinars en diminution de 55,6 millions de dinars par rapport à fin juin 2013.

3.3.1 Ressources

L'encours des ressources mobilisées par Amen Bank au cours du premier semestre 2014 a atteint 7.078,6 millions de dinars, soit une progression de 709,2 millions de dinars ou 11,1% détaillée comme suit :

(En millions de dinars)	30/06/2014	30/06/2013 retraité	31/12/2013	Variation 06/2014-06/2013	
				Montant	(%)
Dépôts et avoirs de la clientèle	5 392,4	4 771,9	4 964,5	620,5	13,0%
Emprunts et ressources spéciales	908,7	866,5	846,0	42,2	4,9%
Billets de Trésorerie*	173,8	213,0	167,7	(39,2)	(18,4)%
Capitaux Propres	603,7	518,1	568,5	85,7	16,5%
Total	7 078,6	6 369,4	6 546,7	709,2	11,1%

(*) Ressources hors bilan

3.3.1.1 Capitaux propres :

A fin juin 2014, les capitaux propres d'Amen Bank ont atteint 603,7 MD enregistrant ainsi une augmentation de 85,7 MD ou 16,5%. Cette augmentation est inhérente au résultat arrêté au 30 juin 2014 pour 57,7 millions de dinars.

(En millions de dinars)	30/06/2014	30/06/2013 retraité	31/12/2013	Variation 06/2014-06/2013	
				Montant	(%)
Capital Social	122,2	122,2	122,2	0,0	0,00%
Réserves Légales	12,2	10,2	10,2	2,0	19,61%
Autres Réserves	346,4	197,7	274	148,7	75,21%
Prime d'émission	121	121	121	0,0	0,00%
Modifications comptables	-85,0	-8,6	-85,0	-76,4	888,37%
Fonds Social	28,8	25,7	25,8	3,0	11,67%
Écart de réévaluation	0,4	0,4	0,4	0,0	0,00%
Résultat de l'Exercice	57,7	49,4	99,8	8,3	16,80%
TOTAL	603,7	518,1	568,5	85,7	16,50%

3.3.1.2 Dépôts et avoirs de la clientèle

La progression des dépôts et avoirs de la clientèle de 620,5 millions de dinars, s'explique principalement par un effort de mobilisation des dépôts d'épargne qui ont enregistré une augmentation de 108,5 millions de dinars, un accroissement des dépôts à terme en dinars et en devises de 376,1 millions de dinars et une progression des dépôts à vue de 63,4 millions de dinars :

(En millions de dinars)	30/06/2014	30/06/2013 Retraité	31/12/2013	Variation 06/2014-06/2013	
				Montant	(%)
Dépôts à vue	1 408,8	1 345,4	1 349,3	63,4	4,7%
Dépôts d'épargne	890,4	781,9	840,2	108,5	13,9%
Dépôts à terme (*)	2 925,3	2 549,2	2 681,9	376,1	14,8%
Autres dépôts de la clientèle	167,9	95,3	93,1	72,7	76,2%
Total	5 392,4	4 771,8	4 964,5	620,6	13,0%

(*) Comptes à terme, bons de caisse, certificats de dépôts, et placements à terme de la clientèle en devises

Les placements à terme à fin juin 2014 ont augmenté de 376,1 millions de dinars, suite à l'augmentation des placements à terme en dinars pour 355,6 millions de dinars et des placements à terme en devises pour 20,5 millions de dinars.

Par ailleurs, l'augmentation des dépôts à vue de 63,4 millions de dinars est imputable à l'accroissement des dépôts à vue en dinars pour 21,9 millions de dinars et des dépôts à vue en devises pour 41,5 millions de dinars.

Quant aux dépôts d'épargne, ils sont en augmentation de 108,5 millions de dinars.

Part de marché* d'Amen Bank en terme de dépôts :

	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Dépôts de la clientèle	12,46%	11,91%	11,78%

* source Amen Bank

3.3.1.3 Emprunts obligataires et ressources spéciales

Les emprunts et les ressources spéciales ont augmenté de 42,2 millions de dinars ou 4,9%.

Ils passent ainsi de 866,5 millions de dinars à fin juin 2013, à 908,7 millions de dinars à fin juin 2014.

(en millions de dinars)	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013	Variation 06/2014-06/2013	
				Montant	(%)
Ressources extérieures	663,8	595,0	598,9	68,8	11,6 %
Lignes extérieures	658,2	589,8	593,3	68,4	11,6 %
Fonds budgétaire et dettes rattachées	5,6	5,2	5,6	0,4	8,1 %
Emprunts obligataires	244,9	271,5	247,1	(26,6)	(9,8)%
Emprunts Amen Bank	235,5	261,7	241,8	(26,2)	(10,0)%
Dettes rattachées	9,4	9,8	5,3	(0,4)	(4,4)%
Total	908,7	866,5	846,0	42,2	4,9 %

Cette variation s'explique principalement par:

- Le remboursement des annuités sur les emprunts obligataires pour 26,2 millions de dinars.
- L'augmentation de l'encours des lignes extérieures pour 68,4 millions de dinars suite aux nouveaux tirages sur la ligne BEI investissement, AFD et la nouvelle ligne BAD et aux remboursements des annuités venant à échéance.

3.3.1.4 Billets de trésorerie

Les souscriptions en Billets de Trésorerie avalisés et non avalisés se sont élevées à 173,8 millions de dinars à fin juin 2014 contre 213,0 millions de dinars à fin juin 2013, soit une diminution de 39,2 millions de dinars ou 18,4%.

3.3.2 Emplois

L'encours global des emplois, net de provisions, d'agios réservé et d'amortissent, a enregistré une augmentation de 723,9 millions de dinars ou 11,4%,

Cette évolution résulte notamment des éléments suivants :

- Une progression de 434,7 millions de dinars des crédits à la clientèle ;
- Une progression de 284,3 millions de dinars du portefeuille titres ;
- Et une augmentation de 5,1 millions de dinars des valeurs immobilisées nettes d'amortissement.

(en millions de dinars)	30/06/2014	30/06/2013 retraité	31/12/2013	Variation 06/2014-06/2013	
				Montant	(%)
Crédits à la Clientèle	5 785,1	5 350,4	5 484,5	434,7	8,1%
Portefeuille Titres*	1 174,7	890,4	986,1	284,3	31,9%
Valeurs Immobilisées	114,7	109,8	111,8	5,0	4,5%
Total	7 074,5	6 350,6	6 582,4	723,9	11,4%

(*) Portefeuille titres commercial et d'investissement

3.3.2.1 Crédits à la clientèle

Les crédits à la clientèle ont passés de 5.350,4 millions de dinars à fin juin 2013 à 5.785,1 millions de dinars à fin juin 2014, enregistrant ainsi une augmentation de 434,7 millions de dinars ou 8,1%.

Le tableau ci-après retrace les principales composantes de cette variation:

(En millions de dinars)	30/06/2014	30/06/2013 retraité	31/12/2013	Variation 06/2014-06/2013	
				Montant	(%)
Comptes débiteurs de la clientèle	830,5	696,4	716,4	134,1	19,3%
Autres concours à la clie. sur ress. ordinaires	4 406,8	4 198,4	4298,0	208,4	5,0%
Crédits sur Ress. Spéc. en devises et en dinars	547,8	455,6	470,1	92,2	20,2%
Total	5 785,1	5 350,4	5 485,5	434,7	8,1%

Part de marché* d'Amen Bank en terme de nature de crédits :

	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Crédits à la clientèle	12,66	12,58%	12,45%

* source Amen Bank

Classification des créances :

(En millions de dinars)	30/06/2014	30/06/2013 retraité	31/12/2013	Variation 06/2014-06/2013	
				Montant	(%)
Total engagement	7 227,70	6 727,50	6 848,00	500,2	7,4%
Créances classées	905,7	901,4	878,7	4,3	0,5%
Créances ordinaires	6 322,00	5 826,10	5 969,30	495,9	8,5%
Taux des créances classées (%)	12,5%	13,4%	12,8%	0,9%	-6,5%
Provisions additionnelles (Cir 2013- 21)	81,5	76,4	69,5	5,1	6,7%
Provisions affectées aux créances classées	361,3	322,3	349,3	39	12,1%
Agios réservés affectés aux créances classées	161,1	150,6	152,8	10,5	7,0%
Total provisions et agios réservés affectées aux créances classées	603,9	549,3	571,6	54,7	10,0%
Taux de couverture des créances classées (%)	66,7	60,9	65,1	5,7	9,4%
Agios réservés affectés aux engagements non classés	1,6	1,7	1,3	-0,1	-1,8%
Provision sur créances courantes	2,2	-	2,2	2,2	
Agios affectés aux créances courantes (circulaire 2011-04 et 2012-02)	2,3	3,5	2,8	-1,2	-35,1%
Provisions collectives affectées aux créances courantes (circulaire 2012-02)	36,6	30,5	34,6	6,1	19,9%
Total des provisions et agios réservés affectés aux créances courantes	42,7	35,7	40,9	7,1	19,8%
Total général des provisions et agios réservés	646,7	584,9	612,5	61,7	10,6%
Taux de couverture de l'ensemble des engagements (%)	8,9%	8,7%	8,9%	0,2%	

A fin juin 2014, le taux des créances classées est établi à 12,5% contre 13,4% à fin juin 2013.

Quant au taux de couverture des créances classées à fin juin 2014, il est de 66,7% contre 60,9% à fin juin 2013.

3.3.2.2 Portefeuilles titres

3.3.2.2.1 Portefeuille titre commercial

Le portefeuille titre commercial s'est établi à 664,5 millions dinars à fin juin 2014 soit une progression de 289,8 millions de dinars et ce compte tenu des augmentations enregistrées au niveau des portefeuilles de placement en BTA et des emprunts obligataires.

(en millions de dinars)	30/06/2014	30/06/2013 retraité	31/12/2013	Variation 06/2014-06/2013	
				Montant	(%)
BTA de placement et de transaction	497,2	269,3	324,0	227,9	84,6%
Emprunts obligataires de placement	140,6	86,7	93,1	53,9	62,2%
Créances rattachées	18,4	11,1	12,6	7,3	65,8%
Titres placement à revenu variable	8,3	7,5	5,9	0,7	9,2%
TOTAL	664,5	374,6	435,6	289,8	77,3%

3.3.2.2 Portefeuille titres d'investissement

A fin juin 2014, le portefeuille titres d'investissement a atteint 510,3 millions de dinars enregistrant une baisse de 5,5 millions de dinars ou 1,1% par rapport à juin 2013.

Cette variation résulte essentiellement :

- de l'accroissement des encours des fonds gérés pour 19,2 millions de dinars
- de la régression des BTA d'investissement pour 44,8 millions de dinars en faveur de l'accroissement du portefeuille à des fins de placement;
- et de l'augmentation de l'encours des participations toutes catégories confondues pour 20,1 millions de dinars suite principalement à des remboursements des échéances des actions en portage pour 2,2 millions de dinars, à des prises de participation dans des fonds communs de placement et à l'augmentation de l'encours des titres 12,7 millions de dinars.

La composition détaillée du portefeuille titres d'investissement est la suivante :

En millions de dinars)	30/06/2014	30/06/2013 retraité	31/12/2013	Variation 06/2014-06/2013	
				Montant	(%)
Titres d'investissement	274,2	299,8	329,3	(25,7)	(8,6)%
BTA	57,9	102,7	104,8	(44,8)	(43,6)%
Fonds gérés	215,3	196,1	223,5	19,2	9,8%
Emprunts obligataires	1,0	1,0	1,0	0,0	(2,8)%
Titres de participation	46,9	34,3	43,5	12,7	37,0%
Parts dans les sociétés du groupe	146,9	137,2	130,8	9,1	8,0%
Participations avec convention de rétrocession	42,3	44,5	46,9	(2,2)	(5,0)%
Total	510,3	515,8	550,5	(5,5)	(1,1)%

3.3.2.3 Immobilisations nettes

Les immobilisations nettes d'amortissement ont passées de 109,8 millions de dinars à fin juin 2013 à 114,7 millions de dinars à fin juin 2014.

(En millions de dinars)	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013	Variation 06/2014-06/2013	
				Montant	(%)
Immobilisations nettes	114,7	109,8	111,8	5,0	4,5%

3.3.3. Les Résultats d'exploitation

3.3.3.1 Le Produit Net Bancaire

A fin juin 2014, le produit net bancaire a atteint 126,1 millions de dinars contre 121,3 millions de dinars à fin juin 2013.

(En millions de dinars)	30/06/2014	30/06/2013 retraité	31/12/2013	Variation 06/2014-06/2013	
				Montant	(%)
Marge en intérêts	55,6	66,5	138,8	(10,9)	(16,4)%
Commissions nettes	29,1	24,6	52,1	4,5	18,4%
Autres revenus	41,3	30,2	58,6	11,1	36,9%
P N B	126,1	121,3	249,5	4,8	3,9%

3.3.3.2 La Marge en intérêts :

La marge d'intérêts a connu une régression de 10,9 millions de dinars soit 16,4% durant le premier semestre 2014.

(En millions de dinars)	30/06/2014	30/06/2013 retraité	31/12/2013	Variation 06/2014-06/2013	
				Montant	(%)
Produits en intérêts	211,7	183,0	394,0	28,7	15,7%
Charges en intérêts	156,1	116,5	255,2	39,6	34,0%
Marge en intérêts	55,6	66,5	138,8	(10,9)	(16,4)%

3.3.3.3 Les commissions nettes :

Les commissions nettes ont progressé de 18,4% soit 4,5 millions de DT pour passer de 24,6 millions de DT à fin juin 2013 à 29,1 millions de DT à fin juin 2014.

(En millions de dinars)	30/06/2014	30/06/2013 retraité	31/12/2013	Variation 06/2014-06/2013	
				Montant	(%)
Commissions perçues	32,5	27,2	58,1	5,3	19,5%
Commissions encourues	3,4	2,6	6,0	0,8	29,6%
Commissions nettes	29,1	24,6	52,1	4,5	18,4%

3.3.3.4 Les autres revenus :

Les autres revenus ont enregistré une évolution positive de 36,9% soit 11,1 millions de DT pour atteindre le niveau de 41,3 millions de DT à fin juin 2014 contre 30,2 millions de DT à fin juin 2013.

(En millions de dinars)	30/06/2014	30/06/2013 retraité	31/12/2013	Variation 06/2014-06/2013	
				Montant	(%)
Gains sur portefeuille titre commercial	22,6	18,5	38,5	4,1	22,1%
Revenus du portefeuille investissement	18,7	11,7	20,1	7,1	60,4%
Autres revenus	41,3	30,2	58,6	11,1	36,9%

3.3.3.5 Les frais généraux (charges opératoires) :

Les charges opératoires ont totalisé 42,2 millions de dinars contre 39,9 millions de dinars au premier semestre 2013, soit une augmentation de 2,3 millions de dinars ou 5,7%, comme le montre le tableau ci-après :

(En millions de dinars)	30/06/2014	30/06/2013 retraité	31/12/2013	Variation 06/2014-06/2013	
				Montant	(%)
Frais du personnel	31,5	30,4	62,1	1,1	3,6%
Charges générales d'exploitation	7,9	6,9	15,2	0,9	13,5%
Dot. aux amort. et aux prov. sur immo.	2,8	2,5	5,6	0,2	9,5%
Total charges opératoires	42,2	39,9	82,9	2,3	5,7%
P N B	126,1	121,3	249,5	4,8	3,9%
Coefficient d'exploitation	33,4%	32,9%	33,2%	0,6%	1,7%

La hausse des frais du personnel de 1,1 millions de dinars ou 3,6% est justifiée par les effets cumulés de l'augmentation sectorielle de 6,25% entrée en application à compter de Mai 2013, des promotions et de l'accroissement de l'effectif.

Quant à la hausse enregistrée au niveau des charges générales d'exploitation, elle est imputable principalement aux coûts d'impression et d'affranchissements et aux honoraires relatifs aux missions d'assistance dont celle de SFI.

Le coefficient d'exploitation s'est établi à 33,4% durant le premier semestre de 2014 contre 32,9% pour la même période de 2013.

3.3.3.6 Les soldes en perte de créances (Dotations aux provisions sur créances et passifs):

Le coût du risque relatif aux créances, autres éléments d'actifs et passifs a totalisé à fin juin 2014 un montant de 26,0 MDT, enregistrant une baisse de 4,0 MDT par rapport à la même période de 2013.

Son détail se présente comme suit:

(En millions de dinars)	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013	Variation 06/2014-06/2013	
				Montant	(%)
Dotations aux provisions / créances et passifs	26,0	30,0	99,0	(4,0)	(13,3)%
Pertes sur créances	0,0	0,0	10,6	(0,0)	(43,3)%
Reprises de provisions	(0,0)	(0,0)	46,7	0,0	(95,5)%
Soldes	26,0	30,0	62,9	(4,0)	(13,3)%

3.3.3.7 Résultat net de l'exercice

Le résultat net réalisé par Amen Bank a enregistré une progression de 16,8% en passant de 49,4 millions de dinars fin juin 2013 à 57,7 millions de dinars fin juin 2014.

(En millions de dinars)	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013	Variation 06/2014-06/2013	
				Montant	(%)
Résultat d'exploitation	61,0	52,9	107,3	8,1	15,3%
Solde en gain et perte prov. des éléments ordinaires	(1,8)	0,2	(0,5)	(2,0)	(1000,0)%
Impôts sur les bénéfices (-)	(1,5)	(3,7)	(6,9)	2,2	(59,5)%
Résultat net de l'exercice	57,7	49,4	99,8	8,3	16,8%
Rendement des fonds propres en (%)	21,1%	21,3%	23,20%		
Rendement des actifs en (%)	1,5%	1,6%	1,50%		

3.5 –LES INDICATEURS D’ACTIVITE AU 30/09/2014.

LES INDICATEURS D’ACTIVITE AU 30/09/2014

(en 1000 DT)

Période	3ème trimestre 2014	3ème trimestre 2013	au 30 SEPTEMBRE 2014	au 30 SEPTEMBRE 2013(**)	au 31 Décembre 2013 (chiffres certifiés)
1- Produits d'exploitation bancaires	150 437	133 067	435 985	374 210	510 708
• Intérêts	116 787	103 118	328 502	285 549	394 012
• Commissions en produits	16 494	14 835	48 978	42 482	58 135
• Revenus du portefeuille commercial & opérations financières	13 743	11 083	36 369	29 576	38 486
• Revenus du portefeuille d'investissement	3 413	4 031	22 136	16 603	20 075
2- Charges d'exploitation bancaires	84 346	67 923	243 810	187 039	261 244
• Intérêts encourus	82 198	65 989	238 291	182 504	255 194
• Commissions encourues	2 148	1 934	5 519	4 535	6 050
3-Produit net bancaire	66 091	65 144	192 175	187 171	249 464
4- Autres produits d'exploitation	350	173	1 440	917	1 907
5- Charges opératoires	24 301	20 338	66 470	60 227	82 919
• Frais de personnel	18 928	15 292	50 443	45 705	62 127
• Charges générales d'exploitation	3 948	3 797	11 826	10 738	15 203
• Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	1 425	1 249	4 201	3 784	5 589
6- Structure du Portefeuille	-	-	1 179 485	891 811	986 109
• Portefeuille- titres commercial	-	-	660 915	391 608	435 616
• Portefeuille- titres d'investissement	-	-	518 570	500 203	550 493
7- Encours des crédits à la clientèle	-	-	5 927 078	5 386 096	5 484 548
8- Encours des dépôts	-	-	5 722 587,0	4 882 578	4 964 477
9- Emprunt et Ressources Spéciales	-	-	888 376	844 475	846 029
10- Capitaux propres (*)	-	-	546 071	468 611	546 002

(*) Les capitaux propres sont publiés hors résultat de la période au 30/09/2013 et 30/09/2014 et après affectation du bénéfice au 31/12/2013.

(**) Les chiffres au 30/09/2013 ont été retraités pour les besoins de comparabilité.

BASES ET METHODES COMPTABLES RETENUES

I- Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels

Les indicateurs trimestriels ont été établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30/12/1996 relative au système comptable des entreprises et aux principes comptables prévus par les normes sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires.

II- Méthodes comptables appliquées

II -1/ Règles de prise en compte des produits et charges en intérêts

Les produits et charges en intérêts sont pris en compte dans le résultat de façon à les rattacher à la période au cours de laquelle ils sont encourus.

II -2/ Provisions sur créances de la clientèle

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes prudentielles de division et de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24 et des textes subséquents.

II -3/ Agios réservés

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat.

Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement dans les produits de la banque puis recensés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés.

II -4/ Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement est constitué des titres de participation dont la détention par Amen Bank répond à des considérations stratégiques, des fonds gérés, des BTA, des participations avec conventions de rétrocession et des obligations.

II -5/ Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titres de placement comprend essentiellement les avoirs de la banque en bons du trésor assimilables et des emprunts obligataires de placement.

II -6/ Conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions des normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs ont été arrêtés en tenant compte des opérations et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire de la date d'arrêté, les résultats de change découlant de cette réévaluation sont pris en compte dans le résultat de la période.

LES FAITS SAILLANTS

Entre Décembre 2013 et Septembre 2014.

Les crédits à la clientèle ont atteint 5 927,1 millions de dinars, soit une augmentation de 442,6 millions de dinars ou 8,1 %.

Les dépôts et avoirs de la clientèle sont établis à 5 722,6 millions de dinars soit un accroissement de 758,1 millions de dinars ou 15,3%.

Les ressources longues provenant des emprunts et ressources spéciales ont atteint 888,4 millions de dinars compte tenu des nouveaux tirages sur les lignes extérieures.

Durant les neuf premiers mois de 2014 comparé à la même période de 2013

Les produits d'exploitation bancaire ont enregistré une progression de 61,8 millions de dinars ou 16,5% par rapport à la même période en 2013.

Les charges d'exploitation bancaire ont enregistré une augmentation de 56,8 millions de dinars au cours du troisième trimestre de 2014 ou 30,4%.

Pour la même période, le Produit net Bancaire a atteint 192,2 millions de dinars contre 187,2 millions de dinars, soit une augmentation de 5,0 millions de dinars ou 2,7%.

Ouverture d'agences

Au cours du troisième trimestre de l'année 2014, Amen Bank a poursuivi sa politique d'extension du réseau par l'ouverture de 02 nouvelles agences, ce qui a porté le nombre total à 150 agences. Ces agences sont les suivantes :

- El Kef
- Mornaguia

3.6 – MATRICE SWOT (FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITES ET RISQUES) :

Points forts	Points Faibles
• Actionnariat stable. • Appartenance à un groupe fortement présent dans les services financiers en Tunisie. • Entrée en capital de la Société Financière Internationale (Groupe Banque Mondiale). • Banque universelle disposant d'une offre de services riches ciblant l'ensemble des métiers de la banque et tous les segments de clients. • Capacité à maîtriser les charges.	• Marché caractérisé par un fort niveau d'impayé. • Coût du risque élevé. • Faible taille relativement aux investissements technologiques nécessaires. • Coût des ressources supérieur à la moyenne du secteur, quoi que en baisse.
Opportunités	Risques
• Capacité à croître sur le marché des particuliers. • Libéralisation des marchés des capitaux et consolidation de la position de la banque sur ce segment. • Synergies avec les entreprises financières du groupe. • Expansion sur le Maghreb et internationalisation de la banque. • Intégration du marché de la finance islamique à travers la création d'une entité dédiée.	• Dégradation de la situation économique du pays suite aux événements post révolution qu'a connu la Tunisie. • Dégradation de la situation financière des entreprises Tunisiennes par suite de la récession en Europe et recrudescence des impayés et du coût du risque. • Forte concurrence, qui sera encore plus exacerbée suite à la libéralisation externe. • Importante hausse des charges nécessaires à la croissance et aux technologies à acquérir. • Baisse des marges par suite d'une exacerbation de la concurrence et de la baisse des taux. • Augmentation des besoins en fonds propres suite à une forte croissance et/ou de plus fortes exigences réglementaires.

3.7 – FACTEURS DE RISQUES ET NATURE SPECULATIVE DE L'ACTIVITE DE LA BANQUE :

A l'instar des autres banques de la place, AMEN BANK est exposé aux risques inhérents à l'activité bancaire notamment le risque de crédit. En effet, son portefeuille de crédits représente 75,90 % du total de ses actifs au 31-12-2013.

La banque respecte les seuils fixés par la BCT pour les risques de change. Au 31/12/2013 son ratio de liquidité est de 89,8% pour un ratio règlementaire de 100%.

Par ailleurs, depuis l'émission de la circulaire BCT 2006/19 portant sur l'instauration d'un système de contrôle interne au sein des établissements de crédit et des banques, de nombreux projets ont été entamés afin de mettre en place les différents dispositifs de contrôle et de mesure des risques.

Ces projets sont organisés autour de deux axes :

- * La gestion des risques :
- * Un projet de Risque de Crédit selon Bâle II,
- * Un projet de gestion du Risque Opérationnel,
- * Un projet de mise en place d'une nouvelle solution marché de capitaux.
- * Le renforcement du système de contrôle interne.

Concernant la gestion des risques, des dispositifs sont mis en place et des projets sont en cours permettant la mesure et la surveillance des risques auxquels la banque est exposée conformément aux principes de la circulaire BCT N° 2006-19.

1) Risque de crédit :

La mise en place des normes de Bâle II pour le risque de crédit a rencontré deux obstacles :

- une carence de données,
- une inadaptation du système d'autorisations et de garanties.

a. Administration des risques :

Un cahier des charges a été réalisé pour organiser l'administration des risques. A terme, l'objectif est la collecte de données fiables et structurées qui permettent une exploitation analytique d'une part, et qui répondent mieux à l'élaboration de différentes déclarations à la Banque Centrale de Tunisie d'autre part.

I. Mise à jour du référentiel :

Il s'agit d'apporter des améliorations qui ont pour but l'harmonisation et l'unification du système de codification afin de l'adapter aux normes de la Banque Centrale de Tunisie.

II. Questions métiers :

Il s'agit d'un formulaire auquel l'utilisateur est amené à répondre en choisissant, à partir d'une liste préétablie, des réponses à des questions relatives à des informations économiques et financières qui concernent l'entreprise. Ces questions sont à intégrer comme champ obligatoire dans une liste déroulante, au niveau de la chaîne de financement.

III. Participations et obligations:

Il s'agit de codifier ces opérations et de les intégrer dans le système d'information de la banque afin de permettre une meilleure analyse et un meilleur suivi du risque de contrepartie. Ces opérations seront affectées sur le compte de la société dans laquelle la banque, ou la SICAR, détient une participation, ou de la société qui a émis l'emprunt obligataire.

b. Assainissement des données :

Une application « radioscopie des données » relatives aux clients permet, constamment, aux agences d'identifier les données manquantes ou comportant des anomalies afin de procéder à leur mise à jour.

c. Adaptation du système d'autorisation de crédit et des garanties :

I. Module autorisations :

Des améliorations seront apportées à ce module afin de permettre :

- une saisie multidevises,
- de gérer les divers événements liés au dossier (création, annulation, modification, prorogation,...) et garder une traçabilité,
- de regrouper les autorisations par familles,
- de mieux rattacher les encours aux autorisations.

II. Modules garantis :

Les améliorations relatives à ce module consistent à :

- une saisie multidevises,
- gérer les événements (création, annulation, modification, prorogation,...) et garder une traçabilité.
- Etablir un lien entre les garanties, les autorisations et les engagements qu'elles couvrent afin de faciliter le calcul des taux de couverture des créances par les garanties, et de la perte qui pourrait en découler en cas de défaut de paiement.
- Intégrer les garants dans le référentiel tiers de la banque dans le but de les identifier comme clients et de collecter les informations nécessaires pour l'évaluation de leur risque.

d. Adaptation du système d'autorisation de crédit et des garanties :

L'assainissement des données et la mise à jour de la chaîne de financement, comme précédemment décrits, contribuent à préparer à la mise en place d'un système fiable de notation interne des entreprises.

Ce projet consiste à mettre en place un système de notation interne des clients « entreprises » à l'instar de celui mis en place pour les crédits à la consommation, opérationnel depuis janvier 2010. Cette notation représente un outil d'aide à la décision basé sur un ensemble de données qualitatives et quantitatives. A cet effet, la chaîne de financement mise à jour afin d'assurer la saisie de ces données au moment de l'octroi des crédits.

Les états financiers constituent la principale source d'informations pour l'analyse du risque, une rigueur en matière de présentation de ceux-ci est exigée des entreprises.

Néanmoins, le projet de notation interne est pour le moment en attente des résultats de l'enrichissement des bases de données et de l'issue des négociations avec l'éditeur informatique.

e. Analyse des risques de crédit :

Un rapport portant sur le respect des normes réglementaires et la qualité des risques, est établi. Ce rapport présente une analyse quantitative et descriptive du système de classification, de provisionnement et réservation des agios. Cette analyse porte essentiellement sur :

- L'évolution des engagements et des classes des créances
- L'impact de l'évolution de la classe sur les provisions constituées
- La variation du stock des agios réservés
- L'impact de l'évolution de la valeur des garanties sur les provisions
- Les créances nouvellement classées et déclassées
- Les créances faisant l'objet d'arrangements

Ce travail permet surtout, la vérification du respect des règles établies par la banque pour la mesure du risque, notamment les critères conduisant à la variation de la classe (antériorité de l'impayé, gel du compte, etc...) et à la réservation ou la reprise des agios.

Aussi, des améliorations ont été apportées à l'application gel des comptes. Elles introduisent notamment des critères plus prudents dans l'identification des créances gelées. Ces dernières sont communiquées au réseau et font l'objet d'un suivi quotidien.

Par ailleurs, les actions restant à finaliser sur le risque de crédit et avec le partenariat de la SFI fin 2015 se présentent comme suit :

- la formalisation, la revue et l'approbation annuelle de la politique générale de crédit incluant éventuellement la révision des limites de risque globales prises par la banque ;
- la reprise du projet « Gestion du risque de crédit et la finalisation de la conception des modèles de notation et de scoring ;
- la mise en place de modèles de simulation de crises, à appliquer au moins une fois par an pour les principales concentrations de risque de crédit ;
- l'instauration d'un processus de revue et d'analyse de la qualité des risques sur une base trimestrielle.

2) Risque de marché

Dans le cadre du suivi du risque de marché, un certain nombre de contrôles sont réalisés, parmi lesquels on peut citer :

- Les mesures quotidiennes de l'ensemble des positions avec la détermination des résultats et l'adéquation des positions par rapport aux fonds propres.
- Les limites sont définies par contrepartie, par opération et par cambiste, le suivi du respect de ces limites est assuré aussi par le back-office.
- Les limites de change sont fixées annuellement par le Comité Supérieur de Financement et les dépassements sont notifiés au Directoire.
- Le suivi trimestriel du gap des ressources / emplois en dinars et en devises.

Par ailleurs, les actions restant à finaliser sur le risque de marché et avec le partenariat de la SFI fin 2015 se présentent comme suit :

- La formalisation, la revue et l'approbation annuelle de la politique générale de l'activité de marché incluant les limites de risque globales prises par la banque ;
- La mise en place de modèles de simulation de crise en vue d'apprécier les risques encourus en cas de variation importante des paramètres de marché ;

3) Risque de taux d'intérêts et de liquidité

La mesure des risques de taux d'intérêts et de liquidité est permise par l'application TRADIX. Cette solution intègre un module risque qui permet :

- La mesure des risques de taux d'intérêt et de liquidité selon les exigences réglementaires.
- La mesure du risque selon la notion de perte potentielle maximale, permettant les simulations de crises.
- Le suivi instantané des limites.
- Le calcul des résultats par position.
- L'adéquation des fonds propres.

Il est à signaler qu'une mission d'assistance technique menée par la Société Financière Internationale est prévue au cours de l'année 2013 et visant à mettre en place des structures et des procédures de risk management y compris une structure d'ALM.

Par ailleurs, les actions restant à finaliser sur le risque de taux d'intérêt et de liquidité et avec le partenariat de la SFI fin 2015 se présentent comme suit :

- La mise en place d'un dispositif de surveillance du risque de liquidité permettant de s'assurer que la banque est en mesure de faire face, à tout moment, à ses exigibilités et d'honorer ses engagements de financement envers la clientèle ;
- La mise en place de modèles de simulation de crise en vue d'apprécier les risques encourus en cas de variation importante des paramètres de marché.

4) Risque opérationnel

Une procédure de collecte des incidents de risque opérationnel a été mise en place, dont l'objectif est de :

- définir le risque opérationnel conformément à la réglementation en vigueur ;
- identifier et collecter les risques opérationnels ;
- enregistrer les données relatives au risque opérationnel, notamment les pertes significatives par catégorie d'activité ;
- utiliser les données collectées pour le contrôle du risque opérationnel ;
- mettre en place des plans d'action au vu des risques encourus.

Les déclarations des diverses entités de la banque tardent à se concrétiser. Une sensibilisation et un encadrement rigoureux de ces entités seront mis en place en vue de donner l'efficacité nécessaire à ces déclarations.

Cette procédure sera consolidée par le développement d'une application intégrant un work-flow de validation faisant intervenir les responsables métier et le contrôle du risque. Cette application aura pour objectifs l'industrialisation du processus de gestion du risque opérationnel, la mise en place des reportings et la mesure périodique du risque opérationnel moyennant la collecte des incidents.

Par ailleurs, au courant de l'exercice 2009, la banque a entamé la cartographie des risques en commençant par les activités jugées critiques, notamment les moyens de paiements.

Les rapports établis ont permis le recensement des risques résiduels tenant compte des contrôles manuels et automatiques appliqués. Ce travail a été élaboré sur la base des circulaires internes, des procédures existantes et des entretiens avec les différents intervenants.

Aussi, le recensement des contrôles mis en place et la détection des risques potentiels de chaque processus ont permis de formuler un ensemble de recommandations dans le but de diminuer l'impact de ces risques.

Par ailleurs, les actions suivantes restent à finaliser :

- la poursuite du processus d'élaboration de la cartographie des risques devant intégrer toutes les activités opérationnelles et support de la banque et de définition de plans d'actions en couverture des risques identifiés ;
- la mise en place d'un processus de collecte des pertes opérationnelles ;
- la mise en place d'un processus de reporting sur le risque opérationnel permettant de tenir informé le directoire et l'organe de gouvernance sur les risques encourus par la banque.

5) Risque de règlement

En 2013, la banque a continué son effort d'amélioration de son système d'information. Ceci aidera les risk managers à mieux évaluer le risque de règlement.

3.8 – DEPENDANCE DE L'EMETTEUR :

La dépendance de la banque s'apprécie notamment par rapport à la circulaire BCT N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par la circulaire N° 99-04 du 19-03-1999, la circulaire N° 2001-04 du 16-02-2001, la circulaire N°2001-12 du 04-05-2001, la circulaire N° 2012-09 du 29-06-20012.

Application de l'article 1 :

- **Article 1 :**

Le montant total des risques encourus ne doit pas excéder :

3 fois les fonds propres nets de la banque, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 5% ou plus desdits fonds propres nets

Libellé	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	(En KDT)
			31/12/2011 Retraité
Fonds propres nets (FPN)	766 671	617 440	572 726
Total des risques encourus >5% des FPN	507 444	497 853	320 734
Rapport dégagé	66%	81%	56%
Plafond réglementaire	300% FPN	300% FPN	500% FPN

- **1,5 fois les fonds propres nets de la banque pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 15% ou plus des dits fonds propres nets.**

La situation des engagements à fin décembre 2013 n'a pas dégagé de risque encouru sur un même bénéficiaire qui dépasse 15% des fonds propres nets de la banque.

(En KDT)			
Libellé	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	31/12/2011 Retraité
Fonds propres nets (FPN)	766 671	617 440	572 726
Total des risques encourus >15% des FPN	0	0	0
Rapport dégagé	0%	0%	0%
Plafond réglementaire	150% FPN	150% FPN	200% FPN

L'article 1 est respecté pour les exercices 2013, 2012 et 2011.

Application de l'article 2 :

- **Article 2 :**

Les risques encourus sur un même bénéficiaire ne doivent pas **excéder 25% des fonds propres nets de la banque.**

Au 31/12/2011, l'examen de la situation des engagements n'a pas dégagé de risque encouru sur un même bénéficiaire qui dépasse 25% (159 350 mDT) des fonds propres nets de la banque.

Au 31/12/2012, l'examen de la situation des engagements n'a pas dégagé de risque encouru sur un même bénéficiaire qui dépasse 25% (183 015 mDT) des fonds propres nets de la banque.

Au 31/12/2013, l'examen de la situation des engagements n'a pas dégagé de risque encouru sur un même bénéficiaire qui dépasse 25% (191 668 mDT) des fonds propres nets de la banque.

L'article 2 est respecté pour les exercices 2013, 2012 et 2011.

Application de l'article 3 :

- **Article 3 :**

Les risques encourus sur personnes ayant des liens avec Amen Bank au sens de l'article 23 de la loi 2001-65 (dirigeants, administrateurs, actionnaires détenant plus de 5% du capital d'AMEN BANK, entreprises détenues ou dirigées par les personnes liées, entreprises du groupe Amen Bank) sont établis à 377 534 KDT soit 49% des fonds propres nets, alors que la réglementation prévoit pour le total de ces risques un plafond à 100% des fonds propres nets.

(En KDT)			
Libellé	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	31/12/2011 Retraité
Fonds propres nets (FPN)	766 671	617 440	572 726
Total des risques encourus	377 534	392 428	32 251
Rapport dégagé	49%	64%	6%
Plafond réglementaire	100% FPN	100% FPN	300% FPN

Pour les années 2011 la population concernée par le calcul de ce ratio sont les dirigeants les administrateurs ainsi que les actionnaires dont la participation au capital est supérieure à 10% alors qu'en 2012 et 2013 le risque encourus concerne les personnes ayant des liens avec la banque au sens de l'article 23 de la loi 2001-65.

L'article 3 est respecté pour les exercices 2013, 2012 et 2011.

APPLICATION DE L'ARTICLE 4 :

- **ARTICLE 4 :**

Les fonds propres nets de la banque doivent représenter en permanence **au moins 8% du total de son actif (bilan et hors bilan) pondéré en fonction des risques encourus.**

(En KDT)			
Libellé	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	31/12/2011 Retraité
Fonds propres nets (FPN)	766 671	617 440	572 726
Risques encourus pondérés	6 379 598	5 854 854	4 854 538
Ratio de Capital	12,02%	10,55%	11,80%

L'article 4 est respecté pour les exercices 2013, 2012 et 2011.

3.9- LITIGE OU ARBITRAGE :

La banque a fait l'objet d'un contrôle social au titre des exercices 2009, 2010 et 2011. La banque a reçu la notification de redressement au titre de l'exercice 2009 et 2010 s'élevant à 595 KDT, dont il a été réglé la somme de 346 KDT, le reste des insuffisances ayant fait l'objet de réserves adressées à la CNSS.

Par ailleurs, la banque a reçu début 2014, de la part de la CNSS, une notification du redressement au titre de 2011 pour un montant de 649 KDT au titre du régime légal et de 223 KDT au titre du régime complémentaire, dont il faut préciser qu'il a été estimé par la CNSS d'une façon globale, sans distinction entre les salariés complémentaristes et ceux qui ne le sont pas, et ce, en attendant que Amen Bank fournisse à la CNSS la liste effective des salariés éligibles au régime complémentaire en vue de la détermination du montant effectif relatif au régime complémentaire.

Ce dernier redressement, dont Amen Bank a réglé la somme de 151 KDT au titre des insuffisances qu'elle a reconnues, a fait l'objet d'une lettre de contestation adressée à la Direction de la CNSS, concernant des insuffisances considérées à juste titre, sur la base des textes réglementaires et d'autres éléments d'appui, comme étant non assujettis à l'assiette de cotisation à la sécurité sociale.

3.10- POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DE LA BANQUE:

Le budget prévisionnel d'investissement pour **2014** est établi à **10 314** mDT. Les investissements prévus concernent essentiellement :

- L'ouverture de nouvelles agences et les aménagements des locaux de la banques : le coût estimatif de ces opérations est de **5 444 mDT** ;
- Le développement du système d'information (équipement et logiciels informatiques) : le coût estimatif est de **3 370 mDT** ;
- L'acquisition d'immobilisations d'exploitation (Caisses et coffres, Mobilier et matériel de bureau, matériel de transport, etc.) : le budget prévisionnel est établi à **1 500mDT**.

Par ailleurs, une croissance annuelle de 5% est prévue pour les valeurs immobilisées nettes sur la période 2013-2018. Ce taux tient compte de l'acquisition des équipements informatiques, des licences d'exploitation, de l'ouverture des nouvelles agences et surtout de la cession des immobilisations non nécessaires à l'exploitation.

Chapitre 4 - PATRIMOINE - SITUATION FINANCIERE - RESULTAT

4.1-SITUATION DES IMMOBILISATIONS ET DU PORTEFEUILLE TITRES DE LA BANQUE AU 31-12-2013 :

4.1.1- Situation des Immobilisations au 31-12-2013:

(En mDT)

	31/12/2012	Acquisitions	Cession/ Transfert	Valeur Brut au 31/12/2013	Amort cum 31/12/2012	DOT 2013	Amort immob sorties	Amort cum 31/12/2013	Valeur Nette au 31/12/2013
1) Immobilisations Incorporelles	6 052	1 536	-	7 588	4 525	886	136	5 275	2 313
* Fonds de commerce	-	-	-	-	-	-	-	-	-
* Logiciels	5 087	1 536	-	6 623	4 019	846	136	4 729	1 894
* Droit au bail	965	-	-	965	506	40	-	546	419
2) Immobilisations Corporelles	150 589	17 036	6 776	160 848	52 477	4 702	2 145	55 034	105 814
Immobilisations d'exploitation	74 157	8 281	946	81 492	21 709	2 309	1 002	23 017	58 476
* Terrains d'exploitation	3 689	-	24	3 665	-	-	-	-	3 665
* Bâtiments	53 391	3 782	374	56 799	9 042	1 166	168	10 040	46 759
* Aménagements de bâtiments	17 078	4 499	548	21 029	12 667	1 143	834	12 977	8 052
Immobilisations hors exploitation	39 432	5 306	4 686	40 052	3 219	98	-	3 318	36 735
* Terrains hors exploitation	737	-	68	669	-	-	-	-	669
* Bâtiments	38 695	5 306	4 618	39 383	3 219	98	-	3 318	36 066
* Aménagements de bâtiments	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mobiliers et Matériel de Bureau	5 885	410	577	5 718	3 656	416	549	3 523	2 195
Matériels de Transport	2 529	320	183	2 666	2 092	134	197	2 029	637
Matériels Informatique	16 443	2 299	82	18 660	14 020	842	224	14 639	4 022
Machines DAB	5 680	337	-	6 017	3 641	466	-	4 105	1 912
Coffres Forts	2 249	-	-	2 249	1 105	157	-	1 263	987
Autres Immobilisations	4 213	83	302	3 994	3 035	280	173	3 142	853
3) Immobilisation en cours	8 275	2 499	7 136	3 638	-	-	-	-	3 638
Immobilisations corporelles en cours .	5 306	1 893	3 654	3 545	-	-	-	-	3 545
Immobilisations incorporelles en cours .	2 969	606	3 482	93	-	-	-	-	93
TOTAUX	164 915	21 071	13 912	172 074	57 002	5 588	2 281	60 309	111 765

- Les Immeubles d'Exploitation :

(En DT)

RUBRIQUES	VALEUR D'ACQUISITION	TOTAL AMORTISSEMENT	VALEUR COMPTABLE NETTE 31/12/2013
IMMEUBLE 13 AV DE FRANCE	335 911,3	67 009,6	268 901,7
Terrain	4 244,2		4 244,2
Construction	331 667,2	67 009,6	264 657,5
IMMEUBLE PLACE BARCELONE	70 988,1	31 713,8	39 274,3
Terrain	10 000,0		10 000,0
Construction	60 988,1	31 713,8	29 274,3
IMMEUBLE SFAX CHAKER	323 979,4	30 070,8	293 908,6
Terrain	15 223,1		15 223,1
Construction agence + zone	308 756,3	30 070,8	278 685,5
IMMEUBLE SOUSSE PORT	409 605,2	70 998,2	338 606,9
Construction	409 605,2	70 998,2	469 716,6
IMMEUBLE JERBA H. SOUK	337 001,1	25 419,1	311 582,0
Terrain	-		-
Construction Agence+zone	136 882,7	25 419,1	111 463,6
Terrain Appartement	200 118,4	-	200 118,4
NABEUL	489 856,8	105 748,1	384 108,8
Terrain Appart.Nabeul	-		-
Terrain Zone & Agence Nabeul	106 771,9		106 771,9
Immeuble Appts Nabeul	-	-	-
Immeuble Zone Nabeul	161 904,3	48 571,3	113 333,0
Construction Agence Nabeul	221 180,6	57 176,8	164 003,9
IMMEUBLE GABES JARA	134 972,2	9 439,0	125 533,2
Terrain	-		-
Construction	134 972,2	9 439,0	125 533,2
IMMEUBLE MARETH	141 367,7	15 796,0	125 571,8
Terrain	15 000,0		15 000,0
Construction	126 367,7	15 796,0	110 571,8
IMMEUBLE LES JARDINS DE LA SOUKRA	765 512,5	91 704,5	673 808,0
Terrain	-		-
Construction	765 512,5	91 704,5	673 808,0
IMMEUBLE KELIBIA	300 376,8	51 360,0	249 016,8
Terrain	22 600,0		22 600,0

Construction	277 776,8	51 360,0	226 416,8
IMMEUBLE AG. EL MENZAH VI	80 224,3	59 733,4	20 490,9
IMMEUBLE AG. BAB EL ALOUJ	118 708,5	86 024,6	32 683,9
LOCAL AG. ARIANA	146 367,8	107 824,7	38 543,1
IMMEUBLE AG. BEN AROUS	168 600,0	106 989,4	61 610,6
Terrain	18 600,0		18 600,0
Construction	150 000,0	106 989,4	43 010,6
IMMEUBLE AG. SFAX MEDINA	613 039,5	125 446,3	487 593,2
Terrain	99 544,9		99 544,9
Construction	513 494,6	125 446,3	388 048,3
IMMEUBLE AG. BENI KHIAR	155 070,5	53 210,9	101 859,6
Terrain	2 829,8		2 829,8
Construction	152 240,7	53 210,9	205 451,7
IMMEUBLE LA MARSA	196 228,2	3 913,8	192 314,4
Terrain	-		-
Construction	196 228,2	3 913,8	192 314,4
IMMEUBLE RAOUED	303 018,4	36 359,3	266 659,1
Terrain	-		-
Construction	303 018,4	36 359,3	266 659,1
IMMEUBLE HAMMAM LIF	140 856,2	35 210,8	105 645,4
Terrain	15 075,0		15 075,0
Construction	125 781,2	35 210,8	90 570,4
IMMEUBLE AG. EL MENZAH I	530 396,5	17 411,2	512 985,3
Terrain	369 965,2		369 965,2
Construction	160 431,3	17 411,2	143 020,1
IMMEUBLE EL OMRANE	311 975,5	55 498,6	256 476,9
Terrain	-		-
Construction	311 975,5	55 498,6	256 476,9
IMMEUBLE JERBA MIDOUN	56 784,9	42 008,3	14 776,6
Terrain	4 106,1		4 106,1
Construction	52 678,8	42 008,3	10 670,5
IMMEUBLE LA FAYETTE	251 782,8	45 320,9	206 461,9
Construction	251 782,8	45 320,9	206 461,9
IMMEUBLE BEJA	266 250,0	21 944,0	244 306,0
Terrain	139 650,0		139 650,0
Construction	126 600,0	21 944,0	104 656,0
IMMEUBLE EL MANAR	617 181,6	67 890,0	549 291,6
Terrain	-		-

Construction	617 181,6	67 890,0	549 291,6
IMMEUBLE LE KRAM	196 446,6	62 180,6	134 266,0
Terrain	20 720,0		20 720,0
Construction	175 726,6	62 180,6	113 546,0
IMMEUBLE SIDI BOUZID	339 300,2	40 775,2	298 525,1
Terrain	-		-
Construction	339 300,2	40 775,2	298 525,1
IMMEUBLE SIDI THABET	165 712,5	14 769,5	150 943,0
Terrain	32 500,0		32 500,0
Construction	133 212,5	14 769,5	118 443,0
IMMEUBLE BAB EL KHADHRA	127 923,1	72 744,8	55 178,3
Terrain	27 000,0		27 000,0
Construction	100 923,1	72 744,8	28 178,3
IMMEUBLE LES OLYMPIADES	136 798,8	68 818,0	67 980,8
Terrain	4 456,5		4 456,5
Construction	132 342,3	68 818,0	63 524,3
IMMEUBLE HAMMAMET	160 420,0	58 240,0	102 180,0
Terrain	48 420,0		48 420,0
Construction	112 000,0	58 240,0	53 760,0
IMMEUBLE MONTFLEURY	152 560,8	42 029,2	110 531,6
Terrain	65 000,0		65 000,0
Construction	87 560,8	42 029,2	45 531,6
IMMEUBLE JEDAIDA	178 042,8	8 233,7	169 809,1
Construction	178 042,8	8 233,7	169 809,1
IMMEUBLE SOUK ETTROUK	194 915,9	47 657,9	147 258,0
Terrain	11 600,0		11 600,0
Construction	183 315,9	47 657,9	135 658,0
IMMEUBLE KAIROUANE	660 753,0	68 338,5	592 414,5
Terrain	-		-
Construction agence et zone centre	660 753,0	68 338,5	592 414,5
IMMEUBLE BOUMHAL	297 555,0	35 437,0	262 118,0
Terrain	-		-
Construction	297 555,0	35 437,0	262 118,0
IMMEUBLE BARDO	793 664,4	79 224,8	714 439,7
Terrain	-		-
Construction	793 664,4	79 224,8	714 439,7
IMMEUBLE MEDENINE	97 872,0	5 626,7	92 245,3
Terrain	10 600,0		10 600,0

Construction	87 272,0	5 626,7	81 645,3
IMMEUBLE DR-BURNET	426 478,3	84 529,7	341 948,6
Terrain	-		-
Construction	426 478,3	84 529,7	341 948,6
IMMEUBLE SFAX GREMDA	380 127,6	3 801,3	376 326,3
Construction	380 127,6	3 801,3	376 326,3
IMMEUBLE HAMMAM SOUSSE	499 431,1	87 242,5	412 188,6
TERRAIN	22 000,0		22 000,0
IMMEUBLE	477 431,1	87 242,5	390 188,6
IMMEUBLE SFAX JEDIDA	147 927,6	6 074,7	141 852,9
Terrain	17 600,0		17 600,0
Construction	130 327,6	6 074,7	124 252,9
IMMEUBLE SOUSSE SENGHOR	386 020,0	37 958,6	348 061,4
Terrain	-		-
Construction	386 020,0	37 958,6	348 061,4
KHERREDINE PACHA	415 256,0	92 191,4	323 064,6
TERRAIN	45 500,0		
IMMEUBLE	369 756,0	92 191,4	277 564,6
IMMEUBLE BERGERS DU LAC II	415 438,5	49 160,2	366 278,3
TERRAIN	-		
IMMEUBLE	415 438,5	49 160,2	366 278,3
IMMEUBLE ZARZIS	344 045,9	24 044,1	320 001,7
Construction	344 045,9	24 044,1	320 001,7
IMMEUBLE SFAX ARIANA	483 591,3	72 984,9	410 606,4
Construction	483 591,3	72 984,9	410 606,4
IMMEUBLE M'SAKEN	420 401,3	63 757,8	356 643,5
Terrain	-		-
Construction	420 401,3	63 757,8	356 643,5
IMMEUBLE JERBA AJIM	326 793,6	33 040,6	293 753,0
Terrain	-		-
Construction	326 793,6	33 040,6	293 753,0
IMMEUBLE RADES	218 797,6	29 173,0	189 624,6
Terrain	-		-
Construction	218 797,6	29 173,0	189 624,6
IMMEUBLE KORBA	298 490,1	53 007,8	245 482,3
TERRAIN	50 000,0		50 000,0
IMMEUBLE	248 490,1	53 007,8	195 482,3
IMMEUBLE KSAR HELAL	390 738,4	34 799,7	355 938,8

TERRAIN	-		-
IMMEUBLE	390 738,4	34 799,7	355 938,8
IMMEUBLE SIDI BOU SAID	584 727,0	68 074,8	516 652,2
TERRAIN	-		-
IMMEUBLE	584 727,0	68 074,8	516 652,2
IMMEUBLE TATAOUINE	134 558,6	7 511,8	127 046,8
Terrain	9 450,0		9 450,0
Construction	125 108,6	7 511,8	117 596,8
IMMEUBLE MEGRINE	466 620,3	54 083,5	412 536,8
Terrain	-		-
Construction	466 620,3	54 083,5	412 536,8
IMMEUBLE DAR CHAABENE	240 330,6	32 845,2	207 485,4
Terrain	-		-
Construction	240 330,6	32 845,2	207 485,4
LES BERGES DU LAC	280 307,6	100 676,5	179 631,1
Terrain	28 440,0		28 440,0
Construction	251 867,6	100 676,5	151 191,1
IMMEUBLE MENZEL TEMIME	188 732,5	21 704,2	167 028,3
Terrain	-		-
Construction	188 732,5	21 704,2	167 028,3
SFAX MENZEL CHAKER	92 310,3	29 362,3	62 948,0
Terrain	18 904,5		18 904,5
Construction	73 405,8	29 362,3	44 043,5
CHARGUIA	979 541,8	249 737,3	729 804,4
Terrain Agence	256 836,9		256 836,9
Construction Agence	278 521,9	88 988,3	189 533,6
Construction Direction	192 894,9	73 300,0	119 594,8
Construction Archives	251 288,2	87 449,0	163 839,1
Construction Economat	-	-	-
IMMEUBLE TOUZEUR	174 961,7	17 964,5	156 997,2
Terrain	-		-
Construction	174 961,7	17 964,5	156 997,2
IMMEUBLE ALAIN SAVARY	334 014,0	104 601,1	229 412,9
Terrain	41 425,0		41 425,0
Construction	292 589,0	104 601,1	187 987,9
IMMEUBLE ARIANA CENTRE	846 918,6	128 434,7	718 483,9
Terrain	-		-
Construction	846 918,6	128 434,7	718 483,9

IMMEUBLE MAHDIA	383 702,2	44 918,1	338 784,1
Terrain	-		-
Construction	383 702,2	44 918,1	338 784,1
IMMEUBLE EL MGHIRA	340 527,1	42 701,3	297 825,8
Terrain	31 843,1		31 843,1
Construction	308 683,9	42 701,3	265 982,6
IMMEUBLE HAMMAMET MARINA	588 161,7	88 224,2	499 937,4
Terrain	-		-
Construction	588 161,7	88 224,2	499 937,4
IMMEUBLE ENFIDHA	346 207,0	38 082,8	308 124,2
Terrain	-		-
Construction	346 207,0	38 082,8	308 124,2
IMMEUBLE SOUSSE KHEZAMA	704 425,6	143 154,3	561 271,4
Terrain Zone & Agence Khezama	151 000,6	-	151 000,6
IMMEUBLE agence	287 241,3	73 456,2	213 785,1
Immeuble Zone Sahel	266 183,7	69 698,0	196 485,7
IMMEUBLE LES JARDINS D'EL MENZAH	426 127,7	94 619,9	331 507,8
TERRAIN	47 600,0		47 600,0
IMMEUBLE	378 527,7	94 619,9	283 907,8
IMMEUBLE SOUSSE ERRIADH	221 843,4	50 424,0	171 419,4
TERRAIN	19 000,0		19 000,0
IMMEUBLE	202 843,4	50 424,0	152 419,4
IMMEUBLE EL MOUROUJ	249 778,3	54 000,7	195 777,6
TERRAIN	34 200,0		34 200,0
IMMEUBLE	215 578,3	54 000,7	161 577,6
IMMEUBLE ETTAHRIR	216 591,4	42 366,2	174 225,2
TERRAIN	18 000,0		18 000,0
Construction	198 591,4	42 366,2	156 225,2
IMMEUBLE SOLIMAN	260 751,4	38 521,5	222 229,9
TERRAIN	24 000,0		24 000,0
CONSTRUCTION	236 751,4	38 521,5	198 229,9
IMMEUBLE SOUKRA	328 995,4	65 735,8	263 259,6
TERRAIN	19 800,0		19 800,0
CONSTRUCTION	309 195,4	65 735,8	243 459,6
IMMEUBLE MOKNINE	309 469,5	33 525,9	275 943,7
TERRAIN	-		-
CONSTRUCTION	309 469,5	33 525,9	275 943,7
IMMEUBLE ENNASR II	742 999,4	135 494,2	607 505,2

TERRAIN	64 659,0		64 659,0
CONSTRUCTION	678 340,4	135 494,2	542 846,2
IMMEUBLE HAMMAMET LA MEDINA	459 067,3	30 604,5	428 462,8
Terrain	-		-
Construction	459 067,3	30 604,5	428 462,8
IMMEUBLE SOUSSE MEDINA	1 016 664,4	162 666,3	853 998,1
Terrain	-		-
Construction	1 016 664,4	162 666,3	853 998,1
IMMEUBLE SFAX TINA RTE GABES	411 684,3	43 109,3	368 575,1
Terrain	147 750,0		147 750,0
Construction	263 934,3	43 109,3	220 825,1
IMMEUBLE MARSA CORNNICHE	667 630,8	94 573,3	573 057,4
Terrain	-		-
Construction	667 630,8	94 573,3	573 057,4
IMMEUBLE NOUVEAU SIEGE MED V	15 853 710,0	4 423 839,5	11 429 870,5
Terrain Nouveau siège	1 572 623,4		1 572 623,4
Immeuble Nouveau siège	14 281 086,6	4 423 839,5	9 857 247,1
IMMEUBLE CENTRE URBAIN NORD	470 773,8	75 323,8	395 450,0
Terrain	-		-
Construction	470 773,8	75 323,8	395 450,0
IMMEUBLE MANDELA	66 432,3	6 753,9	59 678,3
TERRAIN	-		-
CONSTRUCTION	66 432,3	6 753,9	59 678,3
IMMEUBLE SIDI HSINE SIJOU	233 689,5	23 705,0	209 984,5
TERRAIN	-		-
CONSTRUCTION	233 689,5	23 705,0	209 984,5
IMMEUBLE EL AOQUINA	481 868,8	47 639,2	434 229,7
TERRAIN	-		-
CONSTRUCTION	481 868,8	47 639,2	434 229,7
IMMEUBLE ZAGHOUAN	238 722,7	23 036,5	215 686,2
TERRAIN	-		-
CONSTRUCTION	238 722,7	23 036,5	215 686,2
IMMEUBLE JAMMEL	444 179,0	41 435,6	402 743,4
TERRAIN	-		-
CONSTRUCTION	444 179,0	41 435,6	402 743,4
IMMEUBLE SIDI ABDELHAMID	294 674,8	24 812,6	269 862,2
TERRAIN	-		-
CONSTRUCTION	294 674,8	24 812,6	269 862,2

<u>IMMEUBLE KEBILI</u>	<u>280 490,3</u>	<u>24 608,7</u>	<u>255 881,6</u>
TERRAIN	-		-
CONSTRUCTION	280 490,3	24 608,7	255 881,6
<u>IMMEUBLE RIADH EL ANDALOUS</u>	<u>399 382,0</u>	<u>35 278,7</u>	<u>364 103,2</u>
TERRAIN	-		-
CONSTRUCTION	399 382,0	35 278,7	364 103,2
<u>IMMEUBLE MONTPLAISIR</u>	<u>604 670,4</u>	<u>47 390,3</u>	<u>557 280,1</u>
TERRAIN	-		-
CONSTRUCTION	604 670,4	47 390,3	557 280,1
<u>IMMEUBLE GAMMARTH</u>	<u>317 049,2</u>	<u>25 363,9</u>	<u>291 685,3</u>
TERRAIN	-		-
CONSTRUCTION	317 049,2	25 363,9	291 685,3
<u>IMMEUBLE LES JARDINS DU LAC</u>	<u>518 302,7</u>	<u>41 464,2</u>	<u>476 838,5</u>
TERRAIN	-		-
CONSTRUCTION	518 302,7	41 464,2	476 838,5
<u>IMMEUBLE SFAX CEINTURE</u>	<u>413 054,3</u>	<u>32 097,4</u>	<u>380 956,8</u>
TERRAIN	-		-
CONSTRUCTION	413 054,3	32 097,4	380 956,8
<u>IMMEUBLE EL JEM</u>	<u>393 214,1</u>	<u>30 668,0</u>	<u>362 546,1</u>
TERRAIN	-		-
CONSTRUCTION	393 214,1	30 668,0	362 546,1
<u>IMMEUBLE MENZEL BOURGUIBA</u>	<u>373 282,3</u>	<u>27 781,4</u>	<u>345 500,8</u>
TERRAIN	-		-
CONSTRUCTION	373 282,3	27 781,4	345 500,8
<u>IMMEUBLE EZZAHRA</u>	<u>364 543,2</u>	<u>27 340,7</u>	<u>337 202,4</u>
TERRAIN	-		-
CONSTRUCTION	364 543,2	27 340,7	337 202,4
<u>IMMEUBLE ENNASR</u>	<u>434 041,9</u>	<u>29 997,8</u>	<u>404 044,1</u>
TERRAIN	-		-
CONSTRUCTION	434 041,9	29 997,8	404 044,1
<u>IMMEUBLE BORJ CEDRIA</u>	<u>180 465,6</u>	<u>10 827,9</u>	<u>169 637,6</u>
TERRAIN	-		-
CONSTRUCTION	180 465,6	10 827,9	169 637,6
<u>IMMEUBLE KASSERINE</u>	<u>325 842,9</u>	<u>19 550,6</u>	<u>306 292,3</u>
TERRAIN	-		-
CONSTRUCTION	325 842,9	19 550,6	306 292,3
<u>IMMEUBLE GAFSA</u>	<u>287 679,7</u>	<u>16 571,6</u>	<u>271 108,0</u>
TERRAIN	-		-

CONSTRUCTION	287 679,7	16 571,6	271 108,0
IMMEUBLE JENDOUBA	322 358,0	19 341,5	303 016,5
TERRAIN	-		-
CONSTRUCTION	322 358,0	19 341,5	303 016,5
IMMEUBLE LA GOULETTE	433 468,3	24 662,6	408 805,7
TERRAIN	-		-
CONSTRUCTION	433 468,3	24 662,6	408 805,7
IMMEUBLE SFAX AEROPORT	419 540,3	24 119,6	395 420,7
TERRAIN	-		-
CONSTRUCTION	419 540,3	24 119,6	395 420,7
IMMEUBLE DEN DEN	568 641,3	30 619,1	538 022,2
TERRAIN	-		-
CONSTRUCTION	568 641,3	30 619,1	538 022,2
IMMEUBLE CARNOY	612 527,1	36 751,6	575 775,5
CONSTRUCTION	612 527,1	36 751,6	575 775,5
IMMEUBLE M'REZGA	283 504,9	14 848,8	268 656,1
CONSTRUCTION	283 504,9	14 848,8	268 656,1
IMMEUBLE SFAX CHIHIA	256 862,7	11 558,8	245 303,9
CONSTRUCTION	256 862,7	11 558,8	245 303,9
IMMEUBLE SFAX EL AIN	313 692,2	14 116,2	299 576,1
CONSTRUCTION	313 692,2	14 116,2	299 576,1
IMMEUBLE DAR FADHAL	423 005,1	20 419,9	402 585,2
CONSTRUCTION	423 005,1	20 419,9	402 585,2
IMMEUBLE LES JARDINS D'EL MENZEH II	604 413,2	29 086,7	575 326,5
CONSTRUCTION	604 413,2	29 086,7	575 326,5
IMMEUBLE SFAX NASRIA	485 275,5	21 028,6	464 246,9
CONSTRUCTION	485 275,5	21 028,6	464 246,9
IMMEUBLE MENZEL BOUZELFA	208 336,6	9 375,1	198 961,4
CONSTRUCTION	208 336,6	9 375,1	198 961,4
IMMEUBLE SAKIET EDDAIER	459 738,7	19 922,0	439 816,7
CONSTRUCTION	459 738,7	19 922,0	439 816,7
IMMEUBLE AGENCE SOUKRA II	322 008,0	2 910,7	319 097,3
CONSTRUCTION	322 008,0	2 910,7	319 097,3
IMMEUBLE AGENCE ETTADHAMEN	306 260,8	9 773,6	296 487,2
CONSTRUCTION	306 260,8	9 773,6	296 487,2
IMMEUBLE AGENCE EL MOUROUJ IV	327 253,8	10 135,2	317 118,6
CONSTRUCTION	327 253,8	10 135,2	317 118,6
IMMEUBLE AGENCE LES PINS-BERGES DU LAC II	517 261,2	14 174,8	503 086,5

CONSTRUCTION	517 261,2	14 174,8	503 086,5
IMMEUBLE AGENCE LES JARDINS DE CARTHAGE	493 966,0	9 879,3	484 086,7
CONSTRUCTION	493 966,0	9 879,3	484 086,7
IMMEUBLE AGENCE EL AGBA	419 387,3	8 387,7	410 999,6
CONSTRUCTION	419 387,3	8 387,7	410 999,6
IMMEUBLE AGENCE MORNAG	248 095,1	4 961,9	243 133,2
CONSTRUCTION	248 095,1	4 961,9	243 133,2
IMMEUBLE AGENCE BOUCHOUCHA	275 589,3	3 215,2	272 374,1
CONSTRUCTION	275 589,3	3 215,2	272 374,1
IMMEUBLE AGENCE SAHLINE	248 826,6	2 499,3	246 327,3
CONSTRUCTION	248 826,6	2 499,3	246 327,3
IMMEUBLE AGENCE BORG LOUZIR	490 937,3	2 474,9	488 462,5
CONSTRUCTION	490 937,3	2 474,9	488 462,5
IMMEUBLE AGENCE KRAM OUEST	526 725,8	2 655,3	524 070,6
CONSTRUCTION	526 725,8	2 655,3	524 070,6
TOTAL	60 462 952,3	10 040 011,2	50 422 941,1

– Les Immeubles Hors Exploitation :

(En DT)

PROPRIETE HORS EXPLOITATION	VAL. ACQUIS	TOT. AMORT.	V. C. N au 31/12/2013
HOTEL Avenue de France	6 856 062	899 515	5 956 547
Terrain Appartement Houmet Souk	38 656	3 047	35 609
Construction magasins Houmet Souk	-	-	-
Appartement Gabes Jara	44 439	-	44 439
Appartement Mareth	38 091	16 760	21 331
1er Etage Ben Arous	74 100	53 775	20 325
Appartement Marsa	932 721	4 702	928 019
Appartement El Menzeh 1	-	-	-
Boutique - Restaurant Lafayette	207 627	36 723	170 904
Terrain Hors Exploitation Beja	264 580	-	264 580
Appartements Hammamet	113 821	59 187	54 634
1er Etage Kairouan	142 691	-	142 691
Etages Medenine	96 469	46 305	50 164
Appartements Sousse Senghor	122 167	144	122 023
Boutique Tataouine	-	-	-
Appartements & RDC La Chargaia	475 231	88 773	386 458
Terrains Hors Exploitation M'Ghira	404 918	-	404 918
Boutique Hammamet Marina	-	-	-

Appartement Sousse Khezama	66 496	17 901	48 595
Appartements Sousse Khezama	70 000	-	70 000
Etages Sfax Thyna Route de gabès	151 184	21 115	130 069
Appart. Thameur & Terrain M.Bourguiba	-	-	-
Valeur Tour C & Economat BAD	7 696 893	2 066 643	5 630 250
Terrain Appart.Nabeul	-	-	-
Immeuble Appts Nabeul	-	-	-
Terrain Hors Exploitation Sousse Khezama	-	-	-
Appartement Sfax Chaker	109 554	3 296	106 258
Boutique Ennasr	-	-	-
Terrains. HORS EXPLOIT. EN RECOUV.CAISSE CENTRALE	2 424 050	-	2 424 050
PROPRIETE HORS EXPLOITATION EN RECOUVREMENT	19 722 725	-	19 722 725
TOTAL	40 052 475	3 317 886	36 734 589

4.1.2- Situation du portefeuille titres au 31-12-2013 :

- Portefeuille Titres d'investissement:**

Description	2013	2012	2011	(En mDT)	
				Variation 2013/2012	
				Montant	(%)
Bons de trésor assimilables	104 756	104 846	134 857	-91	-0,09%
Fonds gérés	223 535	176 680	138 169	46 855	26,52%
Encours brut des fonds gérés	225 672	178 333	139 732	47 339	26,55%
Provisions/Fonds gérés	-2 137	-1 653	-1 563	-484	29,28%
Emprunts obligataires	1 008	11 210	15 456	-10 202	-91,01%
Emprunts obligataires	1 308	11 480	15 726	-10 172	-88,61%
Provisions/Emprunts obligataires	-300	-270	-270	-30	11,11%
Total	329 299	292 735	288 482	36 563	12,49%

- Portefeuille des Parts dans les Entreprises liées :**

Titre	Montant Brut	Provision	Montant Net	% capital	(En mDT)
					Montant libéré 2013
AMEN FINANCE COMPANY	30 000		30 000	30,00%	15 000
SOCIETE AMEN PROJECT	4 790		4 790	53,01%	4 790
STE LA GENERALE DE RECOUVR ET DE REALIS DE CREANC-SOGEREC	2 616	1 312	1 304	39,63%	2 616
SICAR AMEN	2 205		2 205	88,20%	2 205
SOCIETE LE RECOUVREMENT	300		300	99,88%	300
AMEN CAPITAL	266		266	60,00%	75
Total au 31/12/2013	40 177	1 312	38 865		24 986

- **Portefeuille des Parts dans les Entreprises Associées :**

(En mDT)

Description	Montant Brut	Provision	Montant Net	% Capital	Montant Libéré 2013
TUNISIE LEASING	31 473		31 473	32,48%	31 473
ENNAKEL	30 792		30 792	8,14%	30 792
MAGHREB LEASING ALGERIE "MLA"	30 166		30 166	40,74%	30 166
AMEN SANTE	5 500		5 500	16,00%	5 500
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE	2 400		2 400	30,00%	1 200
SOCIETE EL IMRANE	2 100		2 100	30,00%	2 100
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	1 950		1 950	30,00%	1 950
SOCIETE EL KHIR	1 560	1163	397	30,00%	1 560
HAYETT	1 013		1 013	25,00%	1 013
SOCIETE KAWARES	969		969	29,36%	969
SOCIETE AMEN INVEST	494		494	36,90%	494
SOCIETE TUNISYS	448		448	29,85%	448
SUNAGRI	216		216	27,00%	216
TUNINVEST INTER SICAR	150		150	30,00%	150
SICAV AMEN	146	93	53	0,09%	146
TUNINVEST INNOVATION SICAR	135		135	27,27%	135
SOCIETE AMEN PREMIERE	74		74	0,03%	74
Total	109 586	1 256	108 330		108 386

• **Portefeuille des Parts dans les Entreprises avec Convention de Rétrocession :**

(En mDT)

Société	Mont Brut	Provisions	Montant Net	% du capital	Montant libéré 2013
SOCIETE D'ANIMATION TOURISTIQUE SARL "BISAT"	600	600	0	30,00%	600
SOCIETE MANSOUR TABARKA"H CLUB ROBINSON TABARKA"	19		19	0,12%	19
SOCIETE AGRICOLE SAOUF SA	1 875		1 875	8,33%	1 875
SOCIETE BALNIERE DE HAMMAMET SUD"HOTEL EL MANZAH"	333		333	2,27%	333
RESIDENCE CLUB JERBA	300		300	5,50%	300
HOTEL NAHRAWAS	1 200	200	1 000	8,57%	1 200
SOCIETE YASMINE	4 125		4 125	10,31%	4 125
STE HOTELIERE DES OASIS	1 200	600	600	6,43%	1 200
STE IMMOBILIERE ET TOURISTIQUE	686	200	486	15,16%	686
STE SIDI OTHMAN	1 300		1 300	4,64%	1 300
RECOPNEU	252		252	18,00%	252
STE CARTHAGO BRIQUES	1 500		1 500	5,77%	1 500
SODON	99		99	18,00%	99
AFRIQUE EMBALLAGE	500		500	14,29%	500
CLINIQUE ECHIFA	1600		1 600	13,97%	1 600
FRIGO DU SUD	114,5		115	8,19%	115
STTV	131,45		131	17,18%	131
SLD	1800		1 800	2,58%	1 800
PROMOTEL	666,8		667	5,07%	667
STE MEGDICH PHARMA	4420,752		4 421	29,96%	4 421
STE IBN EL BAYTAR	5524,189		5 524	19,05%	5 524
STE TOURISTIQUE IMMOBILIERE LELLA	500		500	9,26%	500
PARTICIPATION EN RETROCESSION M L A (*)	8454,6131		8 455	11,28%	8 455
AIN FAOUAR	210		210	29,17%	210
STE TOURISTIQUE ILE DE JERBA	3000		3 000	12,15%	3 000
PARTICIPATION ECRIN PLAST	725		725	19,46%	725
MENINX	1000		1 000	28,57%	1 000
LA CLINIQUE INTERNATIONALE LES PINS	2000		2 000	27,78%	2 000
TOTAL	44 136	1 600	42 536		44 136
Créances rattachées	4 404				4 404
Au 31/12/2013					46 940

(*) Convention de rétrocession des titres MLA au profit de Tunisie Leasing.

• Portefeuille des Titres de Participation :

(en mDT)

Sociétés	Montant Brut	Provisions	Montant Net	% du Capital	Montant libéré 2013
BATAM	5 490	5 490	0	13,71%	5 490
PGH	5 093	0	5 093	0,43%	5 093
FCPR AMEN CAPITAL	5 000	0	5 000	100%	5 000
FCPR AMEN CAPITAL2	5 000	0	5 000	100%	5 000
STE PRIVE HOPITAL EL AMEN	4 320	0	4 320	18,00%	4 320
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	3 200	0	3 200	1,37%	3 200
FCPR TUNINVEST CROISSANCE	3 000	0	3 000	18,75%	1 257
SYPHAX AIRLINES	2 000	0	2 000	3,59%	2 000
HANNIBAL LEASE	1 957	0	1 957	3,50%	1 957
FCPR MAXULA ESPOIR	1 500	0	1 500	4,29%	1 500
ALTERMED APEF	1 427	338	1 089	3,33%	1 427
UNION DE FACTORING	1387	0	1 387	9,24%	1 387
FCP SICAV MAC EPARGNANT	1100	33	1 067	11,47%	1 100
FCPR TUNISIAN DEVELOPPEMENT	1003	0	1 003	6,67%	1 003
PHENICIA SEED FUND	1000	124	876	10,06%	1 000
FINACORP OBLIGATION SICAV	1000	0	1 000	14,87%	1 000
SOCIETE TUNIS CENTER	938	0	938	9,38%	938
LA MARINE HAMMAMET SUD	700	398	302	3,59%	700
COMPAGNIE TUNE ASSURANCE DU COMMERCE EXTERIEUR "C O T U N A C E"	689	0	689	3,22%	689
FCP MAC CROISSANCE	650	54	596	13,69%	650
LA MAISON DES BANQUES	588	243	345	7,16%	588
FCP CAPITALISATION EN GARANTIE	500	0	500	0,94%	500
FCPR VALEUR DEVELOPPEMENT	500	18	482	16,67%	500
TAYSIR MICRO FINANCE	500	0	500	16,67%	500
ADVANS TUNISIE	446	0	446	9,90%	111
SOCIETE INTER-BANK SERVICE	400	170	230	3,10%	400
STEG ENERGIES RENOUVLABLES	400	83	317	8,00%	400
CLINIQUE EL AMEN GAFSA	372	0	372	7,66%	372
CLINIQUE EL AMEN BEJA	360	0	360	5,54%	360
SOCIETE DEVELOPPEMENT EXPOR. Z. FRANCHE ZARZIS	300	0	300	5,02%	300
MICROCRED TUNISIE SA	300	0	300	10,00%	75
FCP SMART EQUITY	299	0	299	4,72%	299
SOCIETE MONETIQUE TUNISIE	280	0	280	10,37%	280
SIBTEL	236	0	236	6,75%	236
MAXULA D'INVESTISSEMENT SICAV	200	0	200	1,93%	200

SOCIETE TUNISIENNE DE GARANTIE	150	0	150	5,00%	150
STICODEVAM	104	0	104	3,33%	104
FCP MAC EQUILIBRE	100	0	100	4,66%	100
SOCIETE INVESTISSEMENT NORD OUEST S.O.D.I.N.O	100	17	83	0,21%	100
SAGES	76	76	0	15,10%	76
CLINIQUE LA MARSA	76	0	76	2,07%	76
AUTRES	143	88	55		143
TOTAL	52 884	7 132	45 752		50 582

(*)Le pourcentage du capital est calculé sur la base de l'actif net comptable,

4.2- SITUATION DES IMMOBILISATIONS ET DU PORTEFEUILLE TITRE AU 30-06-2014 :

4.2.1- Situation des Immobilisations au 30-06-2014:

(En mDT)

Rubriques	Valeur Brut au 31/12/2013	Acquisitions	Cession/ Transfert	Valeur Brut au 30/06/2014	Amort cum 31/12/2013	DOT Juin 2014	Amort immob sorties	Amort cum 30/06/2014	Valeur Nette au 30/06/2014
1) Immobilisations Incorporelles	7 588	472	-	8 060	5 275	245	-	5 520	2 540
* Fonds de commerce	-	-	-	-	-	-	-	-	-
* Logiciels	6 623	472	-	7 095	4 729	225	-	4 954	2 141
* Droit au bail	965	-	-	965	546	20	-	566	399
2) Immobilisations Corporelles	160 848	6 785	3 057	164 576	55 034	2 467	2 610	54 891	109 685
Immobilisations d'exploitation	81 492	4 123	40	85 575	23 017	1 187	25	24 180	61 396
* Terrains d'exploitation	3 665	-	-	3 665	-	-	-	-	3 665
* Bâtiments	56 799	3 527	-	60 326	10 040	575	-	10 615	49 711
* Aménagements de bâtiments	21 029	596	40	21 585	12 977	612	25	13 565	8 020
Immobilisations hors exploitation	40 052	1 449	368	41 133	3 318	96	-	3 414	37 719
* Terrains hors exploitation	669	-	-	669	-	-	-	-	669
* Bâtiments	39 383	1 449	368	40 464	3 318	96	-	3 414	37 050
* Aménagements de bâtiments	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mobiliers et Matériel de Bureau	5 718	448	240	5 926	3 523	209	212	3 520	2 406
Matériels de Transport	2 666	325	42	2 949	2 029	147	42	2 134	815
Matériels Informatique	18 660	191	2 236	16 615	14 639	513	2 236	12 916	3 699
Machines DAB	6 017	57	-	6 074	4 105	164	-	4 267	1 807
Coffres Forts	2 249	-	95	2 154	1 263	60	95	1 228	926
Autres Immobilisations	3 994	192	36	4 150	3 142	91	-	3 232	918
3) Immobilisation en cours	3 638	2 998	4 152	2 484	-	-	-	-	2 484
Immobilisations corporelles en cours.	3 545	2 877	3 972	2 450	-	-	-	-	2 450
Immobilisations incorporelles en cours.	93	121	180	34	-	-	-	-	34
TOTAUX	172 074	10 255	7 209	175 120	60 309	2 712	2 610	60 411	114 709

- Les Immeubles d'Exploitation :

(En DT)			
RUBRIQUES	VALEUR D'ACQUISITION	TOTAL AMORTISSEMENT	VALEUR COMPTABLE NETTE 30/06/2014
IMMEUBLE 13 AV DE FRANCE	335 911	70 299	265 612
Terrain	4 244		4 244
Construction	331 667	70 299	261 368
IMMEUBLE PLACE BARCELONE	70 988	32 319	38 669
Terrain	10 000		10 000
Construction	60 988	32 319	28 669
IMMEUBLE SFAX CHAKER	323 979	33 133	290 846
Terrain	15 223		15 223
Construction agence + zone	308 756	33 133	275 623
IMMEUBLE SOUSSE PORT	409 605	75 061	334 545
Construction	409 605	75 061	469 717
IMMEUBLE JERBA H. SOUK	337 001	28 761	308 240
Terrain	0		0
Construction Agence+zone	136 883	28 761	108 121
Terrain Appartement	200 118		200 118
Construction magasins+hors exp	0	0	0
NABEUL	489 857	109 547	380 309
Terrain Appart.Nabeul	0		0
Terrain Zone & Agence Nabeul	106 772		106 772
Immeuble Appts Nabeul	0	0	0
Immeuble Zone Nabeul	161 904	50 177	111 727
Construction Agence Nabeul	221 181	59 370	161 810
IMMEUBLE GABES JARA	134 972	10 778	124 195
Terrain	0		0
Construction	134 972	10 778	124 195
IMMEUBLE MARETH	141 368	17 049	124 318
Terrain	15 000		15 000
Construction	126 368	17 049	109 318
IMMEUBLE LES JARDINS DE LA SOUKRA	765 513	99 297	666 216
Terrain	0		0
Construction	765 513	99 297	666 216
IMMEUBLE KELIBIA	300 377	54 115	246 262
Terrain	22 600		22 600

Construction	277 777	54 115	223 662
<u>IMMEUBLE AG. EL MENZAH VI</u>	<u>80 224</u>	<u>60 302</u>	<u>19 923</u>
<u>IMMEUBLE AG. BIZERTE</u>	<u>2 012</u>	<u>10</u>	<u>2 002</u>
<u>IMMEUBLE AG. BAB EL ALOUJ</u>	<u>118 708</u>	<u>87 202</u>	<u>31 507</u>
<u>LOCAL AG. ARIANA</u>	<u>146 368</u>	<u>109 034</u>	<u>37 333</u>
<u>IMMEUBLE AG. BEN AROUS</u>	<u>168 600</u>	<u>108 107</u>	<u>60 493</u>
Terrain	18 600		18 600
Construction	150 000	108 107	41 893
<u>IMMEUBLE AG. SFAX MEDINA</u>	<u>613 039</u>	<u>130 539</u>	<u>482 500</u>
Terrain	99 545		99 545
Construction	513 495	130 539	382 956
<u>IMMEUBLE AG. BENI KHIAR</u>	<u>155 070</u>	<u>54 556</u>	<u>100 514</u>
Terrain	2 830		2 830
Construction	152 241	54 556	206 797
<u>IMMEUBLE LA MARSA</u>	<u>196 228</u>	<u>5 860</u>	<u>190 368</u>
Terrain	0		0
Construction	196 228	5 860	190 368
<u>IMMEUBLE RAOUED</u>	<u>303 018</u>	<u>39 365</u>	<u>263 654</u>
Terrain	0		0
Construction	303 018	39 365	263 654
<u>IMMEUBLE HAMMAM LIF</u>	<u>140 856</u>	<u>36 365</u>	<u>104 492</u>
Terrain	15 075		15 075
Construction	125 781	36 365	89 417
<u>IMMEUBLE AG. EL MENZAH I</u>	<u>530 396</u>	<u>19 002</u>	<u>511 394</u>
Terrain	369 965		369 965
Construction	160 431	19 002	141 429
<u>IMMEUBLE EL OMRANE</u>	<u>311 975</u>	<u>58 593</u>	<u>253 383</u>
Terrain	0		0
Construction	311 975	58 593	253 383
<u>IMMEUBLE JERBA MIDOUN</u>	<u>56 785</u>	<u>42 531</u>	<u>14 254</u>
Terrain	4 106		4 106
Construction	52 679	42 531	10 148
<u>IMMEUBLE LA FAYETTE</u>	<u>251 783</u>	<u>47 818</u>	<u>203 965</u>
Construction	251 783	47 818	203 965
<u>IMMEUBLE BEJA</u>	<u>266 250</u>	<u>23 200</u>	<u>243 050</u>
Terrain	139 650		139 650
Construction	126 600	23 200	103 400
<u>IMMEUBLE EL MANAR</u>	<u>617 182</u>	<u>74 011</u>	<u>543 171</u>
Terrain	0		0

Construction	617 182	74 011	543 171
<u>IMMEUBLE LE KRAM</u>	<u>196 447</u>	<u>63 923</u>	<u>132 523</u>
Terrain	20 720		20 720
Construction	175 727	63 923	111 803
<u>IMMEUBLE SIDI BOUZID</u>	<u>339 300</u>	<u>44 140</u>	<u>295 160</u>
Terrain	0		0
Construction	339 300	44 140	295 160
<u>IMMEUBLE SIDI THABET</u>	<u>165 713</u>	<u>16 091</u>	<u>149 622</u>
Terrain	32 500		32 500
Construction	133 213	16 091	117 122
<u>IMMEUBLE BAB EL KHADHRA</u>	<u>127 923</u>	<u>73 746</u>	<u>54 177</u>
Terrain	27 000		27 000
Construction	100 923	73 746	27 177
<u>IMMEUBLE LES OLYMPIADES</u>	<u>136 799</u>	<u>70 131</u>	<u>66 668</u>
Terrain	4 457		4 457
Construction	132 342	70 131	62 212
<u>IMMEUBLE HAMMAMET</u>	<u>160 420</u>	<u>59 351</u>	<u>101 069</u>
Terrain	48 420		48 420
Construction	112 000	59 351	52 649
<u>IMMEUBLE MONTFLEURY</u>	<u>152 561</u>	<u>42 898</u>	<u>109 663</u>
Terrain	65 000		65 000
Construction	87 561	42 898	44 663
<u>IMMEUBLE JEDAIDA</u>	<u>179 616</u>	<u>10 011</u>	<u>169 605</u>
Construction	179 616	10 011	169 605
<u>IMMEUBLE SOUK ETTROUK</u>	<u>194 916</u>	<u>49 476</u>	<u>145 440</u>
Terrain	11 600		11 600
Construction	183 316	49 476	133 840
<u>IMMEUBLE KAIROUANE</u>	<u>660 753</u>	<u>74 892</u>	<u>585 861</u>
Terrain	0		0
Construction agence et zone centre	660 753	74 892	585 861
<u>IMMEUBLE BOUMHAL</u>	<u>297 555</u>	<u>38 388</u>	<u>259 167</u>
Terrain	0		0
Construction	297 555	38 388	259 167
<u>IMMEUBLE BARDO</u>	<u>793 664</u>	<u>87 096</u>	<u>706 568</u>
Terrain	0		0
Construction	793 664	87 096	706 568
<u>IMMEUBLE MEDENINE</u>	<u>97 872</u>	<u>6 492</u>	<u>91 380</u>
Terrain	10 600		10 600

Construction	87 272	6 492	80 780
<u>IMMEUBLE DR-BURNET</u>	<u>426 478</u>	<u>88 759</u>	<u>337 719</u>
Terrain	0		0
Construction	426 478	88 759	337 719
<u>IMMEUBLE SFAX GREMDA</u>	<u>380 128</u>	<u>7 571</u>	<u>372 556</u>
Construction	380 128	7 571	372 556
<u>IMMEUBLE HAMMAM SOUSSE</u>	<u>499 431</u>	<u>91 978</u>	<u>407 454</u>
TERRAIN	22 000		22 000
IMMEUBLE	477 431	91 978	385 454
<u>IMMEUBLE SFAX JEDIDA</u>	<u>147 928</u>	<u>7 367</u>	<u>140 560</u>
Terrain	17 600		17 600
Construction	130 328	7 367	122 960
<u>IMMEUBLE SOUSSE SENGHOR</u>	<u>386 020</u>	<u>41 787</u>	<u>344 233</u>
Terrain	0		0
Construction	386 020	41 787	344 233
<u>KHERREDINE PACHA</u>	<u>415 256</u>	<u>95 859</u>	<u>319 397</u>
TERRAIN	45 500		
IMMEUBLE	369 756	95 859	273 897
<u>IMMEUBLE BERGERS DU LAC II</u>	<u>415 438</u>	<u>53 280</u>	<u>362 158</u>
TERRAIN	0		
IMMEUBLE	415 438	53 280	362 158
<u>IMMEUBLE ZARZIS</u>	<u>344 046</u>	<u>27 456</u>	<u>316 590</u>
Construction	344 046	27 456	316 590
<u>IMMEUBLE SFAX ARIANA</u>	<u>483 591</u>	<u>77 781</u>	<u>405 810</u>
Construction	483 591	77 781	405 810
<u>IMMEUBLE M'SAKEN</u>	<u>420 401</u>	<u>67 927</u>	<u>352 474</u>
Terrain	0		0
Construction	420 401	67 927	352 474
<u>IMMEUBLE JERBA AJIM</u>	<u>326 794</u>	<u>36 282</u>	<u>290 512</u>
Terrain	0		0
Construction	326 794	36 282	290 512
<u>IMMEUBLE RADES</u>	<u>218 798</u>	<u>31 343</u>	<u>187 455</u>
Terrain	0		0
Construction	218 798	31 343	187 455
<u>IMMEUBLE KORBA</u>	<u>298 490</u>	<u>55 472</u>	<u>243 018</u>
TERRAIN	50 000		50 000
IMMEUBLE	248 490	55 472	193 018
<u>IMMEUBLE KSAR HELAL</u>	<u>390 738</u>	<u>38 675</u>	<u>352 064</u>

TERRAIN	0		0
IMMEUBLE	390 738	38 675	352 064
<u>IMMEUBLE SIDI BOU SAID</u>	<u>584 727</u>	<u>73 874</u>	<u>510 853</u>
TERRAIN	0		0
IMMEUBLE	584 727	73 874	510 853
<u>IMMEUBLE TATAOUINE</u>	<u>134 559</u>	<u>8 753</u>	<u>125 806</u>
Terrain	9 450		9 450
<u>IMMEUBLE MEGRINE</u>	<u>466 620</u>	<u>58 711</u>	<u>407 909</u>
Terrain	0		0
Construction	466 620	58 711	407 909
<u>IMMEUBLE Kallat Andalous</u>	<u>226 049</u>	<u>1 127</u>	<u>224 922</u>
Construction	226 049	1 127	224 922
<u>IMMEUBLE DAR CHAABENE</u>	<u>240 331</u>	<u>35 229</u>	<u>205 102</u>
Terrain	0		0
Construction	240 331	35 229	205 102
<u>LES BERGES DU LAC</u>	<u>280 308</u>	<u>103 175</u>	<u>177 133</u>
Terrain	28 440		28 440
Construction	251 868	103 175	148 693
<u>IMMEUBLE MENZEL TEMIME</u>	<u>188 733</u>	<u>23 576</u>	<u>165 156</u>
Terrain	0		0
Construction	188 733	23 576	165 156
<u>SFAX MENZEL CHAKER</u>	<u>92 310</u>	<u>30 090</u>	<u>62 220</u>
Terrain	18 905		18 905
Construction	73 406	30 090	43 315
<u>CHARGUIA</u>	<u>979 542</u>	<u>256 905</u>	<u>722 637</u>
Terrain Agence	256 837		256 837
Construction Agence	278 522	91 751	186 771
Construction Direction	192 895	75 213	117 682
Construction Archives	251 288	89 941	161 347
Construction Economat	0	0	0
<u>IMMEUBLE TOUZEUR</u>	<u>174 962</u>	<u>19 700</u>	<u>155 262</u>
Terrain	0		0
Construction	174 962	19 700	155 262
<u>IMMEUBLE ALAIN SAVARY</u>	<u>334 014</u>	<u>107 503</u>	<u>226 511</u>
Terrain	41 425		41 425
Construction	292 589	107 503	185 086
<u>IMMEUBLE ARIANA CENTRE</u>	<u>846 919</u>	<u>136 834</u>	<u>710 084</u>
Terrain	0		0

Construction	846 919	136 834	710 084
<u>IMMEUBLE MAHDIA</u>	<u>383 702</u>	<u>48 724</u>	<u>334 979</u>
Terrain	0		0
Construction	383 702	48 724	334 979
<u>IMMEUBLE EL MGHIRA</u>	<u>340 527</u>	<u>45 763</u>	<u>294 764</u>
Terrain	31 843		31 843
Construction	308 684	45 763	262 921
<u>IMMEUBLE HAMMAMET MARINA</u>	<u>588 162</u>	<u>94 058</u>	<u>494 104</u>
Terrain	0		0
Construction	588 162	94 058	494 104
<u>IMMEUBLE ENFIDHA</u>	<u>346 207</u>	<u>41 516</u>	<u>304 691</u>
Terrain	0		0
Construction	346 207	41 516	304 691
<u>IMMEUBLE SOUSSE KHEZAMA</u>	<u>704 426</u>	<u>148 643</u>	<u>555 783</u>
Terrain Zone & Agence Khezama	151 001	0	151 001
IMMEUBLE agence	287 241	76 305	210 936
Immeuble Zone Sahel	266 184	72 338	193 846
<u>IMMEUBLE LES JARDINS D'EL MENZAH</u>	<u>426 128</u>	<u>98 374</u>	<u>327 754</u>
TERRAIN	47 600		47 600
IMMEUBLE	378 528	98 374	280 154
<u>IMMEUBLE SOUSSE ERRIADH</u>	<u>221 843</u>	<u>52 436</u>	<u>169 408</u>
TERRAIN	19 000		19 000
IMMEUBLE	202 843	52 436	150 408
<u>IMMEUBLE EL MOUROUJ</u>	<u>249 778</u>	<u>56 139</u>	<u>193 640</u>
TERRAIN	34 200		34 200
IMMEUBLE	215 578	56 139	159 440
<u>IMMEUBLE ETTAHRIR</u>	<u>216 591</u>	<u>44 336</u>	<u>172 256</u>
TERRAIN	18 000		18 000
Construction	198 591	44 336	154 256
<u>IMMEUBLE SOLIMAN</u>	<u>260 751</u>	<u>40 870</u>	<u>219 882</u>
TERRAIN	24 000		24 000
CONSTRUCTION	236 751	40 870	195 882
<u>IMMEUBLE SOUKRA</u>	<u>328 995</u>	<u>68 806</u>	<u>260 190</u>
TERRAIN	19 800		19 800
CONSTRUCTION	309 195	68 806	240 390
<u>IMMEUBLE MOKNINE</u>	<u>309 470</u>	<u>36 595</u>	<u>272 874</u>
TERRAIN	0		0
CONSTRUCTION	309 470	36 595	272 874

<u>IMMEUBLE ENNASR II</u>	<u>742 999</u>	<u>142 222</u>	<u>600 778</u>
TERRAIN	64 659		64 659
CONSTRUCTION	678 340	142 222	536 119
<u>IMMEUBLE HAMMAMET LA MEDINA</u>	<u>459 067</u>	<u>35 157</u>	<u>423 910</u>
Terrain	0		0
Construction	459 067	35 157	423 910
<u>IMMEUBLE SOUSSE MEDINA</u>	<u>1 016 664</u>	<u>172 749</u>	<u>843 915</u>
Terrain	0		0
Construction	1 016 664	172 749	843 915
<u>IMMEUBLE SFAX TINA RTE GABES</u>	<u>411 684</u>	<u>45 727</u>	<u>365 957</u>
Terrain	147 750		147 750
Construction	263 934	45 727	218 207
<u>IMMEUBLE MARSIA CORNNICHE</u>	<u>667 631</u>	<u>101 195</u>	<u>566 436</u>
Terrain	0		0
Construction	667 631	101 195	566 436
<u>IMMEUBLE NOUVEAU SIEGE MED V</u>	<u>15 853 710</u>	<u>4 565 477</u>	<u>11 288 233</u>
Terrain Nouveau siège	1 572 623		1 572 623
Immeuble Nouveau siège	14 281 087	4 565 477	9 715 610
<u>IMMEUBLE CENTRE URBAIN NORD</u>	<u>470 774</u>	<u>79 993</u>	<u>390 781</u>
Terrain	0		0
Construction	470 774	79 993	390 781
<u>IMMEUBLE MANDELA</u>	<u>66 432</u>	<u>7 413</u>	<u>59 019</u>
TERRAIN	0		0
CONSTRUCTION	66 432	7 413	59 019
<u>IMMEUBLE SIDI HSINE SIJOURMI</u>	<u>233 690</u>	<u>26 023</u>	<u>207 667</u>
TERRAIN	0		0
CONSTRUCTION	233 690	26 023	207 667
<u>IMMEUBLE EL AOUIA</u>	<u>481 869</u>	<u>52 418</u>	<u>429 451</u>
TERRAIN	0		0
CONSTRUCTION	481 869	52 418	429 451
<u>IMMEUBLE ZAGHOUAN</u>	<u>238 723</u>	<u>25 404</u>	<u>213 319</u>
TERRAIN	0		0
CONSTRUCTION	238 723	25 404	213 319
<u>IMMEUBLE JAMMEL</u>	<u>444 179</u>	<u>45 841</u>	<u>398 338</u>
TERRAIN	0		0
CONSTRUCTION	444 179	45 841	398 338
<u>IMMEUBLE SIDI ABDELHAMID</u>	<u>294 675</u>	<u>27 735</u>	<u>266 940</u>
TERRAIN	0		0
CONSTRUCTION	294 675	27 735	266 940

<u>IMMEUBLE KEBILI</u>	<u>280 490</u>	<u>27 391</u>	<u>253 100</u>
TERRAIN	0		0
CONSTRUCTION	280 490	27 391	253 100
<u>IMMEUBLE RIADH EL ANDALOUS</u>	<u>399 382</u>	<u>39 240</u>	<u>360 142</u>
TERRAIN	0		0
CONSTRUCTION	399 382	39 240	360 142
<u>IMMEUBLE MONTPLAISIR</u>	<u>604 670</u>	<u>53 387</u>	<u>551 283</u>
TERRAIN	0		0
CONSTRUCTION	604 670	53 387	551 283
<u>IMMEUBLE GAMMARTH</u>	<u>317 049</u>	<u>28 508</u>	<u>288 541</u>
TERRAIN	0		0
CONSTRUCTION	317 049	28 508	288 541
<u>IMMEUBLE LES JARDINS DU LAC</u>	<u>518 303</u>	<u>46 605</u>	<u>471 698</u>
TERRAIN	0		0
CONSTRUCTION	518 303	46 605	471 698
<u>IMMEUBLE SFAX CEINTURE</u>	<u>413 054</u>	<u>36 194</u>	<u>376 860</u>
TERRAIN	0		0
CONSTRUCTION	413 054	36 194	376 860
<u>IMMEUBLE EL JEM</u>	<u>393 214</u>	<u>34 568</u>	<u>358 646</u>
TERRAIN	0		0
CONSTRUCTION	393 214	34 568	358 646
<u>IMMEUBLE MENZEL BOURGUIBA</u>	<u>373 282</u>	<u>31 484</u>	<u>341 799</u>
TERRAIN	0		0
CONSTRUCTION	373 282	31 484	341 799
<u>IMMEUBLE EZZAHRA</u>	<u>364 543</u>	<u>30 956</u>	<u>333 587</u>
TERRAIN	0		0
CONSTRUCTION	364 543	30 956	333 587
<u>IMMEUBLE ENNASR</u>	<u>434 042</u>	<u>34 303</u>	<u>399 739</u>
TERRAIN	0		0
CONSTRUCTION	434 042	34 303	399 739
<u>IMMEUBLE BORJ CEDRIA</u>	<u>180 466</u>	<u>12 618</u>	<u>167 848</u>
TERRAIN	0		0
CONSTRUCTION	180 466	12 618	167 848
<u>IMMEUBLE KASSERINE</u>	<u>325 843</u>	<u>22 782</u>	<u>303 061</u>
TERRAIN	0		0
CONSTRUCTION	325 843	22 782	303 061
<u>IMMEUBLE GAFSA</u>	<u>287 680</u>	<u>19 425</u>	<u>268 255</u>
TERRAIN	0		0

CONSTRUCTION	287 680	19 425	268 255
<u>IMMEUBLE JENDOUBA</u>	<u>322 358</u>	<u>22 539</u>	<u>299 819</u>
TERRAIN	0		0
CONSTRUCTION	322 358	22 539	299 819
<u>IMMEUBLE LA GOULETTE</u>	<u>433 468</u>	<u>28 962</u>	<u>404 507</u>
TERRAIN	0		0
CONSTRUCTION	433 468	28 962	404 507
<u>IMMEUBLE SFAX AEROPORT</u>	<u>436 504</u>	<u>28 307</u>	<u>408 197</u>
TERRAIN	0		0
CONSTRUCTION	436 504	28 307	408 197
<u>IMMEUBLE DEN DEN</u>	<u>568 641</u>	<u>36 259</u>	<u>532 382</u>
TERRAIN	0		0
CONSTRUCTION	568 641	36 259	532 382
<u>IMMEUBLE CARNOY</u>	<u>612 527</u>	<u>42 827</u>	<u>569 701</u>
CONSTRUCTION	612 527	42 827	569 701
<u>IMMEUBLE M'REZGA</u>	<u>283 505</u>	<u>17 661</u>	<u>265 844</u>
CONSTRUCTION	283 505	17 661	265 844
<u>IMMEUBLE SFAX CHIHIA</u>	<u>256 863</u>	<u>14 106</u>	<u>242 756</u>
CONSTRUCTION	256 863	14 106	242 756
<u>IMMEUBLE SFAX EL AIN</u>	<u>313 692</u>	<u>17 227</u>	<u>296 465</u>
CONSTRUCTION	313 692	17 227	296 465
<u>IMMEUBLE DAR FADHAL</u>	<u>423 005</u>	<u>24 615</u>	<u>398 390</u>
CONSTRUCTION	423 005	24 615	398 390
<u>IMMEUBLE LES JARDINS D'EL MENZEH II</u>	<u>604 413</u>	<u>35 081</u>	<u>569 332</u>
CONSTRUCTION	604 413	35 081	569 332
<u>IMMEUBLE SFAX NASRIA</u>	<u>485 276</u>	<u>25 841</u>	<u>459 434</u>
CONSTRUCTION	485 276	25 841	459 434
<u>IMMEUBLE MENZEL BOUZELFA</u>	<u>209 869</u>	<u>11 452</u>	<u>198 417</u>
CONSTRUCTION	209 869	11 452	198 417
<u>IMMEUBLE SAKIET EDDAIER</u>	<u>459 739</u>	<u>24 482</u>	<u>435 257</u>
CONSTRUCTION	459 739	24 482	435 257
<u>IMMEUBLE AGENCE SOUKRA II</u>	<u>322 008</u>	<u>6 104</u>	<u>315 904</u>
CONSTRUCTION	322 008	6 104	315 904
<u>IMMEUBLE AGENCE ETTADHAMEN</u>	<u>306 261</u>	<u>12 811</u>	<u>293 450</u>
CONSTRUCTION	306 261	12 811	293 450
<u>IMMEUBLE AGENCE EL MOUROUJ IV</u>	<u>327 254</u>	<u>13 381</u>	<u>313 873</u>
CONSTRUCTION	327 254	13 381	313 873
<u>IMMEUBLE AGENCE LES PINS-BERGES DU LAC II</u>	<u>517 261</u>	<u>19 305</u>	<u>497 956</u>
CONSTRUCTION	517 261	19 305	497 956

IMMEUBLE AGENCE LES JARDINS DE CARTHAGE	497 690	14 805	482 885
CONSTRUCTION	497 690	14 805	482 885
IMMEUBLE AGENCE EL AGBA	429 973	12 547	406 840
CONSTRUCTION	429 973	12 547	406 840
IMMEUBLE AGENCE MORNAG	248 095	7 422	240 673
CONSTRUCTION	248 095	7 422	240 673
IMMEUBLE AGENCE BOUCHOUCHA	278 227	5 968	272 259
CONSTRUCTION	278 227	5 968	272 259
IMMEUBLE AGENCE SAHLINE	248 827	4 967	243 859
CONSTRUCTION	248 827	4 967	243 859
IMMEUBLE AGENCE BORG LOUZIR	490 937	7 344	483 593
CONSTRUCTION	490 937	7 344	483 593
IMMEUBLE AGENCE KRAM OUEST	529 142	7 897	521 245
CONSTRUCTION	529 142	7 897	521 245
IMMEUBLE AGENCE KSOUR ESSAF	280 479	1 399	279 080
CONSTRUCTION	280 479	1 399	279 080
IMMEUBLE AGENCE MAHDIA DIAR EL BHAR	790 595	3 942	786 653
Construction agence + zone	790 595	3 942	786 653
IMMEUBLE AGENCE MARS SAADA	927 790	2 796	924 994
CONSTRUCTION	927 790	2 796	924 994
IMMEUBLE AGENCE SAHLOUL	1 097 765	2 887	1 094 877
CONSTRUCTION	1 097 765	2 887	1 094 877
IMMEUBLE AGENCE KALAA KEBIRA	164 126	198	163 928
CONSTRUCTION	164 126	198	163 928
T O T A L	63 991 200	10 614 703	53 376 497

- Les Immeubles Hors Exploitation :

(En DT)

PROPRIETE HORS EXPLOITATION	VAL. ACQUIS	TOT. AMORT.	V. C. N au 30/06/2014
HOTEL Avenue de France	6 856 062	973 982	5 884 664
Terrain Appartement Houmet Souk	38 656	3 423	34 476
Construction magasins Houmet Souk	0	0	0
Appartement Gabes Jara	44 439	0	44 439
Appartement Mareth	38 091	16 760	21 331
1er Etage Ben Arous	74 100	54 510	19 590
Appartement Marsa	932 721	13 990	923 399
Appartement El Menzeh 1	0	0	0
Boutique - Restaurant Lafayette	207 627	38 680	168 948
Terrain Hors Exploitation Beja	264 580	0	264 580
Appartements Hammamet	113 821	60 316	53 505
1er Etage Kairouan	142 691	0	142 691
Etages Medenine	96 469	47 262	49 207
Appartements & RDC La Charguia	475 231	93 486	381 745
Terrains Hors Exploitation M'Ghira	404 918	0	404 917
Appartement Sousse Khezama	66 496	18 595	51 405
Etages Sfax Thyna Route de gabès	151 184	21 115	130 070
Appart. Thameur & Terrain M.Bourguiba	0	0	0
Valeur Tour C & Economat BAD	7 696 893	2 067 291	5 629 602
Appartement Sfax Chaker	109 554	4 382	105 172
Terrains. HORS EXPLOIT. EN RECOUV.CAISSE CENTRALE	2 424 050	0	2 263 446
PROPRIETE HORS EXPLOITATION EN RECOUVREMENT	20 995 892	0	21 343 498
TOTAL	41 133 475	3 413 791	37 719 684

4.2.2- Situation du portefeuille titres au 30-06-2014 :

- Portefeuille Titres d'investissement:

(En mDT)

Description	30.06.2014	30.06.2013 Retraité	31.12.2013	Variation JUIN 2014 / JUIN 2013	
				Montant	(%)
Bons de trésor assimilables	57 869	102 680	104 756	-44 811	-43,64%
Fonds gérés	215 316	196 130	223 535	19 186	9,78%
Encours brut des fonds gérés	217 220	197 783	225 672	19 437	9,83%
Provisions/Fonds gérés	-1 904	-1 653	-2 137	-251	15,18%
Emprunts obligataires	1 008	1 037	1 008	-29	-2,80%
Emprunts obligataires	1 308	1 307	1 308	1	0,08%
Provisions/Emprunts obligataires	-300	-270	-300	-30	11,11%
Total	274 193	299 847	329 299	-25 654	-8,56%

- Portefeuille des Parts dans les Entreprises liées :

(En mDT)

Titre	Montant Brut	Provision	Montant Net	% capital	Montant libéré JUIN 2014
AMEN FINANCE COMPANY	30 000		30 000	30,00%	15 000
SOCIETE AMEN PROJECT	4 790		4 790	53,01%	4 790
STE LA GENERALE DE RECOUVR ET DE REALIS DE CREANC-SOGEREC	2 616	1 312	1 304	39,63%	2 616
SICAR AMEN	2 205		2 205	88,20%	2 205
SOCIETE LE RECOUVREMENT	300		300	99,88%	300
AMEN CAPITAL	266		266	60,00%	75
Total au 30/06/2014	40 177	1 312	38 865		24 986

- **Portefeuille des Parts dans les Entreprises Associées :**

(En mDT)					
Description	Montant Brut	Provision	Montant Net	% Capital	Montant Libéré Juin 2014
TUNISIE LEASING	31 473		31 473	32,48%	31 473
ENNAKEL	31 885		31 885	8,14%	31 885
MAGHREB LEASING ALGERIE "MLA"	30 415		30 415	40,74%	30 415
AMEN SANTE	5 500		5 500	16,00%	5 500
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE	2 400		2 400	30,00%	1 200
SOCIETE EL IMRANE	2 100		2 100	30,00%	2 100
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	1 950		1 950	30,00%	1 950
SOCIETE EL KHIR	1 560	1163	397	30,00%	1 560
HAYETT	1 013		1 013	25,00%	1 013
SOCIETE KAWARES	969		969	29,36%	969
SOCIETE AMEN INVEST	494		494	36,90%	494
SOCIETE TUNISYS	448		448	29,85%	448
SUNAGRI	216		216	27,00%	216
TUNINVEST INTER SICAR	150		150	30,00%	150
SICAV AMEN	3 146	93	3 053	0,09%	3 146
TUNINVEST INNOVATION SICAR	135		135	27,27%	135
SOCIETE AMEN PREMIERE	4 074		4 074	0,03%	4 074
Total	117 927	1 256	116 672		116 727
Créances rattachés	7 722				7 722
Au 30/06/2014					123 193

- Portefeuille des Parts dans les Entreprises avec Convention de Rétrocession :

(En mDT)					
Société	Mont Brut	Provisions	Montant Net	% du capital	Montant libéré JUIN 2014
SOCIETE D'ANIMATION TOURISTIQUE SARL "BISAT"	600	600	0	30,00%	600
SOCIETE MANSOUR TABARKA"H CLUB ROBINSON TABARKA"	19		19	0,12%	19
SOCIETE AGRICOLE SAOUF SA	1 250		1 250	8,33%	1 250
RESIDENCE CLUB JERBA	300		300	5,50%	300
HOTEL NAHRAWAS	1 200	200	1 000	8,57%	1 200
SOCIETE YASMINE	2 750		2 750	10,31%	2 750
STE HOTELIERE DES OASIS	1 200	600	600	6,43%	1 200
STE IMMOBILIERE ET TOURISTIQUE	686	200	486	15,16%	686
STE SIDI OTHMAN	1 000		1 000	4,64%	1 000
RECOPNEU	168		168	18,00%	168
STE CARTHAGO BRIQUES	1 000		1 000	5,77%	1 000
SODON	99		99	18,00%	99
AFRIQUE EMBALLAGE	200		200	14,29%	200
CLINIQUE ECHIFA	1 200		1 200	13,97%	1 200
FRIGO DU SUD	86		86	8,19%	86
STTV	99		99	17,18%	99
SLD	1 800		1 800	2,58%	1 800
PROMOTEL	667		667	5,07%	667
STE MEGDICH PHARMA	4 421		4 421	29,96%	4 421
STE IBN EL BAYTAR	5 524		5 524	19,05%	5 524
STE TOURISTIQUE IMMOBILIERE LELLA	500		500	9,26%	500
PARTICIPATION EN RETROCESSION M L A*	8 455		8 455	11,28%	8 455
AIN FAOUAR	210		210	29,17%	210
STE TOURISTIQUE ILE DE JERBA	3 000		3 000	12,15%	3 000
PARTICIPATION ECRIN PLAST	725		725	19,46%	725
MENINX	880		880	28,57%	880
LA CLINIQUE INTERNATIONALE LES PINS	2 000		2 000	27,78%	2 000
TOTAL	40 038	1 600	38 438		40 038
Créances rattachées	3 855				3 855
Au 30/06/2014					42 293

* Convention de rétrocession des titres MLA au profit de Tunisie LEASING.

• Portefeuille des Titres de Participation :

(En mDT)

Sociétés	Montant Brut	Provisions	Montant Net	% du Capital	Montant libéré JUIN 2014
FCPR AMEN CAPITAL2	6 880	0	6 880	100%	6 880
BATAM	5 490	5 490	0	13,71%	5 490
PGH	5 093	0	5 093	0,43%	5 093
FCPR AMEN CAPITAL	5 000	0	5 000	100%	5 000
STE PRIVE HOPITAL EL AMEN	4 320	0	4 320	18,00%	4 320
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	3 200	0	3 200	1,37%	3 200
FCPR TUNINVEST CROISSANCE	3 000	0	3 000	18,75%	1 257
SYPHAX AIRLINES	2 000	0	2 000	3,59%	2 000
FCPR SWING	2 000	0	2 000		667
HANNIBAL LEASE	1 957	0	1 957	3,50%	1 957
ALTERMED APEF	1 777	338	1 439	3,33%	1 777
FCPR MAXULA ESPOIR	1 500	0	1 500	4,29%	1 500
UNION DE FACTORING	1 387	0	1 387	9,24%	1 387
FCP SICAV MAC EPARGNANT	1 100	33	1 067	11,47%	1 100
FCPR TUNISIAN DEVELOPPEMENT	1 003	0	1 003	6,67%	1 003
PHENICIA SEED FUND	1 000	124	876	10,06%	1 000
FINACORP OBLIGATION SICAV	1 000	0	1 000	14,87%	1 000
SOCIETE TUNIS CENTER	938	0	938	9,38%	938
FCP MAC CROISSANCE	750	54	696	13,69%	750
LA MARINE HAMMAMET SUD	700	398	302	3,59%	700
COMPAGNIE TUNE ASSURANCE DU COMMERCE EXTERIEUR "C O T U N A C E"	689	0	689	3,22%	689
LA MAISON DES BANQUES	588	243	345	7,16%	588
FCP CAPITALISATION EN GARANTIE	500	0	500	0,94%	500
FCPR VALEUR DEVELOPPEMENT	500	18	482	16,67%	500
TAYSIR MICRO FINANCE	500	0	500	16,67%	500
FCP MAC EQUILIBRE	500	0	500	4,66%	500
ADVANS TUNISIE	446	0	446	9,90%	111
SOCIETE INTER-BANK SERVICE	400	170	230	3,10%	400
STEG ENERGIES RENOUVLABLES	400	83	317	8,00%	400
CLINIQUE EL AMEN GAFSA	372	0	372	7,66%	372
CLINIQUE EL AMEN BEJA	360	0	360	5,54%	360
SOCIETE DEVELOPPEMENT EXPOR. Z. FRANCHE ZARZIS	300	0	300	5,02%	300
MICROCRED TUNISIE SA	300	0	300	10,00%	75
FCP SMART EQUITY	299	0	299	4,72%	299

SOCIETE MONETIQUE TUNISIE	280	0	280	10,37%	280
SIBTEL	236	0	236	6,75%	236
MAXULA D'INVESTISSEMENT SICAV	200	0	200	1,93%	200
SOCIETE TUNISIENNE DE GARANTIE	150	0	150	5,00%	150
STICODEVAM	104	0	104	3,33%	104
SOCIETE INVESTISSEMENT NORD OUEST S.O.D.I.N.O	100	17	83	0,21%	100
FCP MAC AL HOUDA	100	0	100		100
SAGES	76	76	0	15,10%	76
CLINIQUE LA MARSA	76	0	76	2,07%	76
AUTRES	143	88	55		143
TOTAL	57 714	7 132	50 582		54 078

* Le pourcentage du capital est calculé sur la base de l'actif net comptable,

4.3- Principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières postérieures au 30/06/2014 :

(En mDT)

Rubriques	Acquisition	Cession/sortie
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 529	113
IMMOBILISATIONS EN COURS	664	901
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	38 335	37 548
<i>Titres de placement à revenus variables</i>	120	209
<i>Fonds gérés</i>	-	-
<i>BTA titres de placement</i>	-	29
<i>Titres de participation</i>	479	749
<i>Parts dans les entreprises associées et co-entreprises libérés</i>	30 974	38 884
<i>Parts dans les entreprises liées</i>	786	-

4.4- RENSEIGNEMENTS FINANCIERS SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS AU 31 DECEMBRE 2013 :

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers individuels arrêtés au 31/12/2013 soulèvent les observations suivantes par rapport au système comptable des entreprises en ce qui concerne les notes aux états financiers qui ne comportent pas toutes les notes nécessaires notamment:

- Une note sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers, survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des états financiers, conformément aux dispositions du paragraphe 36 de la NC 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture ;
- Une note complémentaire à la note 1.4 « portefeuille titres commercial » et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 33 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires portant sur le montant des transferts, le cas échéance, entre catégories de titres, des titres de transaction vers les titres de placement au cours de l'exercice.
- Une note complémentaire à la note 1.7 « autres actifs » portant sur les mouvements par catégorie d'actif des provisions et résorptions y afférentes au cours de l'exercice : à la clôture de l'exercice précédent, dotations et reprises au cours de l'exercice, montants à la clôture de l'exercice et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 33 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires ;
- Une note complémentaire sur les engagements hors bilan et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 34 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires : pour la note 4.6 « garanties reçues » : la nature et le montant des garanties reçues et le montant total ainsi que celui considéré douteux des postes d'actif ou de hors bilan auxquels se rapportent ces garanties :

La banque s'engage, pour l'établissement de ses états financiers individuels, à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce, pour les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2014 et suivants.

4.4.1 États financiers comparés au 31-12-2013:

Les commissaires aux comptes ont formulé la réserve suivante pour l'exercice 2013:

« Ainsi qu'il est indiqué dans les notes aux états financiers (Note 1.7), les travaux de rapprochement, de justification et d'apurement des comptes d'attente de la salle de marché, dont le solde s'élève à la date du 31 décembre 2013 à 16 319 KDT (contre 30 397 KDT à la date du 31 décembre 2012) ne sont pas encore achevés. Au stade actuel d'avancement des travaux, nous ne sommes pas en mesure de conclure s'il existe un risque de perte avéré sur ces comptes. »

De plus, les commissaires aux comptes ont attiré l'attention sur les points suivants :

« Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers 1.6 «Provisions additionnelles : changement de méthodes comptables» décrivant une nouvelle obligation pour les établissements de crédit instaurée par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 30 décembre 2013, de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net.

En application de cette circulaire, les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012, sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de l'établissement de crédit au titre de l'exercice 2013. Conformément aux dispositions de la norme comptable NCT 11 relative aux modifications comptables, cette nouvelle obligation instaurée par ladite circulaire a été traitée en tant que changement de méthode comptable, dont l'effet sur les exercices antérieurs a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013.

Par ailleurs et en application du paragraphe 17 de ladite norme, ce changement de méthode a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2012 ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de la comparabilité.

L'effet de la nouvelle méthode sur les exercices antérieurs qui a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013, s'élève à 76412 KDT. Son effet sur l'exercice 2013 s'est traduit par la constatation d'une dotation aux provisions additionnelle de 6 395 KDT et d'une reprise sur provisions de 13 259 KDT. »

Bilan arrêté au 31.12.2013

(Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

	Désignation	Notes	31-déc		
			2013	2012 Retraité	2011 Retraité
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1-1)	318 400	349 684	150 593
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	(1-2)	228 783	267 217	263 939
AC3	Créances sur la clientèle	(1-3)	5 484 548	4 883 301 (*)	4 220 451 (**)
AC4	Portefeuille titres commercial	(1-4)	435 616	290 711	210 047
AC5	Portefeuille d'Investissement	(1-5)	550 493	499 026	443 839
AC6	Valeurs immobilisées	(1-6)	111 765	107 914	107 968
AC7	Autres actifs	(1-7)	96 026	93 129 (*)	60 290 (**)
TOTAL ACTIFS			7 225 631	6 490 982	5 457 127
PA1	Banque Centrale	(2-1)	490 081	552 593	576 461
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et Financiers	(2-2)	166 556	214 871	151 009
PA3	Dépôts de la clientèle	(2-3)	4 964 477	4 395 112	3 712 487
PA4	Emprunts et Ressources spéciales	(2-4)	846 029	730 513	581 642
PA5	Autres passifs	(2-5)	190 029	187 526 (*)	57 942 (**)
TOTAL PASSIFS			6 657 172	6 080 615	5 079 540
CP1	Capital		122 220	100 000	100 000
CP2	Réserves	(***)	346 012	263 191	244 705 (**)
CP4	Autres capitaux propres		423	423	423
CP5	Résultats reportés		-	1	1
CP6	Résultat de l'exercice		99 804	46 752 (*)	32 459 (**)
TOTAL CAPITAUX PROPRES			568 459	410 367	377 587
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			7 225 631	6 490 982	5 457 127

(*) Les chiffres de 2012 ont été retraités pour les besoins de comparabilité.

(**) Les chiffres de 2011 ont été retraités par la banque pour les besoins de comparabilité.

(***) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note III-1-1-6).

Etat des engagements hors bilan **arrêté au 31.12.2013**

(Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation		31-déc			
		Notes	2013	2012	2011
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>					
HB 01-	Cautions, Avals et autres garanties données	(4-1)	646 178	864 480	875 341
HB 02-	Crédits documentaires	(4-2)	265 907	239 583	197 802
HB 03-	Actifs donnés en garantie	(4-3)	490 000	542 000	567 000
TOTAL PASSIFS EVENTUELS			1 402 085	1 646 063	1 640 143
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>					
		(4-4)			
HB 04-	Engagements de financement donnés		177 782	162 891	228 061
HB 05-	Engagements sur titres		18 709	18 223	1 049
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES			196 491	181 114	229 110
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>					
HB 06-	Engagements de financement reçus	(4-5)	1 582	2 057	31 117
HB 07-	Garanties reçues	(4-6)	1 128 408	1 027 660	776 256

Etat de résultat Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013

(Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

		Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre			
	Désignation	Notes	2013	2012 Retraité	2011 Retraité
	<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>		510 708	401 121	346 543
PR1	Intérêts et revenus assimilés	(5-1)	394 012	302 436 (*)	259 121 (**)
PR2	Commissions en produits	(5-2)	58 135	51 736 (*)	43 987 (**)
PR3	Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	(5-3)	38 486	27 231 (*)	20 377 (**)
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	(5-4)	20 075	19 718 (*)	23 057 (**)
	<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>		-261 244	-200 347	-176 662
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	(5-5)	-255 194	-195 059	-172 092
CH2	Commissions encourues		-6 050	-5 288	-4 570
	PRODUIT NET BANCAIRE		249 464	200 774	169 880
PR5/CH4	Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(5-6)	-62 921	-71 560 (*)	-60 595 (**)
PR6/CH5	Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(5-7)	1 731	588 (*)	1 374 (**)
PR7	Autres produits d'exploitation		1 907	2 141	1 793
CH6	Frais de personnel	(5-8)	-62 127	-55 627	-52 631
CH7	Charges générales d'exploitation	(5-8)	-15 203	-14 602	-12 910
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(5-8)	-5 589	-5 086	-5 472
	RESULTAT D'EXPLOITATION		107 262	56 628	41 438
PR8/CH9	Solde en gain \ pertes provenant des autres éléments ordinaires	(5-9)	-546	-807	256
CH11	Impôt sur les bénéfices		-6 912	-9 069	-9 235
	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		99 804	46 752	32 459
	Solde en gain \ perte provenant des éléments extraordinaires		-	-	-
	RESULTAT NET DE L'EXERCICE		99 804	46 752	32 459
	Effet des modifications comptables	(***)	-76 412	-64 673	-32 622
	RESULTAT NET APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		23 392	-17 921	-164
	RESULTAT DE BASE PAR ACTION (en dinars)	(5_10)	4,274	2,338	3,246
	RESULTAT DILUE PAR ACTION (en dinars)		4,274	2,338	3,246

(*) Les chiffres de 2012 ont été retraités pour les besoins de comparabilité.

(**) Les chiffres de 2011 ont été retraités par la banque pour les besoins de comparabilité.

(***) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note III-1-1-6).

Etat de Flux de Trésorerie Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013

(Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	2013	2012	31-déc 2011
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	(6-1)			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (Hors revenus portefeuille d'investissement)		458 640	357 437	308 587
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-277 943	-199 141	-158 544
Dépôts / Retraits des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		-22 455	3 663	-8 157
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-681 678	-737 773	-591 391
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		585 449	681 418	197 135
Titres de placements		-106 502	-53 786	-56 136
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-62 127	-51 618	-56 874
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-2 255	78 615	-76 296
Impôt sur le bénéfice		-7 877	-8 214	-5 728
<u>FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</u>		-116 748	70 601	-447 404
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	(6-2)			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		23 822	19 465	27 872
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement		-53 483	-53 959	-13 386
Acquisition / cessions sur immobilisations		-9 440	-5 032	-12 059
<u>FLUX DE TRÉSORERIE NET AFFECTES AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</u>		-39 101	-39 526	2 427
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	(6-3)			
Émission d'actions		75 349	-	-
Émission d'emprunts		5 000	50 000	50 000
Remboursement d'emprunts		-26 171	-23 269	-19 253
Augmentation / diminution ressources spéciales		137 299	122 141	61 202
Dividendes versés		-17 000	-14 000	-14 000
Mouvements sur fond social et de retraite		-60	28	-50
<u>FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</u>		174 417	134 900	77 899
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		18 568	165 975	-367 078
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	(6-4)	-270 632	-436 607	-69 529
<u>LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS EN FIN DE PÉRIODE</u>		-252 064	-270 632	-436 607

Notes aux états financiers au 31 décembre 2013

I. PRESENTATION DE LA BANQUE

Amen Bank est une société anonyme au capital de 122.220.000 dinars, créée le 06 juin 1967, conformément à la loi N°67-51 du 7 décembre 1967 portant réglementation de la profession bancaire telle qu'abrogée par la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit et modifiée par la loi 2006-19 du 2 mai 2006.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 05 mars 2013 a décidé de porter le capital de la banque de 100.000.000 dinars à 122.220.000 dinars.

Cette augmentation de 22.220.000 dinars a été réalisée comme suit :

1. Incorporation des réserves d'un montant de 10 millions de dinars suite à l'émission de 2.000.000 actions nouvelles gratuites attribuées aux anciens actionnaires détenteurs des 20.000.000 actions composant le capital avant l'augmentation par incorporation des réserves.
2. Augmentation de capital d'un montant de 12 220 milles de dinars par l'émission de 2 444 000 actions nouvelles totalement souscrites en numéraire par la Société Financière Internationale -SFI- (IFC) et libérées intégralement à la souscription. Le prix d'émission par action nouvelle souscrite est de 30,830 dinars, soit 5 dinars de valeur nominale et 25,830 dinars de prime d'émission par action.

Le siège social de la banque est sis à l'avenue Mohamed V, 1002, Tunis.

Amen Bank est une banque de dépôt privée. Son capital social, divisé en 24.444.000 actions d'une valeur nominale de cinq (5) dinars chacune, est détenu à hauteur de 12% par des actionnaires étrangers.

Actionnaires	Montant	Pourcentage
Actionnaires Tunisiens	107 612	88%
Actionnaires Étrangers	14 608	12%
Total	122 220	100%

II. REFERENTIEL COMPTABLE D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers d'Amen Bank sont préparés et présentés conformément au système comptable des entreprises approuvé par la loi n° 96- 112 du 30 décembre 1996.

III. METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers sont arrêtés au 31 décembre 2013 en appliquant les conventions et principes comptables prévus par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des méthodes comptables prévus par les normes comptables notamment les normes sectorielles relatives aux établissements bancaires (Normes 21 à 25). Les méthodes comptables les plus significatives se résument comme suit :

1- Créances à la clientèle

1-1 Règles de présentation des créances à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déductions faites des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

1-2 Classification et évaluation des créances

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire de la BCT 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

Actifs classés :

Classe B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe B2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe 1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- Un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- Des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- Des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- La détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- L'existence de retards de paiement en principal ou en intérêts entre 90 et 180 jours.

Classe B3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe B4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par Amen Bank correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Pour les engagements supérieurs à 15 KDT, les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants:

- Actifs incertains 20% ;
- Actifs préoccupants 50% ;
- Actifs compromis 100%.

Pour les engagements inférieurs à 15 KDT, la banque détermine la provision requise en appliquant le taux de provision moyen des engagements de plus de 15 KDT aux encours hors les crédits de présalaire et CREDIM (crédit habitat aux particuliers) et ce compte tenu de la qualité de ces risques et des perspectives de recouvrement.

Les garanties prises en compte par la banque se détaillent comme suit :

- Les dépôts affectés auprès d'Amen Bank (bons de caisse, comptes à terme, comptes épargne,...) ;
- Les garanties reçues de l'Etat Tunisien ;
- Les garanties reçues des banques et assurances ;
- Les garanties reçues du FNG (Fonds national de garantie) et la SOTUGAR ;
- Les garanties réelles : Selon les règles édictées par la BCT, les garanties immobilières ne peuvent être prises en compte que si elles remplissent au moins l'une des conditions suivantes :
 - Elle est inscrite sur le titre foncier ;
 - Elle est inscrite par l'intervention de deux notaires sur un titre arabe ;
 - Il existe une promesse d'hypothèque sur un terrain acquis auprès de l'un des organismes suivants : AFI, AFT, AFH.

Par ailleurs, certaines garanties ont été retenues, depuis l'exercice 2006, en application des articles 327 et 328 du code des procédures civiles et commerciales, sous forme d'oppositions conservatoires. Cette forme de garantie a été retenue compte tenu d'une hypothèse sous-jacente, à savoir, un taux historique de réalisation élevé et compte tenu des conditions cumulatives suivantes :

- Les engagements de la relation emprunteuse sont concentrés exclusivement chez Amen Bank ;
- L'opposition conservatoire est inscrite sur le titre foncier qui ne doit pas comporter d'autres charges hypothécaires au profit d'autres créanciers ;
- La date d'inscription de l'opposition conservatoire remonte à moins de deux ans ;
- Une évaluation récente du titre objet de l'opposition conservatoire ;
- Une décote de 10% de la valeur du titre objet de l'opposition conservatoire.

1-3 Comptabilisation des créances irrécouvrables passées par perte

Les créances irrécouvrables inférieures ou égales à 500 dinars et les autres créances irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement sont passées par perte. Parallèlement, les provisions et agios réservés y afférents font l'objet de reprise.

1-4 Comptabilisation des revenus des prêts accordés à la clientèle

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à la date d'arrêté des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme matérialisés par des effets ou titres de crédit, sont perçus à terme. Ceux ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à la date de l'arrêté des états financiers font l'objet de régularisation.

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte intitulé «agios réservés».

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses, sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat. Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement parmi les produits de la Banque puis cernés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés. A cet effet, les encaissements réalisés sur les créances sont systématiquement imputés, en premier lieu, sur les agios réservés déjà constitués.

1-5 Suivi des mesures conjoncturelles édictées en 2011:

1.5.1 Provision collective:

La provision collective, appliquée pour l'exercice 2011 en tant que mesure conjoncturelle est désormais une disposition permanente à observer pour couvrir les risques latents sur les engagements classe 0 et 1.

Ainsi, et en application des dispositions de la circulaire BCT N° 2012-20, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991.

Pour l'évaluation du montant de la provision requise, la banque a appliqué la méthodologie référentielle édictée par la BCT.

Cette méthodologie prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur et par secteur d'activité;
- Le calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1;
- La détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2013. Ce facteur scalaire ne peut être inférieur à 1;
- La détermination d'un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré.

Le montant des provisions collectives est revu à chaque date d'arrêté des comptes annuels.

L'augmentation de la provision collective requise entraîne une dotation complémentaire imputée sur les charges de l'exercice et inversement la baisse de la provision collective requise entraîne une reprise correspondant à la baisse et imputée sur les produits de l'exercice.

L'application de ces règles a donné lieu à un montant de provision collective de 34 586 KDT. Ainsi et compte tenue de la provision collective de 28 288 KDT constituée en 2012, une provision complémentaire nette de 6 298 KDT a été dotée au titre de l'année 2013.

1.5.2 Les crédits rééchelonnés au cours de 2011 et le suivi en 2013 :

En 2011, et en application des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2011-04, deux mesures ont été appliquées :

Première mesure :

Les rééchelonnements réalisés par la banque conformément à ladite circulaire n'ont pas donné lieu ni à la classification de l'entreprise concernée en classe 2, 3 ou 4 au sens de la circulaire 91-24 ni à la révision de la classification attribuée à l'entreprise au 31 décembre 2010.

En 2013, cette mesure n'est plus en vigueur. La banque a procédé à la classification de tous les engagements conformément aux dispositions de la circulaire 91-24.

Deuxième mesure :

Les produits, agios débiteurs et intérêts impayés sur les rééchelonnements octroyés dans le cadre de la circulaire 2011-04 ont été réservés.

Une reprise de 946 KDT a été constatée au cours de 2013.

1-6 : Provisions additionnelles : changement de méthodes comptables :

En vertu des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2013-21 du 30 décembre 2013, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieures ou égale à 8 ans.

En application des dispositions de cette circulaire, les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012 sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de l'établissement de crédit au titre de l'exercice 2013.

Cette nouvelle obligation édictée par ladite circulaire a été qualifiée en tant que changement de méthode comptable et appliquée d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2012 ont été retraitées pour les besoins de la comparabilité.

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne n°11 relative aux modifications comptables, cette nouvelle obligation instaurée par ladite circulaire a été traitée en tant que changement de méthode comptable, dont l'effet sur les exercices antérieurs a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013.

L'effet de la nouvelle méthode sur les exercices antérieurs qui a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013 s'élève à 76 412 KDT. Son effet sur l'exercice 2013 s'est traduit par la constatation d'une dotation de 6 395 KDT et d'une reprise sur provisions de 13 259 KDT.

Par ailleurs, et en application du paragraphe 17 de ladite norme, ce changement de méthode a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2012 ont été retraitées pour les besoins de la comparaison, de la façon suivante :

- **Au niveau des postes de bilan :**

	2012 Retraité	2012 Publié	Variations
AC3 Créances sur la clientèle	4 883 301	4 959 713	(76 412)
TOTAL ACTIFS (*)	6 490 622	6 567 034	(76 412)

	2012 Retraité	2012 Publié	Variations
CP2 Réserves	263 191	327 864	(64 673)
CP6 Résultat de l'exercice	46 752	58 491	(11 739)
TOTAL CAPITAUX PROPRES	410 367	486 779	(76 412)
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS (*)	6 490 622	6 567 034	(76 412)

(*)La provision sur les affaires en contentieux a été reclassée de la rubrique AC 07 «Autres Actifs » à la rubrique PA 05 « Autres Passifs » pour 360 KDT.

- **Au niveau des postes de l'état de résultat:**

	2012 Retraité	2012 Publié	Variations
PR5/CH4 Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(71 560)	(59 821)	(11 739)
RESULTAT D'EXPLOITATION	56 628	68 367	(11 739)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	46 752	58 491	(11 739)
Effet des modifications comptables	(64 673)	-	(64 673)
RESULTAT NET APRES MODIFICATIONS COMPTABLES	(17 921)	58 491	(76 412)

2- Portefeuille titres

2-1 Règles de présentation du portefeuille titres

Les titres à revenu fixe ou à revenu variable sont présentés au bilan soit dans la rubrique portefeuille titres commercial soit dans la rubrique portefeuille titres d'investissement selon leurs durées et l'intention de détention. Les règles de classification appliquées sont les suivantes :

Portefeuille titres commercial :

- **Titres de transaction**

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide.

- **Titres de placement**

Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Portefeuille d'investissement :

- Titres d'investissements

Il s'agit de titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

- Titres de participation

Actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice.

- Parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées

Actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

- Participation avec convention de rétrocession

Il s'agit des engagements matérialisés par des titres représentant des parts dans le capital d'entreprises lorsque, en substance, ces engagements établissent une relation de créancier – débiteur entre l'établissement bancaire et l'entreprise émettrice.

2-2 Règles d'évaluation du portefeuille titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat.

- Titres de placement

Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- Titres d'investissement

Le traitement des plus values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2-3 Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte du principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor et sur les obligations sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de portage sont assimilées à des intérêts et prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

3- Prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2013. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2013 sont déduits du résultat.

4- Prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2013. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2013 sont rajoutées au résultat.

5- Valeurs immobilisées

5-1 Immeubles d'exploitation

Les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement aux taux suivants :

Catégorie d'immobilisations	Taux pratiqué
Immeubles non réévalués	2%
Immeubles réévalués	5%
Agencements, aménagements et Installations	10%
Ascenseurs	10%
Logiciels	de 10% à 33%
Droit au bail	5%
Matériel informatique	15%
Matériel de transport	20%
Mobilier de bureau	10%
Matériel d'exploitation	10%
Climatiseurs	20%
Terminaux de Paiement Electronique	20%
Coffres forts	4% et 10%

5-2 Immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances

Dans le cadre du recouvrement des créances, la banque s'est portée acquéreuse de biens immeubles mis à la vente dans le cadre de la procédure de vente immobilière ; le prix d'acquisition correspondant au prix fixé par le cahier des charges préparé par un expert judiciaire désigné par le tribunal à cet effet. Ces actifs sont classés en « Immeubles hors exploitation » sous la rubrique AC6- Valeurs immobilisées ».

Les immeubles hors exploitation sont comptabilisés à leur prix d'acquisition majoré des coûts et frais engagés. Par dérogation aux dispositions de la NCT 5 relative aux immobilisations corporelles, ces immeubles sont traités par référence aux dispositions de la norme internationale d'information financière 5 (IFRS 5) relative aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

En application des dispositions de l'IFRS 5, les immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances ne font pas l'objet d'amortissement. En revanche, ils font l'objet d'une évaluation individualisée et figurent dans les états financiers annuels au plus faible entre le coût d'entrée et la juste valeur diminuée des coûts des ventes.

6- Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds.

7- Règles de conversion des opérations en devises

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

8- Réévaluation des positions de change en devises

Les positions de change en devises ont été converties en monnaie de référence sur la base du cours de change interbancaire moyen du dernier jour du mois de décembre 2013. Les résultats de change latents en découlant ont été pris en compte dans le résultat de l'exercice 2013.

9- Charge d'impôt

La charge d'impôt est déterminée et comptabilisée en utilisant la méthode de l'impôt exigible.

IV. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en milliers de dinars)

(1) Notes explicatives sur le bilan- Actifs

Note 1.1: Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste accuse au 31.12.2013 un montant de 318 400 KDT contre 349 684 KDT au 31.12.2012 et se compose comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	38 580	66 344	(27 764)	(42%)
BCT, CCP et TGT	279 820	283 340	(3 520)	(1%)
Total	318 400	349 684	(31 284)	(9%)

Le détail de chacune des rubriques se présente comme suit:

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	38 612	66 344	(27 732)	(42%)
Provisions sur caisse en dinars	(32)	-	(32)	(100%)
Sous total 1	38 580	66 344	(27 764)	(42%)
BCT	279 877	283 549	(3 672)	(1%)
Provisions BCT	(339)	(568)	229	(40%)
Sous total 2	279 538	282 981	(3 443)	(1%)
CCP	378	617	(239)	(39%)
Provisions CCP	(96)	(258)	162	(63%)
Sous total 3	282	359	(77)	(21%)
Total	318 400	349 684	(31 284)	(9%)

Par ailleurs, les comptes de la BCT en devises au 31.12.2013 sont rapprochés et justifiés.

Note 1.2: Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2013 un montant de 228 783 KDT contre 267 217 KDT au 31.12.2012 et se détaille comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	24 287	65 049	(40 762)	(63%)
Prêts aux établissements bancaires	43 312	36 093	7 219	20%
Créances rattachées sur les prêts aux établissements bancaires	7	12	(5)	(42%)
Provisions sur les correspondants	(115)	(115)	-	-
Total créances sur les établissements bancaires	67 491	101 040	(33 549)	(33%)
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	12 291	12 490	(199)	(2%)
Prêts aux établissements financiers	147 571	153 581	(6 010)	(4%)
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	1 430	107	1 323	1 236%
Total créances sur les établissements financiers	161 292	166 178	(4 886)	(3%)
Total	228 783	267 217	(38 434)	(14%)

Par ailleurs, les comptes des correspondants en devises au 31.12.2013 sont rapprochés et justifiés.

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers hors provisions selon la durée résiduelle se présente comme suit:

Description	<= 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Etablissements bancaires	67 606	-	-	-	67 606
Avoirs en Comptes sur les établissements bancaires	24 287	-	-	-	24 287
Prêts aux établissements bancaires	43 312	-	-	-	43 312
Créances rattachées sur les prêts aux établissements bancaires	7	-	-	-	7
Etablissements financiers	16 188	62 274	75 386	7 444	161 292
Avoirs en Comptes sur les établissements financiers	12 291	-	-	-	12 291
Prêts aux établissements financiers	2 467	62 274	75 386	7 444	147 571
Créances rattachées sur les avoirs et les prêts aux établissements financiers	1 430	-	-	-	1 430
Total	83 794	62 274	75 386	7 444	228 898

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit :

RUBRIQUES	Entreprises liées	Entreprises Associées	Autres	TOTAL
Etablissements bancaires	-	-	67 491	67 491
Avoirs en Comptes sur les établissements bancaires	-	-	24 287	24 287
Prêts aux établissements bancaires	-	-	43 312	43 312
Créances rattachées sur les prêts aux établissements bancaires	-	-	7	7
Provisions sur les correspondants	-	-	(115)	(115)
Etablissements financiers	-	36 952	124 340	161 292
Avoirs en Comptes sur les établissements financiers	-	9 507	2 784	12 291
Prêts aux établissements financiers	-	27 445	120 126	147 571
Créances rattachées sur les avoirs et les prêts aux établissements financiers	-	-	1 430	1 430
Total	-	36 952	191 831	228 783

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas éligibles au refinancement de la BCT.

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

Note 1.3: Créances sur la clientèle

L'évolution comparée des créances sur la clientèle entre 2013 et 2012 se présente comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.201 2 retraité	31.12.2012 publié	Variation	%
Comptes débiteurs de la clientèle (1)	716 352	671 066	671 066	45 286	7%
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires (2)	4 298 099	3 852 018 (*)	3 928 430	446 081	12%
Crédits sur ressources spéciales (3)	470 097	360 217	360 217	109 880	31%
Total	5 484 548	4 883 301	4 959 713	601 247	12%

(*) Le chiffre de 2012 a été retraité pour le besoin de comparabilité.

(1) Les comptes débiteurs se détaillent au 31.12.2013 comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Comptes débiteurs de la clientèle	704 505	660 048	44 457	7%
Créances rattachées/Comptes débiteurs de la clientèle	11 847	11 018	829	8%
Total	716 352	671 066	45 286	7%

(2) Les autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires se subdivisent en :

Description	31.12.2013	31.12.2012 retraité	31.12.2012 publié	Variation	%
Autres concours à la clientèle en dinars	3 922 565	3 492 227 (*)	3 568 639	430 338	12%
Autres concours à la clientèle en devises	375 534	359 791	359 791	15 743	4%
Total	4 298 099	3 852 018	3 928 430	446 081	12%

(*) Le chiffre de 2012 a été retraité pour les besoins de comparabilité.

Au 31/12/2013, l'encours des créances sur la clientèle éligibles au refinancement est estimé à 260 millions de dinars.

(3) Les crédits sur ressources spéciales sont composés de :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Créances sur Ressources Budgétaires	10 079	7 470	2 609	35%
Créances sur Ressources Extérieures	460 018	352 747	107 271	30%
Total	470 097	360 217	109 880	31%

Il est à préciser que la banque n'encourt de risque de contrepartie que sur les crédits imputés sur des ressources extérieures.

(4) Les mouvements nets des créances douteuses sur la clientèle ainsi que des provisions correspondantes au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012 Retraité	31.12.2012 Publié	Variation	%
Montant brut de la créance	878 750	913 394	913 394	(34 644)	(4%)
Provisions au 31/12/N-1	298 503	246 513	246 513	51 990	21%
Dotation de l'exercice	78 501	65 688	65 688	12 813	20%
Reprise de l'exercice	(27 720)	(13 698)	(13 698)	(14 022)	102%
Provision au 31/12/N	349 284	298 503	298 503	50 781	17%
Provisions additionnelles (Cir 2013- 21)	69 548	76 412 (*)	-	(6 864)	(9%)
Total net de la créance	459 918	538 479	614 891	(78 561)	(15%)

(*) Le chiffre de 2012 a été retraité pour les besoins de comparabilité.

(5) Le montant des créances sur la clientèle existant à la clôture de l'exercice pour lesquelles les revenus correspondants ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice que lors d'une baisse des engagements suite à l'encaissement effectif se présente comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Montant brut de la créance classée	878 750	913 394	(34 644)	(4%)
Agios réservés au 31/12/N-1	149 065	131 040	18 025	14%
Dotation aux agios réservés	23 562	28 673	(5 111)	(18%)
Reprise Agios réservés de l'exercice	(15 689)	(10 543)	(5 146)	49%
Autres reprises	(90)	(105)	15	(14%)
Total des agios réservés au 31/12/N	156 848	149 065	7 783	5%

(6) La répartition des engagements bilan et hors bilan à la clientèle existant à la clôture de l'exercice selon leur classification se présente comme suit :

	31.12.2013	31.12.2012 retraité	31.12.2012 publié	Variation	%
Engagements classés C0 et C1	5 969 257	5 475 096	5 475 096	494 161	9%
Engagements classés C2, C3, C4 et C5 (a)	878 750	913 394	913 394	(34 644)	(4%)
Total des engagements (b)	6 848 007	6 388 490	6 388 490	459 517	7%
Agios réservés affectés aux engagements classés	152 831	143 515 (*)	144 588	9 316	6%
Provisions affectées aux engagements classés	349 284	298 503	298 503	50 781	17%
Provisions additionnelles (Cir 2013- 21)	69 548	76 412 (*)	-	(6 864)	(9%)
Total des provisions et agios réservés (c)	571 663	518 430	443 091	53 233	10%
Taux de couvertures des engagements classés(c/a)	65,05%	56,76% (*)	48,51%	8,30%	15%
Taux des engagements classés (a/b)	12,83%	14,30%	14,30%	-1,47%	(10%)
Agios réservés affectés aux engagements courants (Cir 2011- 04 et 2012- 02)	2 763	4 477	4 477	(1 714)	(38%)
Agios réservés affectés aux engagements non classés	1 254	1 073 (*)	-	181	17%
Provision sur créances courantes	2 234	-	-	2 234	100%
Provisions collectives affectés aux engagements courants (Cir 2012- 02)	34 586	28 288	28 288	6 298	22%
Total des provisions et agios réservés affectés aux engagements courants	40 837	33 838	32 765	6 999	21%
Total général des provisions et agios réservés (d)	612 500	552 268	475 856	60 232	11%
Taux de couverture de l'ensemble des engagements (d/b)	8,94%	8,64% (*)	7,45%	0,30%	3%

(*) Les chiffres de 2012 ont été retraités pour les besoins de comparabilité.

Le stock de provisions autre que celles affectées aux engagements par signature et d'agios réservés ont été en totalité présentés en déduction de la sous rubrique (2) et se présentent comme suit :

Description	31.12.2012		31.12.2012		%
	31.12.2013	Retraité	Publié	Variation	
Provisions sur créances (AC 03)	449 401	397 258	320 846	52 143	13%
Provision sur créances classées	343 033	292 558	292 558	50 475	17%
Provisions collectives	34 586	28 288	28 288	6 298	22%
Provisions sur créances courantes	2 234	-	-	2 234	100%
Provisions additionnelles(Cir 2013-21) sur exercices antérieurs	69 548	76 412 (*)	-	(6 864)	(9%)
Provisions sur créances (PA 05)	6 251	5 945	5 945	306	5%
Provisions sur Engagement par signature	6 251	5 945	5 945	306	5%
Total provisions sur créances	455 652	403 203	326 791	52 449	13%
Agios réservés affectés aux engagements classés	152 831	143 515	144 588	9 316	6%
Agios réservés affectés aux engagements non classés	1 254	1 073	-	181	17%
Agios réservés affectés aux engagements courants (Cir 2011- 04 et 2012- 02)	2 763	4 477	4 477	(1 714)	(38%)
Total agios réservés	156 848	149 065	149 065	7 783	5%

(*) Le chiffre de 2012 a été retraité pour les besoins de comparabilité.

(7) La répartition de la totalité du portefeuille engagements de la banque au 31/12/2013 par classe de risque et par nature d'engagement se présente comme suit :

Classe/Nature engagement	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Total
Découvert	325 666	74 906	14 154	10 669	231 314	60 976	717 685
Escomptes	279 793	72 713	2 447	428	6 564	2 135	364 080
Crédits court terme	1 207 458	266 594	11 264	15 069	67 359	12 090	1 579 834
Crédits moyen long terme	2 704 610	447 289	40 592	52 485	328 350	16 041	3 589 367
Engagements par signature	535 775	54 453	557	1 304	4 797	155	597 041
Total	5 053 302	915 955	69 014	79 955	638 384	91 397	6 848 007
Dont Impayés (*)	412	68 360	2 022	13 985	162 679	34 870	282 338

(8) La répartition par secteur d'activité des crédits octroyés sous forme de décaissements et engagements par signature se présente comme suit au 31 décembre 2013 :

Secteur d'activité	2013	%	2012	%
I-AGRICULTURE	147 684	2,16%	146 191	2,29%
II- INDUSTRIE	1 664 560	24,31%	1 656 259	25,93%
Mine	8 222	0,12%	9 376	0,15%
Energie	61 416	0,90%	50 699	0,79%
Industrie agroalimentaire	271 234	3,96%	307 804	4,82%
Matériaux de construction	316 571	4,62%	302 290	4,73%
Industrie mécanique et électrique	324 984	4,75%	317 703	4,97%
Chimie et caoutchouc	238 165	3,48%	222 904	3,49%
Textile	25 382	0,37%	25 908	0,41%
Habillement et cuir	66 300	0,97%	74 431	1,17%
Bois, liège et ameublement	38 161	0,56%	39 599	0,62%
Papier, imprimerie et industries diverses	148 248	2,16%	148 094	2,32%
Bâtiment et travaux publics	165 879	2,42%	157 450	2,46%
III- SERVICES	5 035 763	73,54%	4 586 040	71,79%
Tourisme	579 218	8,46%	443 515	6,94%
Transport et télécommunication	423 013	6,18%	555 758	8,70%
Commerce agroalimentaire	89 749	1,31%	95 224	1,49%
Commerce matériaux de construction	120 094	1,75%	115 384	1,81%
Commerce quincaillerie et assimilés	215 049	3,14%	201 017	3,15%
Commerce textile et cuir	78 133	1,14%	69 260	1,08%
Commerces divers	562 271	8,21%	502 228	7,86%
Santé	137 455	2,01%	106 309	1,66%
Finance	282 505	4,13%	332 813	5,21%
Loisirs et Cultures	40 270	0,59%	37 496	0,59%
Particuliers	1 340 377	19,57%	1 107 880	17,34%
Divers	156 067	2,28%	151 546	2,37%
Promotion immobilière	1 011 562	14,77%	867 609	13,58%
Total	6 848 007	100,00%	6 388 490	100,00%

Les engagements (hors ceux accordés au secteur public) relatifs aux dix premiers groupes d'affaire représentent **13%** du total des engagements de la banque au 31.12.2013.

(9) La ventilation selon la durée résiduelle des créances sur la clientèle hors provisions et agios réservés se présente comme suit :

Description	<= 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Comptes débiteurs de la clientèle	716 352	-	-	-	716 352
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires	1 296 206	870 723	1 792 263	945 155	4 904 348
Crédits sur ressources spéciales	6 949	50 036	219 746	193 366	470 097
Total	2 019 507	920 759	2 012 009	1 138 521	6 090 797

(10) La ventilation par nature de la relation des créances sur la clientèle se détaille comme suit :

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Comptes débiteurs de la clientèle	-	418	715 934	716 352
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires	1 500	51 826	4 247 007	4 300 333
Crédits sur ressources spéciales	-	15 803	454 294	470 097
Total	1 500	68 047	5 417 235	5 486 782

Note 1.4 : Portefeuille titres commercial

Cette rubrique accuse au 31.12.2013 un solde de 435 616 KDT contre un solde de 290 711 KDT au 31.12.2012 et se détaille comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Titres de transaction	3 926	4 009	(83)	(2%)
Bons de Trésor	3 926	4 009	(83)	(2%)
Titres de placement	431 690	286 702	144 988	51%
Titres à revenu fixe	425 797	284 544	141 253	50%
Bons de Trésor	320 127	210 924	109 203	52%
Créances rattachées	9 411	6 647	2 764	42%
Emprunts obligataires	93 063	65 475	27 588	42%
Créances rattachées	3 196	1 498	1 698	113%
Titres à revenu variable	5 893	2 158	3 735	173%
Actions	6 442	2 522	3 920	155%
Provisions pour moins value latente des actions	(549)	(364)	(185)	51%
Total	435 616	290 711	144 904	50%

Au 31.12.2013, la plus-value latente sur les actions cotées et les titres de placements est établie à 21 KDT.

La subdivision des actions, selon qu'elles soient ou non cotées se présente comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Actions cotées	6 233	2 313	3 920	169%
Actions non cotées	209	209	-	0%
Total	6 442	2 522	3 920	155%

La ventilation des titres de transactions et de placements par nature de l'émetteur, se détaille comme suit :

Description	Organismes publics	Entreprises Liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Titres de transaction	3 926	-	-	-	3 926
Bons de Trésor	3 926	-	-	-	3 926
Titres de placement	353 459	-	21 940	56 291	431 690
Titres à revenu fixe	353 459	-	21 940	50 398	425 797
Bons de Trésor	329 538	-	-	-	329 538
Emprunts obligataires	23 921	-	21 940	50 398	96 259
Titres à revenu variable	-	-	-	5 893	5 893
Actions	-	-	-	5 893	5 893
Total	357 385	-	21 940	56 291	435 616

Les mouvements de provisions sur les actions se présentent comme suit en 2013 et comparativement à 2012 :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Montant brut des titres de placement à revenu variable	6 442	2 522	3 920	155%
Provision au 31/12/N-1	364	174	190	109%
Dotation de l'exercice	195	190	5	3%
Reprise de provisions	(10)	-	(10)	(100%)
Provision au 31/12/N	549	364	185	51%
Total net des titres de placement	5 893	2 158	3 735	173%

Note 1.5 : Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement accuse au 31.12.2013 un solde de 550 493 KDT contre 499 027 KDT au 31.12.2012. Son détail se présente comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Titres d'investissement (1)	329 299	292 735	36 564	12%
Titres de participation (2)	43 450	29 974	13 476	45%
Parts dans les entreprises associées (3)	107 130	103 796	3 334	3%
Parts dans les entreprises liées (4)	23 674	23 135	539	2%
Participation avec convention en rétrocession (5)	46 940	49 387	(2 447)	(5%)
Total	550 493	499 027	51 466	10%

Le tableau des mouvements du portefeuille titres d'investissement se présente comme suit :

Description	Valeurs brutes au 31.12.2012	Montant restant à libérer	Créances rattachées	Provisions	Total net au 31.12.2012	Acquisition/ autres entrée 2013	Cession/autres sorties 2013	Valeurs brutes au 31.12.2013	Créances rattachées	Montant restant à libérer	Dotations 2013	Reprise 2013	Provisions	Total au 31.12.2013
Titres d'investissement hors														
Fonds gérés	110 922	-	5 403	(270)	116 055	-	(9 882)	101 040	5 024	-	(30)	-	(300)	105 764
Titres d'investissements														
Fonds gérés	178 333	-	-	(1 653)	176 680	66 853	(19 514)	225 672	-	-	(484)	-	(2 137)	223 535
Titres de participation	36 773	-	-	(6 799)	29 974	16 415	(304)	52 884	-	(2 303)	(379)	47	(7 131)	43 450
Parts dans les entreprises associées	104 547	(2 175)	2 681	(1 257)	103 796	16 193	(11 155)	109 585	-	(1 200)	-	2	(1 255)	107 130
Parts dans les entreprises liées	40 176	(15 191)	-	(1 851)	23 134	-	-	40 176	-	(15 191)	-	540	(1 312)	23 674
Participation avec convention en rétrocession	44 417	-	5 570	(600)	49 387	7 261	(7 542)	44 136	4 404	-	(1 000)	-	(1 600)	46 940
Total	515 168	(17 366)	13 654	(12 430)	499 026	106 722	(48 397)	573 493	9 428	(18 694)	(1 893)	589	(13 735)	550 493

Il est à préciser que les titres de Clinique El Amen Gafsa, Clinique El Amen Beja ainsi que Hôpital Privé El Amen comptabilisés au 31/12/2013 pour un total de 5 052 KDT, ont été transférés de la rubrique parts dans les entreprises associées à la rubrique titres de participations.

(1) Titres d'investissement

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2013 et au 31.12.2012 :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Bons de Trésor	104 756	104 846	(90)	(0%)
Bons de Trésor	99 770	99 869	(100)	(0%)
Créances rattachées	4 986	4 977	9	0%
Obligations	1 008	11 210	(10 202)	(91%)
Obligations brutes	1 270	11 053	(9 783)	(89%)
Provisions sur obligations	(300)	(270)	(30)	11%
Créances rattachées	38	427	(389)	(91%)
Fonds gérés	223 535	176 680	46 855	27%
Encours brut des fonds gérés	225 672	178 333	47 339	27%
Provisions sur fonds gérés	(2 137)	(1 653)	(484)	29%
Total	329 299	292 735	36 563	12%

(2) Titres de participation

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2013 et au 31.12.2012 :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Titres de participation	52 884	36 773	16 111	44%
Provisions sur titres de participation	(7 132)	(6 799)	(333)	5%
Montant restant à libérer sur titres participations	(2 302)	-	(2 302)	(100%)
Total	43 450	29 974	13 476	45%

La subdivision des titres de participation, selon qu'ils soient ou non cotées se présente comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Titres cotés	9 050	5 093	3 957	78%
Titres non cotés	43 834	31 680	12 154	38%
Titres de participation	52 884	36 773	16 111	44%

Le détail des titres de participation se présente comme suit :

Titre	% de détention	Provision		Provision	
		31.12.2013	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2012
BATAM	13,71%	5 490	(5 490)	5 490	(5 490)
PGH	0,43%	5 093	-	5 093	-
FCPR AMEN CAPITAL	100,00%	5 000	-	5 000	-
FCPR AMEN CAPITAL2	100,00%	5 000	-	5 000	-
STE PRIVE HOPITAL EL AMEN	18,00%	4 320	-	-	-
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	1,37%	3 200	-	3 200	-
FCPR TUNINVEST CROISSANCE	18,75%	3 000	-	-	-
SYPHAX AIRLINES	3,59%	2 000	-	-	-
HANNIBAL LEASE	3,50%	1 957	-	-	-
FCPR MAXULA ESPOIR	4,29%	1 500	-	-	-
ALTERMED APEF	3,33%	1 427	(338)	1 119	(291)
UNION DE FACTORING	9,24%	1 387	-	1 387	-
FCP SICAV MAC EPARGNANT	11,47%	1 100	(33)	1 000	(18)
FCPR TUNISIAN DEVELOPPEMENT	6,67%	1 003	-	1 003	-
PHENICIA SEED FUND	10,06%	1 000	(124)	1 000	(83)
FINACORP OBLIGATION SICAV	14,87%	1 000	-	1 000	-
SOCIETE TUNIS CENTER	9,38%	938	-	938	-
LA MARINE HAMMAMET SUD	3,59%	700	(398)	700	(422)
COMPAGNIE TUNE ASSURANCE DU COMMERCE EXTERIEUR "C O T U N A C E"	3,22%	689	-	200	-
FCP MAC CROISSANCE	13,69%	650	(54)	-	-
LA MAISON DES BANQUES	7,15%	588	(243)	588	(257)
FCP CAPITALISATION EN GARANTIE	0,94%	500	-	500	-
FCPR VALEUR DEVELOPPEMENT	16,67%	500	(18)	500	-
TAYSIR MICRO FINANCE	16,67%	500	-	-	-
ADVANS TUNISIE	9,90%	446	-	-	-
SOCIETE INTER-BANK SERVICE	3,10%	400	(170)	400	-
STEG ENERGIES RENOUVLABLES	8,00%	400	(83)	400	(49)
CLINIQUE EL AMEN GAFSA	7,66%	372	-	-	-
CLINIQUE EL AMEN BEJA	5,54%	360	-	-	-
SOCIETE DEVELOPPEMENT EXPOR. Z. FRANCHE ZARZIS	5,02%	300	-	300	-
MICROCRED TUNISIE SA	10,00%	300	-	-	-
FCP SMART EQUITY	4,72%	299	-	299	-
SOCIETE MONETIQUE TUNISIE	10,37%	280	-	280	-
SIBTEL	6,75%	236	-	236	-
MAXULA D'INVESTISSEMENT SICAV	1,93%	200	-	200	-
SOCIETE TUNISIENNE DE GARANTIE	5,00%	150	-	150	-
STICODEVAM	3,33%	104	-	90	-
FCP MAC EQUILIBRE	4,66%	100	-	-	-
SOCIETE INVESTISSEMENT NORD OUEST S.O.D.I.N.O	0,21%	100	(17)	100	(26)
SAGES	15,10%	76	(76)	76	(76)
CLINIQUE LA MARSA	2,07%	76	-	380	-
AUTRES		143	(88)	145	(87)
		52 884	(7 132)	36 773	(6 799)

(3) Parts dans les entreprises associées

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2013 et au 31.12.2012 :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Parts dans les entreprises associées	109 586	104 547	5 039	5%
Montant restant à libérer sur les parts dans les entreprises associées	(1 200)	(2 175)	975	(45%)
Créances rattachées	-	2 682	(2 682)	(100%)
Provisions sur parts dans les entreprises associées	(1 256)	(1 258)	2	(0%)
Total	107 130	103 796	3 334	3%

La subdivision des parts dans les entreprises associées selon qu'elles soient ou non cotées se présente comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Titres cotés	62 265	51 542	10 723	21%
Titres non cotés	47 321	53 005	(5 684)	(11%)
Parts dans les entreprises associées	109 586	104 547	5 039	5%

Le détail des parts dans les entreprises associées se présente comme suit :

Titre	% de détention	Provision		Provision	
		31.12.2013	31.12.2012	31.12.2013	31.12.2012
TUNISIE LEASING	32,48%	31 473	-	24 278	-
ENNAKEL	8,14%	30 792	-	27 264	-
MAGHREB LEASING ALGERIE "MLA"	40,74%	30 166	-	28 212	-
HOPITAL PRIVEE EL AMEN	-	-	-	7 200	-
AMEN SANTE	16,00%	5 500	-	2 200	-
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE	30,00%	2 400	-	2 400	-
SOCIETE EL IMRANE	30,00%	2 100	-	2 100	-
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	30,00%	1 950	-	1 950	-
CLINIQUE EL AMEN BEJA	-	-	-	1 800	-
CLINIQUE EL AMEN GAFSA	-	-	-	1 090	-
SOCIETE EL KHIR	30,00%	1 560	(1 163)	1 560	(1 163)
HAYETT	25,00%	1 013	-	1 013	-
SOCIETE KAWARES	29,36%	969	-	969	-
SOCIETE AMEN INVEST	36,90%	494	-	494	-
SOCIETE TUNISYS	29,85%	448	-	448	-
SUNAGRI	27,00%	216	-	-	-
TUNINVEST INTER SICAR	30,00%	150	-	150	-
SICAV AMEN	0,09%	146	(93)	146	(95)
TUNINVEST INNOVATION SICAR	27,27%	135	-	1 200	-
SOCIETE AMEN PREMIERE	0,03%	74	-	74	-
		109 586	(1 256)	104 547	(1 258)

(4) Parts dans les entreprises liées

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2013 et au 31.12.2012 :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Parts dans les entreprises liées	40 177	40 177	-	-
Montant restant à libérer sur les parts dans les entreprises associées	(15 191)	(15 191)	-	-
Provisions sur parts dans les entreprises liées	(1 312)	(1 851)	539	(29%)
Total	23 674	23 135	539	2%

Le détail des parts dans les entreprises liées se présente comme suit :

Titre	% de détention	Provision		Provision	
		31.12.2013	31.12.2012	31.12.2013	31.12.2012
AMEN FINANCE COMPANY	30,00%	30 000	-	30 000	-
SOCIETE AMEN PROJECT	53,01%	4 790	-	4 790	-
SOGEREC	39,63%	2 616	(1 312)	2 616	(1 851)
SICAR AMEN	88,20%	2 205	-	2 205	-
SOCIETE LE RECOUVREMENT	99,88%	300	-	300	-
AMEN CAPITAL	60,00%	266	-	266	-
		40 177	(1 312)	40 177	(1 851)

(5) Titres avec convention de rétrocession

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2013 et au 31.12.2012 :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Participation avec convention en rétrocession	44 136	44 417	(281)	(1%)
dont Avances sur règlement portage MLA/TLG (*)	(8 455)	(4 405)	(4 050)	92%
Créances rattachées	4 404	5 570	(1 166)	(21%)
Provisions sur participation avec convention en rétrocession	(1 600)	(600)	(1 000)	167%
Total	46 940	49 387	(2 447)	(5%) (*)

Les participations avec convention de rétrocession comportent le portage des titres Maghreb leasing Algérie (MLA) conclu avec Tunisie leasing pour un montant souscrit de 8 455 KDT.

Les renseignements sur les entreprises filiales de la banque se présentent comme suit :

Filiale	Adresse	Activité	Participation détenue (%)	Capitaux propres 2013	Résultat net 2013
Sicar Amen	Amen Bank	SICAR	88,20%	6 491	1 460
Le Recouvrement	Amen Bank	Société de recouvrement de créances	99,88%	802	491
Amen Project	Amen Bank	Société d'investissement	53,01%	10 409	796
SOGEREC	124 Avenue de la liberté, 1002 Tunis Belvédère	Société de recouvrement de créances	63,86%	3 297	1 351
Amen Capital	124 Avenue de la liberté, 1002 Tunis Belvédère	Société de gestion de fonds	60,00%	321	17
Amen Finance Company	Amen Bank	Société de participations	30,00%	49 735	(332)

Note 1.6 : Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent au 31.12.2013 un solde de 111 765 KDT contre un solde de 107 914 KDT au 31.12.2012 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Immobilisations incorporelles	2 313	1 526	787	52%
Immobilisations incorporelles	7 772	6 236	1536	25%
Amortissement des immobilisations incorporelles	(5 275)	(4 526)	(749)	17%
Provision sur immobilisations incorporelles	(184)	(184)	-	-
Immobilisations corporelles	105 814	98 113	7 701	8%
Immobilisations corporelles	160 848	150 589	10 259	7%
Amortissement des immobilisations corporelles	(55 034)	(52 476)	(2 558)	5%
Immobilisations encours	3 638	8 275	(4 637)	(56%)
Immobilisations encours	3 638	8 275	(4 637)	(56%)
Total	111 765	107 914	3 851	4%

Aucune garantie ou sûreté n'est consentie à des tiers sur les immobilisations de la banque.

Le montant des immobilisations détenues par la banque et prêtées à être cédées totalisent au 31.12.2013 un montant de 16 385 KDT.

Les flux de mouvements des immobilisations, tenant compte des acquisitions et des cessions, se présentent comme suit :

	31/12/2012	Acquisition s	Cession/ Transfert	Valeur Brut au 31/12/2013	Amort cum 31/12/2012	DOT 2013	Amort immob sorties	Amort cum 31/12/2013	Valeur Nette au 31/12/2013
1) Immobilisations Incorporelles	6 052	1 536	-	7 588	4 525	886	136	5 275	2 313
* Fonds de commerce	-	-	-	-	-	-	-	-	-
* Logiciels	5 087	1 536	-	6 623	4 019	846	136	4 729	1 894
* Droit au bail	965	-	-	965	506	40	-	546	419
2) Immobilisations Corporelles	150 589	17 036	6 776	160 848	52 477	4 702	2 145	55 034	105 814
Immobilisations d'exploitation	74 157	8 281	946	81 492	21 709	2 309	1 002	23 017	58 476
* Terrains d'exploitation	3 689	-	24	3 665	-	-	-	-	3 665
* Bâtiments	53 391	3 782	374	56 799	9 042	1 166	168	10 040	46 759
* Aménagements de bâtiments	17 078	4 499	548	21 029	12 667	1 143	834	12 977	8 052
Immobilisations hors exploitation	39 432	5 306	4 686	40 052	3 219	98	-	3 318	36 735
* Terrains hors exploitation	737	-	68	669	-	-	-	-	669
* Bâtiments	38 695	5 306	4 618	39 383	3 219	98	-	3 318	36 066
* Aménagements de bâtiments	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mobiliers et Matériel de Bureau	5 885	410	577	5 718	3 656	416	549	3 523	2 195
Matériels de Transport	2 529	320	183	2 666	2 092	134	197	2 029	637
Matériels Informatique	16 443	2 299	82	18 660	14 020	842	224	14 639	4 022
Machines DAB	5 680	337		6 017	3 641	466	-	4 105	1 912
Coffres Forts	2 249			2 249	1 105	157	-	1 263	987
Autres Immobilisations	4 213	83	302	3 994	3 035	280	173	3 142	853
3) Immobilisation en cours	8 275	2 499	7 136	3 638	-	-	-	-	3 638
Immobilisations corporelles en cours .	5 306	1 893	3 654	3 545	-	-	-	-	3 545
Immobilisations incorporelles en cours .	2 969	606	3 482	93	-	-	-	-	93
TOTAUX	164 915	21 071	13 912	172 074	57 002	5 588	2 281	60 309	111 765

Note 1.7: Autres actifs

Les autres actifs totalisent au 31.12.2013 un montant de 96 026 KDT contre un montant de 93 129 KDT et se détaillant comme suit:

Description	31.12.2012		31.12.2012		%
	31.12.2013	retraité	publié	Variation	
Comptes d'attente et de régularisation	35 614	43 224	43 224	(7 610)	(18%)
<i>Comptes d'attente</i>	<i>30 995</i>	<i>42 980</i>	<i>42 980</i>	<i>(11 985)</i>	<i>(28%)</i>
Comptes d'attente de la salle de marché (A)	16 319	30 397	30 397	(14 078)	(46%)
Comptes d'attente de la compensation	7 711	14 386	14 386	(6 675)	(46%)
Autres comptes d'attente	6 965	(1 803)	(1 803)	8768	(486%)
Comptes de régularisation	4 619	244	244	4 375	1 793%
Autres	60 412	49 905	49 545	10 507	21%
Stock de matière, fourniture et timbres	918	643	643	275	43%
Etat, impôts et taxes	527	2 240	2 240	(1 713)	(76%)
Allocations familiales	259	201	201	58	29%
Dépôts et cautionnements	117	117	117	-	-
Opérations avec le personnel	44 530	40 514	40 514	4 016	10%
Débiteurs divers	11 105	2 880 (*)	2 520	8 225	286%
Créances sur l'Etat	1 658	1 804	1 804	(146)	(8%)
Autres	1 298	1 506	1 506	(208)	(14%)
Total Autres Actifs	96 026	93 129	92 769	2 897	3%

(*)La provision sur les affaires en contentieux a été reclassée de la rubrique AC 07 «Autres Actifs » à la rubrique PA 05 « Autres Passifs ».

Les comptes en dinars de la rubrique AC 07 au 31.12.2013 sont rapprochés et justifiés.

Les mouvements nets des provisions sur les comptes de la rubrique AC7 se présentent comme suit:

Description	31.12.2012		31.12.2012		%
	31.12.2013	retraité	publié	Variation	
Provision sur comptes d'attente et de régularisation	11 362	10 944	10 944	418	4%
Provision sur comptes d'attente de la compensation	9 929	10 258	10 258	(329)	(3%)
Provision sur autres comptes d'attente	1 433	686	686	747	109%
Provision sur autres comptes de la rubrique AC7	20 098	19 471	19 831	627	3%
Provision sur opérations avec le personnel	838	662	662	176	27%
Provision sur débiteurs divers	3 549	3 429 (*)	3 789	120	3%
Provisions sur autres comptes	15 711	15 380	15 380	331	2%
Total	31 460	30 415	30 775	1 045	3%

(*) Le chiffre de 2012 a été retraité pour les besoins de comparabilité.

Il est à noter que les comptes d'attente de la salle des marchés comportent des soldes non justifiés. Des efforts ont été déployée pour les apurer. Ces travaux d'apurement sont à un stade d'avancement de 90%.

La situation de ces comptes au 31.12.2013 se présente comme suit :

	2013	2 012
Dinars en instance d'affectation	(194 259)	(36 831)
Devise en instance d'affectation (260)	174 003	26 119
Comptes de virements devises en instance d'imputation (261)	21 015	46 025
Devise en instance d'affectation financement en devise (279)	15 550	(9 546)
Autres	11	4 630
Comptes d'ajustement des comptes en devises	-	998
Comptes position et cv position bilan de couverture	11	3 645
Comptes position et cv position bilan spot	-	(13)
Total	16 319	30 397

(2) Notes explicatives sur le bilan- Passifs

Note 2.1: Banque Centrale de Tunisie

Le solde de cette rubrique correspond aux dettes envers la Banque Centrale de Tunisie.

Au 31.12.2013, cette rubrique accuse un solde de 490 081 KDT enregistrant ainsi une baisse de 62 511 KDT par rapport au 31.12.2012.

Note 2.2: Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31.12.2013 un solde de 166 556 KDT contre un solde de 214 871 KDT au 31.12.2012 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Dépôts et avoirs des Etablissements Bancaires	161 844	211 405	(49 561)	(23%)
Dépôts et avoirs des Etablissements Financiers	4 712	3 466	1 246	36%
Total	166 556	214 871	(48 315)	(22%)

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires se détaillent comme suit:

Description	31.12.2013	31.12.2011	Variation	%
Avoirs des Etablissements Bancaires	26 833	36 653	(9 820)	(27%)
Emprunts auprès des Etablissements Bancaires	135 011	174 752	(39 741)	(23%)
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	161 844	211 405	(49 561)	(23%)

Tous les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers ont une maturité résiduelle de moins de 3 mois.

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit :

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Dépôts et avoirs des Etablissements Bancaires	-	-	161 844	161 844
Dépôts et avoirs des Etablissements Financiers	-	-	4 712	4 712
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	-	-	166 556	166 556

Toutes les dettes sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

Note 2.3: Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle accusent au 31.12.2013 un solde de 4 964 477 KDT contre un solde de 4 395 112 KDT au 31.12.2012 et se décomposent comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Dépôts à vue	1 349 301	1 220 714	128 587	11%
Autres dépôts et avoirs de la clientèle	3 615 176	3 174 398	440 778	14%
Epargne	840 179	749 261	90 918	12%
Dépôts à terme	2 681 922	2 305 936	375 986	16%
Dépôts à terme en dinars	2 365 505	1 945 919	419 586	22%
Dettes rattachées sur dépôts à terme en dinars	(8 335)	10 277	(18 612)	(181%)
Dépôts à terme en devises	324 213	349 115	(24 902)	(7%)
Dettes rattachées sur dépôts à terme en devises	539	625	(86)	(14%)
Autres sommes dues à la clientèle	93 075	119 201	(26 126)	(22%)
Total	4 964 477	4 395 112	569 365	13%

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Description	<= 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Ne disposant pas de maturité	Total
Dépôts à vue	1 349 301	-	-	-	-	1 349 301
Epargne	840 179	-	-	-	-	840 179
Dépôts à terme	1 050 457	1 318 219	321 042	-	-	2 689 718
Autres sommes dues à la clientèle	-	-	-	-	93 075	93 075
Dettes rattachées	(7 796)	-	-	-	-	(7 796)
Total	3 232 141	1 318 219	321 042	-	93 075	4 964 477

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par nature de la relation se présente comme suit :

RUBRIQUES	Entreprises Liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Dépôts à vue	784	41 684	1 306 833	1 349 301
Epargne	-	-	840 179	840 179
Dépôts à terme	-	50 000	2 631 922	2 681 922
Autres sommes dues à la clientèle	-	-	93 075	93 075
	784	91 684	4 872 009	4 964 477

Note 2.4: Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2013 à 846 029 KDT contre 730 513 KDT au 31.12.2012 se détaille comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Emprunts Matérialisés	247 068	268 429	(21 361)	(8%)
Ressources Spéciales	598 961	462 084	136 877	30%
Total	846 029	730 513	115 516	16%

Le solde des emprunts matérialisés se subdivise comme suit au 31.12.2013 et au 31.12.2012 :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Emprunts Matérialisés	241 817	262 988	(21 171)	(8%)
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	5 251	5 441	(190)	(3%)
Total	247 068	268 429	(21 361)	(8%)

Le tableau des mouvements des emprunts matérialisés au 31.12.2013 se détaille comme suit :

Emprunt	nature	Capital Initial	Date d'émission	date d'échéance	Taux	encours au 31/12/2012	nouveaux emprunts	Remboursements	encours au 31/12/2013
EMPRUNT OBLIGATAIRE AMEN BANK									
AMEN BANK 2006	EO	40 000	01/01/2005	29/01/2017	TMM+1%	20 000		4 000	16 000
AMEN BANK 2008	Sub	20 000	01/05/2008	21/05/2023	6,50%	14 666		1 333	13 333
AMEN BANK 2008	Sub	20 000	01/05/2008	21/05/2028	7,00%	16 000		1 000	15 000
AMEN BANK 2009	Sub	30 000	30/09/2009	30/09/2024	5,45%	23 997		2 001	21 996
AMEN BANK 2009	Sub	30 000	30/09/2009	30/09/2024	TMM+0,85%	23 997		2 001	21 996
AMEN BANK 2010	Sub	80 000	01/08/2010	31/08/2025	TMM+0,85%	69 328		5 336	63 992
AMEN BANK 2011-1	Sub	40 500	26/09/2011	25/09/2021	6,10%	36 450		4 050	32 400
AMEN BANK 2011-2	Sub	9 500	27/09/2011	25/09/2021	TMM+1%	8 550		950	7 600
AMEN BANK 2012	Sub	40 000	26/09/2012	17/09/2022	6,25%	40 000		4 000	36 000
AMEN BANK 2012 -2	Sub	10 000	27/09/2012	17/09/2022	TMM+1,3%	10 000		1 000	9 000
EMPRUNT SOUS SEING PRIVE									
Emprunt sous seing privé	privé	5 000	17/10/2012	26/12/2022	TMM+2%	-	5 000	500	4 500
Total		325 000				262 988	5 000	26 171	241 817

Le solde des ressources spéciales se subdivise comme suit au 31.12.2013 et au 31.12.2012 :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Ressources budgétaires	5 649	5 280	369	7%
Ressources extérieures	593 312	456 804	136 508	30%
Total	598 961	462 084	136 877	30%

La ventilation des ressources extérieures par ligne se détaille comme suit :

	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Lignes extérieures en dinars	561 382	426 806	134 576	32%
Ligne BIRD	934	934	-	-
Ligne ITALIENNE	16 735	19 698	(2 962)	(15%)
Ligne ALLEMANDE "FOCR ED"S	195	282	(87)	(31%)
Ligne CFD (MISE À NIVEAU)	11 974	3 435	8 539	249%
Ligne CFD restructuration financière	15 834	18 611	(2 778)	(15%)
Ligne CAPITAL RISQUE BEI	138	138	-	-
Ligne BANQUE MONDIALE POUR LE FINAN. MICROS ET PME	8 000	5 411	2 589	48%
Ligne ESPAGNOLE (BCT 2002/7)	5 840	5 350	491	9%
Ligne AFD HOTELLERIE	47 509	34 557	12 952	37%
Ligne BEI INVESTISSEMENT	439 615	325 688	113 928	35%
Ligne KREDITANSTALT FÜR WIEDERAUFBAU (KfW)	4 452	6 678	(2 226)	(33%)
Ligne BM EFFECACITE ENERG	10 155	6 025	4 130	69%
Lignes extérieures en devise	29 321	26 979	2 342	9%
Ligne BEI EN EURO "BEI"	29 320	26 978	2 342	9%
Ligne KfW EN EURO	1	1	-	-
Total	590 703	453 785	136 918	30%

La ventilation des emprunts et ressources spéciales selon la durée résiduelle se présente comme suit :

RUBRIQUES	<= 3 mois	Plus de 3 mois et moins	Plus d'un an et moins de 5	Plus de 5 ans	Total
Emprunts matérialisés	9 251	28 500	96 667	112 650	247 068
Emprunts matérialisés	4 000	28 500	96 667	112 650	241 817
Dettes rattachées	5 251	-	-	-	5 251
Ressources extérieures	8 055	41 108	284 899	259 250	593 312
Ressources extérieures en dinars	4 690	39 282	268 226	249 184	561 382
Ressources extérieures en devises	756	1 826	16 674	10 065	29 321
Dettes rattachées	2 609	-	-	-	2 609
Ressources budgétaires	2 969	183	1 406	1 090	5 649
Ressources budgétaires	2 943	183	1 406	1 090	5 622
Dettes rattachées	26	-	-	-	26
Total	20 275	69 792	382 972	372 990	846 029

La ventilation des emprunts et ressources spéciales selon la nature de la relation se présente comme suit :

RUBRIQUES	Entreprises Liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Emprunts matérialisés	15 600	39 309	192 159	247 068
Ressources budgétaires	-	-	5 649	5 649
Ressources extérieures	-	-	593 312	593 312
Total	15 600	39 309	791 120	846 029

Note 2.5: Autres passifs

Les autres passifs se subdivisent comme suit au 31.12.2013 et au 31.12.2012:

Description	31.12.2013	31.12.2012 retraité	31.12.2012 publié	Variation	%
Provisions sur Engagement par signature	6 251	5 945	5 945	306	5%
Autres provisions pour passifs et charges	4 765	3 694 (*)	3 333	1 071	29%
Provisions pour passifs et charges	11 016	9 639	9 278	1 377	14%
Comptes d'attente et de régularisation	179 013	177 887	177 888	1 126	1%
<i>Comptes d'attente</i>	4 276	2 010	2 010	2 266	113%
<i>Comptes de régularisation</i>	(3)	(3)	(3)	-	-
<i>Créditeurs divers</i>	156 455	164 277	164 278	(7 822)	(5%)
Créditeurs divers sur comptes de la compensation	109 006	132 170	132 170	(23 164)	(18%)
Dépôts du personnel	3 822	3 803	3 804	19	0%
Charges à payer	43 627	28 304	28 304	15 323	54%
<i>Etat, impôts et taxes</i>	17 035	11 280	11 280	5 755	51%
<i>Autres</i>	1 250	323	323	927	287%
Total Autres passifs	190 029	187 526	187 166	2 503	1%

(*)La provision sur les affaires en contentieux a été reclassée de la rubrique AC 07 «Autres Actifs » à la rubrique PA 05 « Autres Passifs ».

(3) Notes explicatives sur le bilan- Capitaux propres

Les capitaux propres d'Amen Bank ont atteint 568 459 KDT au 31.12.2013 enregistrant ainsi une augmentation de 158 092 KDT par rapport au 31.12.2012 retraité.

Cette augmentation provient de :

La réalisation de l'augmentation du capital le 12 juin 2013 pour 75 349 KDT ;
L'affectation du résultat de 2012 avec des dividendes à distribuer pour (17 000) KDT;
Du résultat arrêté au 31.12.2013 pour 99 804 KDT ;
Des mouvements sur fonds social et de retraite pour (60) KDT.

L'assemblée générale extraordinaire du 05 mars 2013 a décidé de porter le capital social de 100 000 000 de dinars à 122 220 000 de dinars.

L'augmentation du capital social s'est réalisée comme suit :

- I. Incorporation des réserves d'un montant de 10 millions de dinars et l'émission de 2.000.000 actions nouvelles gratuites attribuées aux anciens actionnaires détenteurs des 20.000.000 actions composant le capital avant l'augmentation par incorporation des réserves.
- II. Augmentation de capital d'un montant de 12 220 milles de dinars par l'émission de 2 444 000 actions nouvelles totalement souscrites en numéraire par la Société Financière Internationale -SFI- (IFC) et libérées intégralement à la souscription. Le prix d'émission par action nouvelle souscrite est de 30,830 dinars, soit 5 dinars de valeur nominale et 25,830 dinars de prime d'émission par action.

Le capital social de AMEN BANK est ainsi porté de 100 millions de dinars à 122 220 millions dinars divisés en 24.444.000 actions de nominal 5 dinars.

En application de l'article 19 de la loi N° 2013-54 du 30 Décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31.12.2013 à 407 845 KDT et se détaillent comme suit :

+Réserve spéciale de réinvestissement :	187 584
+Plus values sur cession de titres :	13 438
+Réserves extraordinaires:	73 046
+Prime d'émission :	120 979
+Résultat de la période :	99 804
- Modifications comptables	(84 973)
- Affectation en réserve légale 2013	(2 033)

= Total des fonds propres distribuables en franchise de retenue : 407 845

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital social	Réserve légale	Réserves à régime spécial et réinvestissement	Réserves extraordinaires	Primes d'émission	Modifications comptables	Fonds social et de retraite	Ecart de réévaluation	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Totaux
Capitaux Propres au 31/12/2012 (*)	100 000	10 189	104 656	141 220	57 850	(73 234)	(*) 22 510	423	1	46 752	410 367
Affectation du résultat 2012 (3ème résolution)											
Réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réserve spéciale de réinvestissement	-	-	37 675	-	-	-	-	-	-	(37 675)	-
Réserves extraordinaires	-	-	-	517	-	-	-	-	-	(517)	-
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(17 000)	(17 000)
Fonds social et de retraite	-	-	-	-	-	-	3 300	-	-	(3 300)	-
Report à nouveau	-	-	-	-	-	-	-	-	(1)	1	-
<i>Transfert réserves extraordinaires à réserve à régime spéciale (6ème résolution)</i>	-	-	58 691	(58 691)	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation du capital	22 220	-	-	(10 000)	63 129	-	-	-	-	-	75 349
Autres mouvements sur les Capitaux Propres	-	-	-	-	-	(11 739)	-	-	-	11 739	-
Mouvements sur fond social et de retraite	-	-	-	-	-	-	(60)	-	-	-	(60)
Résultat de l'exercice 31/12/2013	-	-	-	-	-	-	-	-	-	99 804	99 804
Capitaux Propres au 31/12/2013	122 220	10 189	201 022	73 046	120 979	(84 973)	25 750	423	-	99 804	568 459

(*) Les chiffres de 2012 ont été retraités pour les besoins de comparabilité.

(4) Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

Note 4.1: Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2013 à 646 178 KDT contre 864 480 KDT au terme de l'exercice 2012 et se détaille comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Cautions	417 867	392 619	25 248	6%
Avals	218 619	461 004	(242 385)	(53%)
Autres garanties données	9 692	10 858	(1 166)	(11%)
Total	646 178	864 480	(218 302)	(25%)

L'encours des cautions se détaille au 31.12.2013 comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Cautions en faveur des banques (*)	146 201	148 542	(2 341)	(2%)
Cautions en faveur des établissements financiers	20 178	10 090	10 088	100%
Cautions en faveur de la clientèle	251 488	233 987	17 501	7%
Total	417 867	392 619	25 248	6%

(*) Il s'agit des contre garanties bancaires sur les banques étrangères.

L'encours des avals se détaille au 31.12.2013 comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Avals en faveur des banques locales(*)	138 000	160 050	(22 050)	(14%)
Avals sur emprunts obligataires	3 500	-	3 500	100%
Avals en faveur de la clientèle	77 119	300 954	(223 835)	(74%)
Total	218 619	461 004	(242 385)	(53%)

(*) Il s'agit des avals donnés en faveur des banques locales dans le cadre du refinancement sur le marché monétaire.

La ventilation des cautions par nature de la relation se présente comme suit:

RUBRIQUES	Entreprises Liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Cautions en faveur des banques	-	-	146 201	146 201
Cautions en faveur des établissements financiers	-	20 178	-	20 178
Cautions en faveur de la clientèle	-	389	251 099	251 488
Total	-	20 567	397 300	417 867

Note 4.2: Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont passés de 239 583 KDT au 31.12.2012 à 265 907 KDT au 31.12.2013 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Crédits documentaires Import	235 065	230 298	4 767	2%
Crédits documentaires Export	30 842	9 285	21 557	232%
Total	265 907	239 583	26 324	11%

La ventilation des engagements liés aux crédits documentaires selon la nature de la relation se présente comme suit:

RUBRIQUES	Entreprises Liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Crédits documentaires Import	-	111	234 954	235 065
Crédits documentaires Export	-	-	30 842	30 842
	-	111	265 796	265 907

Note 4.3: Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets refinançables donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31.12.2013 comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Effets refinançables donnés en garantie	234 000	327 000	(93 000)	(28%)
BTA donnés en garantie	256 000	215 000	41 000	19%
Total	490 000	542 000	(52 000)	(10%)

Note 4.4: Engagements donnés

Les engagements donnés s'élève au 31.12.2013 à 196 493 KDT et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Engagements de financement donnés	177 782	162 891	14 891	9%
Prêts interbancaires en devises confirmés et non encore livrés	-	3 104	(3 104)	(100%)
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués	169 695	153 452	16 243	11%
Autorisation de crédits par carte	8 087	6 335	1 752	28%
Engagements sur titres	18 709	18 223	486	3%
Participations non libérées	18 694	18 223	471	3%
Titres à recevoir	5	-	5	100%
Titres à livrer	10	-	10	100%
Total	196 491	181 114	15 377	8%

La ventilation des engagements donnés selon la nature des parties avec lesquelles les opérations sont conclues se présente comme suit:

RUBRIQUES	Entreprises Liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Engagements de financement donnés	-	-	177 782	177 782
Engagements de financement donnés	-	-	169 695	169 695
Autorisation de crédits par carte	-	-	8 087	8 087
Engagements sur titres	15 191	1 200	2 318	18 709
Participations non libérées	15191	1200	2 303	18 694
Titres à recevoir	-	-	5	5
Titres à livrer	-	-	10	10
Total	15 191	1 200	180 100	196 491

Note 4.5: Engagement de Financement reçus

Le solde de cette rubrique correspond aux placements en devises de la clientèle confirmés et non encore livrés. Cette rubrique accuse un solde de 1 582 KDT au 31.12.2013 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Engagements de financement reçus	1 582	2 057	(475)	(23%)
Auprès des établissements bancaires	-	-	-	
Auprès des établissements financiers	-	-	-	
Auprès des assurances	-	-	-	
Auprès de la clientèle	1 582	2 057	(475)	(23%)
Total	1 582	2 057	(475)	(23%)

La ventilation des engagements reçus selon la nature des parties avec lesquelles les opérations sont conclues se présente comme suit:

RUBRIQUES	Entreprises Liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Engagements de financement reçus	-	-	1 582	1 582
Auprès des établissements bancaires	-	-	-	-
Auprès des établissements financiers	-	-	-	-
Auprès des assurances	-	-	-	-
Auprès de la clientèle	-	-	1 582	1 582
Total	-	-	1 582	1 582

Note 4.6: Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31.12.2013 à 1 128 408 KDT contre 1 027 660 KDT au terme de l'exercice 2012. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

Note sur les opérations de change

Les opérations de change au comptant non dénouées à la date du 31/12/2013 s'élèvent à (1 736) KDT se présente comme suit:

Description	31.12.2013
Devises vendues au comptant à livrer	(52 655)
Devises achetées au comptant à recevoir	50 919
TOTAL	(1 736)

Les opérations de change au à terme contractées à des fins de couverture et non dénouées à la date du 31/12/2013 s'élèvent à (197 632) KDT se présente comme suit:

Description	31.12.2013
Devises vendues à terme à livrer	(235 282)
Devises achetées à terme à recevoir	37 650
TOTAL	(197 632)

(5) Notes explicatives sur l'état de résultat

Note 5.1: Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé en 2013 un montant de 394 012 KDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	2013	2012 retraité	2012 publié	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT	11 184	9 525	9 525	1 659	17%
Opérations avec la clientèle	359 621	276 645	276 645	82 976	30%
Autres intérêts et revenus assimilés	23 207	16 266	16 533	6 941	43%
Différentiel d'intérêt sur opérations de change	12 486	6 410	6 410	6 076	95%
Commissions à caractère d'intérêt	10 721	9 856 (*)	10 123	865	9%
Total	394 012	302 436	302 703	91 576	30%

(*) Les commissions sur remboursement anticipé des crédits ont été reclassées de la rubrique PR1 « intérêt et revenus assimilés » à la rubrique PR2 « commissions perçues».

Note 5.2: Commissions perçues

Les commissions perçues, totalisant en 2013 un montant 58 135 KDT, ont augmenté de 6 399 KDT par rapport à 2012 et se présentent comme suit :

Description	2013	2012 retraité	2012 publié	Variation	%
Chèques effets, virements, tenue de compte et autres moyens de paiement	31 106	25 975	25 975	5 131	20%
Opérations sur placement et titres	3 131	3 542	3 542	(411)	(12%)
Opérations de change	1 884	1 520	1 520	364	24%
Opérations de commerce extérieur	4 437	4 017	4 017	420	10%
Gestion, étude et engagement	9 294	9 065	8 799 (*)	229	3%
Opérations monétiques et de banque directe	7 433	7 008	7 008	425	6%
Autres commissions	850	609	609	241	40%
Total	58 135	51 736	51 469	6 399	12%

(*)Les commissions sur remboursement anticipé des crédits ont été reclassées de la rubrique PR1 « intérêt et revenus assimilés » à la rubrique PR2 « commissions perçues».

Note 5.3: Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières se détaillent comme suit en 2013 et 2012 :

Description	2013	2012 retraité	2012 publié	Variation	%
Gain net sur titres de transaction	196	1 040	1 040	(844)	(81%)
Gain net sur titres de placement	19 047	12 364 (*)	11 787	6 683	54%
Gain net sur opérations de change	19 243	13 827	13 827	5 416	39%
Total	38 486	27 231	26 654	11 255	41%

(*) Les intérêts perçus sur les emprunts obligataires ont été reclassés de la rubrique PR4 « Revenus du portefeuille d'investissement » à la rubrique PR3 « Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières».

Le gain net sur titres de placement se détaille comme suit :

Description	2013	2012 retraité	2012 publié	Variation	%
Titres de placement à revenu fixe	19 173	12 461	11 884	6 712	54%
Intérêts et revenus assimilés sur les BTA de placement	14 195	9 871	9 871	4 324	44%
Intérêts et revenus assimilés sur les Emprunts obligataires de placement	4 978	2 733 (*)	2 156	2 245	82%
Moins values de cession	-	(143)	(143)	143	(100%)
Titres de placement à revenu variable	(126)	(97)	(97)	(29)	29%
Dividendes sur les titres de placement	66	58	58	8	14%
Plus values de cession	77	35	35	42	121%
Moins values de cession des titres de placement	(83)	-	-	(83)	(100%)
Dotation aux provisions pour depreciation des titres de placement	(196)	(190)	(190)	(6)	3%
Reprise sur provisions pour depreciation des titres de placement	10	-	-	10	100%
Total	19 047	12 364	11 787	6 683	54%

(*) Les intérêts perçus sur les emprunts obligataires ont été reclassés de la rubrique PR4 « Revenus du portefeuille d'investissement » à la rubrique PR3 « Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières».

Le gain net sur opérations de change se présente comme suit:

Description	2013	2012	Variation	%
Gain net sur opérations de change BBE	2 792	2 675	117	4%
Gain net sur opérations de change en compte	15 999	11 108	4 891	44%
Autres résultats net de change	452	44	408	927%
Total	19 243	13 827	5 416	39%

Note 5.4: Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille investissement ont totalisé en 2013 un montant de 20 075 KDT contre 19 718 KDT en 2012. Leur détail se présente comme suit:

Description	2013	2012 Retraité	2012 publié	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	14 691	10 987 (*)	11 071	3 704	34%
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participations, entreprises liées, entreprises associées et co-entreprises	6 363	7 443	7 443	(1 080)	(15%)
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les participations avec conventions de rétrocession	(979)	1 288 (**)	2 500	(2 267)	(176%)
Total	20 075	19 718	21 014	357	2%

(*)Les plus values de cession sur titres avec convention de rétrocession ainsi que l'étalement de la prime et de la décote sur les BTA titres d'investissement ont été reclassés de la rubrique PR4 « Revenus du portefeuille titre d'investissement » à la rubrique PR6/CH5 « Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement ».

(**) Les intérêts perçus sur les emprunts obligataires ont été reclassés de la rubrique PR4 « Revenus du portefeuille d'investissement » à la rubrique PR3 « Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières».

Les intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement se présentent comme suit :

Description	2013	2012 retraité	2012 publié	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur Bons de Trésor	7 085	7 386 (*)	6 893	(301)	(4%)
Intérêts et revenus assimilés sur fonds gérés	7 468	3 577	3 577	3 891	109%
Intérêts et revenus assimilés sur emprunts obligataires	138	24 (**)	600	114	475%
Total	14 691	10 987	11 070	3 704	34%

(*) Les plus values de cession sur titres avec convention de rétrocession ainsi que l'étalement de la prime et de la décote sur les BTA titres d'investissement ont été reclassés de la rubrique PR4 « Revenus du portefeuille titre d'investissement » à la rubrique PR6/CH5 « Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement ».

(**) Les intérêts perçus sur les emprunts obligataires ont été reclassés de la rubrique PR4 « Revenus du portefeuille d'investissement » à la rubrique PR3 « Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières ».

Note 5.5: Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé en 2013 un montant de 255 194 KDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	2013	2012	Variation	%
Intérêts encourus et charges assimilées:	238 027	186 315	51 712	28%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	28 840	20 700	8 140	39%
Opérations avec la clientèle	179 052	140 111	38 941	28%
Emprunts et ressources spéciales	30 135	25 504	4 631	18%
Autres intérêts et charges	17 167	8 744	8 423	96%
Différentiel d'intérêt sur opération de change	8 332	4 495	3 837	85%
Commissions de couverture contre le risque de change et autres commissions sur les lignes extérieures	8 835	4 250	4 585	108%
Total	255 194	195 059	60 135	31%

Note 5.6: Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs

Le coût du risque relatif aux créances, autres éléments d'actifs et passifs a totalisé en 2013 un montant de 62 921 KDT, enregistrant une baisse de 8 639 KDT par rapport à l'exercice 2012 retraité. Son détail se présente comme suit:

Description	2013	2012 retraité	2012 Publié	Variation	%
Dotation aux provisions sur créances douteuses	78 501	51 990	51 990	26 511	51%
Dotation aux provisions sur créances courantes	2 234	-	-	2 234	100%
Dotation aux provisions collectives Cir BCT 2012-02	6 298	7 222	7 222	(924)	(13%)
Dotation aux provisions sur créances additionnels Cir BCT 2013-21	6 395	11 739 (*)	-	(5 344)	(46%)
Dotation aux provisions sur autres éléments d'actifs et autre risque et charge	5 595	1 450	1 450	4 145	286%
Total dotations	99 023	72 401	60 662	26 622	37%
Perte sur créances	10 580	2 654	2 654	7 926	299%
Total des dotations et des pertes sur créances	109 603	75 055	63 316	34 548	46%
Reprise sur provisions sur créances douteuses	(28 408)	-	-	(28 408)	(100%)
Reprise sur provisions sur créances additionnels Cir BCT 2013-21	(13 259)	-	-	(13 259)	(100%)
Reprise sur provisions sur autres éléments d'actifs et autre risque et charge	(4 978)	(3 491)	(3 491)	(1 487)	43%
Total dotations	(46 645)	(3 491)	(3 491)	(43 154)	1 236%
Recouvrement des créances radiées	(37)	(4)	(4)	(33)	825%
Total des reprises et des récupérations sur créances	(46 682)	(3 495)	(3 495)	(43 187)	1 236%
Total	62 921	71 560	59 821	(8 639)	(12%)

(*) Les chiffres de 2012 ont été retraités pour les besoins de comparabilité.

Note 5.7: Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé en 2013 un montant de (1 731) KDT, en baisse de 1 143 KDT par rapport à l'exercice 2012. Leur détail se présente comme suit:

Description	2013	2012 Retraité (*)	2012 Publié	Variation	%
Dotation aux provisions pour dépréciation des titres d'investissement	1 893	(93)	(93)	1 986	(2 135%)
Reprise sur provision pour dépréciation des titres d'investissement	(589)	-	-	(589)	(100%)
Plus values de cession sur titres d'investissement	(3 127)	(1 212) (*)	-	(1 915)	158%
Moins values de cession sur titres d'investissement	-	224	224	(224)	(100%)
Étalement de la prime et de la décote sur BTA d'investissement	93	493 (*)	-	(400)	(81%)
Total	(1 731)	(588)	131	(1 143)	194%

(*) Les plus values de cession sur titres avec convention de rétrocession ainsi que sur l'étalement de la prime et de la décote sur les BTA titres d'investissement ont été reclassés de la rubrique PR4 « Revenus du portefeuille titre d'investissement » à la rubrique PR6/CH5 « Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement ».

Note 5.8: Charges opératoires d'exploitation

Les charges opératoires ont totalisé en 2012 un montant de 82 919 KDT, en hausse de 7 604 KDT par rapport à 2012. Leur détail se présente comme suit :

Description	2013	2012	Variation	%
Frais de personnel	62 127	55 627	6 500	12%
Rémunération du personnel	48 124	43 248	4 876	11%
Charges sociales	10 568	9 370	1 198	13%
Impôts sur salaires	900	1 195	(295)	(25%)
Autres charges liées au personnel	2 535	1 814	721	40%
Charges générales d'exploitation	15 203	14 602	601	4%
Frais d'exploitation non bancaires	6 688	6 304	384	6%
Autres charges d'exploitation	8 515	8 298	217	3%
Dotation aux amortissements	5 589	5 086	503	10%
Total	82 919	75 315	7 604	10%

Note 5.9 : Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2013 et 2012 :

Description	2013	2012	Variation	%
Résultat de cession des immobilisations	135	(31)	166	(535%)
Impôts et taxes	(19)	(1 367)	1 348	(99%)
Autres résultats exceptionnels	(662)	591	(1 253)	(212%)
Total	(546)	(807)	261	(32%)

Note 5.10 : Résultat par action

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 est de 4,274 dinars contre 2,338 dinars titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 retraité.

Le résultat dilué par action est de 4,274 dinars au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Description	2013	2012 Retraité	2012 Publié	Variations
Résultat net en KDT	99 804	46 752 (*)	58 491	53 052
Nombre moyen d'actions	23 352 570	20 000 000	20 000 000	3 352 570
Résultat de base par action (en DT)	4,274	2,338	2,925	1,936
Résultat dilué par action (en DT)	4,274	2,338	2,925	1,936 (*)

Le chiffre de 2012 a été retraité pour les besoins de comparabilité.

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action a été calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires majoré du nombre moyen pondéré d'actions nouvellement émises lors de la conversion en actions ordinaires de toutes les actions potentielles dilutives.

Les actions nouvellement émises de 4 444 000 actions, portent jouissance le 12 Juin 2013.

(6) Notes explicatives sur l'état de flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de faire ressortir les mouvements de liquidité de la banque à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement et à travers d'autres facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

La trésorerie de la banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de (270 632) KDT à (252 064) KDT enregistrant une hausse de 18 568 KDT ou 6,86%. Cette augmentation est expliquée par des flux de trésorerie négatifs affectés à des activités d'exploitation à hauteur de 116 748 KDT et des activités d'investissement pour 39 101 KDT et par des flux de trésorerie positifs affectés à des activités de financement à hauteur de 174 417 KDT.

L'examen de ces trois flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

Note 6.1 : Flux de trésorerie affectés à des activités d'exploitation

Le flux de trésorerie net provenant aux activités d'exploitation est établi à (116 748) KDT au 31 décembre 2013. Il s'explique notamment par:

Flux nets positifs:

- Le flux net des produits encaissés par rapport aux charges décaissées d'exploitation pour 180 697 KDT;
- La variation des dépôts de la clientèle nets de retraits pour 585 449 KDT.

Flux nets négatifs:

- La variation des prêts à la clientèle nets de remboursement pour 681 678 KDT;
- Les décaissements nets sur titres de placement pour 106 502 KDT;
- Les décaissements nets effectués pour le compte du personnel et des créiteurs divers pour 62 127 KDT;
- Les flux de trésorerie affectés aux autres activités d'exploitation 2 255 KDT.
- La variation des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers nets de retraits pour 22 455 KDT ;
- Les décaissements au titre de l'impôt sur les bénéfices pour 7 877 KDT.

Note 6.2 : Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement:

Les flux trésorerie affectés aux activités d'investissement sont établis à (39 101) KDT et sont inhérents notamment à l'acquisition de titres d'investissement et des immobilisations et partiellement compensée par la perception des intérêts et dividendes encaissés.

Note 6.3 : Flux de trésorerie provenant des activités de financement.

Ce flux de trésorerie positif net de 174 417 KDT provient principalement de l'émission d'actions pour 75 349 KDT et de la variation des ressources spéciales pour 137 299 KDT.

Note 6.4 : Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique est composée principalement des encaisses en dinars et en devises, des avoirs auprès de la banque centrale et du centre des chèques postaux, des avoirs à vue auprès des établissements bancaires, des prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et du portefeuille titres de transaction.

Ces liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2013 à (252 064) KDT contre (270 632) KDT au 31 décembre 2012.

Le rapprochement des liquidités et équivalents de liquidités au 31-12-2013 s'est établi comme suit :

Description	31/12/2013	31/12/2012
ACTIF	404 575	496 832
CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BC, CCP ET TGT	318 400	349 684
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	82 249	143 139
Créances sur les établissements bancaires inférieurs à 90 jours	67 491	101 040
Créances sur les établissements financiers inférieurs à 90 jours	14 758	42 099
TITRES DE TRANSACTION	3 926	4 009
PASSIF	656 639	767 464
BANQUE CENTRALE, C.C.P	490 082	552 592
DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	166 557	214 872
Dépôts et avoirs des établissements bancaires inférieurs à 90 jours	161 844	211 405
Dépôts et avoirs des établissements financiers inférieurs à 90 jours	4 713	3 467
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	(252 064)	(270 632)

(7) Autres notes

Note 7-1: Notes sur les parties liées

Identification des parties liées

Les personnes suivantes sont considérées comme étant des parties liées conformément à la norme comptable NCT 39 :

- La société PGI Holding du fait qu'elle détient 20,09% du capital d'AMEN BANK;
- La société COMAR du fait qu'elle détient directement dans Amen Bank 27,27% des droits de vote;
- Les sociétés contrôlées par Amen Bank ou sur lesquelles celle-ci exerce une influence notable.
- Les membres du Conseil de surveillance d'Amen Bank, les membres du directoire ainsi que les membres proches de leurs familles;

Description des transactions réalisées avec les parties liées au cours de 2013

Société «PGI Holding»

1 Amen Bank loue auprès de la société PGI Holding une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 150, avenue de la liberté, Tunis. Le montant du loyer au titre de l'exercice 2013 s'élève à 111 KDT (HT).

2 Amen Bank participe à une quote-part des frais relatifs aux moyens matériels, humains et informatiques et engagés par PGI holding dans le but de favoriser l'échange, le développement et à assurer l'assistance des différentes sociétés du Groupe. La quote-part d'Amen Bank dans le cadre de cette convention est fixée à 0,5% du chiffre d'affaire de cette dernière sans dépasser la somme de 150 KTND (HT) par an. Le montant des frais au titre de l'exercice 2013 est de 150 KDT (HT).

Société «COMAR»

Amen Bank a réalisé avec la société COMAR les conventions et opérations suivantes:

Des contrats de location en vertu desquels COMAR occupe trois locaux d'Amen Bank. Les revenus de ces immeubles au titre de 2013 s'élèvent à **19 KDT (HT)**.

Diverses polices d'assurance détaillées comme suit :

- Des polices d'assurance auto, multi garanties, vol, matériel informatique et monétique dont la prime annuelle globale au titre de l'exercice 2013 s'élève à **520 KDT**;
- Des polices d'assurance maladie, invalidité et décès au profit de son personnel. Le montant global des cotisations versées à la COMAR au titre de 2013 s'élève à **1 466 KDT (HT)**.

SICAR Amen

La banque a réalisé avec la société SICAR Amen dans laquelle elle détient **88,20%** du capital les conventions et opérations suivantes :

- 1** Treize (13) conventions de gestion de fonds portant sur un encours confié de **127 413 KDT**. La commission de gestion au titre de 2013, calculée sur la base d'un taux annuel de **1%** des montants gérés, s'élève à **1 261 KDT** (HT).
- 2** Une convention de gestion a été conclue en décembre 2012 avec la société SICAR Amen dans laquelle Amen Bank détient **88,20%** du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur globale de **16 MDT**. En contrepartie, SICAR Amen perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 1% des fonds gérés.

La commission de gestion au titre de 2013, calculée sur la base d'un taux annuel de **1%** des montants gérés, s'élève à **147 KDT** (HT).

Cette convention a été résiliée en octobre 2013.

- 3** En vertu d'une convention de gestion en date du 18 juin 1999, "Amen Bank" est chargée de la gestion financière, administrative et commerciale de la société "SICAR Amen". En contrepartie de ces services, la banque perçoit les rémunérations suivantes:
 3. une rémunération annuelle forfaitaire de **50 KDT** hors taxes;
 4. une commission fixe de 500 dinars hors taxes par dossier de participation présenté au Conseil d'Administration. Cette commission est portée à **4 KDT** hors taxes (avenant 2007) si le dossier est transmis pour déblocage effectif;
 5. un intéressement représentant 7% hors taxes de la plus-value réalisée sur le portefeuille.

La rémunération au titre de l'exercice 2013, s'élève à **160 KDT** (HT).

Société «Tunisie Leasing»

Au 31 décembre 2013, le détail des opérations faites entre l'Amen Bank et Tunisie leasing se présente comme suit :

- Le total des engagements du Tunisie Leasing auprès de l'Amen Bank s'élève à 36 957 KDT.
- Tunisie Leasing a enregistré dans son hors bilan une dette d'un montant de 2 943 693 DT correspondant au reliquat du montant de la participation d'Amen Bank, pour le compte de Tunisie Leasing, à l'augmentation du capital de Maghreb Leasing Algérie (MLA).

Ce montant, considéré comme un prêt, est redevable sur une période de cinq ans.

Les intérêts et charges assimilées supportées par Tunisie Leasing au titre des opérations mentionnées ci-dessus s'élèvent à 3 135 788 DT.

Société «Le recouvrement»

La banque a conclu en date du 1^{er} janvier 2007 avec la société "Le Recouvrement" dans laquelle elle détient **99,88%** du capital, une convention de gestion comptable et fiscale. En vertu de cette convention, "Amen Bank" est chargée de la tenue de la comptabilité, de l'arrêté des comptes, de la préparation de la liasse de consolidation et de la préparation des déclarations fiscales de la société "Le Recouvrement". En contrepartie de ses services, la banque perçoit une rémunération annuelle de 1 500 dinars (HT).

Société «Tunisys»

Au 31 décembre 2013, le détail des opérations réalisées entre l'Amen Bank et la société Tunisys dans laquelle elle détient 29,85% du capital se présente comme suit :

- Amen Bank a acquis auprès de la société «Tunisys», du matériel et des équipements informatiques le montant décaissé au titre de ces acquisitions s'élève à 1 035 KDT en TTC.
En outre, cette société a engagé en 2013 pour le compte de la banque des travaux d'entretien et de maintenance de matériel informatique pour un montant de 382 KDT en TTC.
- La société Tunisys a contracté un crédit auprès d'AMEN BANK pour un montant de 500 000 Dinars ;
L'encours du crédit s'élève au 31 Décembre 2013 à 341 912 Dinars.
- Les charges financières supportées par la société au cours de l'exercice 2013 se sont élevées à 26 469 Dinars.

Société «Amen Finance Company » :

Une convention de gestion a été conclue avec la société AMEN FINANCE COMPANY dans laquelle la banque détient 30% du capital et ayant des dirigeants communs. En vertu de cette convention, AMEN BANK se charge de l'exécution de l'ensemble des tâches relatives à la gestion financière, administrative et commerciale des fonds que la société AMEN FINANCE COMPANY lui confie. En contrepartie des prestations effectuées, AMEN BANK perçoit une rémunération annuelle fixe de 30 KDT hors taxes, ainsi qu'une rémunération fixe de 5 KDT hors taxes par dossier de participation présenté au conseil d'administration.

Le montant des revenus constaté par Amen Bank au titre de l'exercice 2013, s'élève à 12 KDT.

SICAV:

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec SICAV Amen Première et SICAV Amen, les rémunérations revenant à l'Amen Bank au titre de l'exercice 2013 se détaillent comme suit:

		SICAV AMEN	AMEN PREMIERE SICAV
ACTIF NET AU 31.12.2013 EN KDT		69 428	256 993
COMMISSION DE DEPOSITAIRE	TAUX	0,07% TTC DE L'ACTIF NET	0,07% TTC DE L'ACTIF NET
	MINIM	7 080 DT TTC	7 080 DT TTC
	MAX	29 500 DT TTC	29 500 DT TTC
	MONTANT ANNUEL PERCU EN DT HT	25 000.000	25 000.000
COMMISSION DE DISTRIBUTION	TAUX	0,59% TTC DE L'ACTIF NET	0,59% TTC DE L'ACTIF NET
	MONTANT ANNUEL PERCU EN DT HT	336 120	1 279 798

Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants:

Les obligations et engagements d'Amen Bank envers ses dirigeants (y compris les charges sociales y afférentes), tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 se présentent comme suit (en TND):

	Président du Conseil de Surveillance			Comité Permanent d'audit		
	Charge 2013	Passif 31/12/2013	au	Charge 2013	Passif 31/12/2013	au
Avantages à court terme	300 000		-	270 000		480 000
Avantages postérieurs à l'emploi						
Autres avantages à long terme						
Indemnités de fin de contrat de travail						
Paievements en actions						
TOTAL	300 000		-	270 000		480 000

	Président du Directoire			Membres du Directoire		
	Charge brute 2013	Charges sociales 2013	Passif au 31/12/2013	Charge brute 2013	Charges sociales 2013	Passif au 31/12/2013
Avantages à court terme	670 410	146 472	698 183	1 276 106	283 097	1 211 121
Avantages postérieurs à l'emploi						
Autres avantages à long terme						
Indemnités de fin de contrat de travail						
Paievements en actions						
TOTAL	670 410	146 472	698 183	1 276 106	283 097	1 211 121

Note 7-2: Note sur la liquidité

Le ratio de liquidité s'est amélioré en passant de 78,5% à fin 2012 à 89,8% à fin 2013. A fin Février 2014, le ratio de liquidité est établi à 97,5% et ce compte tenu du plan d'action engagé pour la résilience du ratio de liquidité à fin 2014 en visant notamment la maîtrise de l'accroissement des crédits à moyen et long terme sur ressources ordinaires en faveur des financements à court terme et des crédits imputés sur les ressources extérieures, l'orientation vers le financement indirect du secteur public via les BTA, l'amélioration de la structure des dépôts dont la progression de la quote-part des dépôts d'épargne et la mobilisation de plus des ressources longues et stables.

Note 7-3 : Passifs éventuels :

La banque a fait l'objet d'un contrôle social au titre des exercices 2009, 2010 et 2011. La banque a reçu la notification de redressement au titre de l'exercice 2009 et 2010 s'élevant à 595 KDT, dont il a été réglé la somme de 346 KDT, le reste des insuffisances ayant fait l'objet de réserves adressées à la CNSS.

Par ailleurs, la banque a reçu début 2014, de la part de la CNSS, une notification du redressement au titre de 2011 pour un montant de 649 KDT au titre du régime légal et de 223 KDT au titre du régime complémentaire, dont il faut préciser qu'il a été estimé par la CNSS d'une façon globale, sans distinction entre les salariés complémentaristes et ceux qui ne le sont pas, et ce, en attendant que Amen Bank fournisse à la CNSS la liste effective des salariés éligibles au régime complémentaire en vue de la détermination du montant effectif relatif au régime complémentaire.

Ce dernier redressement, dont Amen Bank a réglé la somme de 151 KDT au titre des insuffisances qu'elle a reconnues, a fait l'objet d'une lettre de contestation adressée à la Direction de la CNSS, concernant des insuffisances considérées à juste titre, sur la base des textes réglementaires et d'autres éléments d'appui, comme étant non assujettis à l'assiette de cotisation à la sécurité sociale.

Note 7-4 : Évènements postérieurs à la date de clôture

Les présents états financiers sont autorisés pour publication par le Conseil de surveillance du 28/04/2014. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31-12-2013 :



AMC Ernst & Young

Société inscrite au tableau de l'OECT
Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord
1003 Tunis - Tunisie
Tél : 70 749 111 Fax : 70 749 045



Immeuble International City Center -- Tour des
bureaux -- Centre Urbain Nord -- 1082 Tunis
Tel : +216 70 728 450
Fax : +216 70 728 405
E-mail : administration@finor.com.tn

AMEN BANK

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2013

Messieurs les actionnaires d'Amen Bank,

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers d'Amen Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels

Etats financiers ont été arrêtés par le Directoire et ont fait l'objet de notre part d'un rapport en date du 26 mai 2014, dans lequel nous avons formulé certaines réserves.

Etats financiers ont été modifiés par le Directoire de la banque pour corriger les principales réserves formulées. Le résultat de l'exercice passe ainsi de **105 495 KDT** à **99 804 KDT**. Nous sommes de ce fait amenés à émettre un nouveau rapport qui se substitue à notre premier rapport du 26 mai 2014.

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers d'Amen Bank, comprenant le bilan et l'état des mouvements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2013, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations applicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **568 459 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **99 804 KDT**.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants relatifs aux montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en

Des états financiers en date du

Ces états financiers ont été arrêtés par le Directoire de la banque pour corriger les principales réserves formulées. Le résultat de l'exercice passe ainsi de 105 495 KDT à 99 804 KDT. Nous sommes de ce fait amenés à émettre un nouveau rapport qui se substitue à notre premier rapport du 26 mai 2014.

I. Rapport

Nous avons effectué l'audit des états financiers d'Amen Bank, comprenant le bilan et l'état des mouvements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2013, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations applicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 568 459 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 99 804 KDT.

1. Responsabilité

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants relatifs aux montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en

vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

3. Justification de l'opinion avec réserve

Ainsi qu'il est indiqué dans les notes aux états financiers (Note 1.7), les travaux de rapprochement, de justification et d'apurement des comptes d'attente de la salle de marché, dont le solde s'élève à la date du 31 décembre 2013 à 16 319 KDT (contre 30 397 KDT à la date du 31 décembre 2012) ne sont pas encore achevés. Au stade actuel d'avancement des travaux, nous ne sommes pas en mesure de conclure s'il existe un risque de perte avéré sur ces comptes.

4. Opinion avec réserve

A notre avis et sous réserve des incidences de la remarque évoquée au niveau du paragraphe « Justification de l'opinion avec réserve », les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière d'Amen Bank, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

5. Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers 1.6 «Provisions additionnelles : changement de méthodes comptables» décrivant une nouvelle obligation pour les établissements de crédit instaurée par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 30 décembre 2013, de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net.

En application de cette circulaire, les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012, sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de l'établissement de crédit au titre de l'exercice 2013. Conformément aux dispositions de la norme comptable NCT 11 relative aux modifications comptables, cette nouvelle obligation instaurée par ladite circulaire a été traitée en tant que changement de méthode comptable, dont l'effet sur les exercices antérieurs a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013.

Par ailleurs et en application du paragraphe 17 de ladite norme, ce changement de méthode a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2012 ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de la comparabilité.

L'effet de la nouvelle méthode sur les exercices antérieurs qui a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013, s'élève à 76 412 KDT. Son effet sur l'exercice 2013 s'est traduit par la constatation d'une dotation aux provisions additionnelle de 6 395 KDT et d'une reprise sur provisions de 13 259 KDT.

II. Rapport sur les vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, et à l'exception du point exposé ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Directoire sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base

de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers à l'exception de celle mentionnée ci-haut.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 10 Juin 2014



AMC Ernst & Young
Nouredine HAJJI



FINOR
Fayçal DERBEL

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2013 :



AMC Ernst & Young

Société inscrite au tableau de l'OECT
Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord
1003 Tunis - Tunisie
Tél : 70 749 111 Fax : 70 749 045



Immeuble International City Center – Tour des
bureaux – Centre Urbain Nord – 1082 Tunis
Tel : +216 70 728 450
Fax : +216 70 728 405
E-mail : administration@finor.com.tn

AMEN BANK

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2013

Messieurs les actionnaires d'Amen Bank,

En application de l'article 29 de la loi n° 2001- 65 relative aux établissements de crédit et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice 2013.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 :

- 1** Deux nouvelles conventions de gestion de fonds ont été conclues avec la société SICAR Amen dans laquelle Amen Bank détient **88,20%** du capital. Ces conventions portent sur la gestion de fonds d'une valeur globale de **16,4 MDT**. En contrepartie, SICAR Amen perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de **1%** des fonds gérés.
La commission de gestion au titre de 2013, calculée sur la base d'un taux annuel de **1%** des montants gérés, s'élève à **127 KDT** (HT).

Ces conventions ont été autorisées par le Conseil de Surveillance réuni le 7 février 2013.

- 2** Une nouvelle convention de gestion de fonds a été conclue en 2013 avec la société SICAR Amen dans laquelle Amen Bank détient **88,20%** du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur globale de **50 MDT**. En contrepartie, SICAR Amen perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de **1%** des fonds gérés.
Un avenant à cette convention a été conclu en mars 2014 prévoyant la création de deux fonds d'une valeur globale de **50 MDT** au lieu d'un seul fonds.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance réuni le 27 janvier 2014.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs:

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 :

Société «PGI Holding»

Amen Bank a réalisé avec la société PGI Holding qui détient **20,09%** du capital de la banque, les conventions et opérations suivantes :

- 1 PGI Holding fournit des moyens matériels, humains et informatiques dans le but d'assister la banque dans le domaine du développement, le domaine informatique et en matière juridique.
En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la banque avec un plafond de 150 KDT hors taxes. Le montant des frais supportés par la banque au titre de l'exercice 2013, s'élève à 150 KDT (HT).
- 2 Amen Bank loue auprès de la société PGI Holding une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 150, avenue de la liberté, Tunis. Le montant du loyer au titre de l'exercice 2013 s'élève à 111 KDT (HT).

Société «COMAR»

Amen Bank a réalisé avec la société COMAR qui détient **27,27%** du capital de la banque, les conventions et opérations suivantes :

- 1 Des contrats de location en vertu desquels COMAR occupe trois locaux, propriétés d'Amen Bank. Les revenus de loyers de ces immeubles au titre de 2013 s'élèvent à **19 KDT** (HT).
- 2 Diverses polices d'assurance détaillées comme suit :
 - des polices d'assurance auto, multi garanties, vol, matériel informatique et monétique dont la prime annuelle globale au titre de l'exercice 2013 s'élève à **520 KDT**;
 - des polices d'assurance maladie, invalidité et décès au profit du personnel de la banque. Le montant global des cotisations versées à la COMAR au titre de 2013, s'élève à **1 466 KDT**

Société «SICAR Amen»

La banque a réalisé avec la société SICAR Amen dans laquelle elle détient **88,20%** du capital les conventions et opérations suivantes :

- 1 Treize (13) conventions de gestion de fonds portant sur un encours confié de **127 413 KDT**. La commission de gestion au titre de 2013, calculée sur la base d'un taux annuel de **1%** des montants gérés, s'élève à **1 261 KDT** (HT).
- 2 Une convention de gestion a été conclue en décembre 2012 avec la société SICAR Amen dans laquelle Amen Bank détient **88,20%** du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur globale de **16 MDT**. En contrepartie, SICAR Amen perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 1% des fonds gérés.

La commission de gestion au titre de 2013, calculée sur la base d'un taux annuel de **1%** des montants gérés, s'élève à **147 KDT** (HT).

Cette convention a été résiliée en octobre 2013.

- 3 En vertu d'une convention de gestion en date du 18 juin 1999, "Amen Bank" est chargée de la gestion financière, administrative et commerciale de la société "SICAR Amen". En contrepartie de ces services, la banque perçoit les rémunérations suivantes :
 - une rémunération annuelle forfaitaire de **50 KDT** hors taxes;
 - une commission fixe de 500 dinars hors taxes par dossier de participation présenté au Conseil d'Administration. Cette commission est portée à **4 KDT** hors taxes (avenant 2007) si le dossier est transmis pour déblocage effectif;
 - un intéressement représentant 7% hors taxes de la plus-value réalisée sur le portefeuille.

La rémunération au titre de l'exercice 2013, s'élève à **160 KDT** (HT).

Société «Le recouvrement»

La banque a conclu en date du 1^{er} janvier 2007 avec la société "Le recouvrement" dans laquelle elle détient **99,88%** du capital, une convention de gestion comptable et fiscale. En vertu de cette convention, "Amen Bank" est chargée de la tenue de la comptabilité, de l'arrêté des comptes, de la préparation de la liasse de consolidation et de la préparation des déclarations fiscales de la société "Le recouvrement". En contrepartie de ses services, la banque perçoit une rémunération annuelle de 1 500 dinars (HT).

Société «Tunisys»

Amen Bank a acquis auprès de la société «Tunisys» dans laquelle elle détient **29,85%** du capital, du matériel et des équipements informatiques. Le montant décaissé au titre de ces acquisitions au cours de l'exercice 2013 s'élève à **1 035 KDT** en TTC. En outre, cette société a engagé en 2013 pour le compte de la banque des travaux d'entretien et de maintenance de matériel informatique pour un montant de **382 KDT** en TTC.

SICAVs

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec SICAV Amen Première et SICAV Amen, les rémunérations revenant à l'Amen Bank au titre de l'exercice 2013 se détaillent comme suit :

OPCVM	Pourcentage de détention	Fonctions de	Base de rémunération	Commission 2013 (hors TVA)
SICAV Amen première	0,03%	Dépositaire	Rémunération variable en fonction du montant de l'actif net et plafonnée à 25 KDT HT	25 KDT
		Distributeur	0,5% de l'actif net HT	1 280 KDT
SICAV Amen	0,07%	Dépositaire	Rémunération variable en fonction du montant de l'actif net et plafonnée à 25 KDT HT	25 KDT
		Distributeur	0,5% de l'actif net HT	336 KDT

Société «AMEN FINANCE COMPANY»

Une convention de gestion a été conclue avec la société AMEN FINANCE COMPANY dans laquelle la banque détient 30% du capital et ayant des dirigeants communs. En vertu de cette convention, AMEN BANK se charge de l'exécution de l'ensemble des tâches relatives à la gestion financière, administrative et commerciale des fonds que la société AMEN FINANCE COMPANY lui confie. En contrepartie des prestations effectuées, AMEN BANK perçoit une rémunération annuelle fixe de 30 KDT hors taxes, ainsi qu'une rémunération fixe de 5 KDT hors taxes par dossier de participation présenté au conseil d'administration.

Le montant des revenus constaté par Amen Bank au titre de l'exercice 2013, s'élève à 12 KDT.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants:

- 1 Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, tels que fixés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :
 - La rémunération du Président du Conseil de Surveillance a été fixée par décision du Comité de rémunération en date du 30 juillet 2012.
 - Les membres du Conseil de Surveillance, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du comité des risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil de Surveillance et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
 - La rémunération et avantages accordés aux membres du Directoire sont fixés par décision du Comité de Rémunération. Ces rémunérations et avantages sont composés d'un salaire annuel fixe, d'une prime de bilan complémentaire, d'une gratification de fin d'année, d'une prime

d'intéressement indexée sur le résultat net de l'exercice et des jetons de présence reçus des filiales.

- Le Président du Conseil de Surveillance et les membres du Directoire bénéficient chacun d'une voiture de fonction et d'une voiture de service avec prise en charge des frais y afférents ainsi que de la prise en charge des frais d'utilité.

2 Les obligations et engagements d'Amen Bank envers ses dirigeants (tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2013, se présentent comme suit (en TND) :

	Président du Conseil de Surveillance		Membres du Conseil de Surveillance et des différents comités	
	Charge 2013	Passif au 31/12/2013	Charge 2013	Passif au 31/12/2013
Avantages à court terme	300 000	-	270 000	480 000
Avantages postérieurs à l'emploi				
Autres avantages à long terme				
Indemnités de fin de contrat de travail				
Palements en actions				
TOTAL	300 000	-	270 000	480 000

	Président du Directoire			Membres du Directoire		
	Charge brute 2013	Charges sociales 2013	Passif au 31/12/2013	Charge brute 2013	Charges sociales 2013	Passif au 31/12/2013
Avantages à court terme	670 410	146 472	698 183	1 276 106	283 097	1 211 121
Avantages postérieurs à l'emploi						
Autres avantages à long terme						
Indemnités de fin de contrat de travail						
Palements en actions						
TOTAL	670 410	146 472	698 183	1 276 106	283 097	1 211 121

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédits, des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 10 Juin 2014

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI

FINOR
Fayçal DERBEL

4.4.2 - NOTES COMPLEMENTAIRES

1. Note relative à l'application de la circulaire 91-24 du 17-12-1991⁷ :

Application de l'article 1 :

- Article 1 :**

Le montant total des risques encourus ne doit pas excéder :

3 fois les fonds propres nets de la banque, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 5% ou plus desdits fonds propres nets.

(En KDT)			
Libellé	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	31/12/2011 Retraité
Fonds propres nets (FPN)	766 671	617 440	572 726
Total des risques encourus >5% des FPN	507 444	497 853	320 734
Rapport dégagé	66%	81%	56%
Plafond réglementaire	300% FPN	300% FPN	500% FPN

1,5 fois les fonds propres nets de la banque pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 15% ou plus des dits fonds propres nets.

La situation des engagements à fin décembre 2013 n'a pas dégagé de risque encouru sur un même bénéficiaire qui dépasse 15% des fonds propres nets de la banque.

(En KDT)			
Libellé	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	31/12/2011 Retraité
Fonds propres nets (FPN)	766 671	617 440	572 726
Total des risques encourus >15% des FPN	0	0	0
Rapport dégagé	0%	0%	0%
Plafond réglementaire	150% FPN	200% FPN	200% FPN

L'article 1 est respecté pour les exercices 2013, 2012 et 2011.

Application de l'article 2 :

- Article 2 :**

Les risques encourus sur un même bénéficiaire ne doivent pas **excéder 25% des fonds propres nets de la banque.**

Au 31/12/2011, l'examen de la situation des engagements n'a pas dégagé de risque encouru sur un même bénéficiaire qui dépasse 25% (159 350 mDT) des fonds propres nets de la banque.

Au 31/12/2012, l'examen de la situation des engagements n'a pas dégagé de risque encouru sur un même bénéficiaire qui dépasse 25% (183 015 mDT) des fonds propres nets de la banque.

Au 31/12/2013, l'examen de la situation des engagements n'a pas dégagé de risque encouru sur un même bénéficiaire qui dépasse 25% (191 668 mDT) des fonds propres nets de la banque.

⁷ Telle que modifiée et complétée par la circulaire N° 99-04 du 19-03-1999, la circulaire N° 2001-04 du 16-02-2001, la circulaire N°2001-12 du 04-05-2001, la circulaire N° 2012-09 du 29-06-20012.

L'article 2 est respecté pour les exercices 2013, 2012 et 2011.

Application de l'article 3 :

• **Article 3 :**

Les risques encourus sur les personnes ayant des liens avec Amen Bank au sens de l'article 23 de la loi 2001-65 (dirigeants, administrateurs, actionnaires détenant plus de 5% du capital d'AMEN BANK, entreprises détenues ou dirigées par les personnes liées, entreprises du groupe Amen Bank) sont établis à 377 534 KDT soit 49% des fonds propres nets, alors que la réglementation prévoit pour le total de ces risques un plafond à 100% des fonds propres nets.

Libellé	(En KDT)		
	31/12/2012 Retraité	31/12/2012 Retraité	31/12/2011 Retraité
Fonds propres nets (FPN)	766 671	617 440	572 726
Total des risques encourus	377 534	392 428	32 251
Rapport dégagé	49%	64%	6%
Plafond réglementaire	100% FPN	100% FPN	300% FPN

Pour les années 2011 la population concernée par le calcul de ce ratio sont les dirigeants les administrateurs ainsi que les actionnaires dont la participation au capital est supérieure à 10% alors qu'en 2012 et 2013 le risque encourus concerne les personnes ayant des liens avec la banque au sens de l'article 23 de la loi 2001-65 du 10-07-2001.

L'article 3 est respecté pour les exercices 2013, 2012 et 2011.

APPLICATION DE L'ARTICLE 4 :

• **ARTICLE 4 :**

Les fonds propres nets de la banque doivent représenter en permanence **au moins 8% du total de son actif (bilan et hors bilan) pondéré en fonction des risques encourus.**

Libellé	(En KDT)		
	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	31/12/2011 Retraité
Fonds propres nets (FPN)	766 671	617 440	572 726
Risques encourus pondérés	6 379 598	5 854 854	4 854 538
Ratio de Capital	12,02%	10,55%	11,80%

L'article 4 est respecté pour les exercices 2013, 2012 et 2011.

2. Tableau de détermination du résultat fiscal 2013 :

DECOMPTE DU BENEFICE FISCAL DECEMBRE 2013

		En DT
<u>BENEFICE NET COMPTABLE</u>		<u>99 803 639,505</u>
A REINTEGRER		115 504 227,076
	80 735	
* Provisions brute pour créances douteuses	249,108	
* Provisions à caractère général CIR BCT 2012-02	6 320 980,464	
* Provisions additionnels CIR BCT 2013-21	6 394 639,307	
* Provision sur titres cotés	195 622,829	
* Provisions sur / titres non cotés	1 862 580,000	
* Provisions sur autres postes d'actif	1 660 857,081	
* Perte de change de réévaluation	2 814,097	
* Amortissement droit au bail	40 113,496	
* Plus values latents sur portages 2012	1 062 392,001	
* Provision sur EPS autres que aval	622 667,055	
* Abandon de créances sans jugement	64 520,466	
* Prime d'intéressement aux retraités	150 665,000	
* Provisions pour risques et charges	3 934 757,273	
* Dons non déductibles	35 972,950	
* Dividendes MLA portage TLG	1 106 627,866	
* Pénalité non déductible	4 019 401,610	
* Charges des voitures non déductibles	112 033,784	
* Jetons de présence CPA CR	270 000,000	
* impot sur les sociétés	6 912 332,689	
	106 715 972,194	215 307 866,581
A DEDUIRE	106 715 972,194	29 619 711,429
* Revenus des valeurs mobilières (dividendes)	6 637 658,962	
* Plus values de cession de titres cotés	44 622,893	
* Reprise de provision sur titres non cotés	540 000,000	
* Reprise de provision sur autres postes d'actif	976 653,227	
* Reprise de provision pour risques et charges	4 001 775,098	
	13 259	
* Reprise de provisions additionnels	187,314	
* Plus values latentes de change	41 583,115	
* Plus values latentes sur portages	1 497 942,869	
* Plus values sur portage MLA/TLG	235 665,491	
* Plus value et dividendes sur des fonds gérés	2 384 622,460	
RESULTAT		185 688 155,152
* Provisions pour créances douteuses déductibles		
suivant loi N° 93.125 du 27.12.93 -article 56		93 646 491,708

RESULTAT FISCAL		92 041 663,444
REINVESTISSEMENT EXONERE :		72 311 000,000
* FCPR MAXULA ESPOIR	35%	1 500 000,000
* FCPR TUNINVEST CROISSANCE	35%	140 000,000
* FONDS GERES AMEN BANK 2014/1	35%	10 000 000,000
* CLINIQUE INTERNATIONALE LES PINS	50%	2 000 000,000
* CLINIQUE EL AMEN NABEUL	50%	975 000,000
* SUNAGRI	100%	(100 % AVEC MINIMUM D'IMPOT) 216 000,000
* FONDS GERES AMEN BANK 2013/1	100%	(100 % SANS MINIMUM D'IMPOT) 10 600 000,000
* FONDS GERES AMEN BANK 2014/3	100%	(100 % SANS MINIMUM D'IMPOT) 5 000 000,000
* FCPR AMEN CAPITAL 2	100%	(100 % SANS MINIMUM D'IMPOT) 1 880 000,000
* FONDS GERES AMEN BANK 2014/2	100%	(100 % SANS MINIMUM D'IMPOT) 40 000 000,000
BENEFICE IMPOSABLE		19 730 663,444
IMPOT 35%		6 905 732,205
IMPOT 20%		6 912 332,689
7,50%		
34 561 663,444		
A DEDUIRE		10 503 070,199
* Retenue à la source 2013	2 690 352,692	
* Acomptes provisionnels 2013	4 285 402,489	
* Report IS 2012	1 051 182,449	
* Déclaration provisoire IS 2013	2 476 132,569	
* Déclaration définitive IS 2013	TP	4 590 737,510

3. Note complémentaire sur les événements postérieurs 31/12/2013:

Aucun événement significatif n'est parvenu postérieurement au 31/12/2013.

4. Note complémentaire à la note 1.4 « Portefeuille titres commercial » :

Aucun transfert de titre n'a eu lieu au cours de l'exercice 2013 entre les titres de transaction et les titres de placement.

5. Note complémentaire à la note 1.7 « Autres actifs » :

Les mouvements des provisions sur les comptes de la rubrique AC7 se présentent comme suit:

Description	31.12.2012 retraité	Dotation 2013	Reprise 2013	31.12.2013
Provision sur comptes d'attente et de régularisation	10 944	1 058	(640)	11 362
Provision sur comptes d'attente de la compensation	10258	173	(502)	9 929
Provision sur autres comptes d'attente	686	885	(138)	1 433
Provision sur autres comptes de la rubrique AC7	19 471	728	(101)	20 098
Provision sur opérations avec le personnel	662	176	-	838
Provision sur débiteurs divers	3 429	221	(101)	3 549
Provisions sur autres comptes	15 380	331	-	15 711
Total	30 415	1 786	(741)	31 460

6. Note complémentaire à la note 4.6 «Garanties reçues » :

Le système d'information de la banque ne permet pas de détailler les garanties reçues par la nature de relation ainsi que le montant considéré douteux des postes d'actifs ou de hors bilan auxquels se rapporte ces garanties.

4.4.3 - NOTES EXPLICATIVES ET RECTIFICATIVES :

1. Note *explicative* à la note Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

La provision sur caisse constituée pour couvrir les déficits de caisse en cours de régularisation. Par ailleurs, la provision constituée sur l'encours BCT, CCP, et TGT est due à des suspens non encore identifiés.

2. Note *rectificative* à la note 1.5 Portefeuille titres d'investissement

(4) Parts dans les entreprises liées

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2013 et au 31.12.2012 :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Parts dans les entreprises liées	40 177	40 177	-	-
Montant restant à libérer sur les parts dans les entreprises liées	(15 191)	(15 191)	-	-
Provisions sur parts dans les entreprises liées	(1 312)	(1 851)	539	(29%)
Total	23 674	23 135	539	2%

(5) Titres avec convention de rétrocession

Les renseignements sur les entreprises filiales de la banque se présentent comme suit :

Filiale	Adresse	Activité	Participation détenue (%)	Capitaux propres 2013	Résultat net 2013
Le Recouvrement	Amen Bank	Société de recouvrement de créances	99,88%	802	491
Amen Corporate Finance	124 Avenue de la liberté, 1002 Tunis Belvédère	Société de gestion de fonds	99,90%	86	85
Sicar Amen	Amen Bank	SICAR	88,20%	6 491	1 460
SOGEREC	124 Avenue de la liberté, 1002 Tunis Belvédère	Société de recouvrement de créances	39,63%	3 297	1 351
Amen Project	Amen Bank	Société d'investissement	53,01%	10 409	796
Amen Capital	124 Avenue de la liberté, 1002 Tunis Belvédère	Société de gestion de fonds	60,00%	321	17
Amen Finance Company	Amen Bank	Société de participations	30,00%	49 735	(332)

La banque détient un pourcentage direct dans le capital de la société « SOGEREC » de 39,63% ce qui est équivalent à 261 575 actions pour un capital de 6 600 KDT.

Ce pourcentage est différent du pourcentage de contrôle de 63,86% existant au niveau des états financiers consolidés expliquée par le faite que la société Amen Project, filiale Amen Bank, détient 24,23% dans le capital de la société « SOGEREC ».

3. Note explicative et rectificative et explicative à la note 3 «Capitaux propres » :

Le capital social de AMEN BANK est ainsi porté de 100 millions de dinars à 122,220 millions dinars divisés en 24.444.000 actions de nominal 5 dinars.

En application de l'article 19 de la loi N° 2013-54 du 30 Décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31.12.2013 à 407 845 KDT et se détaillent comme suit :

+Réserve spéciale de réinvestissement :	187 584
+Plus values sur cession de titres ⁸ :	13 438
+Réserves extraordinaires:	73 046
+Prime d'émission :	120 979
+Résultat de la période :	99 804
- Modifications comptables	(84 973)
- Affectation en réserve légale 2013	(2 033)
= Total des fonds propres distribuables en franchise de retenue :	407 845

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

⁸ Il s'agit des plus values sur cession de titres réalisées jusqu'à 2009 qui ont été traitées conformément à l'article 48 du code de L'IRPP et de L'IS paragraphe VII sexies qui stipule que pour la détermination du bénéfice imposable, est admise en déduction la plus-value de cession des actions réalisée par les établissements de crédit ayant la qualité de banque prévus par la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédit et inscrites à l'actif de leur bilan à condition qu'elle soit affectée au passif du bilan à un compte intitulé « réserve à régime spécial » et bloquée pendant une période de cinq années suivant celle de la cession. Les dispositions du présent paragraphe sont applicables aux opérations de cession réalisées à partir du 1er janvier 2002 jusqu'au 31 décembre 2009.

Les dispositions de cet article sont abrogées par la loi des finances pour l'année 2010.

	Capital social	Réserve légale	Réserves à régime spécial et réinvestissem ent	Réserves extraordinaire s	Primes d'émission	Modifications comptables	Fonds social et de retraite	Ecart de réévaluation	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Totaux	
Capitaux Propres au 31/12/2012 (*)	100 000	10 189	104 656	141 220	57 850	(73 234)	(*)	22 510	423 (****)	1	46 752	410 367
résolution)												
Réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réserve spéciale de réinvestissement	-	-	37 675	-	-	-	-	-	-	-	(37 675)	-
Réserve s extraordinaires	-	-	-	517	-	-	-	-	-	-	(517)	-
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(17 000)	(17 000)
Fonds social et de retraite	-	-	-	-	-	-	3 300	-	-	-	(3 300)	-
Report à nouveau	-	-	-	-	-	-	-	-	(1)	1	-	-
Transfert réeserves extraordinaires à réserve à régime spéciale (6ème résolution)	-	-	58 691	(58 691)	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation du capital	22 220	-	-	(10 000)	63 129	-	-	-	-	-	-	75 349
Autres mouvements sur les Capitaux Propres	-	-	-	-	-	(11 739)	-	-	-	-	11 739	-
Mouvements sur fond social et de retraite	-	-	-	-	-	-	(60)	-	-	-	-	(60)
Résultat de l'exercice 31/12/2013	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	99 804	99 804
Capitaux Propres au 31/12/2013	122 220	10 189	201 022	73 046	120 979	(84 973)	(***)	25 750 (**)	423	-	99 804	568 459

(*) Les chiffres de 2012 ont été retraités pour les besoins de comparabilité.

(**) La rubrique Fonds social et de retraite se détaille comme suit au 31.12.2013:

- Fonds social (utilisation remboursable) pour : 25 254 KDT
- Fonds de retraite (utilisation non remboursable) pour 496 KDT

(***) L'encours des modifications comptables est de 84 973 KDT au 31.12.2013 et se détaille comme suit :

- L'effet de la nouvelle méthode de la provision additionnel sur les exercices antérieurs qui a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013 s'élève à 76 412 KDT.
- L'encours de 8 560 KDT relatif à l'exercice 2010 et ce compte tenue des corrections de présentation effectuées par la banque dans le cadre de l'amélioration de la procédure d'établissement des états financiers et qui ont impactés les réserves pour (8121) KDT et le résultat de l'exercice de (439) KDT.

(****) Le solde de la rubrique écart de réévaluation correspond à des réserves de réévaluation des immobilisations corporelles pour 423 KDT.

4. Note rectificative à la note des 2.2 dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires se détaillent comme suit:

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Avoirs des Etablissements Bancaires	26 833	36 653	(9 820)	(27%)
Emprunts auprès des Etablissements Bancaires	135 011	174 752	(39 741)	(23%)
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	161 844	211 405	(49 561)	(23%)

5. Note rectificative à la note 2.4 Emprunts et ressources spéciales

La ventilation des ressources extérieures par ligne et hors dettes rattachées, se détaille comme suit :

	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Lignes extérieures en dinars	561 382	426 806	134 576	32%
Ligne BIRD	934	934	-	-
Ligne ITALIENNE	16 735	19 698	(2 962)	(15%)
Ligne ALLEMANDE "FOCR ED"S	195	282	(87)	(31%)
Ligne CFD (MISE À NIVEAU)	11 974	3 435	8 539	249%
Ligne CFD restructuration financière	15 834	18 611	(2 778)	(15%)
Ligne CAPITAL RISQUE BEI	138	138	-	-
Ligne BANQUE MONDIALE POUR LE FINAN. MICROS ET PME	8 000	5 411	2 589	48%
Ligne ESPAGNOLE (BCT 2002/7)	5 840	5 350	491	9%
Ligne AFD HOTELLERIE	47 509	34 557	12 952	37%
Ligne BEI INVESTISSEMENT	439 615	325 688	113 928	35%
Ligne KREDITANSTALT FUR WIEDERAUFBAU (KFW)	4 452	6 678	(2 226)	(33%)
Ligne BM EFFECACITE ENERG	10 155	6 025	4 130	69%
Lignes extérieures en devise	29 321	26 979	2 342	9%
Ligne BEI EN EURO "BEI"	29 320	26 978	2 342	9%
Ligne KFW EN EURO	1	1	-	-
Total	590 703	453 785	136 918	30%

6. Note rectificative à la note 5.9 : Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires:

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2013 et 2012 :

Description	2013	2012	Variation	%
Plus values sur cession des immobilisations	203	-	203	100%
Moins values sur cession des immobilisations	(68)	(31)	(37)	119%
Impôts et taxes	(19)	(1 367)	1 348	(99%)
Autres résultats exceptionnels	(662)	591	(1 253)	(212%)
Total	(546)	(807)	261	(32%)

7. Note explicative sur le sort des oppositions à la majorité des chefs de redressements:

La banque a réglé à la CNSS, en date du 05/12/2014, les cotisations complémentaires restant dues au titre des redressements relatifs aux exercices 2009, 2010 et 2011, et ce, aux fins de se prévaloir des dispositions relatives au décret N° 2014-2919 du 15 août 2014 portant remise totale et automatique des pénalités de retard exigées au titre des régimes de sécurité sociale, qui a fixé au 31/12/2014 le délai de bénéfice de cette amnistie, tout en signifiant à la Direction de la CNSS qu'elle maintient, dans son droit, les réserves concernant certains chefs de redressement dont elle l'a saisie par écrit à plusieurs reprises, et compte, pour cela, user des procédures légales à l'effet de faire valoir ses droits.

Le règlement par la banque des sommes dont elle était débitrice à l'égard de la CNSS lui a valu, outre le bénéfice d'une remise automatique des pénalités de retard, la levée de toutes les oppositions et saisies arrêts ordonnées par cette dernière.

8. Note explicative sur le ratio de liquidité :

Le ratio de liquidité d'Amen Bank s'est situé à fin décembre 2013 à 89,8% qui reste inférieur au taux exigé par les dispositions de l'article 13(nouveau) de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 et selon laquelle ce taux ne peut être inférieur à 100%.

Dans ce cadre la banque a établi un plan d'actions pour la résilience du ratio de liquidité d'ici fin 2014 et qui a été communiqué à la BCT.

Ce plan d'action a été inspiré des scénarii officiels des prévisions économiques pour les années 2013-2014 et de l'analyse de la structure du ratio de liquidité d'Amen Bank. Il a également tenu compte des recommandations de meilleures pratiques Bâle III élaborées pour la gestion du risque de liquidité.

Suite à l'apparition de la nouvelle circulaire BCT 2014-14 relative au ratio de liquidité, les banques tunisiennes seront appelées à calculer un ratio de liquidité à court terme (LCR) qui s'inspire du ratio de liquidité bâlois à un mois et qui vient remplacer l'ancien ratio de liquidité.

Le ratio LCR entrera en vigueur en Janvier 2015 et il aura un seuil minimum de 60% pour 2015 et augmentera progressivement pour atteindre le niveau de 100% d'ici l'année 2019 avec une augmentation de 10% d'une année à une autre.

Dans ce cadre Amen BANK a opté pour une démarche d'optimisation des considérations de la liquidité dans la gestion de ses emplois et ressources et ce, en révisant ses objectifs et ses règles de fonctionnement en matière de collecte de dépôts et d'octroi de crédit. Cela explique la diminution du ratio de liquidité à fin novembre par rapport à celui mentionné au niveau du plan de résilience.

En effet, le ratio de liquidité s'est établi à 91,29% afin octobre et à 91,77% afin novembre 2014, cette baisse, par rapport au ratio prévisionnel du plan de résilience, est expliquée par une baisse significative des ressources pour 307,8 millions de dinars au cours du mois d'octobre et une reprise de 123,1 millions de dinars.

Cette non-conformité au plan de résilience est expliquée par la stratégie adoptée par la banque au cours du quatrième trimestre qui est la restructuration de ses ressources en minimisant l'encours des ressources les plus coûteuses et ce afin d'améliorer son coût des ressources.

Cette stratégie a été arrêtée suite à la simulation mensuelle du nouveau ratio LCR tout au long de 2014 et qui a enregistré des niveaux suffisants (ratio LCR fin Novembre provisoire est de 70,25%).

9. Note explicative sur l'apurement des suspens sur les comptes d'instance:

Évolution des anciens suspens

Statistiques principaux comptes d'instance au 31/12/2013 (EUR&USD) & au 31/10/2014

code ag	cpte général	ss compte	dev	clé	DEV	Métier concerné	Nbre de suspens (31/12/2013)	MAJ (10/2014)	evolution
000	260	26	978		EUR	change au comptant	195 161	168 996	-26 165
000	270	27	978		TND	change au comptant	260 367	49 968	-210 399
000	260	26	840		USD	change au comptant	111 804	95 152	-16 652
000	270	27	840		TND	change au comptant	155 602	114 304	-41 298
098	279	27	978		EUR	Financements en devises	7 230	7 230	0
098	279	27	840		USD	Financements en devises	2 612	2 612	0
000	261	26	978		EUR	Change à terme + Cartes Internat.	54 393	53 963	-430
000	261	26	840		USD	Change à terme + Cartes Internat.	77 017	76 829	-188
000	175	175	16		TND	Change à terme	544	516	-28
Total suspens :							864 730	569 570	-295 160

Problèmes les plus récurrents à l'origine des suspens :

- Activité change au comptant / spot : le volume le plus important des suspens provient de :

- 1) Écarts entre montants;
- 2) Tickets sans contreparties;
- 3) Tickets saisi avec des sens erronés et
- 4) Annulations d'opérations à termes par des spots.

- Activité change à terme :

Les comptes 261 comprennent des chevauchements avec les comptes 098 279 27 devc (instances sur Financements en Devises).

- Activité Financements en devises : le volume le plus important des suspens provient de :

- 1) Absence d'harmonisation sur les FINDEV à échéances multiples entre SMI & BFI;
- 2) Multitude des tickets saisis doublement (suite à des modifications sur les conditions et les échéances).

Mesures prises afin de limiter les suspens générés par les nouvelles opérations :

- 1) Mise en place d'un état de rapprochement des financements en devises afin d'assurer le suivi quotidien des suspens sur les comptes 279.
- 2) Confection d'un état similaire pour l'activité change au comptant afin de suivre les suspens sur les comptes 260 & 270.

4.4.4- Tableau des mouvements des capitaux propres (2011-2012-2013) :

(En mDT)

	Capital social	Réserve légale	Réserves à régime spécial et réinvestissement	Réserves extraordinaires	Primes d'émission	Modifications comptables	Fonds social et de retraite	Ecart de réévaluation	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Totaux
Capitaux Propres au 31/12/2011	100 000	10 189	57 890	139 574	57 850	(8 560)	20 382	423	1	64 510	442 260
Réserves	-	-	46 763	1 646	-	-	-	-	-	(48 409)	-
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(14 000)	(14 000)
Fonds social et de retraite	-	-	-	-	-	-	2 100	-	-	(2 100)	-
Report à nouveau	-	-	-	-	-	-	-	-	1	(1)	-
Autres mouvements sur les Capitaux Propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements sur fond social	-	-	-	-	-	-	28	-	-	-	28
Résultat de l'exercice 2012	-	-	-	-	-	-	-	-	-	58 491	58 491
Capitaux Propres au 31/12/2012	100 000	10 189	104 653	141 220	57 850	(8 560)	22 510	423	2	58 491	486 779
Capitaux Propres au 31/12/2012 (*)	100 000	10 189	104 656	141 220	57 850	(73 234)	(*) 22 510	423	1	46 752	(*) 410 367
Réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réserve spéciale de réinvestissement	-	-	37 675	-	-	-	-	-	-	(37 675)	-
Réserve s extraordinaires	-	-	-	517	-	-	-	-	-	(517)	-
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(17 000)	(17 000)
Fonds social et de retraite	-	-	-	-	-	-	3 300	-	-	(3 300)	-
Report à nouveau	-	-	-	-	-	-	-	-	(1)	1	-
Transfert réserves extraordinaires à réserve à régime spéciale (6ème résolution)	-	-	58 691	(58 691)	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation du capital	22 220	-	-	(10 000)	63 129	-	-	-	-	-	75 349
Autres mouvements sur les Capitaux Propres	-	-	-	-	-	(11 739)	-	-	-	11 739	-
Mouvements sur fond social et de retraite	-	-	-	-	-	-	(60)	-	-	-	(60)
Résultat de l'exercice 31/12/2013	-	-	-	-	-	-	-	-	-	99 804	99 804
Capitaux Propres au 31/12/2013 avant répartition du résultat	122 220	10 189	201 022	73 046	120 979	(84 973)	25 750	423	-	99 804	568 459

Capitaux Propres au 31/12/2013 avant répartition du résultat	122 220	10 189	201 022	73 046	120 979	(84 973)	25 750	423	-	99 804	568 459
Affectation du résultat 2013 (6^{ème} résolution)											
Réserve légale	-	2 033	-	-	-	-	-	-	-	(2 033)	-
Réserve spéciale de réinvestissement	-	-	72 311	-	-	-	-	-	-	(72 311)	-
Transfert des réserves des plus values sur titres à Réserve extraordinaire (4 ^{ème} résolution)	-	-	(12 729)	12 729	-	-	-	-	-	-	-
Transfert des Réserve extraordinaire à Modifications Comptables (5 ^{ème} résolution)	-	-	-	(84 973)	-	84 973	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(22 457)	(22 457)
Fonds social et de retraite	-	-	-	-	-	-	3 000	-	-	(3 000)	-
Report à nouveau	-	-	-	-	-	-	-	-	2	(2)	-
Capitaux Propres après affectation du résultat	122 220	12 222	260 604	802	120 979	0	28 750	423	2	-	546 002

(*) Les chiffres au 31/12/2012 ont été retraités pour les besoins de comparabilité.

4.4.5- Tableau de répartition des bénéfices des trois derniers exercices

(En mDT)

	2013	2012	2011
Bénéfice net de l'exercice	99 804	58 491	64 510
Résultats reportés	-	1	1
TOTAL	99 804	58 492	64 511
Réserves légales	2 033	-	-
Bénéfice à répartir	97 771	58 492	64 511
Réserves extraordinaires	-	517	1 646
Réserves à régime spécial	-	37 675	46 763
Réserve spéciale de réinvestissement	72 311	-	-
Fonds social	3 000	3 000	2 000
Fonds de retraite	-	300	100
Dividendes	22 458	17 000	14 000
Dividendes statutaires	5 000	5 000	5 000
Superdividendes	17 458	12 000	9 000
Report à nouveau	2	1	1

4.4.6- Évolution des dividendes :

	2013	2012	2011
Capital (en dinars)	122 220 000	100 000 000	100 000 000
Dividendes (en dinars)	22 457 532	17 000 000	14 000 000
Nombre d'actions	24 444 000	20 000 000	10 000 000
Dividendes par action (en dinars)	0,92	0,85	1,4
Taux de dividendes en % du nominal	18	17	14
Date de détachement	26-juin-14	10-juil-13	07-juin-12

4.4.7- Évolution du produit net bancaire et du résultat d'exploitation

	2013	2012 Retraité	2011 Retraité
Total des produits d'exploitation bancaire (mDT)	510 708	401 121	346 543
Produit net bancaire (mDT)	249 464	200 774	169 880
Résultat d'exploitation (mDT)	107 262	56 628	41 438
Capital social (mDT)	122 220	100 000	100 000
Nombre d'actions	24 444 000	20 000 000	10 000 000
Produit d'exploitation bancaire par action en Dinars	20,893	20,056	34,654
Produit Net bancaire par action (en dinars)	10,206	10,039	16,988
Résultat d'exploitation par action (en dinars)	4,388	2,831	4,144

4.4.8- Évolution du résultat net :

	2013	2012 Retraité	2011 Retraité
Capital social (en mDT)	122 220	100 000	100 000
Nombre d'actions	24 444 000	20 000 000	10 000 000
Bénéfice avant impôt (En mDt)	106 716	55 821	41 694
Bénéfice net (en mDT)	99 804	46 752	32 459
Bénéfice consolidé avant impôt (en mDT)	114 285	61 593	82 774
Bénéfice net consolidé (en mDT)	106 275	53 633	71 220
Bénéfice avant impôt par action (DT)	4,366	2,791	4,169
Bénéfice net par action (DT)	4,083	2,338	3,246
Bénéfice consolidé avant impôt par action (DT)	4,675	3,080	8,277
Bénéfice net consolidé par action (DT)	4,348	2,682	7,122

(*) Les chiffres de 2012 et 2011 ont été retraités pour les besoins de comparabilité

4.4.9-Évolution de la marge brute d'autofinancement :

(En mDT)

	2013	2012 Retraité	2011 Retraité
Bénéfice net	99 804	46 752	32 459
Dotation aux amortissements	5 589	5 086	5 472
Dotation aux provisions nette sur portefeuille d'investissement	-1 731	- 588	-1 374
Dotation aux provisions nettes sur créances	62 921	71 560	60 595
Marge Brute d'Autofinancement	166 583	122 810	97 152

(*)Les chiffres de 2012 et 2011 ont été retraités pour les besoins de comparabilité

4.4.10 - Emprunts obligataires garantis par AMEN BANK :

(En mDT)

Intitulé de l'emprunt	Montant initial avalisé	Montant avalisé au 31-12-2013	Montant avalisé au 31-12-2012	Montant avalisé au 31-12-2011	Dernière échéance
Meublatex industries 2010	3 000	1 800	2 400	3 000	26/04/2017

4.4.11- Emprunts obligataires souscrits par AMEN BANK au 31.12.2013:

Les emprunts obligataires souscrits par Amen Bank au 31.12.2013

Emprunt	Taux	Montant souscrit
EMPRUNT OBLIGATAIRE UIB 2012-1	6,30%	10 000 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE TL 2013-1	TMM+2,00%	6 000 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE EL WIFACK LEASING 2013	6,60%	3 000 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE BH 2013-1	6,80%	2 000 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE AIL 2013-1	TMM+2,25%	2 000 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE BTE 2011	TMM+1,30%	1 900 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE ATB SUB 2009	TMM+0,50%	1 500 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE SERVICOM 2012	TMM+2,50%	1 000 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE HANNIBAL LEASE 2013/1	TMM+1,90%	1 000 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE ATB SUB 2009	TMM+0,50%	900 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE T.L 2010/1	TMM+0,625%	500 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE ATL 2009-3	TMM+0,625%	500 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE T.L 2011/1	TMM+0,90%	120 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE T.L 2010/2	TMM+0,75%	120 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE CIL 2013/1	7,00%	100 000

4.4.12 - Emprunts obligataires émis par Amen Bank :

(En mDT)

Emprunt	Montant	Durée	Taux	Échéance	Encours au 31-12- 2013
Amen Bank 2006	40 000	10 ans	TMM+1%	29-janv-17	16 000
AB sub 2008 A	20 000	15 ans	6,50%	21-mai-23	13 333
AB sub 2008 B	20 000	20 ans	7,00%	21-mai-28	15 000
AB sub 2009 Fixe	30 000	15 ans	5,45%	30-sept-24	21 996
AB sub 2009 Var	30 000	15 ans	TMM+0,85%	30-sept-24	21 996
AB sub 2010	80 000	15 ans	TMM+0,85%	31-août-25	63 992
AB sub 2011 Fixe	40 500	10 ans	6,10%	25-sept-21	32 400
AB sub 2011 Var	9 500	10 ans	TMM+1%	25-sept-21	7 600
AB sub 2012 Var	40 000	10 ans	TMM+1,3%	17-sept-22	36 000
AB sub 2012 Fixe	10 000	10 ans	6,25%	17-sept-22	9 000
Total	320 000				237 317

4.4.13 – Structure des souscripteurs à l'emprunt obligataire subordonné 2012:

L'emprunt obligataire d'Amen Bank lancé en août 2012 a été ouvert aux souscriptions le 17/08/2012 et clôturé le 17/10/2012. La structure des souscripteurs se présente comme suit :

Catégorie souscripteur	Montant en DT	En %
Assurances	5 200 000	10%
Banques	2 000 000	4%
OPCVM	26 190 000	52%
Autres	16 610 000	33%
Total	50 000 000	100%

4.4.14- Principaux indicateurs et ratios :

PRINCIPAUX INDICATEURS :

	(En mDT)		
	2013	2012 Retraité	2011 Retraité
Dépôts de la clientèle	4 964 477	4 395 112	3 712 487
Créances nettes sur la clientèle	5 484 548	4 883 301	4 220 450
Créances douteuses et litigieuses	878 750	913 394	502 343
Créances brutes de la clientèle (Bilan&H.bilan)	6 848 007	6 388 490	5 602 786
Total des capitaux propres	568 459	410 367	377 588
Total des capitaux propres avant résultat	468 655	363 615	345 129
Réserve de réévaluation	423	423	423
Capital social	122 220	100 000	100 000
Total bilan	7 225 631	6 490 982	5 457 127
PNB	249 464	200 774	169 880
Commissions nettes	52 085	46 448	39 417
Emprunts et ressources spéciales	846 029	730 513	581 642
Charges générales d'exploitation	15 203	14 602	12 910
Frais de personnel	62 127	55 627	52 631
Provisions sur créances classées	349 284	298 503	246 513
Provisions additionnelles (Cir 2013- 21)	69 548	76 412	64 673
Agios réservés	152 831	143 515	131 039
Provisions et agios réservés	571 663	518 429	442 225
Résultat d'exploitation	107 262	56 628	41 438
Bénéfice Net	99 804	46 752	32 459
Dividendes	22 458	17 000	14 000
Fonds propres nets*	766 671	617 440	572 726
Les actifs pondérés par les risques	6 379 598	5 854 854	4 854 538
Effectifs	1 095	1 031	1 020

* Les fonds propres tiennent compte du montant global des emprunts subordonnés émis et considérant qu'aucun remboursement en capital n'est intervenu au cours de la période, sachant que les emprunts subordonnés ne peuvent être pris en compte pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant du et dans la limite fixée par la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991.

** les chiffres de 2012 et 2011 ont été retraités pour les besoins de comparabilité.

PRINCIPAUX RATIOS :

• Ratios de structure :

	2013	2012 Retraité	2011 Retraité
Total capitaux propres / Total Bilan	7,87%	6,32%	6,92%
Dépôts de la clientèle / Total Bilan	68,71%	67,71%	68,03%
Emp.et res. spéciales / Total Bilan	11,71%	11,25%	10,66%
Créances nettes / total bilan	75,90%	75,23%	77,34%
Dépôts de la clientèle / Créances Nettes De La Clientèle	90,52%	90,00%	87,96%

Les ratios de structure reflètent l'évolution des différents postes du bilan et de sa structure.

En 2013, le total du bilan a augmenté de 735 MD ou 11,3% résultant d'une augmentation de 601 MD des créances à la clientèle et de 196 MD de portefeuille titres. Ces augmentations ont été compensées par la diminution de certains autres postes d'actifs.

Cette augmentation de l'actif a été principalement financée par une augmentation des ressources provenant de la clientèle (569 MD) et les emprunts et ressources spéciales (116 MD).

Ces différentes évolutions ont affecté les ratios de structure :

- Les capitaux propres ayant augmenté à un taux supérieur à celui du total du bilan, le ratio Capitaux Propres/ total de bilan a augmenté de 155 points de base,
- Le ratio de dépôts de la clientèle sur total bilan a augmenté de 1,00% par rapport à l'année 2012,
- Les créances nettes ayant augmenté au taux de 0,67 %, taux inférieur à celui du total de bilan, leur part dans le total actif a donc augmenté pour passer de 75,23% en 2012 contre 75,90 % en 2013.
- Le taux de couverture des créances par les dépôts de la clientèle est passé de 90,00 % à 90,52%.

• Ratios de productivité :

	2013	2012 Retraité	2011 Retraité
Charges générales d'exploitation/PNB (en %)	6,09%	7,27%	7,60%
Frais de personnel/PNB (en %)	24,90%	27,71%	30,98%
Commissions nettes /Frais de personnel (en %)	83,84%	83,50%	74,89%
Dépôts de la clientèle /Effectif (en mDT)	4 534	4 263	3 640
Frais de personnel/Effectif (en mDT)	57	54	52
PNB/Effectif (en mDT)	228	195	167

Les ratios de productivité de la banque présentent des résultats qui témoignent d'une baisse de la productivité du facteur travail et de l'amélioration d'autres facteurs:

- Les frais de personnel rapportés au PNB ont diminué de 2,8% passant de 27,70% en 2012 à 24,90% en 2013.
- Ces frais sont couverts par les commissions à hauteur de 83,84 % en 2013 contre 83,50 % en 2012,
- Les charges générales d'exploitation représentent 6,09 % du PNB de 2013 contre 7,27 % en 2012.

• **Ratios de rentabilité :**

	2013	2012 Retraité	2011 Retraité
R.O.E=Bénéfice net/(total des capitaux propres avant résultat- réserves de réévaluation)	21,32%	12,87%	9,42%
R.O.A= Bénéfice net/Total bilan	1,38%	0,72%	0,59%
Bénéfice net/PNB	40,01%	23,29%	19,11%
PNB/Total Bilan	3,45%	3,09%	3,11%
Taux de dividendes en % du nominal	18,38%	17,00%	14,00%
Commissions nettes/PNB	20,88%	23,13%	23,20%

Le bénéfice net rapporté au PNB a augmenté de 1 672 points en passant de 23,29% en 2012 à 40,01% en 2013.

• **Ratios prudentiels :**

	2013	2012 Retraité	2011 Retraité
Ratio de liquidité (actif réalisable/passif exigible)	89,80%	78,46%	68,90%
Ratio de solvabilité après affectation du résultat (fonds propres nettes / risques encourus)	12,02%	10,55%	11,80%

Le ratio de liquidité a connu une hausse au cours de l'année 2013 pour se situer à 89,80% en fin d'année contre un ratio réglementaire de 100 %.

Le ratio de solvabilité 2013, compte non tenu des engagements de financements donnés, a connu une légère hausse par rapport à 2012 pour se situer à un niveau de 12,02% pour un ratio réglementaire de 8%.

• **Ratios de risques :**

	(En mDT)		
	2013	2012 Retraité	2011 Retraité
CDL	878 750	913 394	502 343
Provisions & Agios réservés	571 663	518 429	442 225
Créances brutes sur la clientèle (Bilan et H.B)	6 848 007	6 388 490	5 602 786
CDL / Créances brutes	12,83%	14,30%	8,97%
Provisions & agios réservés / CDL*	65,05%	56,76%	88,03%

* Le taux de couverture calculé par les commissaires aux comptes dans leur rapport destiné à la BCT relatif à l'exercice 2011 est de 72,93%. Cette différence découle du fait que la banque a pris en compte les agios réservés sur des créances classées 0 et 1.

CDL= Créances Douteuses et Litigieuses

4.5- RENSEIGNEMENTS FINANCIERS SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES COMPARES AU 31 -12-2013:

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2013, soulèvent les observations suivantes par rapport au système comptable des entreprises, en ce qui concerne les notes aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2013 qui ne comportent pas toutes les notes obligatoires, notamment :

- Une note portant sur l'effet de l'acquisition de filiales sur la situation financière à la date de clôture, sur les résultats et sur les montants correspondants et de l'exercice précédent et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 26 de la NC 35 relative aux états financiers consolidés ;

La banque s'engage, pour l'établissement de ses états financiers consolidés, à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce, pour les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2014 et suivants.

Les commissaires aux comptes ont formulé la réserve suivante :

« Ainsi qu'il est indiqué dans les notes aux états financiers (Note 1.7), les travaux de rapprochement, de justification et d'apurement des comptes d'attente de la salle de marché au niveau de la société mère Amen Bank, dont le solde s'élève à la date du 31 décembre 2013 à 16 319 KDT (contre 30 397 KDT à la date du 31 décembre 2012) ne sont pas encore achevés. Au stade actuel d'avancement des travaux, nous ne sommes pas en mesure de conclure s'il existe un risque de perte avéré sur ces comptes. »

De plus, les commissaires aux comptes ont attiré l'attention sur les points suivants :

« Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers consolidés 5.3« Provisions additionnelles : changement de méthodes comptables » décrivant une nouvelle obligation pour les établissements de crédit instaurée par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 30 décembre 2013, de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net.

En application de cette circulaire, les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012, sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de l'établissement de crédit au titre de l'exercice 2013. Conformément aux dispositions de la norme comptable NCT 11 relative aux modifications comptables, cette nouvelle obligation instaurée par ladite circulaire a été traitée en tant que changement de méthode comptable, dont l'effet sur les exercices antérieurs a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013.

Par ailleurs et en application du paragraphe 17 de ladite norme, ce changement de méthode a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2012 ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de la comparabilité.

L'effet de la nouvelle méthode sur les exercices antérieurs s'élève à 76 412 KDT ayant généré un actif d'impôt différé de 10 461 KDT, soit un effet net qui a été imputé sur les capitaux d'ouverture de l'exercice 2013 de 65 951 KDT. L'effet de ladite méthode sur l'exercice 2013 s'est traduit par la constatation d'une dotation aux provisions additionnelles de 6 395 KDT et d'une reprise sur provisions de 13 259 KDT. »

Par ailleurs, il est à signaler que les états financiers individuels de certaines filiales ayant servis pour l'établissement des états financiers consolidés du groupe Amen Bank ne sont pas certifiés et ce contrairement aux dispositions de l'article 471 du code des sociétés commerciales stipule dans son alinéa 3 : « Abstraction faite de la possibilité d'effectuer toutes les investigations auprès de l'ensemble des sociétés membres du groupe, qu'il juge nécessaires, le commissaire aux comptes ne certifie les états financiers consolidés qu'après

avoir consulté les rapports des commissaires aux comptes des sociétés appartenant au groupe lorsque celles-ci sont soumises à l'obligation de désigner un commissaire aux comptes ».

Les principales modifications apportées au périmètre de consolidation retenu au 31-12-2013 par rapport à celui arrêté au 31-12-2012 sont les suivantes :

Il est à noter que le groupe AMEN BANK n'inclut pas des co-entreprises.

La société AMEN FINANCE COMPANY a été intégrée en tant que filiale du groupe AMEN BANK et ce conformément aux dispositions de la norme comptable NC 35 qui stipule dans son § 10 alinéa b que le contrôle existe également lorsque la mère, détenant la moitié ou moins de la moitié des droits de vote d'une entreprise dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise en vertu des statuts ou d'un contrat.

Le périmètre de consolidation a été marqué en 2013 par l'entrée des sociétés suivantes:

- AMEN CORPORATE FINANCE SARL;
- CLINIQUE EL AMEN BIZERTE;
- SUNAGRI

Et par la sortie des suivantes :

- HOPITAL PRIVE EL AMEN;
- CLINIQUE EL AMEN GAFSA;
- CLINIQUE EL AMEN BEJA ;

De plus, il est à signaler qu'aux termes de l'article 21 de la loi 2001-65 relative aux établissements de crédit, la banque ne peut détenir directement ou indirectement plus de 30% du capital d'une même entreprise. Toutefois, elle peut dépasser ce pourcentage lorsque la participation est faite en vue de permettre le recouvrement de ses créances ou que la participation est faite dans le capital des sociétés exerçant dans le domaine des services financiers y compris les services d'intermédiation en bourse. Contrairement à ces dispositions, Amen Bank détient une participation directe et indirecte de : 37,69% dans la société « El KHIR » et 32,69% dans la société ENNAKL.

Bilan consolidé au 31 décembre 2013

(Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation		Notes	31-déc		
			2013	2012 Retraité (*)	2012 Publié
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1-1)	318 462	349 685	349 685
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	(1-2)	228 787	267 217	267 217
AC3	Créances sur la clientèle	(1-3)	5 487 233	4 847 315 (*)	4 923 727
AC4	Portefeuille titres commercial	(1-4)	437 517	364 599	364 599
AC5	Portefeuille d'Investissement	(1-5)	377 137	339 645	339 645
	Titres mis en équivalence	(1-5)	172 268	164 336	164 336
AC6	Valeurs immobilisées	(1-6)	111 836	108 101	108 101
AC7	Autres actifs	(1-7)	119 961	119 808 (*)	108 987
TOTAL ACTIFS			7 253 201	6 560 706	6 626 297
PA1	Banque Centrale	(2-1)	490 082	552 593	552 593
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et Financiers	(2-2)	166 556	214 871	214 871
PA3	Dépôts de la clientèle	(2-3)	4 864 091	4 390 969	4 390 969
PA4	Emprunts et Ressources spéciales	(2-4)	881 100	715 115	715 115
PA5	Autres passifs	(2-5)	194 903	188 921 (*)	188 561
TOTAL PASSIFS			6 596 732	6 062 469	6 062 109
INTERETS MINORITAIRES			(3)	41 907	41 550
CP1	Capital		122 220	100 000	100 000
CP2	Réserves	(**)	386 067	303 052	358 871
CP4	Autres capitaux propres		-	-	-
CP5	Résultats reportés		-	2	2
CP6	Résultat de l'exercice		106 275	53 633 (*)	63 765
TOTAL CAPITAUX PROPRES			(4)	456 687	522 638
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			7 253 201	6 560 706	6 626 297

(*) Les chiffres de 2012 ont été retraités pour les besoins de comparabilité.

(**) Chiffre retraité pour les besoins de comparabilité (Cf. Note II-5-3)

État des engagements Hors Bilan consolidé **Arrêté au 31.12.2013**

(Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

		31-déc	
Désignation	Notes	2013	2012
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>			
HB 01- Cautions, Avals et autres garanties données	(5-1)	646 178	792 780
HB 02- Crédits documentaires	(5-2)	265 907	239 583
HB 03- Actifs donnés en garantie	(5-3)	490 000	542 000
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		1 402 085	1 574 363
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>		(5-4)	
HB 04- Engagements de financement donnés		177 782	162 891
HB 05- Engagements sur titres		3 518	3 032
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		181 300	165 923
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>			
HB 06- Engagements de financement reçus	(5-5)	1 582	2 057
HB 07- Garanties reçues	(5-6)	1 128 408	1 027 660

État de résultat consolidé

Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013

(Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation		Notes	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre		
			2013	2012 Retraité	2012 Publié
	PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		507 537	396 304	397 023
PR1	Intérêts et revenus assimilés	(6-1)	395 946	303 463 (*)	303 730
PR2	Commissions perçues	(6-2)	58 629	52 039 (*)	51 772
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	(6-3)	38 603	27 734 (*)	27 157
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	(6-4)	14 359	13 068 (*)	14 364
	CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		261 177	199 401	199 401
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	(6-5)	256 683	195 077	195 077
CH2	Commissions encourues		4 494	4 324	4 324
	PRODUIT NET BANCAIRE		246 360	196 903	197 622
PR5/CH4	Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(6-6)	(62 961)	(71 597) (*)	(59 858)
PR6/CH5	Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(6-7)	1 203	482 (*)	(237)
PR7	Autres produits d'exploitation		1 920	2 165	2 165
CH6	Frais de personnel	(6-8)	(63 035)	(56 430)	(56 430)
CH7	Charges générales d'exploitation	(6-8)	(15 745)	(14 946)	(14 946)
CH8	Dotations aux amortissements	(6-8)	(5 638)	(5 126)	(5 126)
	RESULTAT D'EXPLOITATION		102 104	51 451	63 190
	Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence		12 739	10 952	10 952
PR8/CH9	Solde en gain \ pertes provenant des autres éléments ordinaires	(6-9)	(558)	(810)	(810)
CH11	Impôt sur les sociétés	(6-10)	(8 751)	(7 476) (*)	(9 083)
	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		105 534	54 117 (*)	64 249
	Solde en gain \ perte provenant des éléments extraordinaires		-	-	-
	Part de résultat revenant aux minoritaires		(741)	484	484
	RESULTAT NET DE L'EXERCICE		106 275	53 633 (*)	63 765
	Effet des modifications comptables	(**)	(65 951)	(55 819)	-
	RESULTAT NET APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		40 324	(2 186) (*)	63 765
	RESULTAT DE BASE PAR ACTION (en dinars)	(6-11)	4,551	2,682	3,188
	RESULTAT DILUE PAR ACTION (en dinars)	(6-11)	4,551	2,682	3,188

(*) Les chiffres de 2012 ont été retraités pour les besoins de comparabilité.

(**) Chiffre retraité pour les besoins de comparabilité (Cf. Note II-5-3)

État de flux de trésorerie consolidé

Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013

(Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	31-déc 2013	2012
<u>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</u>	(7-1)		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (Hors revenus portefeuille d'investissement)		462 035	359 409
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(277 943)	(199 141)
Dépôts / Retraits des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		(22 455)	3 663
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(682 736)	(700 570)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		674 195	681 456
Titres de placements		(214 775)	(41 255)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(61 505)	(52 432)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(2 404)	79 433
Impôt sur le bénéfice		(9 448)	(8 553)
<u>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>		(135 036)	122 010
<u>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</u>	(7-2)		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		25 582	18 165
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement		(21 640)	(123 265)
Acquisition / cessions sur immobilisations		(9 457)	(5 039)
<u>FLUX DE TRÉSORERIE NET AFFECTES AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</u>		(5 515)	(110 139)
<u>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</u>	(7-3)		
Émission d'actions		75 349	35 000
Émission provenant des fonds gérés		2 940	-
Émission d'emprunts		46 592	42 898
Remboursement d'emprunts		(66 540)	(23 269)
Augmentation / diminution ressources spéciales		137 299	122 141
Dividendes versés		(17 432)	(14 883)
Mouvement sur fond social et de retraite		(60)	28
<u>FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</u>		178 148	161 915
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		37 597	173 786
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	(7-4)	(208 398)	(382 184)
<u>LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS EN FIN DE PERIODE</u>		(170 801)	(208 398)

Notes aux Etats financiers Consolidés du Groupe Amen Bank arrêtés au 31.12.2013

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers consolidés du Groupe AMEN BANK sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictés notamment par:

- le cadre conceptuel du système comptable des entreprises;
- la norme comptable générale n° 01;
- les normes techniques (NCT 02 à NCT 20);
- les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25);
- les normes comptables relatives aux OPCVM;
- les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37) ;
- la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

2. DATE DE CLOTURE

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre 2013.

Quand les états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation sont établis à des dates de clôtures différentes, des ajustements sont effectués pour prendre en compte les effets de transactions et autres événements importants qui se sont produits entre ces dates et la date des états financiers de la mère.

3. BASES DE MESURE

Les états financiers du Groupe AMEN BANK sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

4. PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du Groupe AMEN BANK comprend:

- La société mère : AMEN BANK
- Les filiales : les sociétés sur lesquelles AMEN BANK exerce un contrôle exclusif; et
- Les entreprises associées : les sociétés sur lesquelles AMEN BANK exerce une influence notable.

Les méthodes utilisées pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre sont les suivantes :

4.1 L'intégration globale

Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

Cette méthode est appliquée aux entreprises du secteur financier où à des fins de recouvrement des créances contrôlées de manière exclusive par AMEN BANK.

4.2 La mise en équivalence

Selon cette méthode la participation est initialement enregistrée au coût d'acquisition et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe AMEN BANK :

Société	Nature	Technique de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	pays de Résidence
AMEN BANK	Société mère	IG	100,00%	100,00%	Tunisie
LE RECOUVREMENT	Filiale	IG	99,88%	99,88%	Tunisie
SICAR AMEN	Filiale	IG	88,20%	88,20%	Tunisie
SOGEREC	Filiale	IG	63,86%	52,48%	Tunisie
AMEN CAPITAL	Filiale	IG	60,00%	61,85%	Tunisie
AMEN PROJECT	Filiale	IG	53,01%	53,01%	Tunisie
AMEN FINANCE COMPANY "AFC"	Filiale	IG	30,00%	33,25%	Tunisie
AMEN CORPORATE FINANCE SARL	Filiale	IG	99,90%	61,78%	Tunisie
MAGHREB LEASING ALGERIE	Entreprise associée	M E	42,61%	52,35%	Algérie
EL KHIR	Entreprise associée	M E	37,69%	34,08%	Tunisie
AMEN INVEST	Entreprise associée	M E	36,90%	36,90%	Tunisie
TUNISIE LEASING	Entreprise associée	M E	32,48%	32,48%	Tunisie
ENNAKL	Entreprise associée	M E	32,69%	17,54%	Tunisie
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	Entreprise associée	M E	30,00%	38,12%	Tunisie
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	Entreprise associée	M E	30,00%	30,12%	Tunisie
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE	Entreprise associée	M E	30,00%	30,00%	Tunisie
EL IMRANE	Entreprise associée	M E	30,00%	30,00%	Tunisie
TUNISYS	Entreprise associée	M E	29,85%	29,85%	Tunisie
EL KAWARIS	Entreprise associée	M E	29,66%	29,52%	Tunisie
TUNINVEST INNOVATION SICAR	Entreprise associée	M E	27,27%	36,13%	Tunisie
HAYETT	Entreprise associée	M E	25,00%	25,00%	Tunisie
AMEN SANTE	Entreprise associée	M E	23,24%	20,29%	Tunisie
SICAV AMEN	Entreprise associée	M E	0,09%	0,09%	Tunisie
SUNAGRI	Entreprise associée	M E	27,00%	29,27%	Tunisie
AMEN PREMIERE	Entreprise associée	M E	0,03%	0,03%	Tunisie

IG : Intégration globale

ME : Mise en équivalence

Il est à noter que le groupe AMEN BANK n'inclut pas des co-entreprises.

La société AMEN FINANCE COMPANY a été intégrée en tant que filiale du groupe AMEN BANK et ce conformément aux dispositions de la norme comptable NC 35 qui stipule dans son § 10 alinéa b que le contrôle existe également lorsque la mère, détenant la moitié ou moins de la moitié des droits de vote d'une entreprise dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise en vertu des statuts ou d'un contrat.

Le périmètre de consolidation a été marqué en 2013 par l'entrée des sociétés suivantes:

- AMEN CORPORATE FINANCE SARL;
- CLINIQUE EL AMEN BIZERTE;
- SUNAGRI

Et par la sortie des suivantes :

- HOPITAL PRIVE EL AMEN;
- CLINIQUE EL AMEN GAFSA;
- CLINIQUE EL AMEN BEJA ;

L'effet de la sortie de ces trois sociétés du périmètre de consolidation du groupe AMEN BANK, se détail comme suit :

Société	Impact sur les capitaux propres consolidés au 31/12/2013		
	Réserves consolidés	Résultat consolidés	Capitaux propres consolidés
HOPITAL PRIVE EL AMEN	0	134	134
CLINIQUE EL AMEN GAFSA;	(254)	(181)	(435)
CLINIQUE EL AMEN BEJA	0	(476)	(476)

5. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

5.1 Créances à la clientèle

5.1.1 Règles de présentation des créances à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déductions faites des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

5.1.2 Classification et évaluation des créances

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante:

Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

Actifs classés :

Classe B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe B2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe 1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- l'existence de retards de paiement en principal ou en intérêts entre 90 et 180 jours.

Classe B3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe B4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par Amen Bank correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Pour les engagements supérieurs à 15 KDT, les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables. Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants:

- Actifs incertains 20% ;
- Actifs préoccupants 50% ;
- Actifs compromis 100%.

Pour les engagements inférieurs à 15 KDT, la banque détermine la provision requise en appliquant le taux de provision moyen des engagements de plus de 15 KDT aux encours hors les crédits de présalaire et CREDIM (crédit habitat aux particuliers) et ce compte tenu de la qualité de ces risques et des perspectives de recouvrement.

Les garanties prises en compte par la banque se détaillent comme suit :

- Les dépôts affectés auprès d'Amen Bank (bons de caisse, comptes à terme, comptes épargne,...) ;
- Les garanties reçues de l'État Tunisien ;
- Les garanties reçues des banques et assurances ;
- Les garanties reçues du FNG (Fonds national de garantie) et la SOTUGAR ;
- Les garanties réelles : Selon les règles édictées par la BCT, les garanties immobilières ne peuvent être prises en compte que si elles remplissent au moins l'une des conditions suivantes :
 - Elle est inscrite sur le titre foncier ;
 - Elle est inscrite par l'intervention de deux notaires sur un titre arabe ;
 - Il existe une promesse d'hypothèque sur un terrain acquis auprès de l'un des organismes suivants : AFI, AFT, AFH.

Par ailleurs, certaines garanties ont été retenues, depuis l'exercice 2006, en application des articles 327 et 328 du code des procédures civiles et commerciales, sous forme d'oppositions conservatoires. Cette forme de

garantie a été retenue compte tenu d'une hypothèse sous-jacente, à savoir, un taux historique de réalisation élevé et compte tenu des conditions cumulatives suivantes :

- Les engagements de la relation emprunteuse sont concentrés exclusivement chez Amen Bank ;
- L'opposition conservatoire est inscrite sur le titre foncier qui ne doit pas comporter d'autres charges hypothécaires au profit d'autres créanciers ;
- La date d'inscription de l'opposition conservatoire remonte à moins de deux ans ;
- Une évaluation récente du titre objet de l'opposition conservatoire ;
- Une décote de 10% de la valeur du titre objet de l'opposition conservatoire.

5.1.3 Comptabilisation des créances irrécouvrables passées par perte

Les créances irrécouvrables inférieures ou égales à 500 dinars et les autres créances irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement sont passées par perte. Parallèlement, les provisions et agios réservés y afférents font l'objet de reprise.

5.1.4 Comptabilisation des revenus des prêts accordés à la clientèle

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à la date d'arrêté des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme sont matérialisés par des effets ou titres de crédit et sont perçus à terme. Ceux-ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à la date de l'arrêté des états financiers font l'objet de régularisation.

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé « agios réservés ».

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses, sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat. Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement parmi les produits de la Banque puis cernés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés. A cet effet, les encaissements réalisés sur les créances sont systématiquement imputés, en premier lieu, sur les agios réservés déjà constitués.

5.2 Suivi des mesures conjoncturelles édictées en 2011:

5.2.1 Provisions collectives :

La provision collective, appliquée pour l'exercice 2011 en tant que mesure conjoncturelle est désormais une disposition permanente à observer pour couvrir les risques latents sur les engagements classe 0 et 1.

Ainsi et en application des dispositions de la circulaire BCT N° 2012-20, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991.

Pour l'évaluation du montant de la provision requise, la banque a appliqué la méthodologie référentielle édictée par la BCT.

Cette méthodologie prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur et par secteur d'activité;
- Le calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1;
- La détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2013. Ce facteur scalaire ne peut être inférieur à 1;
- La détermination d'un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré.

Le montant des provisions collectives est revu à chaque date d'arrêté des comptes annuels. L'augmentation de la provision collective requise entraîne une dotation complémentaire imputée sur les charges de l'exercice et inversement la baisse de la provision collective requise entraîne une reprise correspondant à la baisse et imputée sur les produits de l'exercice.

L'application de ces règles a donné lieu à un montant de provision collective de 34 586 KDT. Ainsi et compte tenue de la provision collective de 28 288 KDT constituée en 2012, une provision complémentaire de 6 298 KDT a été dotée au titre de l'année 2013.

5.2.2 Les crédits rééchelonnés au cours de 2011 et le suivi en 2013 :

En 2011, et en application des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2011-04, deux mesures ont été appliquées :

Première mesure :

Les rééchelonnements réalisés par la banque conformément à ladite circulaire n'ont pas donné lieu ni à la classification de l'entreprise concernée en classe 2, 3 ou 4 au sens de la circulaire 91-24 ni à la révision de la classification attribuée à l'entreprise au 31 décembre 2010.

En 2013, cette mesure n'est plus en vigueur. La banque a procédé à la classification de tous les engagements conformément aux dispositions de la circulaire 91-24.

Deuxième mesure :

Les produits, agios débiteurs et intérêts impayés sur les rééchelonnements octroyés dans le cadre de la circulaire 2011-04 ont été réservés.

Une reprise de 946 KDT a été constatée au cours de 2013.

5.3 Provisions additionnelles : changement de méthodes comptables :

En vertu des dispositions la circulaire de la BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieures ou égale à 8 ans.

En application des dispositions de cette circulaire, les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012 sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de l'établissement de crédit au titre de l'exercice 2013.

Cette nouvelle obligation édictée par ladite circulaire a été qualifiée en tant que changement de méthode comptable et appliquée d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2012 ont été retraitées pour les besoins de la comparabilité.

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne n°11 relative aux modifications comptables, cette nouvelle obligation instaurée par ladite circulaire a été traitée en tant que changement de méthode comptable, dont l'effet sur les exercices antérieurs a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013.

L'effet de la nouvelle méthode sur les exercices antérieurs qui a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013 s'élève à 65 951 KDT. Son effet sur l'exercice 2013 s'est traduit par la constatation d'une dotation de 6 395 KDT et d'une reprise sur provisions de 13 259 KDT.

Par ailleurs, et en application du paragraphe 17 de ladite norme, ce changement de méthode a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2012 ont été retraitées pour les besoins de la comparaison, de la façon suivante :

- **Au niveau des postes de bilan :**

		2012 retraité	2012 publié	Variations
AC3	Créances sur la clientèle	4 847 315	4 923 727	(76 412)
AC7	Autres actifs	119 808	108 987	10 821
	TOTAL ACTIFS (*)	6 560 346	6 626 297	(65 951)
		2012 retraité	2012 publié	Variations
CP2	Réserves	303 052	358 871	(55 819)
CP6	Résultat de l'exercice	53 633	63 765	(10 132)
	TOTAL CAPITAUX PROPRES	456 687	522 638	(65 951)
	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS (*)	6 560 346	6 626 297	(65 951)

(*) : La provision sur les affaires en contentieux a été reclassée de la rubrique AC 07 « Autres Actifs » à la rubrique PA 05 « Autres Passifs » pour 360 KDT.

- **Au niveau des postes de l'état de résultat:**

		2012 Retraité	2012 publié	Variations
PR5/CH4	Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(71 597)	(59 858)	(11 739)
	RESULTAT D'EXPLOITATION	51 451	64 249	(12 798)
	RESULTAT NET DE L'EXERCICE	53 633	63 765	(10 132)
	Effet des modifications comptables	(55 819)	-	(55 819)
	RESULTAT NET APRES MODIFICATIONS COMPTABLES	(2 186)	63 765	(65 951)

5.4 Portefeuille titres

5.4.1 Règles de présentation du portefeuille titres

Les titres à revenu fixe ou à revenu variable sont présentés au bilan soit dans la rubrique portefeuille commercial soit dans la rubrique portefeuille d'investissement selon leurs durées et l'intention de détention. Les règles de classification appliquées sont les suivantes :

Portefeuille titres commercial :

Titres de transaction

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide.

Titres de placement

Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Portefeuille d'investissement :

Titres d'investissements

Il s'agit de titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

Titres de participation

Actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice.

5.4.2 Règles d'évaluation du portefeuille titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

Titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat.

Titres de placement

Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

Titres d'investissement

Le traitement des plus values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

5.4.3 Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte du principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor et sur les obligations sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de portage sont assimilées à des intérêts et prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

5.5 Prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2013. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2013 sont déduits du résultat.

5.6 Prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2013. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2013 sont rajoutées au résultat.

5.7 Valeurs immobilisées

Immeubles d'exploitation

Les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement aux taux suivants :

Catégorie d'immobilisations	Taux pratiqué
Immeubles non réévalués	2%
Immeubles réévalués	5%
Agencements, aménagements et Installations	10%
Ascenseurs	10%
Logiciels	de 10% à 33%
Droit au bail	5%
Matériel informatique	15%
Matériel de transport	20%
Mobilier de bureau	10%
Matériel d'exploitation	10%
Climatiseurs	20%
Terminaux de Paiement Electronique	20%
Coffres forts	4% et 10%

Immeubles hors exploitation

Dans le cadre du recouvrement des créances, la banque s'est portée acquéreuse de biens immeubles mis à la vente dans le cadre de la procédure de vente immobilière ; le prix d'acquisition correspondant au prix fixé par le cahier des charges préparé par un expert judiciaire désigné par le tribunal à cet effet. Ces actifs sont classés en « Immeubles hors exploitation » sous la rubrique AC6- Valeurs immobilisées.

Les immeubles hors exploitation sont comptabilisés à leur prix d'acquisition majoré des coûts et frais engagés. Par dérogation aux dispositions de la NCT 5 relative aux immobilisations corporelles, ces immeubles sont traités par référence aux dispositions de la norme internationale d'information financière 5 (IFRS 5) relative aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

En application des dispositions de l'IFRS 5, les immeubles hors exploitation ne font pas l'objet d'amortissement. En revanche, ils font l'objet d'une évaluation individualisée et figurent dans les états financiers annuels au plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts des ventes.

5.8 Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds pour la valeur nominale.

5.9 Règles de conversion des opérations en devises

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

5.10 Réévaluation des positions de change en devises

Les positions de change en devises ont été converties en monnaie de référence sur la base du cours de change interbancaire du dernier jour du mois de décembre 2013. Les résultats de change latents en découlant ont été pris en compte dans le résultat de l'exercice 2013.

5.11 Charge d'impôt

En 2013, le groupe a procédé à la prise en compte de l'impôt différé conformément aux dispositions des normes comptables NCT 35 et NCT 38.

6. METHODES SPECIFIQUES A LA CONSOLIDATION

6.1 Traitement des écarts de première consolidation

6.1.1 Le Goodwill

L'excédent du coût d'acquisition sur les parts d'intérêts de l'acquéreur dans l'actif net acquis à la date de l'opération doit être comptabilisé en tant qu'actif. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans.

Cependant l'excédent de la part d'intérêts de l'acquéreur dans l'actif net acquis, sur le coût d'acquisition doit être comptabilisé en tant que Goodwill négatif.

Le Goodwill négatif est amorti en totalité ou en partie sur la durée prévisible de réalisation des pertes et dépenses futures attendues ou s'il n'est pas le cas sur la durée d'utilité moyenne restant à courir des actifs amortissables identifiables acquis, le reliquat est comptabilisé immédiatement en produits.

La dotation aux amortissements du Goodwill relative à l'exercice en cours figure au niveau du poste du résultat CH8 « Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations »

6.2 Soldes et opérations réciproques

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe n'ayant pas d'incidence sur le résultat consolidé sont éliminés lorsqu'ils concernent les entités faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

D'autre part les soldes et opérations réciproques ayant une incidence sur le résultat consolidé sont éliminés lorsqu'ils concernent les entreprises faisant l'objet d'une intégration globale, proportionnelle et mises en équivalence.

7. PRINCIPAUX RETRAITEMENTS EFFECTUES DANS LES COMPTES CONSOLIDES

7.1 Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

Toutefois, les états financiers de la société Maghreb Leasing Algérie, établis selon les normes internationales (IAS/IFRS), n'ont pas été retraités dans le cadre des travaux d'homogénéisation des méthodes comptables.

7.2 Élimination des soldes et transactions intra-groupe

Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations opérées ont principalement porté sur:

- des comptes courants entre sociétés du groupe ;
- des commissions entre sociétés du groupe ;
- des dividendes distribués par les sociétés consolidées au profit d'Amen Bank ;
- des provisions intra-groupe (Provisions sur titres de participations) ;
- des fonds gérés par la société «Sicar Amen» pour le compte des sociétés du groupe ;
- des emprunts contractés par les sociétés du groupe auprès de la société mère Amen Bank.

NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en milliers de dinars)

1. Notes explicatives sur le bilan- Actifs

Note 1.1: Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste accuse au 31.12.2013 un montant de 318 462 KDT contre 349 685 KDT au 31.12.2012 et se décompose comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	38 642	66 345	(27 703)	(42%)
BCT, CCP et TGT	279 820	283 340	(3 520)	(1%)
Total	318 462	349 685	(31 223)	(9%)

Le détail de chacune des rubriques se présente comme suit:

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	38 674	66 344	(27 670)	(42%)
Provisions sur caisse en dinars	(32)	-	(32)	(100%)
Sous total 1	38 642	66 344	(27 702)	(42%)
BCT	279 877	283 549	(3 672)	(1%)
Provisions BCT	(339)	(568)	229	(40%)
Sous total 2	279 538	282 981	(3 443)	(1%)
CCP	378	617	(239)	(39%)
Provisions CCP	(96)	(258)	162	(63%)
Sous total 3	282	359	(77)	(21%)
Total	318 462	349 685	(31 223)	(9%)

Note 1.2: Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2013 un montant de 228 787 KDT contre 267 217 KDT au 31.12.2012 et se détaille comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	24 291	65 049	(40 758)	(63%)
Prêts aux établissements bancaires	43 312	36 093	7 219	20%
Créances rattachées sur les prêts aux établissements bancaires	7	12	(5)	(42%)
Provisions sur les correspondants	(115)	(115)	-	-
Total créances sur les établissements bancaires	67 495	101 040	(33 545)	(33%)
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	12 291	12 490	(199)	(2%)
Prêts aux établissements financiers	147 571	153 581	(6 010)	(4%)
Créances rattachées sur les prêts aux établissements financiers	1 430	107	1 323	1 236%
Total créances sur les établissements financiers	161 292	166 178	(4 886)	(3%)
Total	228 787	267 217	(38 430)	(14%)

Note 1.3: Créances sur la clientèle

L'évolution comparée des créances sur la clientèle entre 2013 et 2012 se présente comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012 retraité	31.12.2012 publié	Variation	%
Comptes débiteurs de la clientèle (1)	716 352	671 066	671 066	45 286	7%
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires (2)	4 300 784	3 816 032 (*)	3 892 444	484 752	13%
Crédits sur ressources spéciales (3)	470 097	360 217	360 217	109 880	31%
Total	5 487 233	4 847 315	4 923 727	639 918	13%

Le stock de provisions et d'agios réservés ont été en totalité présentés en déduction de la sous rubrique **(2)**.

Note 1.4: Portefeuille titres commercial

Cette rubrique accuse au 31.12.2013 un solde de 437 517 KDT contre un solde de 364 599 KDT au 31.12.2012 et se détaille comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Titres de transaction	5 827	6 197	(370)	(6%)
Titres à revenu fixe	3 926	4 009	(83)	(2%)
Titres à revenu variable	1 901	2 188	(287)	(13%)
Titres de placement	431 690	358 402	73 288	20%
Titres à revenu fixe	425 797	356 244	69 553	20%
Bons de Trésor	320 127	210 924	109 203	52%
Emprunts obligataires	93 063	65 475	27 588	42%
Billets de trésorerie	-	71 700	(71 700)	(100%)
Créances rattachées	12 607	8 145	4 462	55%
Titres à revenu variable	5 893	2 158	3 735	173%
Actions	6 442	2 522	3 920	155%
Provisions pour dépréciation des actions	(549)	(364)	(185)	51%
Total	437 517	364 599	72 918	20%

Note 1.5: Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement accuse au 31.12.2013 un solde de 377 137 KDT contre 339 645 KDT au 31.12.2012. Son détail se présente comme suit:

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Titres d'investissement	120 827	188 880	(68 053)	(36%)
Titres de participation	49 156	41 113	8 043	20%
Titres de participation non consolidés	61 967	60 155	1 812	3%
Participation avec convention en rétrocession	145 187	49 497	95 690	193%
Total	377 137	339 645	37 492	11%

Note 1.5: Titres mis en équivalence :

Le poste «Titres mis en équivalence» représente la quote-part du Groupe Amen Bank dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 172 268 KDT au 31.12.2013 contre un solde de 164 336 KDT au 31.12.2012 et se détaille comme suit :

Société	31.12.2013	31.12.2012
AMEN SOFT	-	975
CLINIQUE EL AMEN GAFSA	-	980
CLINIQUE EL AMEN BEJA	-	1 800
HOPITAL PRIVE EL AMEN	-	7 200
SICAV AMEN	62	53
AMEN PREMIERE	77	75
SUNAGRI	215	-
EL KHIR	298	640
TUNISYS	952	916
KAWARIS	1 183	1 060
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE	1 200	-
AMEN INVEST	1 409	1 406
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	1 447	2 120
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	1 950	-
TUNINVEST INNOVATION SICAR	2 849	1 456
HAYETT	3 371	3 213
EL IMRANE	3 463	3 227
AMEN SANTE	8 869	3 632
ENNAKL	9 172	11 267
TUNISIE LEASING	38 262	32 100
MLA	49 393	42 620
GOOD- WILL	48 097	49 596
Total	172 268	164 336

Note 1.6: Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent au 31.12.2013 un solde de 111 836 KDT contre un solde de 108 101 KDT au 31.12.2012 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Immobilisations incorporelles	2 322	1 534	788	51%
Immobilisations corporelles	105 876	98 292	7 584	8%
Immobilisations encours	3 638	8 275	(4 637)	(56%)
Total	111 836	108 101	3 735	3%

Note 1.7: Autres actifs

Les autres actifs totalisent au 31.12.2013 un montant de 119 961 KDT contre un montant de 119 808 KDT se détaillant comme suit:

Description	31.12.2013	31.12.2012 retraité	31.12.2012 publié	Variation	%
Comptes d'attente et de régularisation	35 614	43 224	43 224	(7 610)	(18%)
<i>Comptes d'attente</i>	<i>30 995</i>	<i>42 980</i>	<i>42 980</i>	<i>(11 985)</i>	<i>(28%)</i>
Comptes d'attente de la salle de marché	16 319	30 397	30 397	(14 078)	(46%)
Comptes d'attente de la compensation	7 711	14 386	14 386	(6 675)	(46%)
Autres comptes d'attente	6 965	(1 803)	(1 803)	8 768	(486%)
<i>Comptes de régularisation</i>	<i>4 619</i>	<i>244</i>	<i>244</i>	<i>4 375</i>	<i>1 793%</i>
Autres	84 347	76 584	65 763	7 763	10%
Stock de matière, fourniture et timbres	918	643	643	275	43%
Etat, impôts et taxes	527	2 240	2 240	(1 713)	(76%)
Allocations familiales	259	201	201	58	29%
Dépôts et cautionnements	117	117	117	-	-
Opérations avec le personnel	44 530	40 514	40 514	4 016	10%
Débiteurs divers	11 105	2 880 (*)	2 520	8 225	286%
Créances sur l'Etat	1 658	1 804	1 804	(146)	(8%)
Autres (**)	16 582	17 724	17 724	(1 142)	(6%)
Actif d'impôt différé	8 651	10 461	-	(1 810)	(17%)
Total Autres Actifs	119 961	119 808	108 987	153	0,1%

(*) Les provisions sur les affaires en contentieux ont été reclassés de la rubrique AC 07 «Autres Actifs» à la rubrique PA 05 «Autres Passifs».

(**) L'impact des sociétés intégrées globalement a été regroupé au niveau de la rubrique autres.

Les mouvements nets des provisions sur les comptes de la rubrique AC7 se présentent comme suit:

Description	31.12.2013	31.12.2012 retraité	31.12.2012 publié	Variation	%
Provision sur comptes d'attente et de régularisation	11 362	10 944	10 944	418	4%
Provision sur comptes d'attente de la compensation	9 929	10 258	10 258	(329)	(3%)
Provision sur autres comptes d'attente	1 433	686	686	747	109%
Provision sur autres comptes de la rubrique AC7	20 098	19 471	19 831	627	3%
Provision sur opérations avec le personnel	838	662	662	176	27%
Provision sur débiteurs divers	3 549	3 429 (*)	3 789	120	3%
Provisions sur autres comptes	15 711	15 380	15 380	331	2%
Total	31 460	30 415	30 775	1 045	3%

(*) Le chiffre de 2012 a été retraité pour les besoins de comparabilité.

Il est à noter que les comptes d'attente de la salle des marchés comportent des soldes non justifiés. Des efforts ont été déployés pour les apurer. Ces travaux d'apurement sont à un stade d'avancement de 90%.

La situation de ces comptes au 31.12.2013 se présente comme suit :

	2013	2 012
Dinars en instance d'affectation	(194 259)	(36 831)
Devise en instance d'affectation (260)	174 003	26 119
Comptes de virements devises en instance d'imputation (261)	21 015	46 025
Devise en instance d'affectation financement en devise (279)	15 550	(9 546)
Autres	11	4 630
Comptes d'ajustement des comptes en devises	-	998
Comptes position et cv position bilan de couverture	11	3 645
Comptes position et cv position bilan spot	-	(13)
Total	16 319	30 397

2. Notes explicatives sur le bilan- Passifs

Note 2.1: Banque Centrale de Tunisie

Le solde de cette rubrique correspond aux dettes envers la Banque Centrale de Tunisie.

Au 31.12.2013 cette rubrique accuse un solde de 490 082 KDT enregistrant ainsi une baisse de 62 511 KDT par rapport au 31.12.2012.

Note 2.2: Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31.12.2013 un solde de 166 556 KDT contre un solde de 214 871 KDT au 31.12.2012 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	161 844	211 405	(49 561)	(23%)
Avoirs des établissements bancaires	26 833	36 653	(9 820)	(27%)
Emprunts auprès des établissements bancaires	135 011	174 752	(39 741)	(23%)
Dépôts et avoirs des établissements financiers	4 712	3 466	1 246	36%
Total	166 556	214 871	(48 315)	(22%)

Note 2.3: Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle accusent au 31.12.2013 un solde de 4 864 091 KDT contre un solde de 4 390 969 KDT au 31.12.2012 et se décomposent comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Dépôts à vue	1 341 126	1 216 571	124 555	10%
Autres dépôts et avoirs de la clientèle	3 522 965	3 174 398	348 567	11%
Epargne	840 179	749 261	90 918	12%
Dépôts à terme	2 584 771	2 305 936	278 835	12%
Dépôts à terme en dinars	2 268 354	1 945 919	322 435	17%
Dettes rattachées sur dépôts à terme en dinars	(8 335)	10 277	(18 612)	(181%)
Dépôts à terme en devises	324 213	349 115	(24 902)	(7%)
Dettes rattachées sur dépôts à terme en devises	539	625	(86)	(14%)
Autres sommes dues à la clientèle	98 015	119 201	(21 186)	(18%)
Autres dépôts et avoirs de la clientèle	4 864 091	4 390 969	473 122	11%

Note 2.4: Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2013 à 881 100 KDT contre 715 115 KDT au 31.12.2012 se détaille comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Emprunts matérialisés	247 068	253 031	(5 963)	(2%)
Ressources spéciales	634 032	462 084	171 948	37%
Total	881 100	715 115	165 985	23%

Le solde des emprunts matérialisés se subdivise comme suit au 31.12.2013 et au 31.12.2012:

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Emprunts matérialisés	241 817	247 590	(5 773)	(2%)
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	5 251	5 441	(190)	(3%)
Total	247 068	253 031	(5 963)	(2%)

Le solde des ressources spéciales se subdivise comme suit au 31.12.2013 et au 31.12.2012 :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Ressources budgétaires	5 649	5 280	369	7%
Ressources extérieures	628 383	456 804	171 579	38%
Total	634 032	462 084	171 948	37%

Note 2.5: Autres passifs

Les autres passifs se subdivisent comme suit au 31.12.2013 et au 31.12.2012:

Description	31.12.2013	31.12.2012 Retraité	31.12.2012 Publié	Variation	%
Provisions sur Engagement par signature (*)	6 251	5 945	5 945	306	5%
Autres provisions pour passifs et charges	4 765	3 694 (*)	3 333	1 071	29%
Provisions pour passifs et charges	11 016	9 639	9 278	1 377	14%
Comptes d'attente et de régularisation	183 887	179 282	179 283	4 605	3%
<i>Comptes d'attente</i>	<i>4 276</i>	<i>2 010</i>	<i>2 010</i>	<i>2 266</i>	<i>113%</i>
<i>Comptes de régularisation</i>	<i>(3)</i>	<i>(3)</i>	<i>(3)</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
Créditeurs divers	156 455	164 278	164 278	(7 823)	(5%)
Créditeurs divers sur comptes de la compensation	109 006	132 170	132 170	(23 164)	(18%)
Dépôts du personnel	3 822	3 804	3 804	18	0%
Charges à payer	43 627	28 304	28 304	15 323	54%
Etat, impôts et taxes	17 035	11 280	11 280	5 755	51%
Autres (**)	5 952	1 545	1 546	4 407	285%
Passif d'impôt différé	172	172	172	-	-
Total Autres passifs	194 903	188 921	188 561	5 982	3%

(*)Les provisions sur les affaires en contentieux ont été reclassés de la rubrique AC 07 «Autres Actifs » à la rubrique PA 05 « Autres Passifs ».

(**) L'impact des sociétés intégrées globalement a été regroupé au niveau de la rubrique autres.

3. Notes explicatives sur le bilan- Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires représentent la quote-part dans l'actif net d'une filiale attribuable aux intérêts qui ne sont détenus par le Groupe, ni directement, ni indirectement par l'intermédiaire d'une filiale.

Ce poste se détaille au 31.12.2013 et au 31.12.2012 comme suit :

Description	31/12/2013	31/12/2012
Intérêts minoritaires dans les réserves de Amen Finance Company	34 942	35 000
Intérêts minoritaires dans le résultat de Amen Finance Company	(1 744)	45
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN PROJECT	5 222	5 314
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN PROJECT	181	302
Intérêts minoritaires dans les réserves de SOGEREC	1 772	100
Intérêts minoritaires dans le résultat de SOGEREC	642	73
Intérêts minoritaires dans les réserves de SICAR AMEN	594	476
Intérêts minoritaires dans le résultat de SICAR AMEN	172	122
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN CAPITAL	118	175
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN CAPITAL	6	(57)
Intérêts minoritaires dans les réserves de la ste LE RECOUVREMENT	1	-
Intérêts minoritaires dans le résultat de la ste LE RECOUVREMENT	1	-
Total	41 907	41 550

Notes explicatives sur le bilan- Capitaux propres

Le capital social s'élève au 31 décembre 2013 à 122 220 KDT composé de 24 444 000 actions d'une valeur nominale de 5 Dinars libérées en totalité. Les contributions de chaque société faisant partie du périmètre de consolidation dans les capitaux propres du groupe se présentent comme suit :

Société	Élément des capitaux	Capitaux propres au	Capitaux propres au	Observation
	propres	31.12.2012	31.12.2013	
AMEN BANK	CAPITAL	100 000	122 220	
	RESERVES	282 548	366 165	
	RESULTAT REPORTE	2	0	
	RESULTAT	41 221	88 964	
	TOTAL	423 771	577 349	
SICAR AMEN	RESERVES	1 351	2 232	
	RESULTAT	909	1 287	
	TOTAL	2 260	3 519	
LE RECOUVREMENT	RESERVES	316	501	
	RESULTAT	201	491	
	TOTAL	517	993	
AMEN PROJECT	RESERVES	1 205	1 101	
	RESULTAT	341	205	
	TOTAL	1 546	1 305	
SOGEREC	RESERVES	(2 523)	(2 442)	
	RESULTAT	80	709	
	TOTAL	(2 443)	(1 733)	
AMEN CAPITAL	RESERVES	204	111	
	RESULTAT	(93)	11	
	TOTAL	111	121	

AMEN FINANE COMPANY	RESERVES	-	780	
	RESULTAT	22	(869)	
	TOTAL	22	(88)	
AMEN CORPORATE FINANCE	RESERVES	-	-	Nouvelle entrée au périmètre
	RESULTAT	-	84	
	TOTAL	-	84	
AMEN INVEST	RESERVES	863	868	
	RESULTAT	49	48	
	TOTAL	912	917	
TUNISIE LEASING	RESERVES	6 963	5 556	
	RESULTAT	3 569	3 011	
	TOTAL	10 532	8 567	
MAGHREB LEASING ALGERIE	RESERVES	8 231	13 020	
	RESULTAT	6 177	6 207	
	TOTAL	14 408	19 227	
EL IMRANE	RESERVES	900	917	
	RESULTAT	227	445	
	TOTAL	1 127	1 363	
KAWARIS	RESERVES	131	73	
	RESULTAT	(63)	132	
	TOTAL	68	205	
EL KHIR	RESERVES	(1 337)	(1 503)	
	RESULTAT	16	(158)	
	TOTAL	(1 321)	(1 661)	
HAYETT	RESERVES	1 805	2 051	
	RESULTAT	396	307	
	TOTAL	2 201	2 358	
TUNINVEST INNOVATION SICAR	RESERVES	17	97	
	RESULTAT	239	2 615	
	TOTAL	256	2 713	
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	RESERVES	1 764	1 589	
	RESULTAT	206	(293)	
	TOTAL	1 970	1 297	
TUNISYS	RESERVES	296	378	
	RESULTAT	172	126	
	TOTAL	468	504	
AMEN SANTE	RESERVES	375	475	
	RESULTAT	62	250	
	TOTAL	437	725	
CLINIQUE EL AMEN BEJA	RESERVES	-	-	Sortie du périmètre
	RESULTAT	-	-	
	TOTAL	-	-	
CLINIQUE EL AMEN GAFSA	RESERVES	40		Sortie du périmètre
	RESULTAT	(103)		
	TOTAL	(63)	-	
HOPITAL PRIVE EL AMEN	RESERVES	-		Sortie du périmètre
	RESULTAT	-		
	TOTAL	-	-	

CLINIQUE EL AMEN NABEUL	RESERVES	-	-	
	RESULTAT	-	-	
	TOTAL	-	-	
ENNAKEL	RESERVES	-	(5 819)	
	RESULTAT	-	2 699	
	TOTAL	-	(3 120)	
AMEN PREMIERE	RESERVES	(1)	-	
	RESULTAT	3	3	
	TOTAL	2	3	
SICAV AMEN	RESERVES	(96)	(86)	
	RESULTAT	2	2	
	TOTAL	(94)	(84)	
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE	RESERVES	-	-	Nouvelle entrée au périmètre
	RESULTAT	-	-	
	TOTAL	-	-	
SUNAGRI	RESERVES	-	-	Nouvelle entrée au périmètre
	RESULTAT	-	(1)	
	TOTAL	-	(1)	
TOTAL	CAPITAL	100 000	122 220	
	RESERVES	303 052	386 067	
	RESULTAT REPORTE	2	-	
	RESULTAT	53 633	106 275	
	TOTAL	456 687	614 562	

4. Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

Note 5.1: Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2013 à 646 178 KDT contre 792 780 KDT au terme de l'exercice 2012 et se détaille comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Cautions	417 867	392 619	25 248	6%
Avals	218 619	389 303	(170 684)	(44%)
Autres garanties données	9 692	10 858	(1 166)	(11%)
Total	646 178	792 780	(146 602)	(18%)

L'encours des cautions se détaille au 31.12.2013 comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Cautions en faveur des banques (*)	146 201	148 542	(2 341)	(2%)
Cautions en faveur des établissements financiers	20 178	10 090	10 088	100%
Cautions en faveur de la clientèle	251 488	233 987	17 501	7%
Total	417 867	392 619	25 248	6%

(*) Il s'agit des contre garanties bancaires sur les banques étrangères.

L'encours des avals se détaille au 31.12.2013 comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Avals en faveur des banques locales(*)	138 000	160 050	(22 050)	(14%)
Avals sur emprunts obligataires	3 500	-	3 500	100%
Avals en faveur de la clientèle	77 119	229 253	(152 134)	(66%)
Total	218 619	389 303	(170 684)	(44%)

(*) Il s'agit des avals donnés en faveur des banques locales dans le cadre du refinancement sur le marché monétaire.

Note 5.2: Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont passés de 239 583 KDT au 31.12.2012 à 265 907 KDT au 31.12.2013 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Crédits documentaires import	235 065	230 298	4 767	2%
Crédits documentaires export	30 842	9 285	21 557	232%
Total	265 907	239 583	26 324	11%

Note 5.3: Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets refinançables donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31.12.2013 comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Effets refinançables donnés en garantie	234 000	327 000	(93 000)	(28%)
BTA donnés en garantie	256 000	215 000	41 000	19%
Total	490 000	542 000	(52 000)	(10%)

Note 5.4: Engagements donnés

Les engagements donnés s'élève au 31.12.2013 à 181 300 KDT et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Engagements de financement donnés	177 782	162 891	14 891	9%
Prêts interbancaires en devises confirmés et non encore livrés	-	3 104	(3 104)	(100%)
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués	169 695	153 452	16 243	11%
Autorisation de crédits par carte	8 087	6 335	1 752	28%
Engagements sur titres	3 518	3 032	486	16%
Participations non libérées	3 518	3 032	486	16%
Total	181 300	165 923	15 377	9%

Note 5.5: Engagement de Financement reçus

Le solde de cette rubrique correspond aux placements en devise de la clientèle confirmés et non encore livrés. Cette rubrique accuse un solde de 1 582 KDT au 31.12.2013.

Note 5.6: Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31.12.2013 à 1 128 408 KDT contre 1 027 660 KDT au terme de l'exercice 2012. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

5. Notes explicatives sur l'état de résultat

Note 6.1: Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé en 2013 un montant de 395 946 KDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	2013	2012 retraité	2012 publié	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT	11 184	9 525	9 525	1 659	17%
Opérations avec la clientèle	361 555	277 672	277 672	83 883	30%
Autres intérêts et revenus assimilés	23 207	16 266	16 533	6 941	43%
Différentiel d'intérêt sur opérations de change	12 486	6 410	6 410	6 076	95%
Commissions à caractère d'intérêt	10 721	9 856 (*)	10 123	865	9%
Total	395 946	303 463	303 730	92 483	30%

(*)Les commissions sur remboursement anticipé des crédits ont été reclassés de la rubrique PR1 « intérêt et revenus assimilés » à la rubrique PR2 « Commissions perçues».

Note 6.2: Commissions perçues

Les commissions perçues, totalisant en 2013 un montant 58 629 KDT, ont augmenté de 6 590 KDT par rapport à 2012 et se présentent comme suit :

Description	2013	2012 retraité	2012 publié	Variation	%
Chèques effets, virements, tenue de compte et autres moyens de paiement	31 106	25 975	25 975	5 131	20%
Opérations sur placement et titres	3 131	3 542	3 542	(411)	(12%)
Opérations de change	1 884	1 520	1 520	364	24%
Opérations de commerce extérieur	4 437	4 017	4 017	420	10%
Gestion, étude et engagement	9 788	9 368 (*)	9 101	420	4%
Opérations monétiques et de banque directe	7 433	7 008	7 008	425	6%
Autres commissions	850	609	609	241	40%
Total	58 629	52 039	51 772	6 590	13%

(*) Les commissions sur remboursement anticipé des crédits ont été reclassés de la rubrique PR1 « intérêt et revenus assimilés » à la rubrique PR2 « Commissions perçues».

Note 6.3: Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières se détaillent comme suit en 2013 et 2012 :

Description	2013	2012 Retraité	2012 Publié	Variation	%
Gain net sur titres de transaction	201	1 294	1 294	(1 093)	(84%)
Gain net sur titres de placement	19 159	12 613 (*)	12 036	6 546	52%
Gain net sur opérations de change	19 243	13 827	13 827	5 416	39%
Total	38 603	27 734	27 157	10 869	39%

(*) Les intérêts perçus sur les emprunts obligataires ont été reclassés de la rubrique PR4 « Revenus du portefeuille d'investissement » à la rubrique PR3 « Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières».

Note 6.4: Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille investissement ont totalisé en 2013 un montant de 14 359 KDT contre 13 068 KDT en 2012. Leur détail se présente comme suit:

Description	2013	2012 Retraité	2012 Publié	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	6 502	10 827 (*)	10 911	(4 325)	(40%)
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participations, entreprises liées, entreprises associées et co-entreprises	8 836	953	953	7 883	827%
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les participations avec conventions de rétrocession	(979)	1 288 (**)	2 500	(2 267)	(176%)
Total	14 359	13 068	14 364	1 291	10%

(*) Les plus values de cession sur titres avec convention de rétrocession ainsi que sur l'étalement de la prime et de la décote sur les BTA titres d'investissement ont été reclassés de la rubrique PR4 « Revenus du portefeuille titre d'investissement » à la rubrique PR6/CH5 « Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement ».

(**) Les intérêts perçus sur les emprunts obligataires ont été reclassés de la rubrique PR4 « Revenus du portefeuille d'investissement » à la rubrique PR3 « Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières».

Note 6.5: Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé en 2013 un montant de 256 683 KDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	2013	2012	Variation	%
Intérêts encourus et charges assimilées:	239 516	186 333	53 183	29%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	28 840	20 700	8 140	39%
Opérations avec la clientèle	180 541	140 129	40 412	29%
Emprunts et ressources spéciales	30 135	25 504	4 631	18%
Autres intérêts et charges:	17 167	8 744	8 423	96%
Différentiel d'intérêt sur opération de change	8 332	4 495	3 837	85%
Commissions de couverture contre le risque de change et autres commissions sur les lignes extérieures	8 835	4 250	4 585	108%
Total	256 683	195 077	61 606	32%

Note 6.6: Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs :

Le coût du risque relatif aux créances, autres éléments d'actifs et passifs a totalisé en 2013 un montant de 62 961 KDT, en baisse de 8 636 KDT par rapport à l'exercice 2012 retraité. Son détail se présente comme suit:

Description	2013	2012 Retraité	2012 Publié	Variation	%
Dotation aux provisions sur créances	80 775	52 027	52 027	28 748	55%
Dotation aux provisions collectives Cir BCT 2012-02	6 298	7 222	7 222	(924)	(13%)
Dotation aux provisions sur créances additionnels Cir BCT 2013-21	6 395	11 739 (*)	-	(5 344)	(46%)
Dotation aux provisions sur autres éléments d'actifs et autre risque et charge	5 596	1 450	1 450	4 146	286%
Total dotations	99 064	72 438	60 699	26 626	37%
Perte sur créances	10 580	2 654	2 654	7 926	299%
Total des dotations et des pertes sur créances	109 644	75 092	63 353	34 552	46%
Reprise sur provisions sur créances douteuses	(28 408)	-	-	(28 408)	(100%)
Reprise sur provisions sur créances additionnels Cir BCT 2013-21	(13 259)	-	-	(13 259)	(100%)
Reprise sur provisions sur autres éléments d'actifs et autre risque et charge	(4 979)	(3 491)	(3 491)	(1 488)	43%
Total dotations	(46 646)	(3 491)	(3 491)	(43 155)	1 236%
Recouvrement des créances radiées	(37)	(4)	(4)	(33)	825%
Total des reprises et des récupérations sur créances	(46 683)	(3 495)	(3 495)	(43 188)	1 236%
Total	62 961	71 597	59 858	(8 636)	(12%)

Note 6.7: Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé en 2013 un montant de (1 203) KDT, en hausse de 721 KDT par rapport à l'exercice 2012. Leur détail se présente comme suit:

Description	2012		2012		Variation	%
	2013	Retraité (*)	Publié			
Dotation aux provisions pour dépréciation des titres d'investissement	2 773	(308)	(308)	3 081	(1 000%)	
Reprise sur provision pour dépréciation des titres d'investissement	(929)	-	-	(929)	(100%)	
Plus values de cession sur titres d'investissement	(3 139)	(1 212) (*)	-	(1 927)	159%	
Moins values de cession sur titres d'investissement	-	545	545	(545)	(100%)	
Étalement de la prime et de la décote sur BTA d'inve	93	493 (*)	-	(400)	(81%)	
Total	(1 203)	(482)	237	(721)	150%	

(*) Les chiffres de 2012 ont été retraités pour les besoins de comparabilité.

Note 6.8: Charges opératoires d'exploitation

Les charges opératoires ont totalisé en 2013 un montant de 84 418 KDT, en hausse de 7 916 KDT par rapport à 2012. Leur détail se présente comme suit :

Description	2013	2012	Variation	%
Frais de personnel	63 035	56 430	6 605	12%
Rémunération du personnel	49 032	44 051	4 981	11%
Charges sociales	10 568	9 370	1 198	13%
Impôts sur salaires	900	1 195	(295)	(25%)
Autres charges liées au personnel	2 535	1 814	721	40%
Charges générales d'exploitation	15 745	14 946	799	5%
Frais d'exploitation non bancaires	6 688	6 304	384	6%
Autres charges d'exploitation	9 057	8 642	415	5%
Dotation aux amortissements	5 638	5 126	512	10%
Total	84 418	76 502	7 916	10%

Note 6.9: Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2013 et 2012 :

Description	2013	2012	Variation	%
Résultat de cession des immobilisations	135	(31)	166	(535%)
Impôts et taxes	(19)	(1 367)	1 348	(99%)
Autres résultats exceptionnels	(674)	588	(1 262)	(215%)
Total	(558)	(810)	252	(31%)

Note 6.10: L'impôt sur les bénéfices

L'impôts sur les bénéfices au titre de l'exercice 2013 et se détaille comme suit :

Libellé	2012		2012 Publié
	2013	Retraité	
Impôts courants	6 934	9 156	9 156
Impôts différés	1 817	(1 680)	(73)
Impôts sur les bénéfices	8 751	7 476	9 083

Note 6.11: Résultat par action

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 est de 4,551 dinars contre 2,682 dinars titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 retraité.

Le résultat dilué par action est de 4,456 dinars au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Description	2012		2012	Variations
	2013	Retraité	Publié	
Résultat net en KDT	106 275	53 633	63 765	52 642
Nombre moyen d'actions	23 352 570	20 000 000	20 000 000	3 352 570
Résultat de base par action (en DT)	4,551	2,682	3,188	1,869
Résultat dilué par action (en DT)	4,551	2,682	3,188	1,869

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires a été majoré du nombre moyen pondéré d'actions nouvellement émises qui avaient comme date de jouissance le 12 Juin 2013.

6. Notes explicatives sur l'état de flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de faire ressortir les mouvements de liquidité de la banque à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement et à travers d'autres facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

La trésorerie de la banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de (208 398) KDT à (170 801) KDT enregistrant une amélioration de 37 597 KDT. Cette augmentation est expliquée par des flux de trésorerie positifs affectés à des activités de financement à hauteur de 178 148 KDT et par des flux de trésorerie négatifs affectés à des activités d'exploitation à hauteur de (135 036) et des activités d'investissement à hauteur de (5 515) KDT.

Le flux positif de trésorerie résulte de la situation où le total des encaissements d'une période est supérieur à celui des décaissements de la même période.

L'examen et l'analyse de ces trois flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

Note 7.1 : Flux de trésorerie provenant à des activités d'exploitation

Le flux de trésorerie net affectés aux activités d'exploitation est établi à (135 036) KDT au 31 décembre 2013. Il s'explique notamment par:

Flux nets positifs:

- Le flux net des produits encaissés par rapport aux charges décaissées d'exploitation pour 184 092 KDT;
- La variation des dépôts de la clientèle nets de retraits pour 674 195 KDT.

Flux nets négatifs:

- La variation des prêts à la clientèle nets de remboursement pour 682 736 KDT;
- Les décaissements nets sur titres de placement pour 214 775 KDT;
- Les décaissements nets effectués pour le compte du personnel et des créiteurs divers, pour 61 505 KDT;
- La variation des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers nets de retraits pour 22 455 KDT ;
- Les flux de trésorerie affectés aux autres activités d'exploitation 2 404 KDT.
- Les décaissements au titre de l'impôt sur les bénéfices pour 9 448 KDT.

Note 7.2 : Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement :

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement s'élève à (5 515) KDT et sont inhérents notamment à l'acquisition titres d'investissement, partiellement compensé par la perception des intérêts et dividendes encaissés.

Note 7.3 : Flux de trésorerie provenant des activités de financement.

Ce flux de trésorerie positif net de 178 148 KDT provient principalement de l'augmentation des ressources spéciales pour 137 299 KDT.

Note 7.4 : Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique est composée principalement des encaisses en dinars et en devises, des avoirs auprès de la banque centrale et du centre des chèques postaux, des avoirs à vue auprès des établissements bancaires, des prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et du portefeuille titres de transaction.

Ces liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2013 à (170 801) KDT et ce compte tenu notamment à des besoins de financement inhérents aux flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation.

7. Autres notes

Note 8-1: Passifs éventuels

La banque a fait l'objet d'un contrôle social au titre des exercices 2009, 2010 et 2011. La banque a reçu la notification de redressement au titre de l'exercice 2009 et 2010 s'élevant à 595 KDT, dont il a été réglé la somme de 346 KDT, le reste des insuffisances ayant fait l'objet de réserves adressées à la CNSS.

Par ailleurs, la banque a reçu début 2014, de la part de la CNSS, une notification du redressement au titre de 2011 pour un montant de 649 KDT au titre du régime légal et de 223 KDT au titre du régime complémentaire, dont il faut préciser qu'il a été estimé par la CNSS d'une façon globale, sans distinction entre les salariés complémentaristes et ceux qui ne le sont pas, et ce, en attendant que Amen Bank fournisse à la CNSS la liste effective des salariés éligibles au régime complémentaire en vue de la détermination du montant effectif relatif au régime complémentaire.

Ce dernier redressement, dont Amen Bank a réglé la somme de 151 KDT au titre des insuffisances qu'elle a reconnues, a fait l'objet d'une lettre de contestation adressée à la Direction de la CNSS, concernant des insuffisances considérées à juste titre, sur la base des textes réglementaires et d'autres éléments d'appui, comme étant non assujettis à l'assiette de cotisation à la sécurité sociale.



AMC Ernst & Young

Société inscrite au tableau de l'OECT
Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord
1003 Tunis - Tunisie
Tél : 70 749 111 Fax : 70 749 045



Immeuble International City Center – Tour des bureaux – Centre Urbain Nord – 1082 Tunis
Tel : +216 70 728 450
Fax : +216 70 728 405
E-mail : administration@finor.com.tn

GROUPE AMEN BANK

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Etats financiers consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2013

Messieurs les actionnaires d'Amen Bank,

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés du groupe Amen Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Des états financiers ont été arrêtés par le Directoire de la société mère Amen Bank et ont fait l'objet de notre part d'un rapport en date du 26 mai 2014, dans lequel nous avons formulé certaines réserves.

Ces états financiers ont été modifiés par le Directoire de la société mère Amen Bank pour corriger les principales réserves formulées. Le résultat de l'exercice passe ainsi de **111 966 KDT** à **106 275 KDT**. Nous sommes de ce fait amenés à émettre un nouveau rapport qui se substitue à notre premier rapport du 26 mai 2014.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Groupe Amen Bank, comprenant le bilan consolidé et l'état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2013, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **614 562 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **106 275 KDT**.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états

financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

3. Justification de l'opinion avec réserve

Ainsi qu'il est indiqué dans les notes aux états financiers (Note 1.7), les travaux de rapprochement, de justification et d'apurement des comptes d'attente de la salle de marché au niveau de la société mère Amen Bank, dont le solde s'élève à la date du 31 décembre 2013 à 16 319 KDT (contre 30 397 KDT à la date du 31 décembre 2012) ne sont pas encore achevés. Au stade actuel d'avancement des travaux, nous ne sommes pas en mesure de conclure s'il existe un risque de perte avéré sur ces comptes.

4. Opinion avec réserve

A notre avis et sous réserve des incidences de la remarque évoquée au niveau du paragraphe « Justification de l'opinion avec réserve », les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du Groupe Amen Bank, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

5. Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers consolidés 5.3 « Provisions additionnelles : changement de méthodes comptables » décrivant une nouvelle obligation pour les établissements de crédit instaurée par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 30 décembre 2013, de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net.

En application de cette circulaire, les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012, sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de l'établissement de crédit au titre de l'exercice 2013. Conformément aux dispositions de la norme comptable NCT 11 relative aux modifications comptables, cette nouvelle obligation instaurée par ladite circulaire a été traitée en tant que changement de méthode comptable, dont l'effet sur les exercices antérieurs a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013.

Par ailleurs et en application du paragraphe 17 de ladite norme, ce changement de méthode a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2012 ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de la comparabilité.

L'effet de la nouvelle méthode sur les exercices antérieurs s'élève à 76 412 KDT ayant généré un actif d'impôt différé de 10 461 KDT, soit un effet net qui a été imputé sur les capitaux d'ouverture de l'exercice 2013 de 65 951 KDT. L'effet de ladite méthode sur l'exercice 2013 s'est traduit par la constatation d'une dotation aux provisions additionnelles de 6 395 KDT et d'une reprise sur provisions de 13 259 KDT.

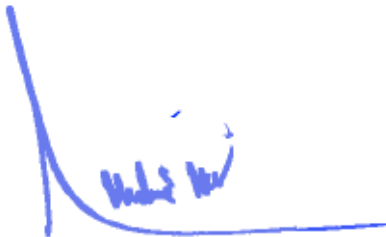
II. Rapport sur les vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, et à l'exception des points exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport du directoire sur la gestion de l'exercice.

Tunis, le 10 juin 2014

Les commissaires aux comptes



AMC Ernst & Young
Nouredine HAJJI



FINOR
Fayçal DERBEL

4.5.1 Note complémentaire aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2013 :

1. Note complémentaire portant l'acquisition de filiales :

Au 31/12/2013, nous n'avons enregistré aucune nouvelle acquisition de filiales. Toutefois, lors de l'établissement des états financiers consolidés nous avons intégré une nouvelle filiale, à savoir l'AMEN CORPORATE FINANCE, dont laquelle AMEN BANK ne détient aucune participation. Il s'agit d'une société nouvellement créée (24/10/2013) avec un capital social de 1 KDT détenu à hauteur de 99,9% par AMEN CAPITAL (filiale d'AMEN BANK).

4.5.2 Notes explicatives et rectificatives aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2013 :

1. Note complémentaire sur la note 1.1 « caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, TGT » :

La provision sur caisse constituée pour couvrir les déficits de caisse en cours de régularisation. Par ailleurs, la provision constituée sur l'encours BCT, CCP, et TGT est due à des suspens non encore identifiés.

2. Note explicative sur la note Amen Finance Company:

Le contrôle exclusif exercé par la banque sur « Amen Finance Compagny » est de fait. En effet, le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles a été matérialisée par une convention de gestion et non ni dans le contrat ni dans les statuts.

3. Note rectificative sur la note 5.3 « provisions additionnelles : changements de méthodes comptables »:

Rubriques	Désignation	2012 Retraités	2012 publié	Variations
AC3	Créances sur la clientèle	4 847 315	4 923 727	-76 412
AC7	Autres actifs	119 808	108 987	10 821
TOTAL ACTIFS (*)		6 560 706	6 626 297	-65 951
		2012 Retraité	2012 publié	Variations
CP2	Réserves	303 052	358 871	-55 819
CP6	Résultat de l'exercice	53 633	63 765	-10 132
TOTAL CAPITAUX PROPRES		456 687	522 638	-65 951
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS (*)		6 560 706	6 626 297	-65 951

(*) : La provision sur les affaires en contentieux a été reclassée de la rubrique AC 07 « Autres Actifs » à la rubrique PA 05 « Autres Passifs » pour 360 KDT.

- Au niveau des postes de l'état de résultat:

Rubriques	Désignation	2012 Retraité	2012 Publié	Variations
PR5/CH4	Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	-71 597	-59 858	-11 739
RESULTAT D'EXPLOITATION		51 451	63 190	-11 739
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		53 633	63 765	-10 132
Effet des modifications comptables		-55 819	-	-55 819
RESULTAT NET APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		-2 186	63 765	-65 951

4.6- RENSEIGNEMENTS FINANCIERS SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS COMPARES AU 30-06-2014:

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2014 soulèvent les observations suivantes par rapport au système comptable des entreprises en ce qui concerne les notes aux états financiers qui ne comportent pas toutes les notes nécessaires notamment:

- Une note précisant que les mêmes principes et méthodes comptables ont été utilisés dans les états financiers intermédiaires par rapport aux plus récents états financiers annuels ou, si les principes et méthodes ont été modifiés, une description de la nature et des effets des modifications conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC 19 relative aux états financiers intermédiaires ;
- Une note sur les effets des changements, le cas échéant, dans la structure de l'entreprise pendant la période intermédiaire, y compris les regroupement, les acquisition ou la cession de filiale et les investissements à long terme, restructurations et abandons d'activité conformément aux dispositions du paragraphe 9 de NC 19 relative aux états financiers intermédiaires ;
- Une note sur les émissions, rachats et remboursements de dettes et d'actions ordinaires conformément aux dispositions du paragraphe 9 de NC 19 relative aux états financiers intermédiaires ;
- Une note sur les événements significatifs postérieurs à la fin de la période intermédiaire qui n'ont pas été inclus dans les états financiers intermédiaires conformément aux dispositions du paragraphe 9 de NC 19 relative aux états financiers intermédiaires.

La banque s'engage, pour l'établissement de ses états financiers individuels, à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce, pour les états financiers individuels arrêtés au 30/06/2015 et suivants.

Les commissaires aux comptes ont formulé la réserve suivante :

« Ainsi qu'il est indiqué dans les notes aux états financiers (Note 1.7), les travaux de rapprochement, de justification et d'apurement des comptes d'attente de la salle de marché au niveau de la société mère Amen Bank, dont le solde s'élève à la date du 31 décembre 2013 à 16 319 KDT (contre 30 397 KDT à la date du 31 décembre 2012) ne sont pas encore achevés. Au stade actuel d'avancement des travaux, nous ne sommes pas en mesure de conclure s'il existe un risque de perte avéré sur ces comptes. »

BILAN
Arrêté au 30.06.2014
(Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	30-juin- 2014	30-juin- 2013 Retraité	30-juin- 2013 Publié	31-déc- 2013
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1-1)	292 858	394 362	394 362	318 400
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	(1-2)	273 528	313 248	313 248	228 783
AC3 Créances sur la clientèle	(1-3)	5 785 084	5 350 399 (*)	5 426 908	5 484 548
AC4 Portefeuille titres commercial	(1-4)	664 429	374 600 (*)	374 089	435 616
AC5 Portefeuille d'investissement	(1-5)	510 300	515 848 (*)	516 359	550 493
AC6 Valeurs immobilisées	(1-6)	114 709	109 751	109 751	111 765
AC7 Autres actifs	(1-7)	92 100	69 953 (*)	63 897	96 026
TOTAL ACTIFS		7 733 008	7 128 161	7 198 614	7 225 631
PA1 Banque Centrale	(2-1)	538 513	622 336	622 335	490 081
PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et Financiers	(2-2)	110 866	223 820	223 820	166 556
PA3 Dépôts de la clientèle	(2-3)	5 392 386	4 771 857 (*)	4 771 687	4 964 477
PA4 Emprunts et Ressources spéciales	(2-4)	908 666	866 480	866 480	846 029
PA5 Autres passifs	(2-5)	178 860	125 613 (*)	119 823	190 029
TOTAL PASSIFS		7 129 291	6 610 106	6 604 145	6 657 172
CP1 Capital		122 220	122 220	122 220	122 220
CP2 Réserves		423 377	346 009 (*)	422 421	346 012
CP4 Autres capitaux propres		423	423	423	423
CP5 Résultats reportés		2	-	-	-
CP6 Résultat de l'exercice		57 695	49 405	49 405	99 804
TOTAL CAPITAUX PROPRES	(3)	603 717	518 057	594 469	568 459
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		7 733 008	7 128 163	7 198 614	7 225 631

(*) Les chiffres au 30.06.2013 ont été retraités pour les besoins de comparabilité.

État des engagements Hors Bilan
Arrêté au 30.06.2014
(Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation		Notes	30-juin- 2014	30-juin- 2013	31-déc- 2013
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>					
HB 01-	Cautions, Avals et autres garanties données	(4-1)	516 205	516 993	646 178
HB 02-	Crédits documentaires	(4-2)	287 496	283 722	265 907
HB 03-	Actifs donnés en garantie	(4-3)	538 000	622 000	490 000
TOTAL PASSIFS EVENTUELS			1 341 701	1 422 715	1 402 085
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>		(4-4)			
HB 04-	Engagements de financement donnés		435 593	374 027	177 782
HB 05-	Engagements sur titres		20 028	17 391	18 709
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES			455 621	391 418	196 491
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>					
HB 06-	Engagements de financement reçus	(4-5)	-	5 243	1 582
HB 07-	Garanties reçues	(4-6)	1 264 953	1 063 251	1 128 408

État de résultat
Période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2014
 (Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation		Notes	30-juin- 2014	30-juin- 2013 Retraité		30-juin- 2013 Publié	31-déc- 2013
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE			285 548	240 431		241 143	510 708
PR1	Intérêts et revenus assimilés	(5-1)	211 715	183 041 (*)		182 431	394 012
PR2	Commissions en produits	(5-2)	32 484	27 187 (*)		27 647	58 135
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	(5-3)	22 626	18 532 (*)		18 493	38 486
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	(5-4)	18 723	11 671 (*)		12 572	20 075
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			(159 464)	(119 116)		(119 116)	(261 244)
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	(5-5)	(156 093)	(116 515)		(116 515)	(255 194)
CH2	Commissions encourues		(3 371)	(2 601)		(2 601)	(6 050)
PRODUIT NET BANCAIRE			126 084	121 315		122 027	249 464
PR5/CH4	Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(5-6)	(26 016)	(30 008)		(30 008)	(62 921)
PR6/CH5	Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(5-7)	1 971	862 (*)		-	1 731
PR7	Autres produits d'exploitation		1 090	594 (*)		744	1 907
CH6	Frais de personnel	(5-8)	(31 515)	(30 413)		(30 413)	(62 127)
CH7	Charges générales d'exploitation	(5-8)	(7 878)	(6 941)		(6 941)	(15 203)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(5-8)	(2 776)	(2 535)		(2 535)	(5 589)
RESULTAT D'EXPLOITATION			60 960	52 874		52 874	107 262
PR8/CH9	Solde en gain \ pertes provenant des autres éléments ordinaires	(5-9)	(1 765)	234		234	(546)
CH11	Impôt sur les bénéfices		(1 500)	(3 703)		(3 703)	(6 912)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES			57 695	49 405		49 405	99 804
Solde en gain \ perte provenant des éléments extraordinaires			-	-		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE			57 695	49 405		49 405	99 804
Effet des modifications comptables			-	-		-	(76 412)
RESULTAT NET APRES MODIFICATIONS COMPTABLES			57 695	49 405		49 405	23 392
RESULTAT DE BASE PAR ACTION (en dinars)			2,360	2,021		2,021	4,274
RESULTAT DILUE PAR ACTION (en dinars)			2,360	2,021		2,021	4,274

(*) Les chiffres au 30.06. 2013 ont été retraités pour les besoins de comparabilité.

État de flux de trésorerie
Période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2014

(Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	30-juin- 2014	30-juin- 2013	31-déc- 2013
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	(6-1)			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (Hors revenus portefeuille d'investissement)		254 717	208 707	458 640
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(176 370)	(106 859)	(277 943)
Dépôts / Retraits des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		15 552	(12 678)	(22 455)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(344 399)	(491 833)	(681 678)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		443 994	368 352	585 449
Titres de placements		(206 363)	(65 060)	(106 502)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(31 515)	(30 355)	(62 127)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(7 189)	(48 593)	(2 255)
Impôt sur le bénéfice		(2 778)	(3 341)	(7 877)
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		(54 351)	(181 659)	(116 748)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	(6-2)			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		28 482	15 465	23 822
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement		32 405	(20 487)	(53 483)
Acquisition / cessions sur immobilisations		(5 720)	(4 373)	(9 440)
FLUX DE TRÉSORERIE NET AFFECTES AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		55 167	(9 395)	(39 101)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	(6-3)			
Émission d'actions		-	75 348	75 349
Émission d'emprunts		-	5 000	5 000
Remboursement d'emprunts		(2 040)	(6 333)	(26 171)
Augmentation / diminution ressources spéciales		65 499	133 267	137 299
Dividendes versés		(22 437)	(17 064)	(17 000)
Mouvements sur fond social et de retraite				(60)
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		41 022	190 218	174 417
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		41 838	(836)	18 568
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	(6-4)	(252 064)	(270 632)	(270 632)
LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS EN FIN DE PÉRIODE		(210 226)	(271 468)	(252 064)

Notes aux états financiers

30 juin 2014

I. PRESENTATION DE LA BANQUE

Amen Bank est une société anonyme au capital de 122.220.000 dinars, créée le 06 juin 1967, conformément à la loi N°67-51 du 7 décembre 1967 portant réglementation de la profession bancaire telle qu'abrogée par la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit et modifiée par la loi 2006-19 du 2 mai 2006.

Amen Bank est une banque de dépôt privée. Son capital social, divisé en 24.444.000 actions d'une valeur nominale de cinq (5) dinars chacune, est détenu à hauteur de 12% par des actionnaires étrangers.

Actionnaires	Montant	Pourcentage
Actionnaires Tunisiens	107 612	88%
Actionnaires Étrangers	14 608	12%
Total	122 220	100%

II. REFERENTIEL COMPTABLE D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers d'Amen Bank sont préparés et présentés conformément au système comptable des entreprises approuvé par la loi n° 96- 112 du 30 décembre 1996.

III. METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers sont arrêtés au 30 juin 2014 en appliquant les conventions et principes comptables prévus par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des méthodes comptables prévus par les normes comptables notamment les normes sectorielles relatives aux établissements bancaires (Normes 21 à 25). Les méthodes comptables les plus significatives se résument comme suit :

1- Créances à la clientèle

1-1 Règles de présentation des créances à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déductions faites des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

1-2 Classification et évaluation des créances

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire de la BCT 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

Actifs classés :

Classe B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe B2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe 1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- Un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- Des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- Des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- La détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- L'existence de retards de paiement en principal ou en intérêts entre 90 et 180 jours.

Classe B3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe B4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par Amen Bank correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, appliqué au risque net non

couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Pour les engagements supérieurs à 15 KDT, les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants:

- Actifs incertains 20% ;
- Actifs préoccupants 50% ;
- Actifs compromis 100%.

Pour les engagements inférieurs à 15 KDT, la banque détermine la provision requise en appliquant le taux de provision moyen des engagements de plus de 15 KDT aux encours hors les crédits de présalaire et CREDIM (crédit habitat aux particuliers) et ce compte tenu de la qualité de ces risques et des perspectives de recouvrement.

Les garanties prises en compte par la banque se détaillent comme suit :

- Les dépôts affectés auprès d'Amen Bank (bons de caisse, comptes à terme, comptes épargne,...) ;
- Les garanties reçues de l'Etat Tunisien ;
- Les garanties reçues des banques et assurances ;
- Les garanties reçues du FNG (Fonds national de garantie) et la SOTUGAR ;
- Les garanties réelles : Selon les règles édictées par la BCT, les garanties immobilières ne peuvent être prises en compte que si elles remplissent au moins l'une des conditions suivantes :
 - Elle est inscrite sur le titre foncier ;
 - Elle est inscrite par l'intervention de deux notaires sur un titre arabe ;
 - Il existe une promesse d'hypothèque sur un terrain acquis auprès de l'un des organismes suivants : AFI, AFT, AFH.

Par ailleurs, certaines garanties ont été retenues, depuis l'exercice 2006, en application des articles 327 et 328 du code des procédures civiles et commerciales, sous forme d'oppositions conservatoires. Cette forme de garantie a été retenue compte tenu d'une hypothèse sous-jacente, à savoir, un taux historique de réalisation élevé et compte tenu des conditions cumulatives suivantes :

- Les engagements de la relation emprunteuse sont concentrés exclusivement chez Amen Bank ;
- L'opposition conservatoire est inscrite sur le titre foncier qui ne doit pas comporter d'autres charges hypothécaires au profit d'autres créanciers ;
- La date d'inscription de l'opposition conservatoire remonte à moins de deux ans ;
- Une évaluation récente du titre objet de l'opposition conservatoire ;
- Une décote de 10% de la valeur du titre objet de l'opposition conservatoire.

Pour l'arrêté des états financiers intermédiaires, la provision sur les engagements de la clientèle est déterminée d'une manière forfaitaire compte tenue de l'évolution du risque sur les créances.

Le montant de la dotation aux provisions pour les créances douteuses constatée au 30 juin 2014 s'élève à 26 000 KDT.

1-3 Comptabilisation des créances irrécouvrables passées par perte

Les créances irrécouvrables inférieures ou égales à 500 dinars et les autres créances irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement sont passées par perte. Parallèlement, les provisions et agios réservés y afférents font l'objet de reprise.

1-4 Comptabilisation des revenus des prêts accordés à la clientèle

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à la date d'arrêté des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme matérialisés par des effets ou titres de crédit, sont perçus à terme. Ceux ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à la date de l'arrêté des états financiers font l'objet de régularisation.

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte intitulé «agios réservés».

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses, sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat. Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement parmi les produits de la Banque puis cernés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés. A cet effet, les encaissements réalisés sur les créances sont systématiquement imputés, en premier lieu, sur les agios réservés déjà constitués.

1-5 Suivi des mesures conjoncturelles édictées en 2011:

1.5.1 Provision collective:

La provision collective, appliquée pour l'exercice 2011 en tant que mesure conjoncturelle est désormais une disposition permanente à observer pour couvrir les risques latents sur les engagements classe 0 et 1.

Ainsi, et en application des dispositions de la circulaire BCT N° 2012-20, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991.

Pour l'évaluation du montant de la provision requise, la banque a appliqué la méthodologie référentielle édictée par la BCT.

Cette méthodologie prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur et par secteur d'activité;
- Le calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1;
- La détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2014. Ce facteur scalaire ne peut être inférieur à 1;
- La détermination d'un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré.

Le montant des provisions collectives est revu à chaque date d'arrêté des comptes annuels.

L'augmentation de la provision collective requise entraîne une dotation complémentaire imputée sur les charges de l'exercice et inversement la baisse de la provision collective requise entraîne une reprise correspondant à la baisse et imputée sur les produits de l'exercice.

L'application de ces règles a donné lieu à un montant de provision collective de 36 608 KDT. Ainsi et compte tenue de la provision collective de 34 586 KDT constituée en 2013, une provision complémentaire nette de 2 022 KDT a été dotée au titre du premier semestre 2014 .

1.5.2 Les crédits rééchelonnés au cours de 2011 et le suivi en 2014 :

En 2011, et en application des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2011-04, deux mesures ont été appliquées :

Première mesure :

Les rééchelonnements réalisés par la banque conformément à ladite circulaire n'ont pas donné lieu ni à la classification de l'entreprise concernée en classe 2, 3 ou 4 au sens de la circulaire 91-24 ni à la révision de la classification attribuée à l'entreprise au 31 décembre 2010.

En 2014, cette mesure n'est plus en vigueur. La banque a procédé à la classification de tous les engagements conformément aux dispositions de la circulaire 91-24.

Deuxième mesure :

Les produits, agios débiteurs et intérêts impayés sur les rééchelonnements octroyés dans le cadre de la circulaire 2011-04 ont été réservés.

1-6 : Provisions additionnelles : changement de méthodes comptables :

En vertu des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2013-21 du 30 décembre 2013, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieures ou égale à 8 ans.

En application des dispositions de cette circulaire, les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012 sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de l'établissement de crédit au titre de l'exercice 2013.

Cette nouvelle obligation édictée par ladite circulaire a été qualifiée en tant que changement de méthode comptable et appliquée d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2012 ont été retraitées pour les besoins de la comparabilité.

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne n°11 relative aux modifications comptables, cette nouvelle obligation instaurée par ladite circulaire a été traitée en tant que changement de méthode comptable, dont l'effet sur les exercices antérieurs a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013.

L'application de ces règles a donné lieu à un montant de provision additionnelle de 81 495 KDT. Ainsi et compte tenue de la provision additionnelle de 69 548 KDT constituée en 2013, une provision complémentaire nette de 11 947 KDT a été dotée au titre du premier semestre 2014 .

2- Portefeuille titres

2-1 Règles de présentation du portefeuille titres

Les titres à revenu fixe ou à revenu variable sont présentés au bilan soit dans la rubrique portefeuille titre commercial soit dans la rubrique portefeuille titres d'investissement selon leurs durées et l'intention de détention. Les règles de classification appliquées sont les suivantes :

Portefeuille titres commercial :

- Titres de transaction

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide.

- Titres de placement

Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Portefeuille d'investissement :

- Titres d'investissements

Il s'agit de titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

- **Titres de participation**

Actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice.

- **Parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées**

Actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

- **Participation avec convention de rétrocession**

Il s'agit des engagements matérialisés par des titres représentant des parts dans le capital d'entreprises lorsque, en substance, ces engagements établissent une relation de créancier – débiteur entre l'établissement bancaire et l'entreprise émettrice.

2-2 Règles d'évaluation du portefeuille titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- **Titres de transaction**

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat.

- **Titres de placement**

Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- **Titres d'investissement**

Le traitement des plus values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2-3 Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres:

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte du principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor et sur les obligations sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de portage sont assimilées à des intérêts et prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

3- Prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 2014. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 30 juin 2014 sont déduits du résultat.

4- Prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 2014. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 30 juin 2014 sont rajoutées au résultat.

5- Valeurs immobilisées

5-1 Immeubles d'exploitation

Les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement aux taux suivants :

Catégorie d'immobilisations	Taux pratiqué
Immeubles non réévalués	2%
Immeubles réévalués	5%
Agencements, aménagements et Installations	10%
Ascenseurs	10%
Logiciels	de 10% à 33%
Droit au bail	5%
Matériel informatique	15%
Matériel de transport	20%
Mobilier de bureau	10%
Matériel d'exploitation	10%
Climatiseurs	20%
Terminaux de Paiement Électronique	20%
Coffres forts	4% et 10%

5-2 Immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances

Dans le cadre du recouvrement des créances, la banque s'est portée acquéreuse de biens immeubles mis à la vente dans le cadre de la procédure de vente immobilière ; le prix d'acquisition correspondant au prix fixé par le cahier des charges préparé par un expert judiciaire désigné par le tribunal à cet effet. Ces actifs sont classés en « Immeubles hors exploitation » sous la rubrique AC6-Valeurs immobilisées.

Les immeubles hors exploitation sont comptabilisés à leur prix d'acquisition majoré des coûts et frais engagés. Par dérogation aux dispositions de la NCT 5 relative aux immobilisations corporelles, ces immeubles sont traités par référence aux dispositions de la norme internationale d'information financière 5 (IFRS 5) relative aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

En application des dispositions de l'IFRS 5, les immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances ne font pas l'objet d'amortissement. En revanche, ils font l'objet d'une évaluation individualisée et figurent dans les états financiers annuels au plus faible entre le coût d'entrée et la juste valeur diminuée des coûts des ventes.

6- Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloqués des fonds.

7- Règles de conversion des opérations en devises

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

8- Réévaluation des positions de change en devises

Les positions de change en devises ont été converties en monnaie de référence sur la base du cours de change interbancaire moyen du dernier jour du mois de juin 2014. Les résultats de change latents en découlant ont été pris en compte dans le résultat à fin juin 2014.

9- Charge d'impôt

La charge d'impôt est déterminée et comptabilisée en utilisant la méthode de l'impôt exigible.

IV. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en milliers de dinars)

(1) Notes explicatives sur le bilan- Actifs

Note 1.1: Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste accuse au 30 juin 2014 un montant de 292 858 KDT contre 318 400 KDT au 31.12.2013 et se compose comme suit :

Description	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	49 825	45 865	38 580	11 245	29%
BCT, CCP et TGT	243 033	348 497	279 820	(36 787)	(13%)
Total	292 858	394 362	318 400	(25 542)	(8%)

Le détail de chacune des rubriques se présente comme suit:

Description	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	49 857	45 865	38 612	11 245	29%
Provisions sur caisse en dinars	(32)	-	(32)	-	(100%)
Sous total 1	49 825	45 865	38 580	11 245	29%
BCT	243 110	348 291	279 877	(36 767)	(13%)
Provisions BCT	(339)	(568)	(339)	-	-
Sous total 2	242 771	347 723	279 538	(36 767)	(13%)
CCP	358	1 032	378	(20)	(5%)
Provisions CCP	(96)	(258)	(96)	-	-
Sous total 3	262	774	282	(20)	(7%)
Total	292 858	394 362	318 400	(25 542)	(8%)

Note 1.2: Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique accuse au 30 juin 2014 un montant de 273 528 KDT contre 228 783 KDT au 31.12.2013 et se détaille comme suit :

Description	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013	Variation	%
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	21 960	21 979	24 287	(2 327)	(10%)
Prêts aux établissements bancaires	89 352	113 671	43 312	46 040	106%
Créances rattachées sur les prêts aux établissements bancaires	62	18	7	55	786%
Provisions sur les correspondants	(115)	(115)	(115)	-	-
Total créances sur les établissements bancaires	111 259	135 554	67 491	43 768	65%
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	16 592	20 271	12 291	4 301	35%
Prêts aux établissements financiers	144 967	156 867	147 571	(2 604)	(2%)
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	710	556	1 430	(720)	(50%)
Total créances sur les établissements financiers	162 269	177 694	161 292	977	1%
Total	273 528	313 248	228 783	44 745	20%

Note 1.3: Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle se présentent comme suit :

Description	30.06.2014	30.06.2013 Retraité	30.06.2013 Publié	31.12.2013	Variation	%
Comptes débiteurs de la clientèle (1)	830 542	696 446	696 276	716 352	114 190	16%
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires (2)	4 406 759	4 198 392	4 275 081	4 298 099	108 660	3%
Crédits sur ressources spéciales (3)	547 783	455 561	455 551	470 097	77 686	17%
Total	5 785 084	5 350 399 (*)	5 426 908	5 484 548	300 536	5%

(*) Les chiffres au 30.06.2013 ont été retraités pour les besoins de comparabilité.

Le stock de provision autre que celle affectée aux engagements par signature et d'agios réservés ont été en totalité présentés en déduction de la sous rubrique (2) et se présentent comme suit :

Description	30.06.2014	30.06.2013 Retraité	30.06.2013 Publié	31.12.2013	Variation	%
Provision sur créances (AC 03)	472 465	426 271	349 859	449 401	23 064	5%
Provision sur créances classées	352 128	319 334	319 334	343 033	9 095	3%
Provisions additionnelles	81 495	76 412 (*)	-	69 548	11 947	17%
Provisions collectives	36 608	30 525	30 525	34 586	2 022	6%
Provisions sur créances courantes	2 234	-	-	2 234	-	0%
Provision sur créances (PA 05)	9 187	2 932	2 932	6 251	2 936	47%
Provision sur Engagement par signature	9 187	2 932	2 932	6 251	2 936	47%
Total provision sur créances	481 652	429 203	352 791	455 652	26 000	6%
Agios réservés affectés aux engagements classés	161 117	150 578	152 256	152 831	8 286	5%
Agios réservés affectés aux engagements non classés	1 648	1 678 (*)	-	1 254	394	31%
Agios réservés affectés aux engagements courants (Cir 2011- 04 et 2012- 02)	2 253	3 473	3 473	2 763	(510)	(18%)
Total agios réservés	165 018	155 729	155 729	156 848	8 170	5%

(*) Le chiffre au 30.06.2013 a été retraité pour le besoin de comparabilité.

(1) Les comptes débiteurs se détaillent au 30.06.2014 comme suit :

Description	30.06.2014	30.06.2013 Retraité	30.06.2013 Publié	31.12.2013	Variation	%
Comptes débiteurs de la clientèle	818 179	686 104 (*)	685 934	704 505	113 674	16%
Créances rattachées/Comptes débiteurs de la clientèle	12 363	10 342	10 342	11 847	516	4%
Total	830 542	696 446	696 276	716 352	114 190	16%

(*) Le chiffre au 30.06.2013 a été retraité pour le besoin de comparabilité.

(2) Les autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires se subdivisent en :

Description	30.06.2014	30.06.2013 Retraité	30.06.2013 Publié	31.12.2013	Variation	%
Autres concours à la clientèle en dinars	4 059 893	3 812 462 (*)	3 889 151	3 922 565	137 328	4%
Autres concours à la clientèle en devises	346 866	385 930	385 930	375 534	(28 668)	(8%)
Total	4 406 759	4 198 392	4 275 081	4 298 099	108 660	3%

(*) Le chiffre au 30.06.2013 a été retraité pour le besoin de comparabilité.

(3) Les crédits sur ressources spéciales sont composés de :

Description	30.06.2014	30.06.2013 Publié	30.06.2013 Retraité	31.12.2013	Variation	%
Créances sur Ressources Budgétaires	10 927	8 136	8 136	10 079	848	8%
Créances sur Ressources Extérieures	536 856	447 425 (*)	447 415	460 018	76 838	17%
Total	547 783	455 561	455 551	470 097	77 686	17%

(*) Le chiffre au 30.06.2013 a été retraité pour le besoin de comparabilité.

Il est à préciser que la banque n'encourt de risque de contrepartie que sur les crédits imputés sur des ressources extérieures.

(4) La répartition des engagements bilan et hors bilan à la clientèle existant à la clôture de l'exercice selon leur classification se présente comme suit :

	30.06.2014	30.06.2013 Retraité	30.06.2013 Publié	31.12.2013	Variation	%
Engagements classés C0 et C1	6 321 991	5 826 113	5 826 113	5 969 257	352 734	6%
Engagements classés C2, C3, C4 et C5 (a)	905 701	901 361	901 361	878 750	26 951	3%
Total des engagements (b)	7 227 692	6 727 474	6 727 474	6 848 007	379 685	6%
Agios réservés affectés aux engagements classés	161 117	150 578 (*)	152 256	152 831	8 286	5%
Provisions affectées aux engagements classés	361 315	322 266	322 266	349 284	12 031	3%
Provisions additionnelles (Cir 2013- 21)	81 495	76 412 (*)	-	69 548	11 947	17%
Total des provisions et agios réservés (c)	603 927	549 256	474 522	571 663	32 264	6%
Taux de couvertures des engagements classés(c/a)	66,68%	60,94% (*)	52,65%	65,05%	2%	3%
Taux des engagements classés (a/b)	12,53%	13,40%	13,40%	12,83%	(0%)	(2%)
Agios réservés affectés aux engagements courants (Cir 2011- 04 et 2012- 02)	2 253	3 473	3 473	2 763	(510)	(18%)
Agios réservés affectés aux engagements non classés	1 648	1 678 (*)	-	1 254	394	31%
Provision sur créances courantes	2 234	-	-	2 234	-	-
Provisions collectives affectés aux engagements courants (Cir 2012- 02)	36 608	30 525	30 525	34 586	2 022	6%
Total des provisions et agios réservés affectés aux engagements courants	42 743	35 676	33 998	40 837	1 906	5%
Total général des provisions et agios réservés (d)	646 670	584 932	508 520	612 500	34 170	6%
Taux de couverture de l'ensemble des engagements (d/b)	8,95%	8,69% (*)	7,56%	8,94%	0%	0%

(*) Les chiffres de 30.06.2013 ont été retraités pour les besoins de comparabilité.

Note 1.4 : Portefeuille titres commercial

Cette rubrique accuse au 30.06.2014 un solde de 664 429 KDT contre un solde de 435 616 KDT au 31.12.2013 et se détaille comme suit :

Description	30.06.2014	30.06.2013 Retraité	30.06.2013 Publié	31.12.2013	Variation	%
Titres de transaction	3 748	3 834	3 834	3 926	(178)	(5%)
Bons de Trésor	3 748	3 834	3 834	3 926	(178)	(5%)
Titres de placement	660 681	370 766	370 255	431 690	228 991	53%
Titres à revenu fixe	652 399	363 144	362 633	425 797	226 602	53%
Bons de Trésor	493 469	265 426	265 426	320 127	173 342	54%
Créances rattachées	15 970	8 657	8 657	9 411	6 559	70%
Emprunts obligataires	140 563	86 665	86 665	93 063	47 500	51%
Créances rattachées	2 397	2 396 (*)	1 886	3 196	(799)	(25%)
Titres à revenu variable	8 282	7 622	7 622	5 893	2 389	41%
Actions	8 820	7 986	7 986	6 442	2 378	37%
Provisions pour moins value latente des actions	(538)	(364)	(364)	(549)	11	(2%)
Total	664 429	374 600	374 089	435 616	228 813	53%

(*) Les créances rattachées sur les emprunts obligataires relatives à des titres du portefeuille commercial ont été reclassées de la rubrique AC5 «Portefeuille titres d'investissement» à la rubrique AC4 « Portefeuille titres commercial ».

La subdivision des actions, selon qu'elles soient ou non cotées se présente comme suit :

Description	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013	Variation	%
Actions cotées	8 611	7 777	6 233	2 378	38%
Actions non cotées	209	209	209	-	0%
Total	8 820	7 986	6 442	2 378	37%

Note 1.5 : Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement accuse au 30.06.2014 un solde de 510 300 KDT contre 550 493 KDT au 31.12.2013. Son détail se présente comme suit :

Description	30.06.2014	30.06.2013		31.12.2013	Variation	%
		Retraité	Publié			
Titres d'investissement (1)	274 193	299 848 (*)	300 359	329 299	(55 106)	(17%)
Titres de participation (2)	46 946	34 268	34 268	43 450	3 496	8%
Parts dans les entreprises associées (3)	123 193	114 056	114 056	107 130	16 063	15%
Parts dans les entreprises liées (4)	23 675	23 135	23 135	23 674	1	0%
Participation avec convention en rétrocession (5)	42 293	44 541	44 541	46 940	(4 647)	(10%)
Total	510 300	515 848	516 359	550 493	(40 193)	(7%)

(*) Les créances rattachées sur les emprunts obligataires relatives à des titres du portefeuille commercial ont été reclassées de la rubrique AC5 «Portefeuille titres d'investissement» à la rubrique AC4 « Portefeuille titres commercial ».

(1) Titres d'investissement

Cette sous rubrique se détaille comme suit:

Description	30.06.2014	30.06.2013		31.12.2013	Variation	%
		Retraité	Publié			
Bons de Trésor	57 869	102 680	102 680	104 756	(46 887)	(45%)
Bons de Trésor	55 690	99 820	99 820	99 770	(44 080)	(44%)
Créances rattachées	2 179	2 860	2 860	4 986	(2 807)	(56%)
Obligations	1 008	1 037	1 349	1 008	-	-
Obligations brutes	1 270	1 270	1 270	1 270	-	-
Provisions sur obligations	(300)	(270)	(270)	(300)	-	-
Créances rattachées	38	37 (*)	349	38	-	-
Fonds gérés	215 316	196 130	196 329	223 535	(8 219)	(4%)
Encours brut des fonds gérés	212 555	194 733	194 733	225 672	(13 117)	(6%)
Provisions sur fonds gérés	(1 904)	(1 653)	(1 653)	(2 137)	233	(11%)
Créances rattachées	4 665	3 050 (*)	3 249	-	4 665	100%
Total	274 193	299 848	300 359	329 299	(55 106)	(17%)

(*) Les créances rattachées sur les emprunts obligataires relatives à des titres d'investissement ont été reclassées de la rubrique AC5 «Portefeuille titres d'investissement» à la rubrique AC4 « Portefeuille titres commercial ».

(2) Titres de participation

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 30.06.2014 :

Description	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013	Variation	%
Titres de participation	57 714	41 067	52 884	4 830	9%
Provisions sur titres de participation	(7 132)	(6 799)	(7 132)	-	-
Montant restant à libérer sur titres participations	(3 636)	-	(2 302)	(1 334)	(100%)
Total	46 946	34 268	43 450	3 496	8%

La subdivision des titres de participation, selon qu'ils soient ou non cotées se présente comme suit :

Description	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013	Variation	%
Titres cotés	9 057	5 093	9 050	7	0%
Titres non cotés	48 657	35 974	43 834	4 823	11%
Titres de participation	57 714	41 067	52 884	4 830	9%

(3) Parts dans les entreprises associées

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 30.06.2014 :

Description	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013	Variation	%
Parts dans les entreprises associées	117 927	111 741	109 586	8 341	8%
Montant restant à libérer sur les parts dans les entreprises associées	(1 200)	(1 200)	(1 200)	(0)	0%
Créances rattachées	7 722	4 773	-	7 722	100%
Provisions sur parts dans les entreprises associées	(1 256)	(1 258)	(1 256)	-	-
Total	123 193	114 056	107 130	16 063	15%

La subdivision des parts dans les entreprises associées selon qu'elles soient ou non cotées se présente comme suit :

Description	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013	Variation	%
Titres cotés	63 507	58 736	62 265	1 242	2%
Titres non cotés	54 420	53 005	47 321	7 099	15%
Parts dans les entreprises associées	117 927	111 741	109 586	8 341	8%

(4) Parts dans les entreprises liées

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 30.06.2014 :

Description	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013	Variation	%
Parts dans les entreprises liées	40 177	40 177	40 177	-	-
Montant restant à libérer sur les parts dans les entreprises associées	(15 191)	(15 191)	(15 191)	-	-
Provisions sur parts dans les entreprises liées	(1 312)	(1 851)	(1 312)	-	-
Total	23 674	23 135	23 674	-	-

(5) Titres avec convention de rétrocession

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 30.06.2014 :

Description	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013	Variation	%
Participation avec convention en rétrocession	40 038	40 825	44 136	(4 098)	(9%)
dont Avances sur règlement portage MLA/TLG (*)	-	(1 000)	(8 455)	8 455	(100%)
Créances rattachées	3 855	5 316	4 404	(549)	(12%)
Provisions sur participation avec convention en rétrocession	(1 600)	(600)	(1 600)	-	-
Total	42 293	45 541	46 940	(4 647)	(10%)

(*) Les participations avec convention de rétrocession comportent le portage des titres Maghreb leasing Algérie (MLA) conclu avec Tunisie leasing pour un montant souscrit de 8 455 KDT.

Note 1.6 : Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent au 30.06.2014 un solde de 114 709 KDT contre un solde de 111 765 KDT au 31.12.2013 et se détaillent comme suit :

Description	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013	Variation	%
Immobilisations incorporelles	2 549	1 558	2 313	236	10%
Immobilisations incorporelles	8 254	6 723	7 772	482	6%
Amortissement des immobilisations incorporelles	(5 521)	(4 981)	(5 275)	(246)	5%
Provision sur immobilisations incorporelles	(184)	(184)	(184)	-	-
Immobilisations corporelles	109 676	101 849	105 814	3 862	4%
Immobilisations corporelles	164 568	154 988	160 848	3 720	2%
Amortissement des immobilisations corporelles	(54 892)	(53 139)	(55 034)	142	(0%)
Immobilisations encours	2 484	6 344	3 638	(1 154)	(32%)
Immobilisations encours	2 484	6 344	3 638	(1 154)	(32%)
Total	114 709	109 751	111 765	2 944	3%

Le montant des immobilisations détenues par la banque et prêtes à être cédées totalisent au 30.06.2014 un montant de 20 999 KDT.

Les flux de mouvements des immobilisations, tenant compte des acquisitions et des cessions, se présentent comme suit :

Rubriques	Valeur Brut au 31/12/2013	Acquisition s	Cession/ Transfert	Valeur Brut au 30/06/2014	Amort cum 31/12/2013	DOT Juin 2014	Amort immob sorties	Amort cum 30/06/2014	Valeur Nette au 30/06/2014
1) Immobilisations Incorporelles	7 588	472	-	8 060	5 275	245	-	5 520	2 540
* Fonds de commerce	-	-	-	-	-	-	-	-	-
* Logiciels	6 623	472	-	7 095	4 729	225	-	4 954	2 141
* Droit au bail	965	-	-	965	546	20	-	566	399
2) Immobilisations Corporelles	160 848	6 785	3 057	164 576	55 034	2 467	2 610	54 891	109 685
Immobilisations d'exploitation	81 492	4 123	40	85 575	23 017	1 187	25	24 180	61 396
* Terrains d'exploitation	3 665	-	-	3 665	-	-	-	-	3 665
* Bâtiments	56 799	3 527	-	60 326	10 040	575	-	10 615	49 711
* Aménagements de bâtiments	21 029	596	40	21 585	12 977	612	25	13 565	8 020
Immobilisations hors exploitation	40 052	1 449	368	41 133	3 318	96	-	3 414	37 719
* Terrains hors exploitation	669	-	-	669	-	-	-	-	669
* Bâtiments	39 383	1 449	368	40 464	3 318	96	-	3 414	37 050
* Aménagements de bâtiments	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mobiliers et Matériel de Bureau	5 718	448	240	5 926	3 523	209	212	3 520	2 406
Matériels de Transport	2 666	325	42	2 949	2 029	147	42	2 134	815
Matériels Informatique	18 660	191	2 236	16 615	14 639	513	2 236	12 916	3 699
Machines DAB	6 017	57	-	6 074	4 105	164	-	4 267	1 807
Coffres Forts	2 249	-	95	2 154	1 263	60	95	1 228	926
Autres Immobilisations	3 994	192	36	4 150	3 142	91	-	3 232	918
3) Immobilisation en cours	3 638	2 998	4 152	2 484	-	-	-	-	2 484
Immobilisations corporelles en cours .	3 545	2 877	3 972	2 450	-	-	-	-	2 450
Immobilisations incorporelles en cours .	93	121	180	34	-	-	-	-	34
TOTAUX	172 074	10 255	7 209	175 120	60 309	2 712	2 610	60 411	114 709

Note 1.7: Autres actifs

Les autres actifs totalisent au 30.06.2014 un montant de 92 100 KDT contre un montant de 96 026 KDT et se détaillant comme suit:

Description	30.06.2013 30.06.2014	30.06.2013 Retraité	30.06.2013 Publié	31.12.2013	Variation	%
Comptes d'attente et de régularisation	25 659	13 542	10 975	35 614	(9 955)	(28%)
Comptes d'attente	26 471	14 173	11 606	30 995	(4 524)	(15%)
Comptes d'attente de la salle de marché (A)	15 094	5 957 (*)	3 390	16 319	(1 225)	(8%)
Comptes d'attente de la compensation	5 264	5 132	5 132	7 711	(2 447)	(32%)
Autres comptes d'attente	6 113	3 084	3 084	6 965	(852)	(12%)
Comptes de régularisation	(812)	(631)	(631)	4 619	(5 431)	(118%)
Autres	66 441	56 411	52 922	60 412	6 029	10%
Stock de matière, fourniture et timbres	837	1 038	1 038	918	(81)	(9%)
Etat, impôts et taxes	4 596	3 330	3 330	527	4 069	772%
Allocations familiales	289	228	228	259	30	12%
Dépôts et cautionnements	117	117	117	117	-	-
Opérations avec le personnel	48 518	42 237	42 237	44 530	3 988	9%
Débiteurs divers	9 367	7 110 (*)	3 621	11 105	(1 738)	(16%)
Créances sur l'Etat	1 601	1 775	1 775	1 658	(57)	(3%)
Autres	1 116	576	576	1 298	(182)	(14%)
Total Autres Actifs	92 100	69 953	63 897	96 026	(3 926)	(4%)

(*)La provision sur les affaires en contentieux a été reclassée de la rubrique AC 07 «Autres Actifs» à la rubrique PA 05 «Autres Passifs».

Les mouvements nets des provisions sur les comptes de la rubrique AC7 se présentent comme suit:

Description	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013	Variation	%
Provision sur comptes d'attente et de régularisation	11 362	10 944	11 362	-	-
Provision sur comptes d'attente de la compensation	9 929	10 258	9 929	-	-
Provision sur autres comptes d'attente	1 433	686	1 433	-	-
Provision sur autres comptes de la rubrique AC7	20 098	19 831	20 098	-	-
Provision sur opérations avec le personnel	838	662	838	-	-
Provision sur débiteurs divers	3 549	3 789	3 549 (*)	-	-
Provisions sur autres comptes	15 711	15 380	15 711	-	-
Total	31 460	30 775	31 460	-	-

(*) Le chiffre au 30.06.2013 a été retraité pour le besoin de comparabilité.

Il est à noter que les comptes d'attente de la salle des marchés comportent des soldes non justifiés. Des efforts ont été déployés pour les apurer. Ces travaux d'apurement sont à un stade d'avancement de 90%.

La situation de ces comptes au 30.06.2014 se présente comme suit :

	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013
Dinars en instance d'affectation	(197 346)	(44 548)	(194 259)
Devise en instance d'affectation (260)	179 537	31 044	174 003
Comptes de virements devises en instance d'imputation (261)	56 796	37 366	21 015
Devise en instance d'affectation financement en devise (279)	(23 703)	(14 515)	15 550
Autres	(190)	(5 957)	11
Comptes d'ajustement des comptes en devises	-	998	-
Comptes position et cv position bilan de couverture	(190)	(8 303)	11
Comptes position et cv position bilan spot	-	1 348	-
Total	15 094	3 390	16 319

(2) Notes explicatives sur le bilan- Passifs

Note 2.1: Banque Centrale de Tunisie

Le solde de cette rubrique correspond aux dettes envers la Banque Centrale de Tunisie.

Au 30.06.2014, cette rubrique accuse un solde de 538 513 KDT enregistrant ainsi une hausse de 48 432 KDT par rapport au 31.12.2013.

Note 2.2: Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 30.06.2014 un solde de 110 866 KDT contre un solde de 166 556 KDT au 31.12.2013 et se détaillent comme suit :

Description	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013	Variation	%
Dépôts et avoirs des Etablissements Bancaires	105 624	218 159	161 844	(56 220)	(35%)
Dépôts et avoirs des Etablissements Financiers	5 242	5 661	4 712	530	11%
Total	110 866	223 820	166 556	(55 690)	(33%)

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires se détaillent comme suit:

Description	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013	Variation	%
Avoirs des Etablissements Bancaires	16 353	22 951	26 833	(10 480)	(39%)
Emprunts auprès des Etablissements Bancaires	89 271	195 208	135 011	(45 740)	(34%)
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	105 624	218 159	161 844	(56 220)	(35%)

Note 2.3: Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle accusent au 30.06.2014 un solde de 5 392 386 KDT contre un solde de 4 964 477 KDT au 31.12.2013 et se décomposent comme suit :

Description	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013	Variation	%
Dépôts à vue	1 408 820	1 345 397	1 349 301	59 519	4%
Autres dépôts et avoirs de la clientèle	3 983 566	3 426 290	3 615 176	368 390	10%
Epargne	890 366	781 865	840 179	50 187	6%
Dépôts à terme	2 925 287	2 549 219	2 681 922	243 365	9%
Dépôts à terme en dinars	2 560 878	2 197 788	2 365 505	195 373	8%
Dettes rattachées sur dépôts à terme en dinars	3 996	11 494	(8 335)	12 331	(148%)
Dépôts à terme en devises	359 272	338 831	324 213	35 059	11%
Dettes rattachées sur dépôts à terme en devises	1 141	1 106	539	602	112%
Autres sommes dues à la clientèle	167 913	95 206	93 075	74 838	80%
Total	5 392 386	4 771 687	4 964 477	427 909	9%

Note 2.4: Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique s'élève au 30.06.2014 à 908 666 KDT contre 846 029 KDT au 31.12.2013 se détaille comme suit :

Description	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013	Variation	%
Emprunts Matérialisés	244 879	271 486	247 068	(2 189)	(1%)
Ressources Spéciales	663 787	594 994	598 961	64 826	11%
Total	908 666	866 480	846 029	62 637	7%

Le solde des emprunts matérialisés se subdivise comme suit au 30.06.2014 et au 31.12.2013 :

Description	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013	Variation	%
Emprunts Matérialisés	235 484	261 655	241 817	(6 333)	(3%)
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	9 395	9 831	5 251	4 144	79%
Total	244 879	271 486	247 068	(2 189)	(1%)

Le solde des ressources spéciales se subdivise comme suit au 30.06.2014 :

Description	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013	Variation	%
Ressources budgétaires	5 571	5 154	5 649	(78)	(1%)
Ressources extérieures	658 216	589 840	593 312	64 904	11%
Total	663 787	594 994	598 961	64 826	11%

Note 2.5: Autres passifs

Les autres passifs se subdivisent comme suit au 30.06.2014 :

Description	30.06.2014	30.06.2013 Retraîé	30.06.2013 Publié	31.12.2013	Variation	%
Provisions sur Engagement par signature	9 187	2 932	2 932	6 251	2 936	47%
Autres provisions pour passifs et charges	4 765	7 694 (*)	7 333	4 765	-	-
Provisions pour passifs et charges	13 952	10 626	10 265	11 016	2 936	27%
Comptes d'attente et de régularisation	164 908	114 987	907 038	179 013	(14 105)	(8%)
<i>Comptes d'attente</i>	1 597	2 864 (*)	3 010	4 276	(2 679)	(63%)
<i>Comptes de régularisation</i>	(3)	(3)	(3)	(3)	-	-
Créditeurs divers	148 699	94 184	886 089	156 455	(7 756)	(5%)
Créditeurs divers sur comptes de la compensation	100 222	39 640 (*)	39 491	109 006	(8 784)	(8%)
Dividende à payer	21	17 000	17 000	-	21	100%
Dépôts du personnel	3 028	3 481	3 481	3 822	(794)	(21%)
Charges à payer	45 428	34 063 (*)	28 636	43 627	1 801	4%
Etat, impôts et taxes	12 796	17 101	17 101	17 035	(4 239)	(25%)
Autres	1 819	841	841	1 250	569	46%
Total Autres passifs	178 860	125 613	917 304	190 029	(11 169)	(6%)

(*)La provision sur les affaires en contentieux a été reclassée de la rubrique AC 07 «Autres Actifs » à la rubrique PA 05 « Autres Passifs ».

(3) Notes explicatives sur le bilan- Capitaux propres

Les capitaux propres d'Amen Bank ont atteint 603 717 KDT au 30.06.2014 enregistrant ainsi une augmentation de 35 258 KDT par rapport au 31.12.2013.

Cette augmentation provient de :

- L'affectation du résultat de 2013 avec des dividendes à distribuer pour (22 457) KDT;
- Du résultat arrêté au 30.06.2014 pour 57 695 KDT ;
- Des mouvements sur fonds social et de retraite pour (21) KDT.

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital social	Réserve légal	Réserves à régime spécial et réinvestisse ment	Réserves extraordinaire s	Primes d'émission	Modifications comptables	Fonds social et de retraite	Ecart de réévaluation	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Totaux
Capitaux Propres au 31/12/2013	122 220	10 189	201 022	73 046	120 979	(84 973)	25 750	423	-	99 804	568 459
Affectation du résultat 2013	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réserve légale	-	2 033	-	-	-	-	-	-	-	(2 033)	-
Réserve spéciale de réinvestissement	-	-	72 312	-	-	-	-	-	-	(72 312)	-
Reserves sur plus values sur titres	-	-	(12 729)	12 729	-	-	-	-	-	-	-
Réserve s extraordinaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(22 457)	(22 457)
Fonds social et de retraite	-	-	-	-	-	-	3 000	-	-	(3 000)	-
Report à nouveau	-	-	-	-	-	-	-	-	2	(2)	-
Mouvements sur fonds social et de retraite	-	-	-	-	-	-	19	-	-	-	19
Résultat de l'exercice 30/06/2014	-	-	-	-	-	-	-	-	-	57 695	57 695
Capitaux Propres au 30/06/2014	122 220	12 222	260 605	85 775	120 979	(84 973)	28 769	423	2	57 695	603 717

(4) Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

Note 4.1: Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève au 30.06.2014 à 516 205 KDT contre 646 178 KDT au 31.12.2013 et se détaille comme suit :

Description	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013	Variation	%
Cautions	428 311	426 920	417 867	10 444	2%
Avals	75 452	80 416	218 619	(143 167)	(65%)
Autres garanties données	12 442	9 657	9 692	2 750	28%
Total	516 205	516 993	646 178	(129 973)	(20%)

L'encours des cautions se détaille au 30.06.2014 comme suit :

Description	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013	Variation	%
Cautions en faveur des banques (*)	136 577	135 173	146 201	(9 624)	(7%)
Cautions en faveur des établissements financiers	20 178	20 260	20 178	-	-
Cautions en faveur de la clientèle	271 556	271 487	251 488	20 068	8%
Total	428 311	426 920	417 867	10 444	2%

(*) Il s'agit des contre garanties bancaires sur les banques étrangères.

L'encours des avals se détaille au 30.06.2014 comme suit :

Description	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013	Variation	%
Avals en faveur des banques locales(*)	-	-	138 000	(138 000)	(100%)
Avals sur emprunts obligataires	-	-	3 500	(3 500)	(100%)
Avals en faveur de la clientèle	75 452	80 416	77 119	(1 667)	(2%)
Total	75 452	80 416	218 619	(143 167)	(65%)

(*) Il s'agit des avals donnés en faveur des banques locales dans le cadre du refinancement sur le marché monétaire.

Note 4.2: Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont passés de 265 907 KDT au 31.12.2013 à 287 496 KDT au 30.06.2014 et se détaillent comme suit :

Description	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013	Variation	%
Crédits documentaires Import	265 264	214 667	235 065	30 199	13%
Crédits documentaires Export	22 232	69 055	30 842	-8 610	(28%)
Total	287 496	283 722	265 907	21 589	8%

Note 4.3: Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets refinançables donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif.

Le solde de cette rubrique se détaille au 30.06.2014 comme suit :

Description	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013	Variation	%
Effets refinançables donnés en garantie	218 000	282 000	234 000	(16 000)	(7%)
BTA donnés en garantie	320 000	340 000	256 000	64 000	25%
Total	538 000	622 000	490 000	48 000	10%

Note 4.4: Engagements donnés

Les engagements donnés s'élève au 30.06.2014 à 455 621 KDT et se détaillent comme suit :

Description	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013	Variation	%
Engagements de financement donnés	435 593	374 028	177 782	257 811	145%
Prêts interbancaires en devises confirmés et non encore livrés	188 008	226 536	-	188 008	100%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués	238 981	140 482	169 695	69 286	41%
Autorisation de crédits par carte	8 604	7 010	8 087	517	6%
Engagements sur titres	20 028	17 391	18 709	1 319	7%
Participations non libérées	20 027	17 391	18 694	1 333	7%
Titres à recevoir	-	-	5	(5)	100%
Titres à livrer	1	-	10	(9)	100%
Total	455 621	391 419	196 491	259 130	132%

Note 4.5: Engagement de Financement reçus

Le solde de cette rubrique correspond aux placements en devises de la clientèle confirmés et non encore livrés. Cette rubrique accuse un solde nul au 30.06.2014 et se détaillent comme suit :

Description	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013	Variation	%
Engagements de financement reçus	-	5 243	1 582	(1 582)	(100%)
Auprès des établissements bancaires	-	-	-	-	
Auprès des établissements financiers	-	-	-	-	
Auprès des assurances	-	-	-	-	
Auprès de la clientèle	-	5 243	1 582	(1 582)	(100%)
Total	-	5 243	1 582	(1 582)	(100%)

Note 4.6: Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 30.06.2014 à 1 264 953 KDT contre 1 128 408 KDT au 31.12.2013. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

(5) Notes explicatives sur l'état de résultat

Note 5.1: Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé au titre du premier semestre de 2014 un montant de 211 715 KDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	30.06.2014	30.06.2013 retraité	30.06.2013 publié	31.12.2013	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT	6 135	5 147	5 147	11 184	988	19%
Opérations avec la clientèle	195 455	168 135	168 135	359 621	27 320	16%
Autres intérêts et revenus assimilés	10 125	9 759	9 149	23 207	366	4%
Différentiel d'intérêt sur opérations de change	4 951	4 752	4 752	12 486	199	4%
Commissions à caractère d'intérêt	5 174	5 007 (*)	4 397	10 721	167	3%
Total	211 715	183 041	182 431	394 012	28 674	16%

(*) Les commissions sur remboursement anticipé des crédits ont été reclassées de la rubrique PR1 « intérêt et revenus assimilés » à la rubrique PR2 « commissions perçues».

Note 5.2: Commissions perçues

Les commissions perçues, totalisant un montant 32 484 KDT au titre du premier semestre de 2014 soit une augmentation de 5 297 KDT par rapport au premier semestre de 2013. Le détail se présente comme suit :

Description	30.06.2014	30.06.2013 retraité	30.06.2013 publié	31.12.2013	Variation	%
Chèques effets, virements, tenue de compte et autres moyens de paiement	17 475	14 703 (*)	11 048	31 106	2772	19%
Opérations sur placement et titres	1 807	1 557	1 557	3 131	250	16%
Opérations de change	953	882	882	1 884	71	8%
Opérations de commerce extérieur	2 474	1 991	1 991	4 437	483	24%
Gestion, étude et engagement	4 932	4 435 (*)	8 700	9 294	497	11%
Opérations monétiques et de banque directe	4 391	3 234 (*)	3 084	7 433	1157	36%
Autres commissions	452	385	385	850	67	17%
Total	32 484	27 187	27 647	58 135	5 297	19%

(*)Les commissions sur remboursement anticipé des crédits ont été reclassées de la rubrique PR1 « intérêt et revenus assimilés » à la rubrique PR2 « commissions perçues».

Note 5.3: Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Cette rubrique a enregistré au titre du premier semestre de 2014 un total de 22 626 KDT et se détaillent comme suit :

Description	30.06.2014	30.06.2013 retraité	30.06.2013 publié	31.12.2013	Variation	%
Gain net sur titres de transaction	562	93 (*)	78	196	469	504%
Gain net sur titres de placement	14 478	8 607 (*)	8 583	19 047	5 871	68%
Gain net sur opérations de change	7 586	9 832	9 832	19 243	(2 246)	(23%)
Total	22 626	18 532	18 493	38 486	4 094	22%

(*) Les intérêts perçus sur les emprunts obligataires ont été reclassés de la rubrique PR4 « Revenus du portefeuille d'investissement » à la rubrique PR3 « Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières».

Le gain net sur titres de placement se détaille comme suit :

Description	30.06.2014	30.06.2013 retraité	30.06.2013 publié	31.12.2013	Variation	%
Titres de placement à revenu fixe	13 882	8 582	8 543	19 173	5 300	62%
Intérêts et revenus assimilés sur les BTA de placement	11 829	6 184	6 184	14 195	5 645	91%
Intérêts et revenus assimilés sur les Emprunts obligataires de placement	2 927	2 398 (*)	2 359	4 978	529	22%
plus values de cession	46	-	-	-	46	100%
Moins values de cession	(920)	-	-	-	(920)	(100%)
Titres de placement à revenu variable	596	25	40	(126)	571	2 284%
Dividendes sur les titres de placement	245	43 (*)	58	66	202	470%
Plus values de cession	351	5	5	77	346	6 920%
Moins values de cession des titres de placement	(11)	(23)	(23)	(83)	12	(52%)
Dotation aux provisions pour dépréciation des titres de placement	-	-	-	(196)	-	100%
Reprise sur provisions pour dépréciation des titres de placement	11	-	-	10	11	100%
Total	14 478	8 607	8 583	19 047	5 871	68%

(*) Les intérêts perçus sur les emprunts obligataires ont été reclassés de la rubrique PR4 « Revenus du portefeuille d'investissement » à la rubrique PR3 « Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières».

(**) Les dividendes sur les titres de transaction ont été reclassés de la rubrique PR4 « Revenus du portefeuille d'investissement » à la rubrique PR3 « Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières».

Le gain net sur opérations de change se présente comme suit:

Description	30.06.2014	30.06.2013 Publié	31.12.2013	Variation	%
Gain net sur opérations de change BBE	1 552	1 198	2 792	354	30%
Gain net sur opérations de change en compte	5 979	8 384	15 999	(2 405)	(29%)
Autres résultats net de change	55	250	452	(195)	(78%)
Total	7 586	9 832	19 243	(2 246)	(23%)

Note 5.4: Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille investissement ont totalisé au titre du premier semestre de 2014 un montant de 18 723 KDT. Leur détail se présente comme suit:

Description	30.06.2014	30.06.2013 Retraité	30.06.2013 Publié	31.12.2013	Variation	%
Interêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	7 359	6 828 (*)	6 583	14 691	531	8%
participations, entreprises liées, entreprises associées et co-entreprises	11 195	5 196	5 196	6 363	5 999	115%
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les participations avec conventions de rétrocession	169	(353) (**)	793	(979)	522	(148%)
Total	18 723	11 671	12 572	20 075	7 052	60%

(*)Les plus values de cession sur titres avec convention de rétrocession ainsi que l'étalement de la prime et de la décote sur les BTA titres d'investissement ont été reclassés de la rubrique PR4 « Revenus du portefeuille titre d'investissement » à la rubrique PR6/CH5 « Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement ».

(**) Les intérêts perçus sur les emprunts obligataires ont été reclassés de la rubrique PR4 « Revenus du portefeuille d'investissement » à la rubrique PR3 « Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières».

Les intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement se présentent comme suit :

Description	30.06.2014	30.06.2013	30.06.2013	31.12.2013	Variation	%
		Retraité				
			Publié			
Intérêts et revenus assimilés sur Bons de Trésor	2 661	3 475 (*)	3 191	7 085	(814)	(23%)
Intérêts et revenus assimilés sur fonds gérés	4 665	3 249	3 249	7 468	1 416	44%
Intérêts et revenus assimilés sur emprunts obligatai	33	104 (**)	143	138	(71)	(68%)
Total	7 359	6 828	6 583	14 691	531	8%

(*) Les plus values de cession sur titres avec convention de rétrocession ainsi que l'étalement de la prime et de la décote sur les BTA titres d'investissement ont été reclassés de la rubrique PR4 « Revenus du portefeuille titre d'investissement » à la rubrique PR6/CH5 « Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement ».

(**) Les intérêts perçus sur les emprunts obligataires ont été reclassés de la rubrique PR4 « Revenus du portefeuille d'investissement » à la rubrique PR3 « Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières ».

Note 5.5: Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé au titre du premier semestre de 2014 un total de 156 093 KDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013	Variation	%
		Publié			
Intérêts encourus et charges assimilées:	145 558	110 951	238 027	34 607	31%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	13 318	12 512	28 840	806	6%
Opérations avec la clientèle	116 379	83 832	179 052	32 547	39%
Emprunts et ressources spéciales	15 861	14 607	30 135	1 254	9%
Autres intérêts et charges	10 535	5 564	17 167	4 971	89%
Différentiel d'intérêt sur opération de change	5 108	2 643	8 332	2 465	93%
Commissions de couverture contre le risque de change et autres commissions sur les lignes extérieures	5 427	2 921	8 835	2 506	86%
Total	156 093	116 515	255 194	39 578	34%

Note 5.6: Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs

Le coût du risque relatif aux créances, autres éléments d'actifs et passifs a totalisé au titre du premier semestre de 2014 un montant de 26 016 KDT, enregistrant une baisse de 3 992 KDT par rapport à la même période de 2013 retraité. Son détail se présente comme suit:

Description	30.06.2014	30.06.2013 Publié	31.12.2013	Variation
Dotation aux provisions sur créances douteuses	12 031 (*)	23 763 (*)	78 501	(11 732)
Dotation aux provisions sur créances courantes	-	-	2 234	-
Dotation aux provisions collectives Cir BCT 2012-02	2 022	2 237	6 298	(215)
Dotation aux provisions sur créances additionnels Cir BCT 2013-21	11 947 (*)	-	6 395	11 947
Dotation aux provisions sur autres éléments d'actifs et autre risque et charge	-	4 000	5 595	(4 000)
Total dotations	26 000	30 000	99 023	(4 000)
Perte sur créances	17	30	10 580	(13)
Total des dotations et des pertes sur créances	26 017	30 030	109 603	(4 013)
Reprise sur provisions sur créances douteuses	-	-	(28 408)	-
Reprise sur provisions sur créances additionnels Cir BCT 2013-21	-	-	(13 259)	-
Reprise sur provisions sur autres éléments d'actifs et autre risque et charge	-	-	(4 978)	-
Total dotations	-	-	(46 645)	-
Recouvrement des créances radiées	(1)	(22)	(37)	21
Total des reprises et des récupérations sur créances	(1)	(22)	(46 682)	21
Total	26 016	30 008	62 921	(3 992)

(*) Dotation nette de la période.

Note 5.7: Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé au titre du premier semestre de 2013 pour un montant de 1 971 KDT, en hausse de 1 109 KDT par rapport à la même de période de 2013. Leur détail se présente comme suit:

Description	30.06.2014	30.06.2013 Retraité	30.06.2013 Publié	31.12.2013	Variation	%
Dotation aux provisions pour dépréciation des titres d'investissement	-	-	-	1 893	-	-
Reprise sur provision pour dépréciation des titres d'investissement	233	-	-	(589)	233	100%
Plus values de cession sur titres d'investissement	950	1 146 (*)	-	(3 127)	(196)	(17%)
Moins values de cession sur titres d'investissement	-	-	-	-	-	-
Étalement de la prime et de la décote sur BTA d'investissement	788	(284) (*)	-	93	1 072	(377%)
Total	1 971	862	-	(1 731)	1 109	129%

(*) Les plus values de cession sur titres avec convention de rétrocession ainsi que sur l'étalement de la prime et de la décote sur les BTA titres d'investissement ont été reclassés de la rubrique PR4 « Revenus du portefeuille titre d'investissement » à la rubrique PR6/CH5 « Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement ».

Note 5.8: Charges opératoires d'exploitation

Les charges opératoires ont totalisé au titre du premier semestre de 2014 un montant de 42 169 KDT.

Leur détail se présente comme suit :

Description	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013	Variation	%
Frais de personnel	31 515	30 412	62 127	1 103	4%
Rémunération du personnel	24 012	23 711	48 124	301	1%
Charges sociales	5 768	5 154	10 568	614	12%
Impôts sur salaires	706	652	900	54	8%
Autres charges liées au personnel	1 029	896	2 535	133	15%
Charges générales d'exploitation	7 878	6 941	15 203	937	13%
Frais d'exploitation non bancaires	3 862	3 259	6 688	603	19%
Autres charges d'exploitation	4 016	3 682	8 515	334	9%
Dotation aux amortissements	2 776	2 535	5 589	241	10%
Total	42 169	39 888	82 919	2 281	6%

Note 5.9 : Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit :

Description	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013	Variation	%
Publié					
Résultat de cession des immobilisations	-	(67)	135	67	(100%)
Impôts et taxes	-	(1)	(19)	1	(100%)
Autres résultats exceptionnels	(1 765)	302	(662)	(2 067)	(684%)
Total	(1 765)	234	(546)	(1 999)	(854%)

Note 5.10 : Résultat par action

Le résultat de base par action au titre du premier semestre 2014 est de 2,360 dinars contre 2,021 dinars au titre du premier semestre de 2013.

Description	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013	Variations
Publié				
Résultat net en KDT	57 695	49 405	99 804	8 290
Nombre moyen d'actions	24 444 000	24 444 000	23 352 570	-
Résultat de base par action (en DT)	2,360	2,021	4,274	0,339

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action a été calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires majoré du nombre moyen pondéré d'actions nouvellement émises lors de la conversion en actions ordinaires de toutes les actions potentielles dilutives.

(6) Notes explicatives sur l'état de flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de faire ressortir les mouvements de liquidité de la banque à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement et à travers d'autres facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

La trésorerie de la banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de (252 064) KDT à (210 226) KDT enregistrant une baisse de 41 837 KDT ou 16,60%. Cette baisse est expliquée par des flux de trésorerie négatifs affectés à des activités d'exploitation à hauteur de 54 351 KDT et par des flux de trésorerie positifs affectés à des activités de financement à hauteur de 41 022 KDT et des activités d'investissement pour 55 167 KDT.

L'examen de ces trois flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

Note 6.1 : Flux de trésorerie affectés à des activités d'exploitation

Le flux de trésorerie net provenant aux activités d'exploitation est établi à (54 351) KDT au 30 juin 2014. Il s'explique notamment par:

Flux nets positifs:

- Le flux net des produits encaissés par rapport aux charges décaissées d'exploitation pour 78 347 KDT;
- La variation des dépôts de la clientèle nets de retraits pour 443 994 KDT.
- La variation des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers nets de retraits pour 15 552 KDT ;

Flux nets négatifs:

- La variation des prêts à la clientèle nets de remboursement pour 344 399 KDT;
- Les décaissements nets sur titres de placement pour 206 363 KDT;
- Les décaissements nets effectués pour le compte du personnel et des créiteurs divers pour 31 515 KDT;
- Les flux de trésorerie affectés aux autres activités d'exploitation 7 189 KDT.
- Les décaissements au titre de l'impôt sur les bénéfices pour 2 778 KDT.

Note 6.2 : Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement:

Ce flux de trésorerie positif net de 55 167 KDT et sont inhérents notamment à l'acquisition de titres d'investissement et des immobilisations et partiellement compensée par la perception des intérêts et dividendes encaissés.

Note 6.3 : Flux de trésorerie provenant des activités de financement.

Ce flux de trésorerie positif net de 41 022 KDT provient principalement de la variation des ressources spéciales pour 65 499 KDT.

Note 6.4 : Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique est composée principalement des encaisses en dinars et en devises, des avoirs auprès de la banque centrale et du centre des chèques postaux, des avoirs à vue auprès des établissements bancaires, des prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et du portefeuille titres de transaction.

Ces liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 30 juin 2014 à (210 226) KDT contre (252 064) KDT au 31 décembre 2013.

Le rapprochement des liquidités et équivalents de liquidités au 30.06.2014 s'est établi comme suit :

Description	30/06/2014	31/12/2013
ACTIF	439 153	404 575
CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BC, CCP ET TGT	292 857	318 400
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	142 547	82 249
Créances sur les établissements bancaires inférieurs à 90 jours	111 260	67 491
Créances sur les établissements financiers inférieurs à 90 jours	31 287	14 758
TITRES DE TRANSACTION	3 749	3 926
PASSIF	649 379	656 639
BANQUE CENTRALE, C.C.P	538 513	490 082
DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	110 866	166 557
Dépôts et avoirs des établissements bancaires inférieurs à 90 jours	105 624	161 844
Dépôts et avoirs des établissements financiers inférieurs à 90 jours	5 242	4 713
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	(210 226)	(252 064)

(7) Autres notes

Note 7-1: Note sur la liquidité

A fin juin 2014, le ratio de liquidité est de 92,6% contre 89,8% à fin décembre 2013.

Note 7-2 : Passifs éventuels :

La banque a fait l'objet d'un contrôle social au titre des exercices 2009, 2010 et 2011. La banque a reçu la notification de redressement au titre de l'exercice 2009 et 2010 s'élevant à 595 KDT, dont il a été réglé la somme de 346 KDT, le reste des insuffisances ayant fait l'objet de réserves adressées à la CNSS.

Par ailleurs, la banque a reçu début 2014, de la part de la CNSS, une notification du redressement au titre de 2011 pour un montant de 649 KDT au titre du régime légal et de 223 KDT au titre du régime complémentaire, dont il faut préciser qu'il a été estimé par la CNSS d'une façon globale, sans distinction entre les salariés complémentaristes et ceux qui ne le sont pas, et ce, en attendant que Amen Bank fournisse à la CNSS la liste effective des salariés éligibles au régime complémentaire en vue de la détermination du montant effectif relatif au régime complémentaire.

Ce dernier redressement, dont Amen Bank a réglé la somme de 151 KDT au titre des insuffisances qu'elle a reconnues, a fait l'objet d'une lettre de contestation adressée à la Direction de la CNSS, concernant des insuffisances considérées à juste titre, sur la base des textes réglementaires et d'autres éléments d'appui, comme étant non assujettis à l'assiette de cotisation à la sécurité sociale.

Note 7-3 : Évènements postérieurs à la date de clôture

Les présents états financiers sont autorisés pour publication par le Conseil de surveillance du 04/08/2014. En conséquence, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.



AMC Ernst & Young

Société inscrite au tableau de l'OECT
Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord
1003 Tunis - Tunisie
Tél : 70 749 111 Fax : 70 749 045



Immeuble International City Center – Tour des
bureaux – Centre Urbain Nord – 1082 Tunis

Tel : +216 70 728 450

Fax : +216 70 728 405

E-mail : administration@finor.com.tn

AMEN BANK

AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2014

Messieurs les actionnaires d'AMEN BANK

Introduction

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires d'AMEN BANK arrêtés au 30 juin 2014 et faisant apparaître un total de capitaux propres de **603 717 KDT** y compris un résultat bénéficiaire de **57 695 KDT**.

Nous avons effectué l'examen limité du bilan et de l'état des engagements hors bilan d'AMEN BANK, arrêtés au 30 juin 2014, ainsi que de l'état de résultat et de l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Justification de l'avis avec réserve

Ainsi qu'il est indiqué dans les notes aux états financiers (Note 1.7), les travaux de rapprochement, de justification et d'apurement des comptes d'attente de la salle de marché, dont le solde s'élève à la date du 30 juin 2014 à 15 094 KDT (contre 16 319 KDT à la date du 31 décembre 2013) ne sont pas encore achevés. Au stade actuel d'avancement des travaux, nous ne sommes pas en mesure de conclure s'il existe un risque de perte avéré sur ces comptes.

Conclusion

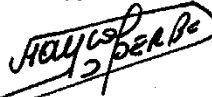
A l'exception de l'impact du point ci-dessus mentionné et sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière d'AMEN BANK au 30 juin 2014, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 02 septembre 2014

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI



FINOR
Fayçal DERBEL



4.7 Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2014 :

1. Note complémentaire à la note 1 « Référentiel comptable d'élaboration et de présentation des états financiers » :

Les états financiers arrêtés au 30 juin 2014 sont élaborés conformément aux dispositions de la norme comptable 19 relative aux états financiers intermédiaires.

L'information présentée dans les présents états financiers concerne la période allant du début de l'exercice en cours jusqu'à la date d'arrêté de ces états ainsi que tout autre événement ou transaction significatifs aidant à la compréhension des données de la période intermédiaire en cours.

Les mêmes principes et méthodes comptables ont été utilisés dans les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2014 par rapport aux états financiers annuels arrêtés au 31-12-2013.

2. Note complémentaire sur l'effet des changements dans la structure de la banque :

Aucun changement n'est parvenu dans la structure de la banque pendant la période intermédiaire, y compris les regroupements, les acquisitions ou la cessions de filiales et les investissements à long terme, restructurations et abondons d'activité.

3. Note complémentaire sur les événements postérieurs à la fin de la période intermédiaires :

Aucun événement significatif n'est parvenu postérieurement à la fin de la période intermédiaire

4. Note complémentaire sur les émissions, rachats et remboursements de dettes et d'actions ordinaires :

La banque n'a effectuée aucune émission, rachat et remboursement de dettes et d'actions ordinaires au 30/06/2014.

4.8 Notes explicatives et rectificatives aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2014 :

1. Note explicative sur 1.1 « caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, TGT » :

La provision sur caisse constituée pour couvrir les déficits de caisse en cours de régularisation. Par ailleurs, la provision constituée sur l'encours BCT, CCP, et TGT est due à des suspens non encore identifiés.

2. Note rectificative sur la note 1.5 « Portefeuille titres d'investissement » :

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 30.06.2014:

Description	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013	Variation	%
Titres de participation	57 714	41 067	52 884	4 830	9%
Provisions sur titres de participation	(7 132)	(6 799)	(7 132)	-	-
Montant restant à libérer sur titres participations	(3 636)	-	(2 302)	(1 334)	58%
Total	46 946	34 268	43 450	3 496	8%

3. Note rectificative sur la note 2.3 « dépôts et avoirs de la clientèle » :

Les dépôts et avoirs de la clientèle accusent au 30.06.2014 un solde de 5 392 386 KDT contre un solde de 4 964 477 KDT au 31.12.2013 et se décomposent comme suit :

Description	30.06.2014	30.06.2013 Retraité	30.06.2013 Publié	31.12.2013	Variation	%
Dépôts à vue	1 408 820	1 345 431	1 345 397	1 349 301	59 519	4%
Autres dépôts et avoirs de la clientèle	3 983 566	3 426 426	3 426 290	3 615 176	368 390	10%
Épargne	890 366	781 865	781 865	840 179	50 187	6%
Dépôts à terme	2 925 287	2 549 219	2 549 219	2 681 922	243 365	9%
Dépôts à terme en dinars	2 560 878	2 197 788	2 197 788	2 365 505	195 373	8%
Dettes rattachées sur dépôts à terme en dinars	3 996	11 494	11 494	(8 335)	12 331	(148%)
Dépôts à terme en devises	359 272	338 831	338 831	324 213	35 059	11%
Dettes rattachées sur dépôts à terme en devises	1 141	1 106	1 106	539	602	112%
Autres sommes dues à la clientèle	167 913	95 342	95 206	93 075	74 838	80%
Total	5 392 386	4 771 857	4 771 687	4 964 477	427 909	9%

4. Note rectificative sur la note 3 « Notes sur les capitaux propres » :

Les capitaux propres d'Amen Bank ont atteint 603 717 KDT au 30.06.2014 enregistrant ainsi une augmentation de 35 258 KDT par rapport au 31.12.2013.

Cette augmentation provient de :

- L'affectation du résultat de 2013 avec des dividendes à distribuer pour (22 457) KDT;
- Du résultat arrêté au 30.06.2014 pour 57 695 KDT ;
- Des mouvements sur fonds social et de retraite pour 19 KDT.

5. Note rectificative sur l'état des flux de trésorerie au.30.06.2014:

État de flux de trésorerie
Période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2014
 (Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	30-juin- 2014	30-juin- 2013	31-déc- 2013
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	(6-1)			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (Hors revenus portefeuille d'investissement)		254 717	208 707	458 640
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(176 370)	(106 859)	(277 943)
Dépôts / Retraits des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		15 552	(12 678)	(22 455)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(344 399)	(491 833)	(681 678)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		443 994	368 352	585 449
Titres de placements		(206 363)	(65 060)	(106 502)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(31 515)	(30 355)	(62 127)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(7 189)	(48 593)	(2 255)
Impôt sur le bénéfice		(2 778)	(3 341)	(7 877)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		(54 351)	(181 659)	(116 748)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	(6-2)			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		28 482	15 465	23 822
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement		32 405	(20 487)	(53 483)
Acquisition / cessions sur immobilisations		(5 720)	(4 373)	(9 440)
FLUX DE TRÉSORERIE NET AFFECTES AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		55 167	(9 395)	(39 101)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	(6-3)			
Émission d'actions		-	75 348	75 349
Émission d'emprunts		-	5 000	5 000
Remboursement d'emprunts		(2 040)	(6 333)	(26 171)
Augmentation / diminution ressources spéciales		65 499	133 267	137 299
Dividendes versés		(22 457)	(17 000)	(17 000)
Mouvements sur fond social et de retraite		19	(64)	(60)
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		41 021	190 218	174 417
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		41 838	(836)	18 568
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	(6-4)	(252 064)	(270 632)	(270 632)
LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS EN FIN DE PÉRIODE		(210 226)	(271 468)	(252 064)

4.9 INDICATEURS BOURSIERS :

	17/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Bénéfice par action (en DT)	-	4,274	2,925	6,451
Dividende par action (en DT)	-	1,00	0,85	1,40
Taux de dividende en % de la valeur nominale	-	20,00%	17,00%	14,00%
Nombre d'actions	24 444 000	24 444 000	20 000 000	10 000 000
Cours le plus haut	31,15	35,85	42,41*	80,48
Cours le plus bas	24,80	29,10	32,06*	58,5
Cours de fin de période	26,00	31,00	34,77	65,40
Capitalisation fin de période (en mDT)	635 544	757 764	695 400	654 000
Dividende yield (Dividende / cours)	-	3,23%	2,44%	2,14%
Payout (pourcentage du bénéfice distribué)	-	22,50%	29,01%	21,70%
PER (cours / bénéfice par action)	-	7,25X	11,88x	10,13x
Price to Book Value (capitalisation boursière / capitaux propres)	-	1,27X	1,43x	1,479x

* cours ajustés suite à la réduction de la valeur nominale de 10 DT à 5 DT.

4.10 EVOLUTION DU COURS DE L'ACTION :

Concernant l'année 2013, le titre Amen Bank a surperformé le marché avec une évolution de 0,47* % contre une baisse de -4,33%[†] pour le Tunindex et -3,19% pour l'indice bancaire.

En effet, le cheminement du cours de l'Amen Bank peut être scindé en trois Trend.

Le premier baissier, commençant dès le début de l'année 2013 pour finir en juin 2013. Cette évolution qui est de -2,02%, est largement expliquée par le risque systémique du marché, en effet le marché boursier Tunisien a été caractérisée par un manque de visibilité particulièrement sur le plan politique suite à l'assassinat du Militant Chokri Belaid.

Au second semestre 2013, le cours est entré dans un trend haussier atteignant un pic le 26/08/2013 à 32,5 DT, soit une hausse de 7,71% par rapport au 03 juin 2013 contre une hausse de 1,68% pour l'indice bancaire et de 0,65% pour le Tunindex. Cette hausse s'explique en grande partie par la réaction positive des intervenants de la place après la publication des indicateurs d'activités de la Banque. En effet, Amen Bank a affiché, au 30 juin 2013, de bon résultat dont une progression de son PNB de 18,5%[‡] alors que le même indicateur sectoriel n'a progressé que de 12,4%.

A partir du mois de septembre et jusqu'à la fin de l'année 2013, le cours a affiché un repli de -3,13% contre une baisse plus prononcée du Tunindex de -4,86%, cette contre performance s'explique essentiellement par la dégradation de la situation sécuritaire et les menaces terroristes qu'a connu le pays.

Les neuf premiers mois de l'année 2014 ont été caractérisés par une baisse du cours de l'action Amen Bank de -12.90%[§] contre une hausse de 14.39% de l'indice bancaire pour la même période et une hausse du Tunindex de 14.29%. Signalons, toutefois, que l'Amen Bank a publié ses états financiers relatifs au premier semestre 2014 affichant une hausse de ses produits d'exploitation bancaire de 45.117 millions de dinars, soit de 18,76% par rapport à la même période en 2013, le produit net bancaire a, quant à lui, atteint 126,084 millions de dinars contre 121,315 millions de dinars, soit une augmentation 3.93% et enfin le résultat net a affiché un niveau 57,695 millions de dinars soit une évolution de 8.290 millions (16.78%).

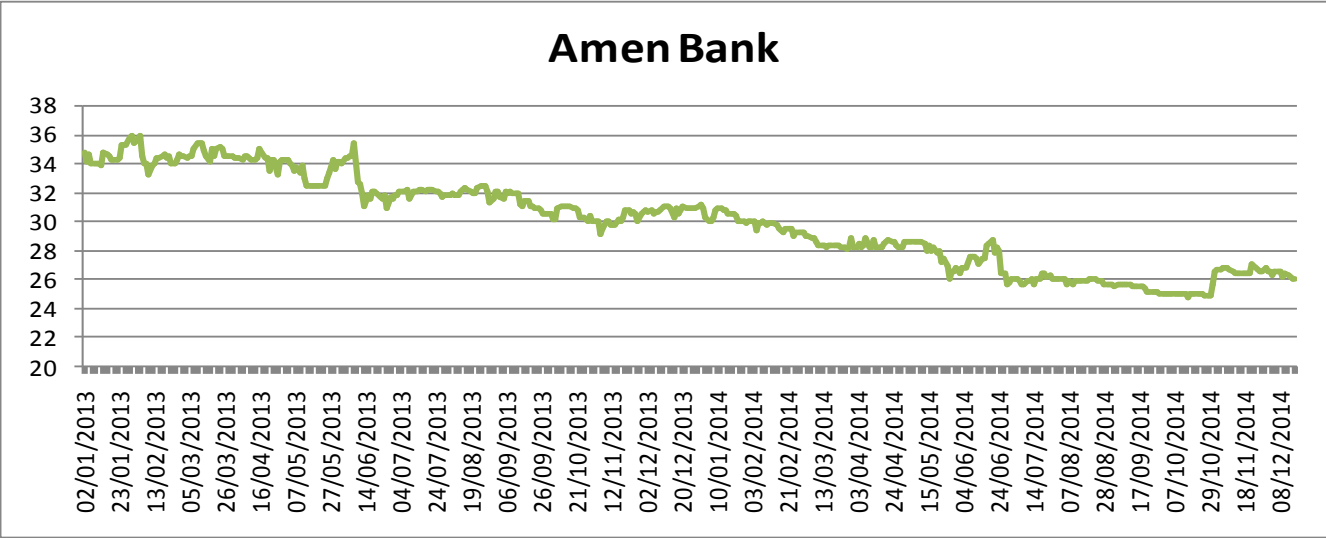
* Cours ajustés par les Dividendes et du droit d'attribution.

[†] Évolution du 31 Décembre 2012 au 31 Décembre 2013.

[‡] Indicateurs d'activité 30 juin 2013.

[§] Rendement au 17/12/2014 ajustés par les Dividendes.

Evolution du cours ajusté de l'action Amen Bank entre le 01 janvier 2013 et le 17 Décembre 2014.



Chapitre-5: ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES

5.1 CONSEIL DE SURVEILLANCE:

5.1.1- Membres du conseil de surveillance :

Membres	Représenté par	Qualité	Mandat	Adresse
Rachid BEN YEDDER *	Lui-même	Président	2012-2014	Tunis
Béchir BEN YEDDER *	Lui-même	Membre	2012-2014	Tunis
Nébil Ben YEDDER *	Lui-même	Membre	2012-2014	Tunis
PGI. SA *	Salma BABBOU	Membre	2012-2014	Tunis
COMAR. S.A *	Rachid B. JEMIA	Membre	2012-2014	Tunis
PARENIN S.A *	Med Fadhel KHELIL	Membre	2012-2014	Tunis
La société LE PNEU *	Mehdi TAMARZISTE	Membre	2012-2014	Tunis
La société SFI	John P, KHOURI**	Membre	2014-2016	Tunis
Mourad MHIRI*	Lui-même	Membre	2012-2014	Tunis
Ridha BEN GAIED	Lui-même	Membre (représentant petits porteurs)	2012-2014	Tunis
Rached FOURATI ***	Lui-même	Membre indépendant	2012-2014	Tunis
Zeineb GUELLOUZ ***	Lui-même	Membre indépendant	2012-2014	Tunis

* Nommés par l'AGE du 31/05/2012

** L'AGO du 28/06/2013 a confirmé la réservation d'un siège du Conseil de Surveillance à une personne physique à proposer par la Société Financière Internationale et les parties liées.

L'AGO du 19/06/2014 a ratifié la nomination de Monsieur John P.KHOURI en tant que membre du Conseil de Surveillance pour un mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2016.

***Conformément à l'article 13 de la circulaire BCT N° 2011-06 du 20/05/2011, madame Zeineb GUELLOUZ ainsi que monsieur Rached FOURATI, en tant que membres indépendants au sein du Conseil de Surveillance d'AMEN BANK ne détiennent pas une participation directe ou indirecte dans le capital d'Amen Bank.

Toutefois, Cette situation est non conforme aux dispositions de l'article 237 du code des sociétés commerciales et de l'article 18 des statuts de la banque qui stipulent que chaque membre du Conseil de Surveillance doit être propriétaire de dix actions pendant toute la durée de sa fonction.

5.1.2- Fonction des membres du conseil de surveillance et du directoire dans la Banque :

Membres	Qualité	Mandat/date de Nomination	Adresse
Ahmed EL KARM*	Président du directoire	2012-2014	Tunis
Karim BEN YEDDER*	Membre	2012-2014	Tunis
Mehrez RIAHI*	Membre	2012-2014	Tunis
Néji GHANDRI**	Membre	2012-2014	Tunis

* Nommé par le Conseil de Surveillance du 31/05/2012.

** Nommé par le Conseil de Surveillance du 01/11/2012.

Il est à signaler que :

- Monsieur Rached FOURATI est président du Comité Permanent d'Audit.
- Le comité des risques est présidé par Madame Zeineb Guellouz, membre indépendant du Conseil de surveillance, et par monsieur Mourad M'HIRI en tant que membre.
- Monsieur Ahmed EL KARM, monsieur Nébil BEN YEDDER et monsieur Ridha BEN GAIED sont membres du Comité Exécutif de crédit.
- Monsieur Béchir BEN YEDDER, monsieur Nébil BEN YEDDER, Ridha BEN GAIED et monsieur Rachid BEN YEDDER sont membres du Comité de rémunération.
- Les autres membres du Conseil de Surveillance et du directoire n'ont pas de fonction dans la Banque.

5.1.3- Principales activités exercées en dehors de la Banque au cours des trois dernières années par les membres du Conseil de Surveillance et du Directoire :

Membres	Activités exercées en dehors de la banque
Rachid BEN YEDDER	- PDG Sté de participation, de gestion et d'investissement PGI+ Vice président Sté COMAR
Ahmed EL KARM	- PDG Sté SICAR AMEN
Béchir BEN YEDDER	- Gérant Sté CAFE Ben YEDDER - GERANT « Huileries Ben YEDDER »
Ridha BEN GAIED	- PDG Sté des produits industriels des pâtisseries alimentaires,
Mourad M'HIRI	- PDG Sté Touristique El Mouradi (STM) - PDG Sté d'Investissement Touristique du Sahel (SITS) - PDG Sté Touristique et Thermale Kroumirie (STTK)
Nébil BEN YEDDER	- PDG Sté GENERAL DRINKS - PDG Sté CAFE BONDIN
Karim BEN YEDDER	- DGA de la PGI
Mehrez RIAHI	- Néant
Néji GHANDRI	-Néant
Rached FOURATI	-Néant
Zeineb GUELLOUZ	-Néant

5.1.4- Mandats des membres des organes d'administration et de direction les plus significatifs dans d'autres sociétés :

Membres des organes d'administration et de direction	Mandats d'administrateurs dans d'autres sociétés
Rachid BEN YEDDER	- Vice Président Sté COMAR - PGI Holding (Président du Conseil d'Administration) - PARENIN (administrateur)
Béchir BEN YEDDER	- PGI (administrateur) - SICOF (administrateur) - COMAR (administrateur) - PARENIN (administrateur)
Ridha BEN GAIED	- Sté des produits industriels des pâtisseries alimentaires- SPIPA, (Président du Conseil d'Administration)
Mourad M'HIRI	- MEUBLATEX (Vice président directeur général) - PANOBOIS (Vice président directeur général) - Tissages Meublatex (Vice président directeur général)
Nébil BEN YEDDER	- PGI (administrateur) - SICOF (administrateur) - PARENIN (administrateur)
Karim BEN YEDDER	- PGI (administrateur) - SICOF (administrateur) - COMAR (administrateur) - PARENIN (administrateur)
Ahmed EL KARM	- MLA (Président du conseil de surveillance) - AMEN PROJECT (administrateur) - AMEN CAPITAL (Président du Conseil de d'Administration)

Mehrez RIAHI	- TUNISIE LEASING (administrateur) - SICAR AMEN (administrateur) - AMEN CAPITAL (administrateur)
Néji GHANDRI	- ENNAKL (administrateur) - TUNISYS (administrateur) - AMEN SYSTEME (administrateur)
Rached FOURATI	- Néant
Zeineb GUELLOUZ	- Néant

5.1.5 - Fonctions des représentants permanents des personnes morales membres du Conseil de Surveillance dans la société qu'ils représentent :

Membre	Représenté par	Fonction au sein de la société qu'il représente
PGI. SA	Salma BABBOU	DGA de la société
COMAR. S.A	Rachid B. JEMIA	PDG de la société
PARENIN S.A	Med Fadhel KHELIL	PDG de la société
La société LE PNEU	Mehdi TAMARZISTE	PDG de la société
La société SFI	John P.KHOURI	Consultant

5.2- INTERETS DES DIRIGEANTS DANS LA BANQUE AU 31-12-2013 :

5.2.1 - Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d'administration et de direction au titre de l'exercice 2013 :

Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, tels que fixés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du Conseil de Surveillance a été fixée par décision du Comité de rémunération en date du 30 juillet 2012.
- Les membres du Conseil de Surveillance, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du comité des risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil de Surveillance et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- La rémunération et avantages accordés aux membres du Directoire sont fixés par décision du Comité de Rémunération. Ces rémunérations et avantages sont composés d'un salaire annuel fixe, d'une prime de bilan complémentaire, d'une gratification de fin d'année, d'une prime d'intéressement indexée sur le résultat net de l'exercice et des jetons de présence reçus des filiales.
- Le Président du Conseil de Surveillance et les membres du Directoire bénéficient chacun d'une voiture de fonction et d'une voiture de service avec prise en charge des frais y afférents ainsi que de la prise en charge des frais d'utilité.

Les obligations et engagements d'Amen Bank envers ses dirigeants (tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2013, se présentent comme suit (en TND) :

	Président du Conseil de Surveillance		Membres du Conseil de Surveillance et des différents comités	
	Charge 2013	Passif au 31/12/2013	Charge 2013	Passif au 31/12/2013
Avantages à court terme	300 000	-	270 000	480 000
Avantages postérieurs à l'emploi				
Autres avantages à long terme				
Indemnités de fin de contrat de travail				
Paiements en actions				
TOTAL	300 000	-	270 000	480 000

	Président du Directoire			Membres du Directoire		
	Charge brute 2013	Charges sociales 2013	Passif au 31/12/2013	Charge brute 2013	Charges sociales 2013	Passif au 31/12/2013
Avantages à court terme	670 410	146 472	698 183	1 276 106	283 097	1 211 121
Avantages postérieurs à l'emploi						
Autres avantages à long terme						
Indemnités de fin de contrat de travail						
Paie en actions						
TOTAL	670 410	146 472	698 183	1 276 106	283 097	1 211 121

- Les membres de la Direction Générale bénéficient des avantages en nature liés à leur fonction (eau, électricité, téléphone, voiture et charges connexes).

5.2.2- Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration et de direction au 31-12-2013 :

(en mDT)

NOM OU RAISON SOCIALE	C.T.	M.L.T.	EPS *	Total
1- Actionnaires détenant plus que 10 % du capital de la banque,	-	-	467	467
COMAR	-	-	467	467
PGI.SA	-	-	-	-
2- Président du Directoire M, Ahmed EL KARM	-	-	-	-
3- Président du Conseil de Surveillance : M. Rachid BEN YEDDER	-	-	-	-
4- les membres du Directoire	1	512	-	513
M. Karim BEN YEDDER	-	26	-	26
M. Mehrez RIAHI	1	230	-	231
M.Néji Ghandri	-	256	-	256
5- les membres du Conseil de Surveillance	19 942	20 565	9 872	50 379
M. Béchir BEN YEDDER	-	-	-	-
PARENIN	19 942	19 449	9 838	49 229
Société le PNEU (Groupe Béchir TAMARZISTE)	-	-	34	34
M. Ridha BEN GAIED	-	1116	-	1116
M. Mourad M'HIRI	-	-	-	-
M.Nébil BEN YEDDER	-	-	-	-

* Engagement par signature

5.3- CONTROLE :

Commissaires Aux Comptes	Adresse	Mandat
A.M.C. ERNST & YOUNG -Tunisie Société inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie. Représentée par : M. Noureddine HAJJI	BOULEVARD DE LA TERRE CENTRE URBAIN NORD, 1003 Tunis - TUNISIE Tél : 70 749 111 FAX : 70 749 045	2013-2015*
FINOR Société inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie Représentée par : M. Fayçal DERBEL	Immeuble International City Center Tour des bureaux Centre urbain Nord 1082 – Tunis -TUNISIE Tél : 70 728 450 FAX : 70 728 405	2012-2014**

* Mandat renouvelé par l'AGO du 28-06-2013

** Nommé par l'AGO du 31-05-2012 en remplacement du cabinet MTBF.

5.4 NATURE ET IMPORTANCE DES OPERATIONS CONCLUES DEPUIS LE DEBUT DU DERNIER EXERCICE AVEC LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AINSI QU'AVEC UN CANDIDAT A UN POSTE DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE OU UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 5% DU CAPITAL :

Le total des concours accordés aux membres des organes d'administration et de direction s'est établi à 51 359 mDT au 31 décembre 2013 (41 020 mDT de crédit et 10 339 mDT d'engagements par signature).

1. La banque a souscrit auprès de la société **COMAR** diverses polices d'assurances détaillées comme suit :
 - des polices d'assurance auto, multi garanties, vol, matériel informatique et monétique dont la prime annuelle globale au titre de l'exercice 2013 s'élève à **520 KDT**;
 - des polices d'assurance maladie, invalidité et décès au profit du personnel de la banque. Le montant global des cotisations versées à la COMAR au titre de 2013, s'élève à **1 466 KDT**.
2. La banque a conclu avec la société PGI Holding une convention portant sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la banque dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la banque avec un plafond de **150 KDT** hors taxe. Le montant des frais supportés par la banque au titre de l'exercice 2013 s'élève à **150 KDT** (HT),
3. La banque a loué auprès de la société **PGI Holding** une partie du rez de chaussée de l'immeuble sis au 150, avenue de la liberté - Tunis pour un montant de 111 mDT (HT) au titre de 2013,
4. **COMAR** loue trois locaux appartenant à Amen Bank, les revenus des loyers de ces immeubles au titre de l'exercice 2013 s'élèvent à 19 mDT (HT).

Chapitre- 6: RENSEIGNEMENTS CONCERNANTS L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

6.1 - EVOLUTION RECENTE ET ORIENTATION STRATEGIQUE

6.1.1. Évolution récente :

L'évolution de l'exploitation de la banque entre le 30-09-2013 et le 30-09-2014 s'est caractérisée par :

1. Une augmentation des produits d'exploitation bancaire de 16,5%,
2. Une hausse des charges d'exploitation bancaire de 30,4 %,
3. Le produit net bancaire a augmenté de 2,7% pour se situer à 192 175 mDT,
4. Une augmentation des charges opératoires de 10,4 %,

L'évolution de l'activité de la banque entre le 31-12-2013 et le 30-09-2014 s'est caractérisée par :

5. Le portefeuille titres a augmenté de 19,6 %,
6. L'encours des crédits a augmenté de 8,1 %,
7. Les dépôts de la clientèle ont augmenté de 15,3 %,
8. Les emprunts et ressources spéciales ont augmenté de 5,0%,

LES INDICATEURS D'ACTIVITE AU 30/09/2014

(en 1000 DT)

Période	3ème trimestre 2014	3ème trimestre 2013	au 30 SEPTEMBRE 2014	au 30 SEPTEMBRE 2013(**)	au 31 Décembre 2013 (chiffres certifiés)
1- Produits d'exploitation bancaires	150 437	133 067	435 985	374 210	510 708
• Intérêts	116 787	103 118	328 502	285 549	394 012
• Commissions en produits	16 494	14 835	48 978	42 482	58 135
• Revenus du portefeuille commercial & opérations financières	13 743	11 083	36 369	29 576	38 486
• Revenus du portefeuille d'investissement	3 413	4 031	22 136	16 603	20 075
2- Charges d'exploitation bancaires	84 346	67 923	243 810	187 039	261 244
• Intérêts encourus	82 198	65 989	238 291	182 504	255 194
• Commissions encourues	2 148	1 934	5 519	4 535	6 050
3-Produit net bancaire	66 091	65 144	192 175	187 171	249 464
4- Autres produits d'exploitation	350	173	1 440	917	1 907
5- Charges opératoires	24 301	20 338	66 470	60 227	82 919
• Frais de personnel	18 928	15 292	50 443	45 705	62 127
• Charges générales d'exploitation	3 948	3 797	11 826	10 738	15 203
• Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	1 425	1 249	4 201	3 784	5 589
6- Structure du Portefeuille	-	-	1 179 485	891 811	986 109
• Portefeuille- titres commercial	-	-	660 915	391 608	435 616
• Portefeuille- titres d'investissement	-	-	518 570	500 203	550 493
7- Encours des crédits à la clientèle	-	-	5 927 078	5 386 096	5 484 548
8- Encours des dépôts	-	-	5 722 587	4 882 578	4 964 477
9- Emprunt et Ressources Spéciales	-	-	888 376	844 475	846 029
10- Capitaux propres (*)	-	-	546 071	468 611	546 002

(*) Les capitaux propres sont publiés hors résultat de la période au 30/09/2013 et 30/09/2014 et après affectation du bénéfice.

(**) Les chiffres au 30/09/2013 ont été retraités pour les besoins de comparabilité.

BASES ET METHODES COMPTABLES RETENUES

III- Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels

Les indicateurs trimestriels ont été établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30/12/1996 relative au système comptable des entreprises et aux principes comptables prévus par les normes sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires.

IV- Méthodes comptables appliquées

II -1/ Règles de prise en compte des produits et charges en intérêts

Les produits et charges en intérêts sont pris en compte dans le résultat de façon à les rattacher à la période au cours de laquelle ils sont encourus.

II -2/ Provisions sur créances de la clientèle

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes prudentielles de division et de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24 et des textes subséquents.

II -3/ Agios réservés

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat.

Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement dans les produits de la banque puis recensés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés.

II -4/ Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement est constitué des titres de participation dont la détention par Amen Bank répond à des considérations stratégiques, des fonds gérés, des BTA, des participations avec conventions de rétrocession et des obligations.

II -5/ Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titres de placement comprend essentiellement les avoirs de la banque en bons du trésor assimilables et des emprunts obligataires de placement.

II -6/ Conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions des normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs ont été arrêtés en tenant compte des opérations et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire de la date d'arrêté, les résultats de change découlant de cette réévaluation sont pris en compte dans le résultat de la période.

LES FAITS SAILLANTS

Entre Décembre 2013 et Septembre 2014.

- Les crédits à la clientèle ont atteint 5 927,1 millions de dinars, soit une augmentation de 442,6 millions de dinars ou 8,1 %.
- Les dépôts et avoirs de la clientèle sont établis à 5 722,6 millions de dinars soit un accroissement de 758,1 millions de dinars ou 15,3%.
- Les ressources longues provenant des emprunts et ressources spéciales ont atteint 888,4 millions de dinars compte tenu des nouveaux tirages sur les lignes extérieures.

Durant les neuf premiers mois de 2014 comparé à la même période de 2013

- Les produits d'exploitation bancaire ont enregistré une progression de 61,8 millions de dinars ou 16,5% par rapport à la même période en 2013.
- Les charges d'exploitation bancaire ont enregistré une augmentation de 56,8 millions de dinars au cours du troisième trimestre de 2014 ou 30,4%.
- Pour la même période, le Produit net Bancaire a atteint 192,2 millions de dinars contre 187,2 millions de dinars, soit une augmentation de 5,0 millions de dinars ou 2,7%.

Ouverture d'agences

Au cours du troisième trimestre de l'année 2014, Amen Bank a poursuivi sa politique d'extension du réseau par l'ouverture de 02 nouvelles agences, ce qui a porté le nombre total à 150 agences. Ces agences sont les suivantes :

- El Kef
- Mornaguia

6.1.2- Stratégie de développement et orientations stratégiques:

Le secteur des services, le créneau des crédits aux particuliers ainsi que celui des marchés des capitaux sont considérés comme les axes les plus prometteurs pour le Business plan d'AMEN BANK qui s'articule autour :

- d'une part de marché des dépôts stabilisés à 10% et de leur recomposition en faveur des dépôts d'épargne ainsi que ceux des particuliers et des entreprises privées,
- de la maîtrise du coût des ressources,
- d'une augmentation des capitaux propres et des ressources longues,
- d'une part de marché des crédits de 10%. Les crédits seront de plus en plus distribués aux secteurs des services et des particuliers,
- d'une augmentation des provisions en vue d'atteindre l'objectif de couverture de 95,98% afin 2018,
- d'un taux de distribution de dividendes de 20%.

Déclinée par métier et par fonction, la stratégie d'AMEN BANK se traduit par les actions suivantes :

Les ressources humaines :

L'effectif d'AMEN BANK s'est stabilisé autour de 1 095 employés en 2013. En effet des recrutements sont prévus pour accompagner l'extension du réseau opérée en 2013 et celles prévues en 2014. De nouveaux gains de productivité seront atteints grâce à la modernisation du système d'information et à la croissance des activités. L'amélioration du taux d'encadrement, une meilleure formation et une plus grande orientation du personnel vers la vente seront les principaux objectifs recherchés par la politique de ressources humaines.

Le réseau d'agences :

Le réseau d'agences continuera son extension jusqu'à 183 agences en 2018. L'objectif étant d'accompagner les nouvelles zones de développement du pays. Plusieurs zones situées à l'intérieur du pays sont désormais ciblées.

Enfin, toutes les agences seront équipées d'un DAB.

Le système d'information :

Après achèvement de la reconversion du système agence et la modernisation du système d'informations de la quasi-totalité des métiers, il sera désormais question d'intégrer le tout autour d'une base de données centrale moderne permettant une meilleure gestion des reporting comptables et une meilleure analyse des données.

Une ouverture des divers applicatifs au service du client sera opérée progressivement, permettant une exécution des traitements en un temps optimisé.

La Banque des Financements :

Convaincue par son rôle pionnier de Banque de financement, Amen Bank distingue désormais la banque de l'entreprise de celle des particuliers et entend mettre en œuvre les investissements humains et matériels nécessaires à une offre de services répondant aux besoins des deux segments avec une excellente qualité, tout en modernisant la gestion des risques, en phase avec les nouvelles exigences réglementaires et les standards internationaux.

L'objectif de la banque est de réaliser un taux de croissance des crédits de 11% durant les cinq années à venir tout en améliorant la part des crédits aux particuliers.

Au niveau du Recouvrement :

Tirant les leçons des expériences passées, la Banque s'est dotée d'une Direction Centrale du Recouvrement à même de réagir promptement et vigoureusement en vue de défendre les intérêts de la banque dans les meilleures conditions et de contribuer à minimiser le coût du risque.

Les paiements :

Le regroupement des structures encadrant les moyens de paiements vise à les doter de l'organisation idoine pour améliorer les délais, à fiabiliser les traitements et à intégrer les solutions de la banque à celles des clients.

Le marché des Capitaux :

Toute intervention d'Amen Bank sur les marchés des capitaux se fait désormais d'un point de départ unique : la salle des marchés. Ceci a fortement contribué à augmenter les synergies et a permis d'ores et déjà de réduire le coût de ressources et d'investir dans les Bons de Trésor Assimilés.

6.2 LES PERSPECTIVES D'AVENIR

6.2.1- Analyse des écarts enregistrés et des modifications effectuées au niveau des prévisions 2014 – 2018 par rapport aux informations prévisionnelles 2012 – 2016 :

6.2.1.1 Analyse des écarts

La confrontation des réalisations des deux exercices 2012 et 2013 par rapport aux prévisions établies en 2011 et publiées au niveau du document de référence « Amen Bank 2012 » a fait ressortir des écarts dont les plus significatifs sont les suivants :

(En mDT)

	Prévision 2012	Réalisation 2012 Retraité	Écart	Taux de réalisation	Commentaires
Dépôts et avoirs de la clientèle	4 120 861	4 395 112	274 251	107%	L'évolution des dépôts a été favorable.
Emprunts et Ressources spéciales	618 171	730 513	112 342	118%	La banque a pu bénéficier de lignes extérieures non prévues
Principales ressources	4 739 032	5 125 625	386 593	108%	
Créances sur la clientèle	4 713 636	4 883 301	169 665	104%	L'évolution des crédits a suivi celle des dépôts.
Portefeuille titres	674 469	789 737	115 268	117%	L'excédent de ressources a été mobilisé en portefeuille titres commercial pour améliorer le ratio de liquidité.
Principaux emplois	5 388 105	5 673 038	284 933	105%	
Produits d'exploitation bancaires	385 555	401 121	15 566	104%	La hausse enregistrée au niveau des produits d'exploitation bancaire provient de l'augmentation des intérêts et revenus assimilés et des gains sur portefeuille titres commercial.
Charges d'exploitation bancaires	201 715	200 347	-1 368	99%	Écart non significatif.
Produit Net Bancaires	183 841	200 774	16 933	109%	Résultat des évolutions constatées.
Dotation aux provisions	29 886	71 560	41 674	239%	Une évolution conjuguée par l'effet de la dotation supplémentaire suite à la à la poursuite des créances matérialisées par des billets de trésorerie et par l'effet de la dotation sur les créances de la clientèle en application de la circulaire N° 2013-21,
Frais de personnel	57 368	55 627	-1 741	97%	L'écart entre les prévisions réelles des frais de personnel de 2012 est expliqué par la divergence entre le taux de l'augmentation sectorielle estimée à 9% le taux négocié est de 6,9%.
Charges générales d'exploitation	13 943	14 602	659	105%	C'est la résultante de l'évolution au niveau de tous les postes du compte de résultat.

	Prévision 2013	Réalisation 2013	Écart	Taux de réalisation	Commentaires
Dépôts et avoirs de la clientèle	4 574 155	4 964 477	390 322	109%	L'évolution des dépôts a été plus favorable que prévue
Emprunts et Ressources spéciales	653 006	846 029	193 023	130%	La banque a pu bénéficier de lignes extérieures non prévues
Principales ressources	5 227 161	5 810 506	583 345	111%	
Créances sur la clientèle	5 185 000	5 484 548	299 548	106%	L'évolution des crédits a suivi celle des dépôts.
Portefeuille titres	702 698	986 109	283 411	140%	L'excédent de ressources a été mobilisée en portefeuille titres commercial pour améliorer le ratio de liquidité.
Principaux emplois	5 887 698	6 470 657	582 959	110%	
Produits d'exploitation bancaires	416 882	510 708	93 826	123%	Évolution proportionnelle à celle des emplois.
Charges d'exploitation bancaires	216 494	261 244	44 750	121%	Évolution proportionnelle à celle des ressources en bénéficiant de la baisse du refinancement
Produit Net Bancaires	200 387	249 464	49 077	124%	Résultat des évolutions constatées.
Dotation aux provisions	30 873	62 921	32 048	204%	Face à une conjoncture très risquée la banque a opté pour une politique prudente en anticipant les risques éventuels.
Frais de personnel	62 531	62 127	-404	99%	Reclassement de charges.
Charges générales d'exploitation	15 058	15 203	144,776	101%	
Résultat net de l'exercice	76 487	99 804	23 317	130%	C'est la résultante de l'évolution au niveau de tous les postes du compte de résultat.

6.2.1.2 Analyse des modifications :

Les prévisions publiées au niveau du document de référence « Amen Bank 2012 » sont différentes de celles publiées dans le présent document de référence.

En effet, certaines modifications et mises à jour ont été apportées au niveau des hypothèses sous-jacentes relatives aux rubriques suivantes :

ACTIF

Créances sur les établissements bancaires et financiers

(En mDT)

Créances sur les étab.bancaires et financiers	2014	2015	2016	Commentaires
Anc BP	271 937	274 656	277 403	Ajustement par rapport aux réalisations de 2013
Nouveau BP	232 684	236 656	240 700	
ECART	-39 253	-38 000	-36 703	

Créances sur la clientèle

(En mDT)

Créances sur la clientèle	2014	2015	2016	Commentaires
Anc BP	5 703 500	6 273 850	6 901 235	Au vu des réalisations de 2013 nous avons révisé à la hausse la progression des crédits à la clientèle qui passe à 11% au lieu de 10 %
Nouveau BP	6 076 871	6 734 123	7 463 384	
ECART	373 371	460 273	562 149	

Portefeuille titre commercial

(En mDT)

Port. Titre Commercial	2014	2015	2016	Commentaires
Anc BP	204 000	204 000	204 000	Pour améliorer le ratio de liquidité, l'essentiel de la progression du portefeuille se fera en titres commercial
Nouveau BP	638 951	704 751	777 817	
ECART	434 951	500 751	573 817	

Portefeuille titre d'investissement

(En mDT)

Port. Titre d'investissement	2014	2015	2016	Commentaires
Anc BP	528 619	560 337	593 957	Ajustement par rapport aux réalisations de 2013
Nouveau BP	609 650	659 086	713 999	
ECART	81 031	98 749	120 042	

Immobilisations

(En mDT)

Immobilisations	2014	2015	2016	Commentaires
Anc BP	124 986	131 236	137 798	Ajustement par rapport aux réalisations de 2013
Nouveau BP	112 092	113 205	115 104	
ECART	-12 894	-18 031	-22 694	

PASSIF

Dépôts et avoirs de la clientèle

(En mDT)

Dépôts et avoirs de la clientèle	2014	2015	2016	Commentaires
Anc BP	5 077 312	5 635 817	6 255 756	La progression moyenne des dépôts sera de 12% au lieu de 11% prévu dans l'ancien plan
Nouveau BP	5 543 660	6 195 932	6 931 274	
ECART	466 348	560 115	675 518	

Emprunts et ressources spéciales

(En mDT)

Emprunts et ressources spéciales	2014	2015	2016	Commentaires
Anc BP	683 156	708 630	729 439	L'essentiel de l'écart provient de l'augmentation des ressources extérieures dont la banque a bénéficié en 2013.
Nouveau BP	897 337	941 425	981 316	
ECART	214 181	232 795	251 878	

COMPTE DE RESULTAT

Intérêts et revenus assimilés

(En mDT)

Intérêts et revenus assimilés	2014	2015	2016	Commentaires
Anc BP	348 026	381 886	419 121	Actualisation en fonction de la progression des crédits
Nouveau BP	455 112	501 126	552 118	
ECART	107 086	119 240	132 997	

Commissions reçues

(En mDT)

Commissions reçues	2014	2015	2016	Commentaires
Anc BP	55 148	59 559	64 324	Ajustement par rapport aux réalisations de 2013
Nouveau BP	63 949	70 343	77 378	
ECART	8 801	10 784	13 054	

Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

(En mDT)

Gains sur port.-titre com.et opé.finan.	2014	2015	2016	Commentaires
Anc BP	25 010	25 699	26 423	Ajustement par rapport aux réalisations de 2013
Nouveau BP	42 890	47 877	53 531	
ECART	17 880	22 178	27 108	

Revenus du portefeuille titres d'investissement

(En mDT)

Revenus du port. D'investissement	2014	2015	2016	Commentaires
Anc BP	25 683	24 502	25 972	Ajustement par rapport aux réalisations de 2013
Nouveau BP	26 103	28 547	30 894	
ECART	420	4 045	4 922	

Intérêts encourus et charges assimilées**(En mDT)**

Intérêts encourus et charges assimilées	2014	2015	2016	Commentaires
Anc BP	229 193	248 635	269 856	Actualisation en fonction de la progression des ressources
Nouveau BP	301 745	334 218	366 422	
ECART	72 552	85 583	96 566	

Produits Nets bancaires**(En mDT)**

Produits nets bancaires	2014	2015	2016	Commentaires
Anc BP	219 076	237 020	259 574	Résultat des performances réalisées
Nouveau BP	279 654	306 355	339 447	
ECART	60 578	69 335	79 873	

Dotations aux provisions sur créances**(En mDT)**

Dot. Aux provisions	2014	2015	2016	Commentaires
Anc BP	32 108	33 392	34 728	Politique plus prudente au niveau de l'appréciation du risque client et amélioration de la couverture
Nouveau BP	70 443	78 865	88 296	
ECART	38 335	45 473	53 568	

Frais de personnel**(En mDT)**

Frais du personnel	2014	2015	2016	Commentaires
Anc BP	68 159	74 293	80 979	L'évolution est expliquée par l'évolution du taux d'augmentation sectorielle et par la politique de recrutement
Nouveau BP	69 582	77 932	87 284	
ECART	1 423	3 639	6 305	

Charges générales d'exploitation**(En mDT)**

Charges générales d'exploitation	2014	2015	2016	Commentaires
Anc BP	16 263	17 564	18 969	Écart non significatif
Nouveau BP	16 419	17 733	19 151	
ECART	156	169	182	

Résultats Nets**(En mDT)**

Résultat Net	2014	2015	2016	Commentaires
Anc BP	85 289	92 910	103 877	Conséquences des différents changements présentés ci-dessus.
Nouveau BP	104 945	112 301	123 380	
ECART	19 656	19 391	19 503	

6.2.1.3 Analyse des performances réalisées au 30/09/2014 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2014 :

La confrontation des réalisations au 30/09/2014 reflétées par les indicateurs d'activité avec les prévisions établies pour l'année 2014 telles que publiées au niveau du présent document de référence fait ressortir les taux de réalisation suivants :

Désignation	Indicateurs d'activité au 30/09/2014	Prévisions année 2014	Taux de réalisation
Intérêts et revenus assimilés	328 502	455 112	72,18%
Commissions en produits	48 978	63 949	76,59%
Revenus PF titres commercial et d'investissement	58 505	68 993	84,80%
Intérêts encourus	238 291	301 745	78,97%
Commissions encourues	5 519	6 655	82,93%
PNB	192 175	279 654	68,72%
Autres produits d'exploitation	1 440	1 945	74,04%
Frais de personnel	50 443	69 582	72,49%
Charges générales d'exploitation	11 826	16 419	72,03%
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	4 201	7 030	59,76%
Portefeuille- titres commercial	660 915	638 951	103,44%
Portefeuille- titres d'investissement	518 570	609 650	85,06%
Encours crédits	5 927 078	6 076 871	97,54%
Encours dépôts	5 722 587	5 543 660	103,23%
Emprunts et ressources spéciales	888 376	897 337	99,00%
Capitaux propres	546 071	650 949	83,89%

On constate que les principaux indicateurs d'activité réalisés au 30 Septembre 2014 sont en phase avec les prévisions fin 2014 telles que prévues au niveau du Business Plan 2013-2018.

La banque s'engage à actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue à cette occasion d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions.

L'état des réalisations par rapport aux prévisions et l'analyse des écarts doivent être insérés au niveau du rapport annuel. La banque s'engage à tenir une communication financière au moins une fois par an.

6.2.2 Perspectives d'avenir :

Les perspectives de la banque pour la période **(2014-2018)** ont été établies sur la base des états financiers individuels audités et certifiés au 31/12/2013.

Les prévisions de la banque et les hypothèses sous-jacentes de la période **(2014-2018)** ont été approuvées par le Conseil de Surveillance du **03/11/2014**.

6.2.2.1 Les hypothèses de prévisions retenues

Ce plan prévisionnel est construit sur la base du budget et des objectifs arrêtés pour l'année 2013. Pour les années suivantes, les hypothèses sont arrêtées en fonction de la stratégie et des contraintes du marché.

FORMULATION DES HYPOTHESES		JUSTIFICATIONS
LES EMPLOIS		
AC 01-Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT		
E 1	Taux d'évolution annuel prévu pour 2014-2018 de 3 %.	
AC 02-Créances sur les établissements bancaires et financiers		
E 2	Taux de croissance de 1% par an pour les créances aux établissements bancaires et de 2% pour les créances aux établissements financiers à partir de 2014	
AC 03-Créances sur la clientèle		
E 3	Taux de croissance de 11% par an pour les créances à la clientèle à partir de 2014	Le taux d'évolution des crédits au cours des 5 dernières années (2009-2013) a été de 18,5 %. L'évolution des affaires et l'élargissement du réseau nous incitera à maintenir une forte croissance.
Les provisions & créances classées		
E 4	Le taux d'évolution du stock d'agios réservés sur les créances sera de 5%. Une partie du stock d'agios couvrira les créances saines à concurrence de 3%.	
E 5	Les provisions en couverture du risque de crédits seront constituées d'une dotation nette de 12%. Une partie de cette dotation sera affectée à la provision à caractère général pour couvrir les créances saines à concurrence de 10%.	
E 6	Augmentation de la couverture des créances classées par les provisions et les agios réservés pour atteindre 93,18 % en 2018.	Objectif stratégique
E 7	Le taux des créances classées est de 12,83% en 2013. Ce taux sera de 9,38% en 2018.	Objectif stratégique
Le portefeuille titre		
AC 04-Le portefeuille titres commercial		
E 8	Il est composé essentiellement d'un portefeuille de BTA qui représentera 8% des créances courantes tout au long de la période.	Les BTA constituent une assise sécurisante pour la banque, qui servira pour le refinancement en cas de besoin.

FORMULATION DES HYPOTHESES		JUSTIFICATIONS
E 9	Le taux d'évolution des emprunts obligataires et des créances rattachées est de 2 %.	
E 10	Le taux d'évolution des titres de placements à revenus variables est de 1 %.	
AC 05-Le portefeuille titres d'investissement		
E 11	BTA = 2 % du montant des créances courantes.	
E 12	Le taux d'évolution des fonds gérés est de 12 %	La banque poursuivra sa politique d'optimisation fiscale via le placement dans des fonds gérés
E 13	Le taux d'évolution des emprunts obligataires est de 10%.	
E 14	La variation des parts dans les entreprises associées sera de 2%.	La banque envisage de maintenir son portefeuille stratégique et participer dans les augmentations de capital prévu par ces sociétés.
E 15	La variation des parts dans les participations, les entreprises liées, et avec convention de rétrocession sera de 1%.	
AC 06-Les valeurs immobilisées		
E 16	Taux de croissance annuel moyen des valeurs d'exploitation immobilisées nettes sera de 8% alors que les immobilisations hors exploitation baisseront de 8%.	Ce taux tient compte de l'acquisition des équipements informatiques, des licences d'exploitation, de l'ouverture des nouvelles agences et surtout de la cession des immobilisations non nécessaires à l'exploitation
AC 07-Les autres actifs		
E 17	Taux de croissance annuel moyen des autres actifs sera de 5%.	
LES RESSOURCES		
PA 01-Banque Centrale et CCP		
R1	Le recours au refinancement auprès de la BCT sera réduit tout au long de la période. Soit une diminution de 50 MDT d'une année à une autre.	
PA 02-Dépôts & Avoirs des établissements Bancaires & Financiers		
R 2	Augmentation de 4 % l'an au niveau du poste créances sur les établissements financiers.	
PA 03-Dépôts de la clientèle		
R 3	Taux d'évolution annuel des dépôts à vue est de 13 %. A fin 2018 la part des dépôts à vue sera 28,6%.	Sur les 5 dernières années : Le taux d'évolution moyen des dépôts d'Amen Bank est de 15,8%. Pour l'année 2013, l'augmentation a été de 12,8 %. Le taux de 13% est plausible au vu des ouvertures d'agences et des objectifs assignés au réseau en termes d'ouverture des comptes.
R 4	Taux d'évolution annuel de l'épargne est de 18%. A fin 2018 la part de l'épargne sera 22,1%.	

FORMULATION DES HYPOTHESES		JUSTIFICATIONS
R 5	Taux d'évolution annuel des placements à terme est de 9 %.	
R 6	Taux d'évolution annuel des autres sommes dues est de 12%.	
PA 04-Emprunts et ressources spéciales		
Emprunts obligataires		
R 6	Un emprunt de 50 MDT sera lancé chaque année à partir de 2014.	Les amortissements des emprunts en cours totalisent près de 25 MD et vont progresser de 5MD chaque année. Les nouvelles émissions vont améliorer le volume actuel.
Ressources spéciales		
R 7	Développer la collecte des Ressources extérieures. Evolution nette de 4 %.	Plusieurs lignes sont en négociation pour atténuer l'amortissement des lignes en cours. Mais les conditions de taux restent contraignantes.
PA 05-Autres Passifs		
R 8	Taux d'évolution annuel est de 5%	
FONDS PROPRES		
Le Capital et les réserves		
Le Capital		
FP1	Le Capital sera maintenu.	Une étude est en cours pour évaluer le niveau adéquat des fonds propres nécessaire pour le développement de l'activité.
Les réserves		
FP2	Le taux de distribution des dividendes sera de 20% de la valeur nominale.	Taux estimé raisonnable.
L'EXPLOITATION		
Les produits d'exploitation bancaire		
Les intérêts et revenus assimilés		
P 1	Intérêts et revenus assimilés sur les opérations avec les établissements bancaires augmenteront d'un taux de 1% par an.	
P 2	Le rendement moyen des crédits à la clientèle et sur les établissements financiers sera maintenu à un niveau moyen de 7,25%.	Cette variation est indexée sur le rendement actuel des crédits et de l'évolution du TMM.
P 3	Les autres Intérêts et revenus assimilés augmenteront d'un taux de 2% par an.	
Les commissions reçues		
P 4	Augmentation annuelle moyenne de 10% sur la période étudiée.	La promotion de nouveaux produits et métiers sera génératrice de nouvelles commissions.
Gain sur portefeuille Titres et des opérations financières		
P 4	Augmentation des gains sur portefeuille titres de transaction de 5 %.	
P 5	Augmentation des gains sur portefeuille titres de placement de 16 %.	
P 6	Augmentation des gains sur opérations de change de 7 %.	

FORMULATION DES HYPOTHESES		JUSTIFICATIONS
Revenus du portefeuille d'investissement		
P 7	Les titres d'investissement auront un rendement moyen de 4,5 %.	
Les charges d'exploitation bancaire		
<u>Intérêts encourus et charges assimilées</u>		
C 1	Le coût des ressources sera de 4,4%.	Objectif stratégique.
<u>Commissions encourues</u>		
C 2	Le taux d'évolution des commissions encourues est de 10%	
Les charges d'exploitation		
	<u>Masse salariale</u>	
C 3	Augmentation de la masse salariale de 12 %.	Le taux d'évolution de ce poste a été de 10 % sur les 5 dernières années.
	<u>Frais généraux</u>	
C 4	Augmentation de 8 % par an.	
<u>Dotations aux amortissements</u>		
C 5	Les dotations aux amortissements représenteront 4 % des immobilisations brutes	Taux proche des moyennes constatées sur les dernières années.
<u>Dotations aux provisions</u>		
C 6	Les dotations nettes aux provisions sur créances augmenteront d'un taux moyen annuel de 12%	
C 7	Les dotations nettes aux provisions sur autres élément d'actif, de risques et charges augmenteront d'un taux moyen annuel de 7%.	
C 8	Le taux d'évolution des dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement est de 6%.	
Résultat Net et impôt		
	Le taux d'évolution des autres produits d'exploitation est 2% l'an.	
RN	L'impôt sur les bénéfices a été estimé à 12 % du résultat d'exploitation ;	Compte tenu des avantages fiscaux.

6.2.2.2 Les emplois de la banque

a. Les crédits à la clientèle :

Les crédits nets à la clientèle vont progresser à un taux de croissance annuel moyen de **10,83%**, taux inférieur à celui enregistré au cours des 5 dernières années **(2009-2013)** qui est de **18,5%**.

(En mDT)

	Réalisation	Prévisions					TCAM
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	(2014-2018)
Créances de la clientèle	5 484 548	6 076 871	6 734 123	7 463 384	8 272 506	9 170 196	
	10,58%	10,80%	10,82%	10,83%	10,84%	10,85%	10,83%

L'évolution des engagements de la Banque au cours de la période **(2014-2018)** sera comme suit :

- Le total des engagements augmentera à un taux annuel moyen de **11 %**, alors que les créances classées augmenteront de **4,25%**,
- Les agios réservés augmenteront de **5 %**. Une partie du stock d'agios couvrira les créances saines à hauteur de **3%**, et,
- La dotation nette aux provisions en couverture du risque de crédit augmentera annuellement d'un taux de 12% et ce pour mieux couvrir les autres risques conformément aux exigences de Bale II. Une partie de cette dotation sera affectée à la provision à caractère général pour couvrir les créances saines à concurrence de **10%**.

(En mDT)

	Réalisation	Prévisions					TCAM
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	(2014-2018)
a) Créances non classées	5 969 257	6 685 191	7 482 398	8 369 927	9 357 823	10 457 244	11,8%
b) Créances classées	878 750	916 097	955 031	995 620	1 037 934	1 082 046	4,3%
c) Total des engagements	6 848 007	7 601 288	8 437 429	9 365 547	10 395 757	11 539 290	11,0%
d) Provisions	453 418	519 223	597 423	685 008	783 103	892 969	14,5%
e) Provisions à caractère général	34 586	41 568	49 388	58 147	67 956	78 943	17,4%
f) Provisions sur créances classées	418 832	477 655	548 035	626 861	715 147	814 026	14,3%
g) Agios réservé	152 831	159 750	167 737	176 124	184 930	194 177	5,0%
h) Total des Provisions et Agios réservés sur créances classées (f+g)	571 663	637 404	715 772	802 985	900 077	1 008 203	12,1%
Taux des engagements classés (b/c)	12,83%	12,05%	11,32%	10,63%	9,98%	9,38%	
Taux de couverture des créances classées (h/b)	65,05%	69,58%	74,95%	80,65%	86,72%	93,18%	

b. Le Portefeuille Titres :

Le portefeuille BTA représentera **10%** des créances courantes. L'essentiel de ce portefeuille en BTA sera détenu en portefeuille commercial pour faire face à tout manque de liquidité soit par la cession ou par le nantissement auprès des organismes prêteurs dont la BCT.

	Réalisation	Prévisions					TCAM
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	(2014-2018)
AC4- Portefeuille-titres commercial	435 616	638 951	704 751	777 817	858 952	949 051	10,40%
BTA & créances rat.	333 464	534 815	598 592	669 594	748 626	836 580	11,83%
Emprunts & Créances rat.	96 259	98 184	100 148	102 151	104 194	106 278	2,00%
Autres	5 893	5 952	6 011	6 072	6 132	6 194	1,00%
AC5- Portefeuille d'investissement	550 493	609 650	659 086	713 999	775 026	842 877	8,44%
BTA	104 755	133 704	149 648	167 399	187 156	209 145	11,83%
Fonds gérés	223 535	250 359	280 402	314 051	351 737	393 945	12,00%
Autres	222 203	225 587	229 035	232 550	236 133	239 787	1,54%
Total titres	986 109	1 248 601	1 363 837	1 491 816	1 633 978	1 791 928	9,45%

c. Les Immobilisations Nettes :

Compte tenu des investissements prévus les immobilisations d'exploitation augmenteront de **8%** par an. Par contre les immobilisations hors exploitation vont baisser de **8%** chaque année. Ainsi les immobilisations nettes augmenteront de **1,99%** sur la période **(2014-2018)**.

(En mDT)

	Réalisation	Prévisions					TCAM
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	(2014-2018)
AC6- Valeurs immobilisées	111 765	112 092	113 205	115 104	117 798	121 298	1,99%

6.2.2.3 Les ressources de la banque

a. Les dépôts et avoirs de la clientèle:

La banque a axé la politique de collecte des ressources sur le dépôt à vue et le dépôt d'épargne. Amen Bank prévoit ainsi une augmentation annuelle moyenne sur la période **(2014-2018)** des dépôts de la clientèle respectivement de **13%,18%** et **9%** pour les dépôts à vue, l'épargne et les placements à terme. Ainsi, pour 2018 les parts des dépôts à vue et de l'épargne atteindront respectivement de **28,5%** et **22,1%**.

(En mDT)

	Réalisation	Prévisions					TCAM
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	(2014-2018)
A vue	1 349 301	1 524 710	1 722 922	1 946 902	2 200 000	2 486 000	13,00%
Épargne	840 179	991 411	1 169 865	1 380 441	1 628 920	1 922 126	18,00%
A terme	2 681 922	2 923 295	3 186 392	3 473 167	3 785 752	4 126 469	9,00%
Autres sommes dues	93 075	104 244	116 753	130 764	146 455	164 030	12,00%
Total des dépôts et avoirs la clientèle	4 964 477	5 543 660	6 195 932	6 931 274	7 761 127	8 698 625	11,92%

(En %)

	Réalisation	Prévisions				
Dépôts et avoirs la clientèle	2013	2014	2015	2016	2017	2018
A vue	27,18%	27,50%	27,81%	28,09%	28,35%	28,58%
Epargne	16,92%	17,88%	18,88%	19,92%	20,99%	22,10%
A terme	54,02%	52,73%	51,43%	50,11%	48,78%	47,44%
Autres sommes dues	1,87%	1,88%	1,88%	1,89%	1,89%	1,89%
Total	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

b- Les Emprunts et Ressources Spéciales :

Sur la période **(2014-2018)**, un emprunt obligataire de 50 MDT sera émis chaque année pour faire face aux amortissements des emprunts précédents et augmenter ce type de ressources.

Les ressources spéciales augmenteront de **4 %** l'an.

En tenant compte de ces émissions et des amortissements, le poste Emprunts & ressources Spéciales évoluera ainsi :

(En mDT)

	Réalisation	Prévisions					TCAM
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	(2014-2018)
Emprunts obligataires	247 068	274 417	293 589	307 567	316 368	324 436	4,27%
Ressources Spéciales	598 961	622 919	647 836	673 750	700 700	728 728	4,00%
Total des emprunts et ressources spéciales	846 029	897 337	941 425	981 317	1 017 067	1 053 164	4,08%

c- Les capitaux propres :

Les capitaux propres augmenteront sous l'effet :

- Des réserves découlant des résultats non distribués ;
- Du taux de rémunération de **20%** du nominal sur la période.

(En mDT)

	Réalisation	Prévisions					TCAM
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	(2014-2018)
CP1- Capital	122 220	122 220	122 220	122 220	122 220	122 220	0,00%
CP2- Réserves	225 033	302 380	382 881	470 738	569 674	680 836	22,50%
CP21-Prime d'émission	120 979	120 979	120 979	120 979	120 979	120 979	0,00%
CP3- Autres capitaux propres (*)	423	423	423	423	423	423	0,00%
CP3- Résultat reporté	0	2	1	1	1	1	-15,91%
CP6- Résultat de l'exercice	99 804	104 945	112 301	123 380	135 606	149 108	9,18%
Total capitaux propres	568 459	650 949	738 805	837 741	948 903	1 073 566	13,32%

(*)Le solde de la rubrique écart de réévaluation correspond à des réserves de réévaluation immobilisations corporelles (constructions et terrains) pour 423 KDT.

6.2.2.4 Les résultats d'exploitation

a. Les Intérêts et Revenus Assimilés :

Intérêts et revenus assimilés sur les opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT augmenteront d'un taux de **1%** par an.

Le rendement moyen des crédits à la clientèle et sur les établissements financiers sera maintenu à un niveau moyen de **7,25%**.

Les autres Intérêts et revenus assimilés augmenteront d'un taux de **2%** par an.

Le taux annuel moyen de progression sur la période **(2013-2018)** sera de **11,24 %**.

(En mDT)

	Réalisation	Prévisions					TCAM
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	(2014-2018)
PR1- Intérêts et revenus assimilés	394 012	455 112	501 126	552 118	608 631	671 263	10,20%
	30,16%	15,51%	10,11%	10,18%	10,24%	10,29%	

b. Les commissions :

Grâce à la diversification des offres de produits et à l'émergence de nouveaux produits découlant essentiellement de l'exploitation des nouvelles technologies, les commissions perçues réaliseront une progression de **10%** par an.

(En mDT)

	Réalisation	Prévisions					TCAM
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	(2014-2018)
PR2 Commissions reçues	58 135	63 949	70 343	77 378	85 115	93 627	
	12,95%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%

c. Gains sur Portefeuille Commercial & Opérations Financières :

Les gains sur les opérations financières sont constitués essentiellement des gains sur les titres de transaction et de placement ainsi que sur les opérations de changes.

- La progression de gains sur les titres de transaction sera de **5%** l'an.
- La progression des gains sur les titres de placement sera de **16%** l'an.
- La progression des gains sur les opérations de change sera de **7%** l'an.

(En mDT)

	Réalisation	Prévisions					TCAM
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	(2014-2018)
PR3 Gains sur port.-titre com. et opé. Fin.	38 486	42 890	47 877	53 531	59 949	67 245	11,90%
gains sur titres de transaction	196	206	216	227	238	250	4,96%
Gains sur titres de placement	19 047	22 095	25 630	29 730	34 487	40 005	16,00%
Gains sue opérations de change	19 243	20 590	22 031	23 574	25 224	26 989	7,00%

d. Revenus du Portefeuille Titres d'Investissement :

Les titres d'investissement augmenteront en moyenne de **4,5%** par an sur la période **(2014-2018)**.

(En mDT)

	Réalisation	Prévisions					TCAM
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	(2014-2018)
PR4 Revenus du portefeuille d'investissement	20 075	26 103	28 547	30 894	33 503	36 403	8,67%

e. Intérêts Encourus et Charges Assimilées :

La banque table sur une augmentation du coût de ses ressources maîtrisées, pour atteindre **4,4%** sur la période **(2014-2018)**. En conséquence les intérêts encourus augmenteront à un taux moyen de **10,0 %**.

(en mDT)

	Réalisation	Prévisions					TCAM
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	(2014-2018)
CH1 Intérêts encourus et charges assimilées	255 194	301 745	334 218	366 422	402 087	441 591	10,00%
Taux de progression	30,83%	18,24%	10,76%	9,64%	9,73%	9,82%	

f. Les commissions encourues :

Les commissions encourues évolueront de **10,0%** en moyenne au cours de la période.

(En mDT)

	Réalisation	Prévisions					TCAM
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	(2014-2018)
CH2 - Commissions encourues	6 050	6 655	7 321	8 053	8 858	9 744	
Taux de progression	14,41%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%

g. Les Frais d'Exploitation :

Les frais du personnel augmenteront en moyenne de **12%** par an et les charges générales d'exploitation de **8%** par an.

Les dotations aux amortissements représenteront **4,0%** des immobilisations brutes.

De ces variations, il découle que les frais d'exploitation évolueront au taux moyen de **10,84%** sur la période.

(En mDT)

	Réalisation	Prévisions					TCAM
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	(2014-2018)
CH6 - Frais de personnel	62 127	69 582	77 932	87 284	97 758	109 489	12,00%
CH7 - Charges générales d'exploitation	15 203	16 419	17 733	19 151	20 684	22 338	8,00%
CH8 - Dotations aux amortissements	5 589	7 030	7 346	7 708	8 116	8 574	5,09%
Total	82 919	93 032	103 011	114 143	126 558	140 401	10,84%

h. Les Dotations aux Provisions sur créances :

Les dotations aux provisions augmenteront à un taux moyen de **11,96%** l'an après un ajustement en 2013.

(En mDT)

	Réalisation	Prévisions					TCAM
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	(2014-2018)
PR5/CH4 Dotations aux provisions	62 921	70 443	78 865	88 296	98 857	110 682	11,96%

6.2.2.5 Risque et couverture :

L'évolution des engagements de la banque au cours de la période **(2014-2018)** sera comme suit :

- Le total des engagements augmentera à un taux annuel de 11%, alors que les créances classées augmenteront de **4,25%** ;
- Les agios réservés augmenteront de **5%**. Une partie du stock d'agios couvrira les créances saines à hauteur de **3%** et ;
- La dotation nette aux provisions en couverture du risque de crédit augmentera annuellement d'un taux de **12%** et ce pour mieux couvrir les autres risques conformément aux exigences de Bale II. Une partie de cette dotation sera affectée à la provision à caractère générale pour couvrir les créances saines à concurrence de **10%**.

	Réalisation	Prévisions					TCAM
	2013	2014 E	2015 P	2016 P	2017 P	2018 P	(2014-2018)
a) Créances non classées	5 969 257	6 685 191	7 482 398	8 369 927	9 357 823	10 457 244	11,83%
b) Créances classées	878 750	916 097	955 031	995 620	1 037 934	1 082 046	4,25%
c) Total des engagements	6 848 007	7 601 288	8 437 429	9 365 547	10 395 757	11 539 290	11,00%
d) Provisions	453 418	519 223	597 423	685 008	783 103	892 969	14,52%
e) Provisions à caractère général	34 586	41 568	49 388	58 147	67 956	78 943	17,39%
f) Provisions sur créances classées	418 832	477 655	548 035	626 861	715 147	814 026	14,26%
g) Agios réservé	152 831	159 750	167 737	176 124	184 930	194 177	5,00%
h) Total des Provisions et Agios réservés sur créances classées (f+g)	571 663	637 404	715 772	802 985	900 077	1 008 203	12,15%
Taux des engagements classés (b/c)	12,83%	12,05%	11,32%	10,63%	9,98%	9,38%	
Taux de couverture des créances classées (h/b)	65,05%	69,58%	74,95%	80,65%	86,72%	93,18%	

6.3 ETATS FINANCIERS PREVISIONNELS :

6.3.1 Bilans prévisionnels :

(En mDT)

	Réalisé	Prévisions				
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<u>ACTIF</u>						
AC1- Caisse et avoirs auprès de la BC,CCP ET TG T	318 400	327 952	337 791	347 924	358 362	369 113
AC2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	228 783	232 684	236 656	240 700	244 819	249 013
AC3- Créances sur clientèle	5 484 548	6 076 871	6 734 123	7 463 384	8 272 506	9 170 196
AC4- Portefeuille-titres commercial	435 616	638 951	704 751	777 817	858 952	949 051
AC5- Portefeuille d'investissement	550 493	609 650	659 086	713 999	775 026	842 877
AC6- Valeurs immobilisées	111 765	112 092	113 205	115 104	117 798	121 298
AC7- Autres actifs	96 026	100 827	105 869	111 162	116 720	122 556
<u>TOTAL ACTIF</u>	7 225 631	8 099 028	8 891 479	9 770 091	10 744 184	11 824 104
<u>PASSIF</u>						
PA1- Banque centrale et CCP	490 081	450 000	400 000	350 000	300 000	250 000
PA2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	166 556	357 552	405 810	449 777	486 105	506 219
PA3- Dépôts et avoirs de la clientèle	4 964 477	5 543 660	6 195 932	6 931 274	7 761 127	8 698 625
PA4- Emprunts et ressources spéciales	846 029	897 337	941 425	981 317	1 017 067	1 053 164
PA5- Autres passifs	190 029	199 530	209 507	219 982	230 981	242 531
<u>TOTAL PASSIF</u>	6 657 172	7 448 079	8 152 675	8 932 350	9 795 281	10 750 538
<u>CAPITAUX PROPRES</u>						
CP1- Capital	122 220	122 220	122 220	122 220	122 220	122 220
CP2- Réserves	225 033	302 380	382 881	470 738	569 674	680 836
CP2- Prime d'émission	120 979	120 979	120 979	120 979	120 979	120 979
CP3- Autres capitaux propres	423	423	423	423	423	423
CP3- Résultat reporté	-	2	1	1	1	1
CP6- Résultat de l'exercice	99 804	104 945	112 301	123 380	135 606	149 108
<u>TOTAL CAPITAUX PROPRES</u>	568 459	650 949	738 805	837 741	948 903	1 073 566
<u>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</u>	7 225 631	8 099 028	8 891 479	9 770 091	10 744 184	11 824 104

6.3.2 État des Résultats prévisionnels :

(En mDT)

	Réalisation	Prévisions				
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	510 708	588 054	647 893	713 921	787 198	868 538
PR1 Intérêts et revenus assimilés	394 012	455 112	501 126	552 118	608 631	671 263
PR2 Commissions reçues	58 135	63 949	70 343	77 378	85 115	93 627
PR3 Gains sur portefeuille-titre commercial et opérations financières	38 486	42 890	47 877	53 531	59 949	67 245
PR4 Revenus du portefeuille d'investissement	20 075	26 103	28 547	30 894	33 503	36 403
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	-261 244	-308 400	-341 538	-374 474	-410 944	-451 334
CH1 Intérêts encourus et charges assimilées	-255 194	-301 745	-334 218	-366 422	-402 087	-441 591
CH2 Commissions encourues	-6 050	-6 655	-7 321	-8 053	-8 858	-9 744
PRODUIT NET BANCAIRE	249 464	279 654	306 355	339 447	376 254	417 203
PR5/CH4 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	-62 921	-70 443	-78 865	-88 296	-98 857	-110 682
PR6/CH5 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	1 731	1 783	1 836	1 892	1 948	2 007
PR7 Autres produits d'exploitation	1 907	1 945	1 984	2 024	2 064	2 105
CH6 Frais de personnel	-62 127	-69 582	-77 932	-87 284	-97 758	-109 489
CH7 Charges générales d'exploitation	-15 203	-16 419	-17 733	-19 151	-20 684	-22 338
CH8 Dotations aux amortissements et aux provisions	-5 589	-7 030	-7 346	-7 708	-8 116	-8 574
RESULTAT D'EXPLOITATION	107 262	119 908	128 299	140 923	154 852	170 233
PR8 /CH9 Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	-546	-573	-602	-632	-664	-697
CH11 Impôt sur les bénéfices	-6 912	-14 389	-15 396	-16 911	-18 582	-20 428
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	99 804	104 945	112 301	123 380	135 606	149 108
RESULTAT NET DE LA PERIODE	99 804	104 945	112 301	123 380	135 606	149 108

6.3.3 État de flux prévisionnels :

(En mDT)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
ACTIVITÉ D'EXPLOITATION						
Produits d'exploitation bancaire encaissés	458 640	561 951	619 347	683 027	753 695	832 135
Charges d'exploitation bancaires décaissées	-277 943	-308 400	-341 538	-374 474	-410 944	-451 334
Dépôts/retraits de dépôts auprès d'autres étab.bancaires et financiers	-22 455	65 460	-15 643	0	-9 945	0
Prêts et avances/Remboursements prêts et avances accordés à la clientèle	-681 678	-662 766	-736 117	-817 557	-907 979	-1 008 372
Dépôts /Retraits de dépôts de la clientèle	585 449	579 183	652 272	735 341	829 853	937 498
Titres de placement	-106 502	-203 335	-65 800	-73 065	-81 135	-90 099
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	-62 127	-69 582	-77 932	-87 284	-97 758	-109 489
Autres flux de trésorerie provenant de l'exploitation	-2 255	-745	-11 416	-12 578	-13 842	-15 217
Impôts sur les sociétés	-7 877	-14 389	-15 396	-16 911	-18 582	-20 428
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT / AFFECTES DE L'EXPLOITATION	-116 748	-52 623	7 778	36 499	43 362	74 694
ACTIVITE D'INVESTISSEMENT						
Intérêts & dividendes encaissés sur port.invest.	23 822	26 103	28 547	30 894	33 503	36 404
Acquisitions/Cessions et revenus portefeuille d'investissement	-53 483	-57 374	-47 599	-53 022	-59 079	-65 844
Acquisitions/Cessions sur immobilisation	-9 440	-7 358	-8 459	-9 607	-10 810	-12 074
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT / AFFECTES DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-39 101	-38 629	-27 512	-31 735	-36 386	-41 514
ACTIVITE DE FINANCEMENT						
Emission d'action	75 349	0	0	0	0	0
Emission d'emprunts	5 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
Remboursement d'emprunt	-26 171	-22 651	-22 651	-36 022	-41 199	-41 932
Augm / diminution des ressources spéciales	137 299	-50 830	23 958	25 913	26 950	28 028
Dividendes versés	-17 000	-24 444	-24 444	-24 444	-24 444	-24 444
mouvements fonds social et retraite	-60					
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT / AFFECTES DE L'ACTIVITE DE FINANCEMENT	174 417	-47 925	26 864	15 448	11 307	11 652
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités						
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	18 568	-139 176	7 130	20 212	18 283	44 833
Liquidités et équivalent de liquidité en début d'exercice	-270 632	-252 064	-391 240	-384 111	-363 899	-345 616
LIQUIDITE ET EQUIVALENT DE LIQUIDITE EN FIN D'EXERCICE	-252 064	-391 240	-384 111	-363 899	-345 616	-300 783

6.4 INDICATEURS DE GESTION ET RATIOS FINANCIERS PREVISIONNELS :

6.4.1 Principaux indicateurs

a. Indicateurs d'activité :

(En mDT)

Activité	Réalisation	Prévisions					TCAM (2014-2018)
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	
Total du Bilan	7 225 631	8 099 028	8 891 479	9 770 091	10 744 184	11 824 104	9,92%
Crédits à la clientèle	5 484 548	6 076 871	6 734 123	7 463 384	8 272 506	9 170 196	10,83%
Dépôts de la Clientèle	4 964 477	5 543 660	6 195 932	6 931 274	7 761 127	8 698 625	11,92%
Portefeuille Titres	986 109	1 248 601	1 363 837	1 491 816	1 633 978	1 791 928	9,45%
Capitaux Propres	568 459	650 949	738 805	837 741	948 903	1 073 566	13,32%
dont :							
- capital social	122 220	122 220	122 220	122 220	122 220	122 220	0,00%
- Réserves	346 435	423 784	504 284	592 141	691 077	802 239	17,30%
Fonds Propres avant résultat de l'exercice	468 655	546 004	626 504	714 361	813 297	924 459	14,07%

b. Indicateurs d'Exploitation :

(En mDT)

	Réalisation	Prévisions					TCAM (2014-2018)
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	
Produits d'exploitation bancaire	510 708	588 054	647 893	713 921	787 198	868 538	10,24%
Marge d'intérêt	138 818	153 367	166 908	185 697	206 544	229 672	10,62%
Commissions Nettes	52 085	57 294	63 023	69 325	76 258	83 883	10,00%
Revenus du Portefeuille Titres et opération fin.	58 561	68 994	76 424	84 425	93 452	103 647	10,71%
Produit Net Bancaire	249 464	279 654	306 355	339 447	376 254	417 203	10,52%
Charges opératoires (*)	82 919	93 032	103 011	114 143	126 558	140 401	10,84%
Résultat d'Exploitation	107 262	119 908	128 299	140 923	154 852	170 233	9,16%
Résultat Net	99 804	104 945	112 301	123 380	135 606	149 108	9,18%

(*) Charges opératoires= Frais de personnel + Charges générales d'exploitation + Dotations aux amortissements et aux provisions

6.4.2 Principaux ratios

a. Ratios de Structure :

(En %)

	Réalisation	Prévisions				
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Fonds Propres (avant résultat de l'exercice)/ Total Bilan	6,49%	6,74%	7,05%	7,31%	7,57%	7,82%
Fonds propres /crédits	8,55%	8,98%	9,30%	9,57%	9,83%	10,08%
Dépôts / Total Bilan	68,71%	68,45%	69,68%	70,94%	72,24%	73,57%
Crédits / Total Bilan	75,90%	75,03%	75,74%	76,39%	77,00%	77,56%
Crédits / Dépôts	110,48%	109,62%	108,69%	107,68%	106,59%	105,42%

b. Ratios de Rentabilité :

(En %)

	Réalisation	Prévisions				
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Rentabilité des Fonds Propres "R O E"	21,30%	19,22%	17,93%	17,27%	16,67%	16,13%
Rentabilité des Actifs "R O A"	1,38%	1,30%	1,26%	1,26%	1,26%	1,26%
Rentabilité des Fonds propres avant impôts	22,77%	21,86%	20,38%	19,64%	18,96%	18,34%
Marge d'Intérêts / P N B	55,65%	54,84%	54,48%	54,71%	54,89%	55,05%
Commissions Nettes / P N B	20,88%	20,49%	20,57%	20,42%	20,27%	20,11%
Revenus Portefeuille Titres / P N B	23,47%	24,67%	24,95%	24,87%	24,84%	24,84%
Rendement des crédits	7,20%	7,57%	7,55%	7,52%	7,50%	7,48%
Coût des Ressources	4,13%	4,40%	4,40%	4,40%	4,40%	4,40%
Marge nette	3,07%	3,17%	3,15%	3,12%	3,10%	3,08%

c. Ratios de productivité :

(En %)

	Réalisation	Prévisions				
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Coefficient d'Exploitation	33,24%	33,27%	33,62%	33,63%	33,64%	33,65%
Commissions Nettes / Masse Salariale	83,84%	82,34%	80,87%	79,42%	78,01%	76,61%
Masse Salariale / P N B	24,90%	24,88%	25,44%	25,71%	25,98%	26,24%

d. Ratios de Risque

	Réalisation	Prévisions					TCAM (2014-2018)
	2013	2014 E	2015 P	2016 P	2017 P	2018 P	
a) Créances non classées	5 969 257	6 685 191	7 482 398	8 369 927	9 357 823	10 457 244	11,83%
b) Créances classées	878 750	916 097	955 031	995 620	1 037 934	1 082 046	4,25%
c) Total des engagements	6 848 007	7 601 288	8 437 429	9 365 547	10 395 757	11 539 290	11,00%
d) Provisions	453 418	519 223	597 423	685 008	783 103	892 969	14,52%
e) Provisions à caractère général	34 586	41 568	49 388	58 147	67 956	78 943	17,39%
f) Provisions sur créances classées	418 832	477 655	548 035	626 861	715 147	814 026	14,26%
g) Agios réservé	152 831	159 750	167 737	176 124	184 930	194 177	5,00%
h) Total des Provisions et Agios réservés sur créances classées (f+g)	571 663	637 404	715 772	802 985	900 077	1 008 203	12,15%
Taux des engagements classés (b/c)	12,83%	12,05%	11,32%	10,63%	9,98%	9,38%	
Taux de couverture des créances classées (h/b)	65,05%	69,58%	74,95%	80,65%	86,72%	93,18%	

Avis des Commissaires Aux Comptes sur les informations financières prévisionnelles de la période allant de 2014 à 2018.



AMC Ernst & Young

Société inscrite au tableau de l'OECT
Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord
1003 Tunis - Tunisie
Tél : 70 749 111 Fax : 70 749 045



Immeuble International City Center – Tour des bureaux – Centre Urbain Nord – 1082 Tunis
Tel : +216 70 728 450
Fax : +216 70 728 405
E-mail : administration@finor.com.tn

AMEN BANK

**AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR
LES INFORMATIONS FINANCIERES PREVISIONNELLES
DE LA PERIODE ALLANT DE 2014 A 2018**

En notre qualité de commissaires aux comptes d'AMEN BANK et conformément aux dispositions légales régissant les opérations d'émission d'emprunts obligataires, nous avons examiné les données financières prévisionnelles élaborées par AMEN BANK et dont les principaux paramètres prévisionnels se présentent comme suit :

(en KDT)

Désignation	2014	2015	2016	2017	2018
Produit Net Bancaire	279 654	308 355	339 447	376 254	417 203
Résultat d'exploitation	119 908	128 290	140 923	154 852	170 233
Résultat net	104 945	112 301	123 380	135 606	149 108
Total Bilan	8 099 028	8 891 479	9 770 091	10 744 184	11 824 104

Ces projections financières et les hypothèses qui ont été retenues pour leur élaboration ont été établies par le Directoire de la banque.

Nous avons effectué notre examen selon les normes de la profession applicables à l'examen d'informations financières prévisionnelles. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'apprécier si les hypothèses retenues par la direction et sur lesquelles se basent les informations prévisionnelles sont raisonnables, de vérifier la traduction chiffrée de ces hypothèses et de s'assurer que les informations prévisionnelles sont correctement présentées et qu'elles sont préparées de manière cohérente avec les états financiers historiques.

Sur la base de notre examen des éléments corroborant les hypothèses retenues par la direction, rien ne nous est apparu qui nous conduit à penser que celles-ci ne constituent pas une base raisonnable pour les prévisions. A notre avis, les prévisions sont correctement préparées sur la base des hypothèses décrites et elles sont synthétisées dans un bilan, un état de résultat et un état de flux de trésorerie établis conformément aux normes comptables applicables en Tunisie.

Nous rappelons que s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations sont susceptibles d'être différentes des prévisions, parfois de manière significative, dès lors que les événements ne se produisent pas toujours comme prévu.

Tunis, le 25 Septembre 2014

AMC Ernst & Young
Nouredine HAJJI

FINOR
Fayçal DERBEL